Des rapports conjugaux : considérés sous le triple point de vue de la population, de la santé et de la morale publique / par le Docteur Alex. Mayer.

#### **Contributors**

Mayer, Alexandre. Royal College of Physicians of London

#### **Publication/Creation**

Paris : J.-B. Baillière et fils, 1868.

#### **Persistent URL**

https://wellcomecollection.org/works/vqugvj4c

#### **Provider**

Royal College of Physicians

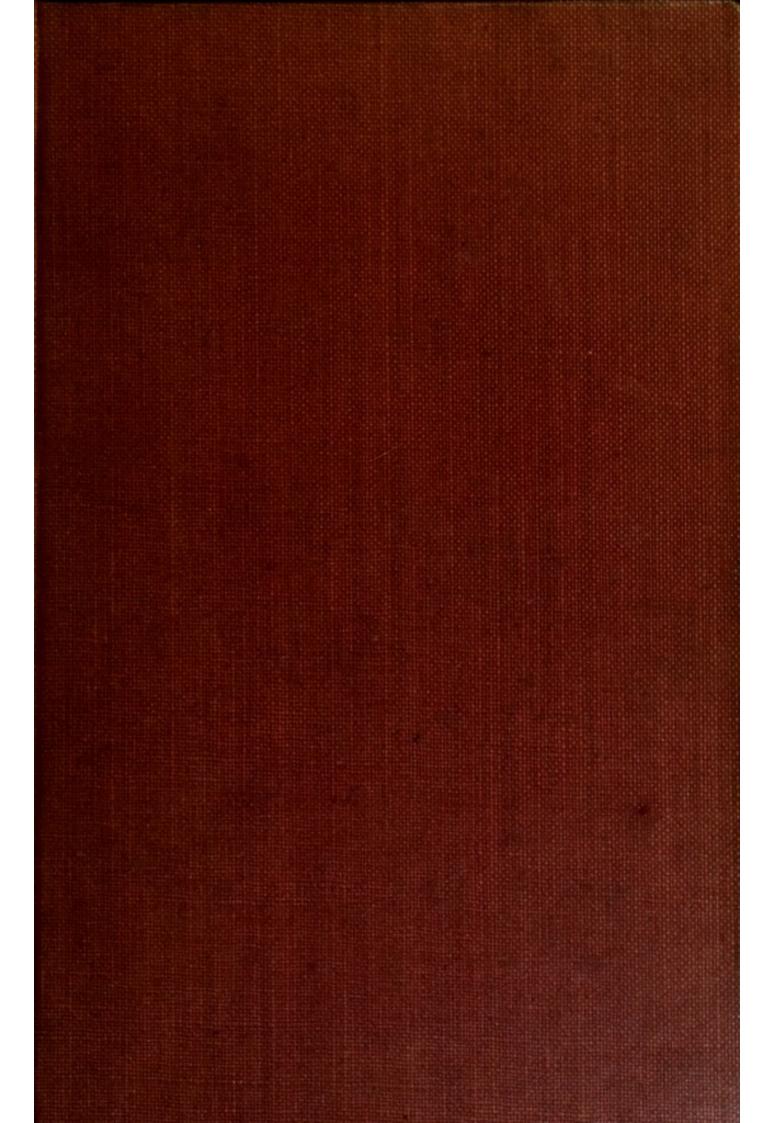
#### License and attribution

This material has been provided by This material has been provided by Royal College of Physicians, London. The original may be consulted at Royal College of Physicians, London. where the originals may be consulted. This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



Wellcome Collection 183 Euston Road London NW1 2BE UK T +44 (0)20 7611 8722 E library@wellcomecollection.org https://wellcomecollection.org



56/27-5-6-19

,

Digitized by the Internet Archive in 2015



DES

## RAPPORTS CONJUGAUX

CONSIDÉRÉS SOUS LE TRIPLE POINT DE VUE

DE LA POPULATION, DE LA SANTÉ ET DE LA MORALE PUBLIQUE

L'auteur et les éditeurs de cet ouvrage se réservent le droit de le traduire ou de le faire traduire en toutes les langues. Ils poursuivront, en vertu des lois, décrets et traités nationaux, toutes contrefaçons au mépris de leurs droits. Le dépôt légal de cet ouvrage a été fait à Paris, en juillet 1868, et toutes les formalités prescrites par les traités, sont remplies dans les divers États, avec lesquels la France a conclu des conventions littéraires.

#### OUVRAGES DU MÈME AUTEUR

- Essat sur les eaux minérales en général, et sur celles de Bourbonne-les-Bains en particulier. 1843.
- Considérations sur le traitement de la blennorrhagie urétrale chez l'homme, et sur le danger des remèdes secrets en usage contre cette maladie. 1845.
- RECHERCHES sur les causes, la nature et le traitement de la phthisie pulmonaire. 1816, in-8 de 95 pages.
- La fièvre typhoïde est-elle contagieuse? Sur quelles bases doit être établi son traitement? 1847, in-8 de 15 pages.
- DE LA MÉNINGITE cérébro-spinale épidémique, et particulièrement de la nature de cette maladie. Paris, 1852, in-8 de 24 pages.
- Des scarifications multiples du col (à l'aide d'un instrument nouveau), dans le traitement des leucorrhées symptomatiques des engorgements utérins. 1852.
- DE LA SPÉCIFICITÉ dans les inflammations, et des modifications qu'elle apporte au traitement. Paris, 1853, in-8.
- DE LA CRÉATION D'UNE SOCIÉTÉ PROTECTRICE DE L'ENFANCE, pour l'amélioration de l'espèce humaine, par l'éducation du premier âge. Paris, 1865, in 8.

# RAPPORTS CONJUGAUX

CONSIDÉRÉS SOUS LE TRIPLE POINT DE VUE

DE LA POPULATION, DE LA SANTÉ ET DE LA MORALE PUBLIQUE

PAR

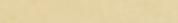
## LE DOCTEUR ALEX: MAYER

MÉDECIN DE L'INSPECTION GÉNÉRALE DE LA SALUBRITE ET DE L'HOSPICE IMPÉRIAL DES QUINZE-VINGTS SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DE L'ENFANCE CHEVALIES DE LA LÉGION D'HONNEUR

#### CINQUIÈME ÉDITION REVUE ET AUGMENTÉE

La vertu consiste à tirer des ma ériaux dont Dicu nous a confié l'emploi, la plus grande somme de bonheur. Or, les penchants qu'il a mis en nous, sont tous bons par eux-mêmes, et ce n'est que par les suites qu'on peut ici distinguer l'usage de l'abus.

(Malthus, Essai sur le principe de population.)



## PARIS

#### J.-B. BAILLIÈRE ET FILS

LIBRAIRES DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE MÉDECINE rue Hautescuille, 19, près le boulevard Saint-Germain

LONDRES HIPP, BAILLIÈRE MADRID C. BAILLY-BAILLIÈRE

1868

STRW

BOYAL GO	LIBRERY PHYMOIAND
GLAS8	30/2.5
AOCH.	24297
SOURCE	
DATE	

. .

## PRÉFACE

DE LA CINQUIÈME ÉDITION

La première édition de cet ouvrage remonte à vingt ans. A cette époque le sujet était neuf, et je puis dire qu'il fallait quelque courage pour l'aborder. Comment, en effet, traiter de pareilles questions, sans froisser les susceptibilités ombrageuses du corps médical et des lecteurs honnêtes auxquels je m'adressais? C'était pourtant là l'objet de ma principale préoccupation, car je redoutais, par-dessus tout, d'encourir le blâme de mes confrères, en cédant à des nécessités de langage dont la pudeur aurait à souffrir. Je crois avoir conjuré le péril, ou plutôt j'en ai la conviction, si j'en juge par l'accueil que mon livre a reçu

dans un monde aussi délicat qu'éclairé, et par les appréciations qu'en ont données les journaux scientifiques du temps.

Mais, depuis lors, il semble que les mœurs médicales soient devenues bien plus tolérantes; car on parle aujourd'hui des matières les plus scabreuses sans aucune retenue. On se complaît même à accentuer certains détails sur lesquels, jadis, on eût jeté un voile prudent. Bref, on se donne libre carrière et nul souci n'arrête plus la plume, là où dans ma jeunesse on eût tremblé de franchir les limites de la bienséance.

De là est née une littérature fangeuse qui, à mon avis, menace de déshonorer la médecine, si l'on n'y prend garde.

Je sais bien que la science a ses franchises, et qu'on peut se permettre quelques hardiesses de style, quand elles sont rigoureusement nécessaires. Mais les peintures obscènes sont sans excuse, parce qu'elles sont toujours sans utilité.

Aussi, je me reprocherais toute ma vie

d'avoir provoqué, par mon initiative, tant d'œuvres malsaines, si, à côté d'elles, ne s'étaient produits des travaux sérieux, profitables, et d'une incontestable valeur, qui resteront, alors que les autres n'auront qu'une durée éphémère.

Tous ceux qui se sont occupés de ce livre, soit dans la presse, soit dans les ouvrages où sont étudiées les mêmes questions, tous se sont plu à rendre justice à mes intentions; et si, parfois, il m'a été adressé quelques critiques, ce n'a été qu'à propos du problème d'économie politique, auquel je n'ai fait que toucher superficiellement, sans avoir la prétention de lui donner une solution définitive.

En somme, je puis dire que ce livre a joui d'une fortune exceptionnelle.

J'ai fait à mon précédent travail de nombreuses additions, en même temps que j'en ai complétement modifié le plan; et tel qu'il est actuellement, j'aurais pu le présenter comme une œuvre nouvelle, en lui donnant un titre plus général et plus en harmonie avec la diversité des matières qui y sont traitées. Mais il m'a semblé plus convenable de laisser à ce livre le caractère d'une cinquième édition, avec son titre primitif.

Dans le principe je n'avais qu'un seul but: celui de traiter le point de vue qui se rattache au problème de la population. Ce n'a été qu'incidemment, en quelque sorte, que j'ai touché à d'autres considérations, en apparence étrangères à mon sujet, mais qui, en réalité, s'y rapportaient plus ou moins immédiatement, et ne pouvaient être éludées, sans dommage pour l'ensemble de mon plan.

Mais, depuis, je me suis imposé une tâche nouvelle. J'ai voulu étudier le mariage dans son essence, c'est-à-dire dans son but; toucher à la question du divorce; démontrer le danger des unions répétées entre les mêmes familles; examiner l'hérédité morbide au point de vue de certaines alliances, et éveiller l'at tention publique sur les conséquences fâcheuses des mariages, si fréquents de notre temps, entre vieillards et jeunes filles; enfin

j'ai cru ne pas faire un hors-d'œuvre, en esquissant, aussi succinctement que possible, la physiologie spéciale de la femme, et en déterminant le rôle que celle-ci est appelée à remplir dans la civilisation moderne, après avoir exposé les phases successives de sa condition dans les sociétés anciennes.

Mon premier projet, ai-je dit, plus haut, se bornait à élucider, à l'occasion des rapports entre époux, un point particulier du problème de la population, non en économiste mais en médecin, et en m'appuyant sur des faits, en grand nombre, qui avaient passé sous mes yeux. Je veux parler de l'onanisme conjugal, qui fait tant de ravages, et qui est si répandu, de nos jours, à tous les degrés de l'échelle sociale, qu'on peut le considérer comme une calamité publique. Il fallait prouver que les pratiques en question déterminent de graves maladies et sèment le désordre dans les ménages. C'est cette tâche que j'ai voulu remplir.

Mais, bientôt, je me suis trouvé entraîné,

en quelque sorte irrésistiblement, hors de mon cadre, par des obstacles que je n'avais pu prévoir et dont il fallait, avant tout, déblayer la route. Je ne pouvais, d'ailleurs, les éviter, à cause de leur intime connexion avec mon sujet. C'est pourquoi j'ai dû faire plus d'une incursion dans des domaines qui ne me sont pas familiers, comme l'économie politique, le droit, la casuistique, etc.

Cet ouvrage est divisé en trois parties :

La PREMIÈRE, sous le titre de : Généralités sur la famille humaine, comprend trois chapitres :

1º Étude comparée de l'homme et de la femme, sous le rapport psycho-physiologique,

2º De la destinée de la femme, dans ses rapports avec l'état social,

3º Du mariage.

La deuxième partie est intitulée : Des rapports conjugaux considérés aux points de vue des époux et de la progéniture. Elle renferme quatre chapitres :

1º Celui dont j'ai déjà parlé, et où j'étudie

la question de savoir : si l'instinct seul doit présider chez l'homme à l'acte de la reproduction,

2º Des obstacles à l'extension excessive de la population,

3º Des artifices préventifs de la fécondation,

4º Des rapports conjugaux pendant l'époque menstruelle.

La TROISIÈME PARTIE traite des conditions défavorables au mariage, et se compose de trois chapitres :

1º De la vieillesse considérée au point de vue du mariage,

2º Des alliances entre consauguins,

3º De l'hérédité morbide.

Enfin, je termine ce travail par un Appendice consacré au Divorce, que je montre incompatible avec l'organisation actuelle de la société, tout en regrettant que, dans certains cas déterminés, la loi n'admette pas la nullité du mariage, par extension à ce qu'elle appelle erreur dans la personne. Si je me suis aventuré sur un terrain semé d'écueils, ma témérité a déjà reçu son pardon, et je n'ai aujourd'hui à demander au lecteur, pour cette nouvelle édition, que la même bienveillance avec laquelle il a accueilli ses aînées. Mon ambition ne va pas plus loin.

Dr ALEX. MAYER.

Paris, juillet 1868.

## TABLE DES MATIÈRES

Préface de la 5e édition	V
PREMIÈRE PARTIE	
Généralités sur la famille humaine	1
CHAPITRE Ier. — Étude comparée de l'homme et de la femme sous le rapport psycho-physiologique	3
CHAPITRE II. — De la destinée de la femme dans ses rap- ports avec l'état social	46
CHAPITRE III. — Du mariage	89
DEUXIÈME PARTIE	
Des rapports conjugaux considérés aux points de vue des époux et de la progéniture	145
CHAPITRE Ier. — L'instinct seul doit-il présider chez l'homme à l'acte de la reproduction?	147
CHAPITRE II. — Des obstacles à l'extension excessive de la population	182
§ ler. — Moyens préventifs	183
A. De la contrainte morale  B. Des obstacles légaux	183
C. Des obstacles par modifications orga-	223
niques de la femme	235
D. Des rapports conjugaux en dehors de	
l'époque propice à la conception	249
E. Des obstacles par artifices	258
§ 2. — Des moyens destructifs	258

XIV TABLE DES MATIÈRES	
CHAPITRE III. — Des artifices préventifs de la fécondation	269
CHAPITRE IV. — Des rapports conjugaux pendant l'époque menstruelle	294
TROISIÈME PARTIE	
Des conditions défavorables au mariage	32
CHAPITRE Ier. — De la vieillesse considérée au point de vue du mariage	32
§ 1°. — Des relations conjugales entre vieil-	32
§ 2. — Du mariage entre vieillards et jeunes filles	34
CHAPITRE II. — Des alliances entre consanguins	35
CHAPITRE III. — De l'hérédité morbide au point de vue du mariage	38
APPENDICE	
Du divorce	398

# RAPPORTS CONJUGAUX

CONSIDÉRÉS SOUS LE TRIPLE POINT DE VUE

DE LA POPULATION, DE LA SANTÉ ET DE LA MORALE PUBLIQUE

## PREMIÈRE PARTIE

Genéralités sur la famille humaine.

Avant d'aborder le sujet principal de ce livre, il nous a paru opportun de préparer la voie, par quelques aperçus sur la famille humaine considérée dans ses éléments. Nous étudierons successivement les conditions matérielles et morales qui impriment aux deux sexes une physionomie si différente, et déterminent le rôle que la nature leur assigne dans l'ordre universel, par le fait même de l'organisation qui leur est propre. Nous nous étendrons particulièrement sur la destinée que réserve à la femme le milieu social où elle

vit, et nous chercherons à déterminer le rang qu'elle doit occuper, au sein d'une civilisation comme la nôtre, sans crainte d'avancer quelques timides conjectures sur ce qu'elle peut espérer du progrès dans les âges futurs. Nous examinerons enfin, à l'occasion du mariage, envisagé comme pivot de toute société, les influences diverses que les préjugés inhérents aux époques d'ignorance ont exercées sur cette institution d'essence divine, et quelles en ont été les conséquences immédiates, pour la compagne de l'homme, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

#### CHAPITRE PREMIER

ÉTUDE COMPARÉE DE L'HOMME ET DE LA FEMME SOUS LE RAPPORT PSYCHO-PHYSIOLOGIQUE

La nature a donné à la femme des attributs qui indiquent sa véritable destinée, et le rôle qui lui est dévolu à côté de l'homme. Ainsi, la gracilité de ses formes, sa stature inférieure à celle de l'autre sexe, le joug qu'elle subit de la part des organes génitaux, la sujétion que lui impose une fonction spéciale et périodique, enfin les tendances de son caractère, tout révèle qu'elle n'a point été créée pour la lutte active et incessante contre les exigences de la vie matérielle, ni pour soumettre à sa domination les influences hostiles du monde extérieur.

Cependant, il serait oiseux de discuter le problème de la suprématie d'un sexe sur l'autre, ainsi qu'on l'a fait trop longtemps, et avec un luxe d'arguments au moins inutile. Il ne saurait y avoir, en effet, ni supériorité, ni infériorité, entre deux êtres créés chacun en vue d'une mission spéciale, et pourvus d'une organisation en harmonie avec le but qui leur est assigné sur la terre. Il est plus exact de dire que l'homme et la femme sont égaux en mérite et en dignité, lorsqu'ils accomplissent la tâche réservée à chacun d'eux, et que celui-là est le premier qui réalise le plus complétement sa part de devoir.

La preuve de ce que nous avançons se trouve dans l'étude de la série animale, où l'on voit, tantôt le mâle, tantôt la femelle, en possession des attributs en apparence les plus incontestables de la puissance, comme la force, la beauté des formes et l'indomptable violence du caractère. Ainsi, tandis que le lion se distingue par sa royale crinière, que l'étalon l'emporte sur la cavale par une vigueur sauvage, et que le taureau étale sur son large front les insignes de sa suzeraineté, un phénomène tout opposé s'observe chez les oiseaux de proie, où les femelles sont le plus souvent bien supérieures aux mâles, par

5

la taille et l'énergie musculaire. « Parmi les insectes, les fourmis, les araignées, maintiennent ce fait de la supériorité féminine. Dans les espèces même, chez qui le mâle a la force en partage, cette supériorité ne va jamais jusqu'à la domination; il n'y a point de seigneur et maître dans les ménages d'animaux, ou plutôt il en existe dans une seule classe, et là c'est la femelle qui est le seigneur. Les ruches d'abeilles nous offrent ce curieux spectacle de pères dominés, nourris, chassés et tués par les mères » (1).

Si donc nous établissons un parallèle entre l'homme et la femme, si nous étudions leurs qualités respectives dans l'ordre physique et moral, ce n'est point, — qu'on le remarque bien, — pour en déduire le rang qu'ils doivent occuper vis-à-vis l'un de l'autre, mais simplement afin de montrer quel est le rôle que, dans l'espèce humaine, la nature a confié à chaque sexe.

Par exemple, nous reconnaissons à la femme la prédominance sur l'homme par les passions affectives, les penchants et les instincts; mais

<sup>(1)</sup> Le Dr Menville de Ponsan, Histoire philosophique et médicale de la femme, t. 1, p. 136.

nous lui dénions une somme égale d'intelligence. Tout aussitôt l'anatomie vient déposer en faveur de notre opinion, en montrant chez la femme les parties antérieures du cerveau, siége des facultés intellectuelles, — moins développées que les parties postérieures, qui répondent aux qualités affectives, aux instincts et aux penchants.

Ce qui distingue donc la femme, c'est le sentiment; ce qui caractérise l'homme, c'est la raison.

Mais il ne sera ni sans intérêt, ni sans profit, d'entrer dans le cœur de la question, en faisant servir les connaissances anatomiques, à l'interprétation des phénomènes physiques et moraux qui spécialisent la femme et en font un être à part.

Nous avons lu quelque part, que si jamais la science était dotée d'une bonne psychologie, c'est à un médecin qu'elle le devrait. Cette pensée est d'une vérité profonde, en ce sens qu'elle établit toute l'importance qu'il convient d'accorder aux organes et à leur aptitude fonctionnelle, dans l'appréciation des faits qui ressortissent à la mé-

taphysique. Car s'il est une métaphysique positive et expérimentale, elle ne peut être assise que sur l'étude intégrale de l'homme.

Cette tâche de concilier le rôle et les droits respectifs de la matière et de l'esprit, dans ce qui constitue l'homme, — en tant qu'être vivant et intelligent tout à la fois, — un médecin l'a tentée de nos jours, dans un ouvrage remarquable à plus d'un titre (1).

C'est dans ce livre, où la profondeur des idées ne le cède en rien à l'élégance du style, que nous avons puisé, en grande partie, la substance de ce chapitre.

La femme est plus petite de taille et moins robuste que l'homme, avons-nous dit. Mais il ne faudrait pas attribuer sa faiblesse relative à l'éducation diverse que reçoivent les deux sexes, parmi les nations civilisées, parce qu'elle se fait remarquer également chez les sauvages, et partout où l'homme et la femme partagent les mêmes travaux.

Le tissu cellulaire, que l'on doit regarder

<sup>(1)</sup> Le docteur Bertrand de Saint-Germain. Des manifestations de la vie et de l'intelligence, à l'aide de l'organisation. Paris, 1848.

comme le tissu élémentaire des corps organisés, est plus abondant chez la femme; ce qui prouve que son développement personnel est moins avancé et qu'elle doit fournir à d'autres créations.

Ce qu'elle perd ici du côté de la force, elle le gagne du côté de la beauté; car le tissu cellulaire, en soulevant la peau, efface les saillies osseuses et produit ces molles inflexions et ces contours gracieux qui séduisent nos regards; il harmonise les diverses parties du corps par des lignes courbes insensibles, et réalise la souplesse des mouvements, en lubréfiant les organes de la locomotion.

Si le cerveau, organe de l'intelligence, est plus développé chez l'homme, surtout dans ses parties antérieures, la moelle épinière l'est davantage chez la femme.

« La tête de la femme, dit M. Menville, diffère de celle de l'homme par la forme, le volume et le poids. Nous pensons que plus la tête se rapproche de la forme sphérique et plus elle a de développement à la partie supérieure latérale, plus elle a acquis en perfectibilité..... Le front de la femme est plus déprimé que celui de l'homme; il y a plus d'élévation et plus de rectitude dans la ligne frontale. La sculpture antique qui ne connaissait pas la phrénologie, en avait pourtant l'intuition, lorsqu'elle exprimait cette particularité anatomique qui distingue les deux sexes, par le développement accordé au front de Jupiter Olympien et par le rétrécissement du front de Vénus.

» Mais si le front de la femme est plus court et plus arrondi, la partie postérieure du crâne offre une plus grande étendue. On sait aujourd'hui, par les données de la phrénologie les plus positives, qu'à cette conformation se rattache la faculté plus grande de sentir et de nourrir les sentiments affectueux : or, c'est là, en grande partie, la psychologie de la femme (1). »

Chez la femme, le corps des vertèbres a plus de hauteur et moins d'épaisseur, et les cartilages intervertébraux occupent plus d'espace; d'où il résulte:

1º Que la colonne vertébrale est plus longue

<sup>(4)</sup> Menville de Ponsan, loco citato, t. I, p. 165.

chez la femme, ainsi que le prouvent, du reste, ses inflexions beaucoup plus prononcées;

2º Que le canal vertébral a plus d'ampleur, et, partant, que la moelle épinière est plus développée, chez elle, en épaisseur et en hauteur.

A ce propos, nous devons rappeler ici que l'activité vitale est toujours en corrélation directe avec le développement de la moelle, proportionnellement au reste du corps, et que, par contre, ce développement, prédominant plus ou moins sur celui du cerveau, indique dans toute la série animale un degré quelconque d'infériorité.

Les fonctions de l'élément supérieur sont donc plus favorisées par l'organisation féminine, sous le rapport de l'entretien et de la conservation de l'existence, et elles le sont davantage par l'organisation masculine, sous le rapport de la connaissance et de la direction.

La femme vit en général plus longtemps que l'homme, bien qu'elle ait moins de force, et que sa santé soit plus souvent ébranlée.

Elle fait aussi beaucoup plus de sang; mais l'homme, à son tour, produit plus de pensées.

Chez la femme, la circulation est plus rapide, la respiration plus accélérée; elle vit plus vite et vit pour deux. Son existence presque tout entière se rapporte à la conservation matérielle de l'espèce.

Si l'homme a l'initiative dans l'œuvre de la génération, s'il représente le principe animateur et actif, qui met en mouvement les éléments matériels et leur communique le souffle de vie, c'est la femme qui fournit ces éléments et qui travaille le plus longtemps et avec le plus de peine à leur élaboration.

La nature a tout disposé pour cela : la région des organes génitaux est beaucoup plus développée, et toutes ses dimensions sont sensiblement plus considérables chez la femme que chez l'homme.

La formation du sang, ainsi que nous venons de le dire, est plus active et plus abondante chez elle, et le flux périodique auquel elle est sujette, se rattache à la ponte spontanée ou à l'ovulation, qui lui est commune avec les femelles de plusieurs espèces animales. En effet, l'arrivée des menstrues annonce l'époque de la puberté, et leur cessation définitive indique l'âge où la femme n'est plus en état de concevoir. Leur suspension a lieu d'ordinaire dès que la grossesse se déclare, et pendant l'allaitement; en tout autre temps, l'absence des menstrues est presque toujours un signe de stérilité.

La femme est donc en travail pendant les plus belles années de sa vie, pour la propagation et la nutrition de l'espèce.

Remarquons, en outre, que les organes de la génération ont sur elle une influence beaucoup plus marquée que sur nous : les sensations qui en émanent retentissent dans tout son être et tourmentent profondément son existence.

On ne peut s'imaginer à quel point le cerveau et les autres organes sont, chez elle, sous la dépendance de l'utérus. Plus de liberté d'esprit, plus de régularité dans les opérations intellectuelles : dès que l'utérus est malade, ou seulement en état d'orgasme physiologique, toute l'économie en est troublée. Comme aussi, il arrive souvent que, lorsqu'il survient une altération grave dans un autre point du corps, l'utérus s'en ressent.

C'est pourquoi l'utérus est un des pôles de l'organisation féminine, et l'âme elle-même est soumise à sa domination.

Dès l'enfance, nous voyons la petite fille manifester ses penchants, par le soin qu'elle donne à sa poupée et par le plaisir qu'elle prend aux jeux qui ont trait au ménage. Tout ce qui a pour but les choses de la vie matérielle l'intéresse particulièrement.

Le petit garçon, au contraire, se plaît à imiter ce qui a rapport à la vie publique, à l'art militaire, aux cérémonies religieuses, aux voyages, aux exercices équestres, suivant son tempérament et ses goûts individuels.

S'agit-il du passage de l'enfance à la puberté, cette révolution organique s'accomplit d'une façon bien différente dans l'un et l'autre sexes.

« La femme, en avançant vers la puberté, s'éloigne moins sensiblement que l'homme, de sa constitution primitive. Délicate et tendre, elle conserve toujours quelque chose du tempérament propre aux enfants; la texture de ses organes ne perd pas toute sa mollesse originelle, le développement que l'âge opère dans toutes

les parties du corps, ne parvient jamais à leur donner le même degré de consistance qu'elles acquièrent chez l'homme; cependant, à mesure que les traits de la femme se fixent, on aperçoit dans sa taille, dans sa forme, dans ses proportions, des différences, dont les unes n'existaient point auparavant, et les autres n'étaient point sensibles. Quoiqu'elle parte du même point que l'homme, elle se développe néanmoins d'une manière qui lui est propre, et elle parvient, plus tôt que lui, au dernier période de son développement. Partout la puberté dans la femme devance l'époque où elle se manifeste dans l'homme; la nature aurait-elle plus à faire dans celui-ci que dans l'autre, et la perfection de l'homme lui coûterait-elle plus que celle de la femme? Quoi qu'il en soit, l'homme est encore pleinement dans l'enfance et soumis aux lois de cet âge, que la femme éprouve déjà une nouvelle manière d'exister, se trouve, peut-être avec étonnement, pourvue de nouveaux attributs et sujette à un nouvel ordre de fonctions, étranger à l'homme et jusqu'alors étranger à elle-même. Dès cet instant, il se découvre en elle une nouvelle chaîne de rapports physiques et moraux, qui sera pour l'homme le principe de ce nouvel intérêt qui doit bientôt l'attirer vers la femme, et qui est déjà devenue, pour elle, une source de nouveaux besoins et de nouvelles fonctions (1).»

L'homme n'a pas pour sa progéniture une tendresse aussi exquise que la femme. Ce ne sont guère que des sympathies morales qui attachent le père à l'enfant. Il y a plus que cela chez la mère; elle aime son enfant comme le fruit de ses entrailles, comme le plus pur de son sang, comme sa vie, et cela se conçoit aisément.

Chez l'homme, la substance du cerveau et des nerfs a plus de consistance, plus de densité; elle est plus molle et moins volumineuse chez la femme.

Dans ces différences organiques si nombreuses réside la cause pour laquelle la femme jouit d'une excitabilité plus grande, et l'homme d'une réceptivité plus durable. Chacun sait que la femme est plus vivement et plus facilement émue, et que chez l'homme les sensations sont

<sup>(1)</sup> Roussel, Système physique et moral de la femme.

plus durables, ce qui permet au principe actif et supérieur de réagir plus librement en lui.

La femme est donc moins apte que l'homme à la réflexion.

Par cela même qu'elle est d'une excitabilité extrême, tout ce qui donne lieu à des émotions exagérées la trouble et l'égare.

L'homme, moins sensible, s'appartient davantage; car la sensibilité, qui multiplie nos rapports extérieurs avec le monde, quand elle dépasse certaines bornes, nous asservit et nous livre sans guide à tous les hasards de la passion: c'est ce qui a fait dire à J.-J. Rousseau: « La femme a plus d'esprit et l'homme plus de génie; la femme observe et l'homme raisonne. »

Les nerfs émanant du rachis sont plus gros chez la femme, eu égard au volume des muscles.

La femme présente tous les caractères du tempérament nerveux : aussi en a-t-elle les qualités et les défauts; et nous la voyons souvent en butte aux inconvénients qui se rattachent à l'exagération de ce genre de tempérament.

Extrême dans le bien, elle l'est aussi dans le mal; elle est inconstante et mobile, elle veut et ne veut plus; elle flotte, elle hésite sans cesse; elle prend bientôt en dégoût ce qu'elle recherchait avec le plus d'ardeur: elle passe de l'amour à la haine avec une prodigieuse facilité; enfin, elle est pleine de contradictions et de mystères.

Capable des actions les plus héroïques, elle ne recule pas devant les crimes les plus atroces. La jalousie transforme souvent cet ange de paix en véritable furie : elle empoisonne sa rivale tout aussi bien qu'elle ferait elle-même le sacrifice de sa vie pour celui qu'elle aime.

Douce et impétueuse tour à tour, timide et craintive par le sentiment qu'elle a de sa faiblesse, elle est capable d'un courage surhumain; et, si l'on considérait le courage selon son étymologie française, comme une sorte de rage de cœur, il serait vrai de dire que la femme a plus de courage que l'homme, et l'homme plus de bravoure que la femme.

L'homme, mû par une volonté ferme, voit le danger, le mesure et l'affronte; la femme ne calSi vous contrariez sans ménagement ses désirs impétueux, sa mobilité se change en opiniâtreté; vous la briseriez plutôt que de la réduire. Elle est terrible dans ses vengeances.

Les émotions populaires, les terreurs de la superstition, l'ivresse du fanatisme politique, se propagent parmi les femmes comme un incendie.

Se croient-elles menacées du courroux céleste, elles remplissent l'air de leurs doléances; les temples ne peuvent contenir leur empressement.

Le souffle des révolutions vient-il à ébranler les bases d'un État, elles se jettent avec furie dans la tourmente; les réactions des partis nous les montrent plus acharnées, plus sanguinaires que les hommes. Les exemples ne manqueraient pas à l'appui de cette assertion, si nous voulions évoquer les souvenirs sanglants de la révolution française.

Mais, d'un autre côté, quand les sentiments généreux les exaltent, elles deviennent sublimes et nous laissent bien loin derrière elles. Artémise et Lucrèce sont des types qui n'ont point d'analogues parmi les hommes. On ne rencontrerait pas, chez nous, un amour aussi désintéressé, aussi ardent que celui dont Héloïse a fait preuve au moyen âge. Son amant, Abeilard, offre un contraste caractéristique: plus sensuel que tendre, il ne se passionna réellement que pour les disputes de l'École, et sa correspondance nous montre une âme satisfaite et fière de sa conquête, plutôt que touchée du dévouement d'Héloïse.

C'est une femme, Madeleine, qui personnifie le repentir, comme sainte Thérèse personnifie la dévotion, et Jeanne d'Arc l'enthousiasme politique.

La femme porte le sentiment et les passions du cœur à leur dernière limite, précisément à cause de la facilité avec laquelle elle cède aux influences étrangères : l'individualité est chez elle moins prononcée. Il y a dans son organisation physique quelque chose d'indéterminé et de fugace, quelque chose d'insaisissable qui ajoute à ses moyens de séduction, en irritant les désirs. Le

sentiment de la pudeur dont la nature l'a douée, et qui l'enveloppe comme un voile, agit dans le même sens.

La cohésion des parties est moindre chez la femme: tout son corps est plus flexible et plus mou. La peau, qui est l'organe limitateur de l'individu, est chez elle plus mince, plus douce, à mailles moins serrées et plus extensibles.

Tandis que la femme perd la fraîcheur de la jeunesse, tandis que la finesse de la peau, la délicatesse du teint et la vivacité de la turgescence diminuent chez elle, l'accroissement de la masse lui conserve le charme des formes extérieures. L'expression vivante d'une vie satisfaite dans sa vocation, crée pour elle un nouveau genre de beauté; et, quoique plus tard ses organes perdent aussi de leur flexibilité, elle n'en conserve pas moins de la grâce dans tous ses mouvements, et une certaine douceur qui l'accompagne jusque dans la vieillesse.

Les influences atmosphériques, la température et l'électricité, agissent plus puissamment sur la femme que sur l'homme; la femme est dans une union plus intime avec la nature, elle appartient plus au tout; elle en est moins distincte. Voilà pourquoi sa volonté personnelle est plus faible, et ses instincts plus forts.

Les instincts sont des manifestations de la raison impersonnelle, qui agit dans les animaux sans leur participation réfléchie, pour les conduire au but providentiel, mais qui chez l'homme est souvent une fort mauvaise conseillère.

Plus le principe actif s'individualise, plus l'intelligence devient personnelle, par la prédominance des fonctions cérébrales, moins il y a d'instinct, plus il y a de raisonnement et de conceptions propres. C'est ce que l'on observe dans toute la série animale; c'est ce qui a lieu pour l'homme à l'égard de la femme.

La femme accomplit par instinct, avec facilité, une multitude de choses auxquelles nous n'arrivons pas aussi sûrement par la réflexion; mais nous lui sommes incontestablement supérieurs dans tout ce qui demande de l'application et du raisonnement, comme dans l'interprétation des lois de la nature, dans la philosophie et les sciences mathématiques.

Le sentiment de justice n'existe pas chez la

femme; ce qu'elle rêve, ce sont les distinctions, les préférences, les priviléges. Ce qui pèse le plus à son amour-propre, c'est d'être perdue dans la foule et de n'être pas remarquée. C'est pourquoi la justice qui tend à niveler les rangs lui est insupportable. L'aristocratie pour elle est le véritable ordre de la nature, le type de l'ordre social. Aussi, si l'on voit aux heures de commotions politiques, les hommes se passionner pour la liberté et l'égalité, on voit, d'autre part, les femmes opposer la plus vive résistance et se liguer avec les partis réactionnaires.

L'homme a toute la force physique qu'exigent les grands travaux, pour la culture du sol et sa défense.

La femme a la souplesse et la dextérité que demandent les œuvres minutieuses et les détails domestiques. Elle ne saisit point les objets dont elle veut s'emparer avec autant de puissance que nous, mais elle les manie plus habilement, plus délicatement. Vous observerez qu'elle a la main plus petite et les doigts plus effilés. Elle excelle dans les travaux à l'aiguille, dans la broderie et la tapisserie. Si

ÉTUDE COMPARÉE DE L'HOMME ET DE LA FEMME

elle s'adonne à la peinture, elle réussit mieux dans la miniature qu'en tout autre genre. En somme, il est bien évident que la femme tient de son organisation une constitution en tous points plus frêle que la nôtre. Quelles que soient d'ailleurs les modifications que lui impriment le climat, l'éducation, la manière de vivre, l'exercice, elle porte toujours avec elle le caractère de son infériorité, sous le rapport de la force, quand on la compare à l'homme. On en peut conclure qu'elle n'est destinée qu'à des travaux faciles et qu'elle trompe les intentions de la nature, lorsqu'elle se livre à des exercices qui réclament un déploiement de forces considérable. Aussi, ne peut-on voir sans une profonde pitié chez certains peuples, qui ne sont point encore sortis des langes de la barbarie, les femmes condamnées aux travaux les plus rudes, par la nonchalance et la cruauté de leurs maris. Sous l'empire de cette coutume, on ne tarde pas à voir les femmes perdre graduellement tous les attributs de leur sexe; et sans acquérir, néanmoins, aucun des caractères qui font la beauté de l'homme, elles voient s'effacer

une à une, les grâces qui les distinguaient, pour tomber dans une sénilité précoce, où l'on ne saurait plus reconnaître ni l'homme ni la femme. Et il n'est pas besoin, du reste, d'aller bien loin pour vérifier ce fait d'observation. Il suffit de voir ce qui se passe parmi les classes pauvres de la campagne et chez certaines catégories d'ouvriers dans les villes, — les balayeurs des rues, par exemple, — où les femmes partagent, sans merci, les labeurs de l'homme et s'épuisent prématurément.

Il arrive un âge où les sexes ne se distinguent presque plus, ni par les traits du visage, ni par le son de la voix, ni par la démarche, ni par rien, enfin, de ce qui fait le charme extérieur de la compagne de l'homme, telle qu'elle sort des mains de la nature.

Elle mesure moins d'espace que nous en marchant, et accomplit plus difficilement de longs trajets; mais sa démarche a une légèreté et une grâce que nous ne saurions égaler. Elle est la première, sans comparaison, dans l'art de la danse, dans cette association de mouvements harmoniques et cadencés, où se sont illustrées

ÉTUDE COMPARÉE DE L'HOMME ET DE LA FEMME 25 les Taglioni, les Fanny Essler, et tant d'autres dont les noms nous échappent.

En général, les organes sont plus exigus chez la femme; en compensation, ils sont doués d'une sensibilité plus vive, et leur texture organique a plus de finesse; ce qui leur donne l'avantage dans les opérations qui demandent moins de réceptivité et de force, que de prestesse et d'acuïté.

La femme a le globe oculaire moins gros et le cristallin plus convexe, de sorte que si elle ne peut recevoir autant de rayons lumineux que nous en recevons, elle voit pourtant mieux de près; habile à distinguer les nuances délicates, elle a de la peine à mesurer les proportions d'un corps volumineux ou éloigné.

Elle a l'oreille plus petite et le conduit auditif plus étroit; mais ce conduit est chez elle plus cylindrique qu'infundibuliforme, c'est-à-dire qu'il se rétrécit moins rapidement; et s'il admet moins d'ondes sonores, si, par conséquent, il perd les sons lointains, ceux qu'il reçoit, arrivent plus directement à la membrane du tympan, et la femme est en état de discerner le

timbre des sons les plus légers qui se font entendre à peu de distance.

Les organes du goût et ceux de l'olfaction ont également, chez elle, moins de développement et plus de ténuité; aussi la femme donne-t-elle la préférence aux aliments d'une saveur douce et aux parfums délicats.

Ces rapports différentiels dans les propriétés extérieures et les fonctions sensoriales, se retrouvent dans les facultés intellectuelles et les opérations cérébrales.

Chez l'homme, l'intelligence, servie par des organes plus fermes et plus développés, embrasse un horizon plus vaste et s'élève à des considérations d'un ordre plus élevé.

Chez la femme, l'intelligence personnelle a moins d'étendue et moins de puissance, mais elle est plus subtile et plus déliée.

La vivacité et la multiplicité des sensations, probablement aussi la conformation des lobes cérébraux antérieurs, ne permettent pas à la femme d'apprécier exactement le rapport des choses, leurs effets et leurs causes; c'est ce métaphysiques.

Elle a de la peine à fixer longtemps son attention sur un même objet; elle est peu propre à l'abstraction et aux généralités; mais, en revanche, elle saisit merveilleusement les qualités sensibles et les vérités de détail, et pour tout ce qui ne demande que du tact, de la finesse et du goût, elle est supérieure à l'homme.

Elle a plus de ce qu'on nomme esprit, mais rarement elle atteint les hauteurs sublimes du génie. Nous ne lui devons aucun des chefs-d'œuvre qui honorent l'humanité, soit dans les arts, soit dans les lettres, et cependant beaucoup de femmes se sont adonnées aux arts et aux lettres par goût et par inclination (1).

Écoutons, à ce sujet, le témoignage d'une femme d'esprit, Daniel Stern : « Dans ses plus brillantes manifestations, le génie féminin n'a point atteint les hauts sommets de la pensée; il est pour ainsi dire resté à mi-côte. Non-seu-

<sup>(1)</sup> Quelques individualités font exception à cette règle; mais elles sont si rares qu'elles n'infirment qu'à un bien faible degré le principe que nous venons d'énoncer.

lement dans les sciences et dans la philosophie elles ne paraissent qu'au second rang, mais encore dans les arts, pour lesquels elles sont si bien douées, elles n'ont produit aucune œuvre de maître (1). »

Quelle est la femme que l'on peut opposer à Phidias ou à Raphaël, à Platon ou à Virgile? Trouvons-nous parmi elles un Aristote? Elles réussissent dans le genre familier, dans l'expression des sentiments tendres et délicats, dans le commerce épistolaire et dans les peintures de mœurs; mais lorsqu'elles veulent s'élever à de plus hautes considérations, elles brûlent leurs ailes à la lumière. La femme n'a enrichi l'humanité d'aucune des grandes découvertes qui ont changé la face du monde. Si l'on consulte les documents du ministère du commerce, on trouve que la part des femmes est bien minime dans les inventions qui ont été inscrites depuis qu'on délivre en France des brevets. En effet, depuis le 1er juillet 1791 jusqu'au 1er octobre 1856, sur 54,108 brevets d'invention ou de perfectionnement qui ont été délivrés, cinq

<sup>(1)</sup> Daniel Stern, Esquisses morales.

ou six seulement ont été pris par des femmes pour des articles de modes ou de nouveautés. La femme n'a pas même inventé son fuseau et sa

quenouille. (P. J. Proudhon.)

La femme est curieuse à l'excès; non par amour pour la vérité, mais parce qu'elle a besoin d'émotions variées, et c'est en quoi notre curiosité diffère de la sienne. Nous recherchons laborieusement tout ce qui agrandit la sphère de notre intelligence; la femme recherche surtout avec avidité ce qui l'amuse ou l'intéresse. Les scènes de la vie privée ont pour elle plus d'attrait que les secrets de la science.

Ce ne sont point les législateurs qui, les premiers, ont assigné aux deux sexes des attributions diverses, c'est la nature; elle seule a marqué les rangs, par la différence des organisations. Tous les théoriciens du monde ne pourront rien contre elle.

La voix, qui est un indice de l'état des forces et des qualités intimes de l'être, est plus grave et plus étendue chez l'homme : elle a le ton du commandement.

Chez la femme elle est douce, flexible, sup-

pliante, plus appropriée que la nôtre aux diverses intonations du chant.

La voix de l'homme convient mieux aux discussions publiques et à l'enseignement de l'école; aussi ses organes vocaux sont-ils plus développés et plus fermes. C'est là un fait anatomique bien établi.

L'excitabilité étant plus vive chez la femme, et l'individualité étant moins arrêtée, moins finie si l'on peut ainsi dire, elle reçoit plus aisément les impressions et les traduit au dehors plus fidèlement et plus promptement; sa physionomie est plus expressive et plus mobile que la nôtre. Son âme est en quelque sorte transparente, sous la frêle et délicate enveloppe dont elle est revêtue. Comme cette âme est moins confinée en elle-même, qu'elle s'appartient moins, elle reflète avec une grande facilité les émotions passagères et empruntées : voilà pourquoi les femmes réussissent si bien au théâtre, dans la mimique, et pourquoi l'on trouve plus de comédiennes habiles que de bons acteurs.

L'instinct musical est plus répandu parmi

ÉTUDE COMPARÉE DE L'HOMME ET DE LA FEMME 34 les femmes, et l'instinct poétique parmi les hommes. C'est que la musique est la langue du sentiment, non converti en perception, et que la poésie veut des sentiments et des idées. La musique éveille l'intelligence et provoque la naissance des idées, de toute sorte d'idées, suivant son caractère, mais elle n'en exprime aucune formellement.

Comme la femme est plus dépendante que l'homme de ce qui l'entoure, comme elle est moins distincte du tout universel et que les instincts ont sur elle plus d'empire, elle est plus intimement avertie, plus sensiblement convaincue qu'un esprit infini gouverne et vivifie le monde. Elle est plus religieuse que l'homme par le côté affectif. Ce qui manque essentiellement à la femme est la méthode : de là, le hasard introduit dans ses raisonnements, et trop souvent dans ses vertus.

Ce qui égare la femme est l'esprit de chimère; elle le porte dans tout : en religion, en amour, en politique.

« Les femmes ne méditent guère; penser pour elles est un accident heureux, plutôt qu'un état permanent. Elles se contentent d'entrevoir les idées, sous leur forme la plus flottante et la plus indécise. Rien ne s'accuse, rien ne se fixe dans la brume dorée de leur fantaisie (1).

Mais la puissance réflective et la raison personnelle étant moins développées en elle, elle subit plus aisément le joug des hypothèses, que l'imagination et l'ignorance ont substituées aux vérités fondamentales. Elle est enfin plus disposée que nous à la superstition et aux croyances mythologiques, qui personnifient les attributs de Dieu: elle adhère à ces croyances avec enthousiasme, tandis qu'il est toujours difficile de lui faire accepter des notions simples et sans images. Mais nous devons respecter jusqu'à ses erreurs, si elles sont nécessaires pour entretenir un sentiment dont l'absence donnerait la mort à l'âme; et la religiosité est un besoin de sa nature.

Puisque la femme est dans une union plus étroite avec l'infini, il n'est pas impossible que son esprit dépasse, quelquefois, les limites du temps et de l'espace, et qu'il entrevoie des

<sup>(1)</sup> Daniel Stern, loco citato.

choses qui s'accomplissent à degrandes distances et qui sont encore dans les secrets de l'avenir. Il est sûr que les femmes ont plus souvent que nous de ces pressentiments merveilleux, de ces illuminations soudaines qui trouvent dans les faits leur complète réalisation. On ne saurait nier ces phénomènes, sans renverser l'autorité de l'histoire qui en a recueilli les preuves, d'après le témoignage des hommes les plus recommandables.

Les meilleurs esprits de l'antiquité et les plus graves d'entre les modernes n'y auraient point ajouté foi, si la chose était dépourvue de fondement, et nous ne trouverions pas, dans tous les temps et chez tous les peuples, cette croyance aux pressentiments et au don de seconde vue, presque aussi généralement établie, que le sentiment même de la divinité. Il faut que cette croyance s'appuie sur des faits assez souvent répétés et assez positifs, pour avoir acquis ce caractère d'universalité.

Du reste, il n'est presque personne qui, dans son expérience propre, ne puisse citer quelques faits extraordinaires de ce genre. Disons donc que les pressentiments et les vues de l'esprit à travers l'espace, ne doivent pas toujours être confondus avec les hallucinations résultant d'un état morbide du cerveau; sans quoi, il faudrait taxer de folie, comme quelques-uns en ont entrepris la tâche, la plupart des hommes célèbres qui nous assurent avoir eu, dans le courant de leur vie, de ces pressentiments ou de ces révélations intimes que l'événement a justifiés d'une manière éclatante. Cicéron et Plutarque en donnent des exemples. L'empereur Napoléon y croyait fermement, et de grands physiologistes, au nombre desquels il faut compter Burdach (1), admettent la possibilité et la réalité du phénomène.

Il y aurait alors, en se plaçant dans cet ordre d'idées, suspension momentanée de l'individua-lité intellectuelle; car ce n'est que par notre relation avec l'infini que nous pouvons traverser le temps et l'espace. Ce phénomène trouve dans nos doctrines une explication naturelle; mais il n'en est pas moins un fait exceptionnel, un fait rare,

<sup>(1)</sup> Burdach, Traité de physiologie, traduit de l'allemand, p. 227. Paris, 1839.

35

que l'on ne doit admettre qu'avec la plus grande réserve, parce qu'il touche de trop près aux hallucinations morbides, et qu'il a trop souvent servi de prétexte à l'imposture, pour tromper l'ignorante crédulité.

La femme, naturellement exaltée et crédule, s'est plus d'une fois persuadée que cet état tout à fait anormal pouvait être un état habituel, et soit qu'elle fût dupe d'elle-même ou qu'elle voulût régner sur des imaginations plus faibles, elle s'est donnée comme interprète de l'avenir et des choses cachées, et s'est assise sur le trépied de la devineresse. Cette déplorable manie est beaucoup plus commune chez les femmes que chez les hommes (1), surtout parmi les peuples enfants et dans les temps barbares, où tout ce qui est singulier et accidentel est regardé comme une manifestation particulière de l'esprit de Dieu.

En présence de l'aptitude divinatoire de la femme, on a vu l'homme, prosterné devant les

<sup>(1)</sup> Parmi les somnambules, prétendus lucides, qui abusent aujourd'hui de la crédulité publique, en s'attribuant le pouvoir de guérir les maladies et de lire dans l'avenir, il y a incomparablement plus de femmes que d'hommes.

superstitions de sa compagne, ne pas comprendre que son irrationalité même lui donne quelque chose de fatidique. Partout, dit P. J. Proudhon, qui l'a si bien étudiée, on la trouve prophétesse, devineresse, druidesse, sibylle, pythonisse, sorcière, tireuse de cartes, etc., une vraie table tournante. Inesse quin etiam feminis sanctum aliquid et providum putant, dit Tacite en parlant des Germains; ils pensent que les femmes ont en elles quelque chose de divin et de providentiel. On a cité ce passage, en preuve des hautes prérogatives de la femme; c'est juste le contraire qui en résulte. Plus il y a de puissance spéculative chez l'homme, moins il y a de capacité de deviner. Qu'il arrive à une femme comme à un chapeau, à une clef, à une baguette de coudrier, de découvrir une chose cachée ou perdue, de traduire avec plus ou moins de bonheur ce que pense celui qui l'interroge, il y a plutôt de quoi la plaindre que la féliciter. C'est le miroir qui réfléchit le soleil, le prisme qui en décompose les rayons. Demandez à ce miroir une théorie de la lumière, et vous verrez ce qu'il vous dira.

En résumé, l'individualité humaine est moins prononcée chez la femme que chez l'homme, ainsi que l'indique l'organisation respective de l'un et de l'autre sexes, sur laquelle nous allons revenir.

Les traits du visage sont plus accentués chez l'homme; son front est plus large et plus élevé; tout son corps a plus de développement et de vigueur.

Le corps de la femme a des proportions plus exiguës, si ce n'est du côté des organes de la génération, et il a aussi moins de consistance et de force.

Le cerveau est chez elle moins développé dans ses parties antérieures.

La femme jouit d'une sensibilité sensoriale plus vive, et l'homme d'une puissance de création plus grande.

La femme, étant plus impressionnable que l'homme, est par cela même moins indépendante. Non-seulement elle cède plus aisément aux influences extérieures, mais encore elle est mue intérieurement par des instincts plus puissants et plus multipliés que les nôtres, c'est-à-dire que l'in-

telligence lui est moins personnelle et qu'elle agit moins librement.

Ses sens, quoique plus impressionnables que les nôtres, ont moins de portée, et il en est de même des organes cérébraux.

Ce qui domine chez la femme, c'est le sentiment, c'est l'instinct, c'est la maternité.

Chez l'homme, c'est la force, le raisonnement, la volonté.

Dans l'œuvre de la génération, l'homme a l'initiative; son rôle est plus actif, il est d'un ordre supérieur, mais il est aussi de peu de durée. Celui de la femme, que l'on nous passe cette expression, est plus substantiel et se prolonge bien davantage. La femme y est employée tout entière et pendant les plus belles années de sa vie.

Comme la plante, elle semble particulièrement destinée à la germination; on dirait une fleur animalisée; elle en a la délicatesse comme elle en a l'éclat; son parfum, c'est son âme.

Le monde matériel est subordonné à l'homme. Il subjugue la femme.

Telle qu'elle est, la femme sert de complé-

ment à la nature humaine et l'embellit. Elle représente le côté sensible. L'aménité, la fécondité, la beauté, sont ses attributs distinctifs.

Si l'homme a la force du corps et la supériorité intellectuelle en partage, la femme a pour elle l'harmonie des formes, la souplesse des mouvements, la finesse de l'esprit.

Elle est visiblement née pour les talents d'agrément et les détails domestiques, comme l'homme est né pour les grands travaux et la direction sociale.

Les qualités affectives sont plus développées chez la femme; le dévouement est sa loi, le sacrifice est son triomphe. Jeune fille, épouse ou mère, elle n'est jamais à elle, et son abnégation fait sa grandeur.

Elle est plus pieuse que nous, parce qu'elle est plus fidèle aux instincts primitifs. Son cœur est un sanctuaire que l'homme de bien respectera toujours; le triple flambeau de la foi, de l'espérance et de l'amour, y brûle sans cesse.

Si la femme a besoin d'appui, l'homme voué au travail a besoin d'encouragement et de consolation. Il trouve cet encouragement, cette consolation, dans le commerce de sa compagne; les grâces dont elle est ornée lui font oublier les fatigues de la vie; son sourire dissipe nos ennuis; la persuasion est sur ses lèvres; la douleur s'endort à sa voix, et le malade trouve par ses soins un adoucissement à ses maux.

Elle veille au foyer domestique comme un génie protecteur, tandis que l'homme explore la nature et la soumet à son empire.

La douceur de caractère propre à la femme corrige la rudesse de nos mœurs.

La rectitude de ses instincts sert quelquefois à ramener notre esprit qui s'égare, ou qui flotte incertain.

Nous sommes, il est vrai, plus riches que la femme enintelligence personnelle, mais la femme est plus riche que nous en sentiment et en affection.

C'est ainsi que les deux sexes sont unis, entre eux, par leurs qualités respectives et qu'ils se complètent mutuellement.

Les femmes ont moins besoin d'affranchissement que les hommes, et elles-mêmes le sentent communément, bien que des amis mal inÉTUDE COMPARÉE DE L'HOMME ET DE LA FEMME 41 spirés plaident, en leur nom, l'égalité devant les fonctions sociales. Les affections les dédommagent du joug; elles ont au fond du cœur des consolations pour leurs misères, leurs sujétions, leurs souffrances. La femme, la mère surtout, n'a-t-elle pas le dévouement pour compensation de la liberté?

C'est par son esclavage et sa soumission même que la femme se relève; car c'est par là qu'elle devient mère et qu'elle parvient à sa haute dignité.

Par cela même qu'elles ne trouvent point à se répandre en dehors du foyer domestique, les vertus féminines les plus suaves et les plus nobles se dérobent aux yeux de l'observateur, et demeurent à jamais ignorées de tous ceux qui vivent éloignés de la sphère qu'elles illuminent.

Le monde, — on ne le sait point assez, — contient un grand nombre de candides et pures jeunes filles, tout absorbées dans leur chaste ignorance, en qui le sentiment de la pudeur est demeuré aussi profond qu'il l'était dans la première femme, quand elle est sortie des mains du

Créateur, toute revêtue de modestie. Pour les natures délicates, se donner est un sacrifice immense et toujours nouveau; car si la déchéance a frappé la femme dans son âme devenue faible, dans son corps devenu infirme, et dans ses sentiments que la volonté ne gouverne plus, elle a, — chose étrange! — elle a respecté cet admirable instinct de pudeur dont Ève fut primitivement douée. Plus la femme est jeune et pure, plus elle est chaste dans ses pensées de vierge; et sa nature est ainsi faite, qu'elle n'arrive aux pensées grossières, qu'après un long contact avec le monde qui ne croit pas à sa pudeur, et qui la froisse et la blesse sans cesse comme sans pitié.

Dans les relations amoureuses, le rôle actif et provocateur appartient à l'homme, et il y met d'autant plus d'ardeur que les obstacles qu'il rencontre sont plus difficiles à vaincre. La pudeur, qui est l'attribut le plus noble du sexe, est ainsi ménagée; et la pudeur est la vertu par excellence de la femme, celle dont la perte en fait un être dégradé et des plus abjects : c'est d'ailleurs de toutes les vertus celle qui sup-

pose la plus longue éducation et le plus complet développement de l'intelligence et du sens moral. Chez les enfants, elle n'existe pas, et jusqu'à l'âge de la puberté elle n'apparaît que fort peu. Chez les sauvages et les peuples primitifs, elle est complétement inconnue. La pudeur est, en un mot, une des manifestations de la dignité personnelle, de ce sentiment propre à l'homme, qui, par respect pour luimême, rompt avec les mœurs de la brute et se complaît à épurer les siennes. Cependant, et tout en respectant précieusement les lois de cette pudeur qui lui confère je ne sais quel parfum de perpétuelle virginité, il fallait que la femme eût à sa disposition les moyens d'attirer les yeux, et d'exciter les désirs de celui qu'elle préfère et qu'elle veut subjuguer. De là, cet art subtil qu'elle apporte dans ses vêtements, dans sa parure, dans ses attitudes et dans tout son extérieur. De là, ce charme infini qu'elle sait imprimer à ses moindres actions, à son regard, à l'intonation de sa voix, à tout son être enfin.

On a donné à ces mille ruses, si familières aux

femmes, la dénomination pittoresque de coquetterie. Cette expression, prise en bonne part, désigne une qualité inhérente à la nature féminine. On la trouve également chez les animaux, où la femelle recherche le mâle par mille artifices et lui donne le signal; elle se concilie parfaitement avec la vertu et la modestie, quand elle demeure confinée dans certaines limites et qu'elle est mise en œuvre dans un dessein avouable; mais elle devient une arme perfide et dangereuse au service des âmes frivoles et inconstantes, qui recherchent plutôt les hommages nombreux et passagers, que les jouissances durables et licites d'un amour pur et vrai. On rencontre dans le monde de ces femmes, aux dehors candides et aux mœurs hypocrites, qui se font un jeu cruel de s'entourer d'adorateurs, de se composer une cour qui satisfasse leur orgueil, pour le seul plaisir de dominer et de devenir l'objet d'ardentes convoitises. Ces sortes de femmes, que les poëtes ont symbolisées dans la création fantastique de la Sirène, constituent une véritable monstruosité, une déviation du sens moral, un fléau pour les ÉTUDE COMPARÉE DE L'HOMME ET DE LA FEMME 45 hommes inexpérimentés qui les prennent au sérieux.

Comédiennes perfides, vous ne savez donc pas que si la prostitution du corps est une souillure, celle du cœur est une profanation qui n'a pas même l'excuse de l'entraînement!

## CHAPITRE II

DE LA DESTINÉE DE LA FEMME DANS SES RAPPORTS AVEC L'ÉTAT SOCIAL

Aux époques de sauvagerie, le sort de la femme a dû être infime et misérable. Considérée comme un instrument placé par la Providence aux mains de l'homme, dans un but de procréation, son rôle se confondait nécessairement avec celui de la femelle de toute autre espèce animale. La spéculation ou le préjugé étaient complétement étrangers à ce fait, dont il faut rechercher ailleurs la cause véritable. Qu'on n'en accuse pas non plus l'âpreté des mœurs primitives; elle ne pourrait en rien expliquer la persistance d'un fait, que les yeux d'aujourd'hui peuvent bien envisager avec étonnement, mais que de longs siècles ont respecté, malgré les progrès de la raison humaine.

Quelle est donc cette cause, capable de rendre compte des vicissitudes qu'a subies l'existence de la femme, à travers la série des temps? Pour la découvrir, nous serons obligé de remonter l'histoire de l'humanité jusqu'à son berceau, et d'en esquisser à grands traits les principales périodes.

A son apparition sur le globe, l'homme a dû disputer sa subsistance à la terre, et pour préserver sa vie des chances innombrables de destruction dont elle était menacée, soutenir une lutte acharnée contre tout ce qui l'entourait.

L'intelligence et la force, la force surtout, étaient ses seules armes : mais si l'une de ces deux conditions pouvait se passer de l'autre, c'était encore et toujours la force. Les premiers âges de l'humanité se résument donc en une guerre incessante de l'homme contre la nature et les êtres qui l'ont précédé dans la création.

A cette époque, où la nourriture et les vêtements se conquéraient, en grande partie, dans les fatigues et les périls de la chasse, le courage et la vigueur du corps devaient être tout, l'alpha et l'oméga. La vertu, la grâce, le dévouement, la raison, etc., rien ne pouvait entrer en parallèle avec deux qualités si précieuses, si indispensables. Le sexe qui les avait en partage, l'homme, — devait en conséquence trôner en maître, et sa compagne, incapable de participer aux rudes travaux de son époux, être employée à rendre les seuls services auxquels la prédestinât son organisation.

Quoi de plus logique et de plus facile à prévoir?

Dans ces temps enveloppés de ténèbres, la polygamie devait régner, pour satisfaire au besoin de population, et pour remplir, au fur et à mesure qu'ils survenaient, les vides résultant des guerres d'extermination que se faisaient les hommes. La longévité d'alors, hors de comparaison avec ce qu'elle est de nos jours, contribuait encore à en faire une nécessité.

Or, la polygamie est pour la femme la négation de toute dignité, le dernier degré de l'abjection. Mais il fallait bien qu'elle subît encore cette phase de son long martyrologe, puisqu'elle portait dans ses flancs les générations de l'avenir.

De toutes les causes d'avilissement, auxquelles

les femmes ont été assujetties dans l'antiquité, les plus puissantes, assurément, sont la servitude domestique et la polygamie.

Les monuments historiques que nous possédons de ces temps éloignés, l'attestent de la manière la plus péremptoire.

La littérature grecque est remplie d'invectives grossières contre le sexe. Depuis Orphée jusqu'à saint Grégoire de Nazianze, tous se sont appliqués à la couvrir de boue et de ridicule. Euripide et Simonide, Anacréon lui-même, se sont plu à lui prodiguer l'insulte. Parmi les Latins, Ovide et Juvénal l'ont accablée dans leurs ouvrages. Cette sentence devenue populaire : Femme qui pense, à coup sûr pense mal, est la traduction fidèle de ces mots dus à Publius Syrus : « Mulier quæ sola cogitat, malè cogitat. »

Ce qu'il y a de très-remarquable, c'est l'unanimité des peuples anciens, à ranger parmi les causes d'impureté le commerce des femmes, même légitimes. Les Égyptiens, les Babyloniens, les Grecs et les Romains se l'interdisaient, la veille des sacrifices.

Ils pensaient que, par cela même qu'il mettait

les sens en émoi, le commerce des sexes était incompatible avec les pratiques religieuses et avec toutes les entreprises pour lesquelles l'homme intercédait auprès de la Divinité. En un mot, il était réputé impur. Les Égyptiens et les Hébreux, entre autres, ne pouvaient s'y livrer dans les grandes fêtes, et, aujourd'hui encore, il est interdit aux Japonais pendant leurs pèlerinages. Les Israélites et les Romains interdisaient le commerce des femmes aux prêtres, lorsqu'ils avaient à remplir une cérémonie religieuse, et chez les mahométans cette interdiction subsiste, même de nos jours. Les Babyloniens, les Arabes et les Grecs se tenaient éloignés de leurs femmes, les jours de sacrifices. Les Assyriens se croyaient aussi souillés par les rapprochements sexuels que par le contact d'un cadavre. En Amérique, il est plusieurs nations sauvages qui se feraient un scrupule de visiter des blessés le jour où ils ont eu commerce avec leurs femmes, et qui s'astreignent à la continence la plus rigoureuse, trois jours avant et trois jours après chacune de leurs expéditions guerrières (1).

<sup>(1)</sup> Burdach, Traité de physiologie, traduit de l'allemand, t. V, p. 418, Paris, 4839.

Après la barbarie, vient la civilisation ancienne. Le progrès accompli est immense. Les arts et les sciences atteignent à une haute perfection. Les mœurs se modifient profondément, mais ne s'adoucissent point. L'humanité est en marche et parcourt à grands pas la route de l'avenir. Nonobstant tous ces signes d'amélioration sociale, la condition de la femme ne se ressent que faiblement des conquêtes du temps. C'est que les guerres sont plus que jamais permanentes et implacables. Des nations rivales se disputent le sol et portent au loin le massacre et la désolation. Les partis s'arrachent alternativement le pouvoir, et les révolutions ébranlent, à des intervalles de plus en plus rapprochés, des empires fondés par la violence et assis sur le crime.

La grande affaire du salut public tient constamment sur la défensive la multitude haletante qui sert d'enjeu à l'ambition insatiable et à la cupidité des castes aristocratiques. Les intérêts privés ne sont rien; les intérêts généraux, les luttes civiles sont tout. La vie se passe dans les agitations du Forum. Les vertus domestiques, dans ce tourbillon, ne trouvent pas le temps de se développer. L'esprit de famille, annihilé par l'amour de la patrie et la haine de l'étranger, se résume dans l'orgueil d'enfanter des soutiens de l'honneur national.

Est-il besoin de dire ce qu'était la femme dans ces temps d'orages? On peut le deviner : l'esclave de son mari.

Et pourtant la polygamie n'existait plus; mais à sa place, l'hétaïrat (1), le concubinage et les abus du divorce, replongeaient la compagne de l'homme dans la dégradation dont elle semblait devoir sortir, sous l'influence des progrès accomplis. Il y a plus: la perversion des mœurs, qui amena la ruine de cette civilisation brillante, mais éphémère, se servit surtout de la femme pour consommer son œuvre de démolition; et ce n'est qu'avec dégoût que l'esprit s'arrête au rôle ignoble qui fut dévolu au sexe, dans cette catastrophe où s'engloutirent tant de merveilles du génie humain.

Avant de quitter cette période historique,

<sup>(1)</sup> L'hétaïrat était chez les Grecs une sorte de concubinat qui n'avait rien de dégradant. La fameuse Briséis, de l'Iliade, Chryséis, la fille du grand-prêtre, Aspasie, étaient des hétaïres.

constatons encore, — et nous le faisons à dessein, — que la suprématie de la force physique n'avait rien perdu de son prestige, dans ces siècles où l'intelligence rayonnait cependant d'un vif éclat, et qu'un matérialisme effréné régnait alors. Aussi, cette civilisation factice, au lieu d'élever la femme à sa véritable condition, la ravalait encore, en transformant cet ange du foyer domestique en complice de ses turpitudes.

Nous voici en plein moyen âge. La philosophie chrétienne a épuré le mariage et placé la femme au rang qui lui appartient. Sous le régime de la féodalité, le métier des armes devient le monopole d'une imperceptible minorité. Le gros de la nation est réduit à l'état de servage et attaché à la glèbe. La chose publique n'est plus de son domaine. Le seigneur est le souverain arbitre des destinées du peuple, qui, dès lors, est obligé de concentrer son existence dans son intérieur. Là est la véritable origine de l'esprit de famille, et partant, de la rédemption de la femme, qui devient du même coup l'égale de son mari, par la communauté

de la souffrance et de l'esclavage. De ce moment date son émancipation.

Ainsi, — et ce fait est digne de remarque, — c'est du jour où l'homme, en perdant sa liberté, déchoit de son rang, que la femme conquiert le sien et s'élève à la dignité d'épouse, après avoir durant des siècles, porté le fardeau de la plus abjecte servitude.

Les idées chevaleresques se développent, et d'un excès d'avilissement, nous voyons le sexe passer à l'état d'idole. Qui ne connaît les détails émouvants de ces combats en champ clos, où les adversaires se disputaient la victoire pour un sourire de femme, et payaient de leur vie le privilége de porter ses couleurs? C'est encore le fétichisme de la force, mais tempéré et dénaturé même, par l'exagération d'un sentiment d'un ordre plus spirituel. Pour nous résumer, citons les paroles d'un éloquent prédicateur, le P. Lacordaire :

« L'homme a accumulé contre sa compagne tout ce qu'il a pu imaginer de duretés et d'incapacités. Il en a fait une captive; il l'a couverte d'un voile et cachée à l'endroit le plus secret de la maison, comme une divinité malfaisante ou une esclave suspecte; il lui a raccourci les pieds dès l'enfance, afin de la rendre incapable de marcher et de porter son cœur où elle voudrait; il l'a attachée aux travaux les plus pénibles, comme une servante; il lui a refusé l'instruction et les plaisirs de l'esprit. On l'a prise en mariage, sous la forme d'un achat ou d'une vente; on l'a déclarée incapable de succéder à son père et à sa mère; incapable de tester; incapable d'exercer la tutelle sur ses propres enfants, et retournant elle-même en tutelle à la dissolution du mariage par la mort. La lecture des diverses législations païennes est une révélation perpétuelle de son ignominie, et plus d'une, poussant la défiance jusqu'à l'extrême barbarie, l'a contrainte de suivre le cadavre de son mari et de s'ensevelir dans son bûcher, afin, remarque le jurisconsulte, que la vie du mari soit en sûreté (1). »

Mais faut-il s'étonner que la femme ait eu, dans le cours des âges, à supporter sa part des misères qu'entretiennent dans l'humanité l'es-

<sup>(1)</sup> Cité par Daniel Stern, Essai sur la liberté.

clavage et ses compagnes inséparables, l'ignorance et la superstition? Non, il serait injuste de reprocher à l'homme le sort qu'il a fait subir à sa compagne, quand la responsabilité en revient tout entière aux temps et aux institutions.

Arrivons enfin à nos jours, et reprenons haleine, pour exposer l'état de la femme dans la société actuelle.

Mais qu'il nous soit permis, au préalable, de faire encore une excursion dans le passé, en recherchant, sous les différentes formes qu'a revêtues successivement le contrat de mariage, les phases progressives de la destinée et de la considération du sexe (1).

Dans les siècles héroïques, c'était l'homme qui dotait la femme et qui, par conséquent, l'achetait.

On trouve pourtant des exemples qui font exception à cette règle, et qui prouvent que les femmes achetaient quelquefois leurs maris, en leur apportant une dot. Ainsi, on voit dans l'Iliade (liv. XI, v. 146): Agamemnon, voulant cal-

<sup>(1)</sup> C'est à M. Troplong (Traité du contrat de mariage), que nous sommes redevable des documents historiques qui vont suivre.

mer le courroux d'Achille, lui fit offrir sa fille, avec une dot somptueuse.

Platon et Solon prohibaient la dot, dans la crainte de placer les maris sous la dépendance de leurs femmes. Néanmoins, à Athènes, cette coutume existait, sans préjudice pour l'autorité maritale, au lieu qu'à Sparte, où l'homme dotait la femme, celle-ci dominait, par une anomalie des plus inexplicables. Il est vrai que, dans cette république, un grand nombre de femmes s'affranchissaient du gynécée, pour se mêler au tumulte des camps et partager les mâles travaux de leurs époux.

Plus tard, la dot a pris le nom plus relevé de douaire. Quoique, en réalité, le principe fût le même, la forme nouvelle dans laquelle il se manifestait, lui ôtait en grande partie le caractère humiliant qu'il avait auparavant pour la femme. Ensuite, la femme s'est dotée elle-même, et c'est là un premier pas vers son émancipation. Enfin, vient le système de communauté, dans lequel la femme apporte à son mari un capital social qui leur devient commun à tous deux, et à la faveur duquel elle entre en participation avec son

époux, aux bénéfices aussi bien qu'aux pertes résultant de leur association. Avec ce régime, la femme, bien que soumise à son mari, devient réellement son égale.

Pas n'est besoin, pensons-nous, d'insister sur l'enseignement qui ressort de cet examen synthétique du contrat de mariage.

A l'état sauvage, l'homme s'empare de la femme par le RAPT.

A l'état barbare il l'Achète.

A l'état civilisé il se l'ASSOCIE.

Telle est, en quelques mots, la trilogie qui résume toute l'histoire de la femme, dès les temps les plus reculés jusqu'à nous.

Le moment est venu d'aborder la partie la plus délicate de ce chapitre. Le passé se raconte et se commente. L'avenir se pressent, se déduit et se prête à l'hypothèse. On n'a pas à craindre de blesser les susceptibilités d'une génération et d'un sexe, peu endurant de sa nature, quand on se borne à disserter sur le siècle de Périclès, ou à bâtir des conjectures sur le sort réservé à nos arrière-neveux; mais lorsqu'il s'agit de soumettre à une investigation morale la plus

aimable moitié du genre humain, et notre contemporaine encore! on comprendra nos appréhensions et nos répugnances.

Au demeurant, force nous est bien de poursuivre notre tâche, quels qu'en soient les périls, et de la conduire à son terme.

Aujourd'hui, quiconque voudrait confondre, dans un tableau général, les conditions d'existence qu'a faites à la femme notre civilisation moderne, ressemblerait fort à celui qui chercherait à donner une idée de nos habitations par la description du Louvre.

Il nous faut donc recourir à une classification. Pour la simplifier, autant que possible, nous réunirons, sous la dénomination de femmes du monde, toutes celles qui vivent dans le luxe ou seulement dans l'aisance, et qui ne sont astreintes à aucun labeur mercenaire. Sous le nom d'ouvrières, nous comprendrons les travailleuses des champs et de l'industrie, ainsi que les domestiques.

La femme du monde jouit d'un sort parfaitement adéquat à celui de son époux. Elle partage les prérogatives de sa position sociale, et parti-

cipe à la considération dont l'entourent ses concitoyens. Jeune fille, elle était soumise à une multitude d'entraves, à des réserves souvent futiles, mais commandées par des préjugés en grande vénération. Elle était obligée de dissimuler sans cesse ses impressions, et de se composer une physionomie impassible, un sourire insignifiant et stéréotypé. Voyez! son exquise sensibilité est l'objet d'une compression tyrannique, et pour rester fidèle à son rôle de vierge martyre, il faut qu'elle refoule dans les replis les plus cachés de son âme, les affections que n'autorisent point les convenances sociales. L'amour qui devrait décider, en dernier ressort, dans la question du mariage, n'en est que la condition accessoire et le plus souvent sacrifiée. On l'obsède d'adorations, on la circonvient d'hommages et de flatteries, et on lui fait une loi de résister aux entraînements de son cœur, en se cuirassant de raison. Chose absurde et contradictoire; attendu que l'amour a son principe dans l'organisme et sa vie dans l'idéal, et qu'à ce double titre il est soustrait au libre arbitre. En effet, la raison chez l'homme a son empire déterminé.

Elle trône en souveraine là où il s'agit de juger, de prendre un parti. Elle fait contre-poids à l'instinct et constitue ainsi l'être moral; mais il ne faut pas demander à la raison ce qui est audessus de son pouvoir, et croire, par exemple, qu'elle ait la puissance de faire naître ou d'éteindre, selon les besoins du moment, une passion comme l'amour, qui de sa nature est irréfléchie. C'est ce qui a fait dire à Georges Sand, dans Valentine, une de ses compositions les plus poétiques : « Ce qui fait l'immense supériorité de l'amour sur tous les autres sentiments, ce qui prouve son essence divine, c'est qu'il ne naît point de l'homme même; c'est que l'homme n'en peut disposer; c'est qu'il ne l'accorde pas plus qu'il ne l'ôte, par un acte de la volonté; c'est que le cœur humain le reçoit d'en haut, sans doute pour le reporter sur la créature choisie, entre toutes, dans les desseins du ciel; et quand une âme énergique l'a reçu, c'est en vain que toutes les considérations humaines élèveraient la voix pour le détruire. Il subsiste seul et par sa propre puissance. » Nous ajouterons que, généralement, l'amour n'est pas le résultat de

62

l'étude de la personne qui en est l'objet; souvent, c'est à la première rencontre qu'on se sent épris. On est alors fasciné comme par enchantement, et sollicité par une sorte d'attraction invincible vers la personne aimée. Qu'on cherche à se rendre compte du phénomène et on n'y parviendra pas. Certes, les qualités physiques jouent, dans ce cas, un rôle excessivement important: car, en définitive, ce sont les seules qui, à première vue, soient appréciables. Peut-on dire, cependant, que l'amour du beau soit le mobile du sentiment qu'on éprouve dans ces circonstances? Nullement; car la beauté n'est pas rigoureusement nécessaire, pour faire éclater de ces passions soudaines, qui ont fait déjà tant de victimes et empoisonné de si nombreuses existences. Qu'est-ce alors? Selon nous, il y a une affinité congéniale entre certains organismes, comme qui dirait entre le fluide magnétique ou vital qui leur est propre, de même qu'il existe une répulsion irréfléchie et fatale entre des individus donnés. C'est là, à notre avis, le secret des sympathies et des antipathies qui ont tant défrayé l'imagination des psychologues. Est-ce à dire, pourtant, que nous soyons désarmés devant les redoutables éventualités de l'amour? Non; mais la prudence, et aussi la vertu, commandent d'en réprimer les premières atteintes, quand le mariage ne peut en être le but et la sanction.

Revenons à notre sujet.

Dès qu'elle est devenue épouse, la femme entre en possession de son être, et sans jouir d'une liberté aussi absolue que son mari, — ce qui serait inadmissible, en raison des exigences de son sexe, — on peut dire néanmoins, que du jour où elle s'est engagée dans les liens de l'hymen, elle s'est affranchie, en quelque sorte, de la tutelle publique, pour ne supporter plus que la censure conjugale, infiniment plus tolérante et plus tolérable.

Plus heureuse que l'homme, elle n'est point assujettie au travail; et si elle s'occupe, c'est à façonner, pour elle et les siens, de ces petits riens qui concourent à la toilette ou à l'ornement du logis. Au mari seul le souci des affaires; pour la femme, le calme du sanctuaire domestique et la haute juridiction du ménage. Pour tous deux, les soins que réclament l'éducation

des enfants et la responsabilité de leur avenir.

A part quelques restrictions légales, relatives à certaines circonstances de la vie civile, l'homme et la femme reçoivent de la société, en France, une protection égale. Les mœurs publiques sont des plus favorables à la femme. Les égards et le respect ne lui font jamais défaut dans notre pays, terre classique de ce qu'on appelle la galanterie.

Dans les régions les plus élevées de la hiérarchie sociale, la femme devient un type curieux à étudier, parce qu'elle représente une création artificielle, une sorte de variété de l'espèce. L'oisiveté qui l'amollit, le milieu anormal dans lequel elle s'agite, l'habitude qu'elle a contractée de faire de la nuit le jour, et du jour la nuit, sa réclusion dans des appartements où l'air est saturé de parfums et où n'arrivent que de rares rayons lumineux, l'usage de ne sortir qu'en voiture hermétiquement close, toutes ces causes réunies concourent à un même résultat, l'appauvrissement du sang et la prédominance du système nerveux.

De là à la surexcitabilité morbide il n'y a

qu'un pas, et ce pas une fois franchi, nous nous trouvons en face d'une maladie bien caractérisée, et qui fait le plus souvent le désespoir de la médecine : la névropathie protéiforme, ou le nervosisme (1).

Certes, l'impressionnabilité et la mobilité du caractère sont des attributs qui constituent la femme ce qu'elle est. La nature l'a voulu ainsi pour la réalisation de ses vues, et l'éducation est venue en aide à la nature, afin de faire dominer davantage ces qualités, sources de tant de biens, et de maux plus nombreux encore.

La malheureuse, affectée de cette surexcitabilité nerveuse, et chez laquelle la moindre impression se répercute comme le son sur un tamtam, recherche encore les émotions les plus violentes et les plus variées. C'est ce besoin que rien ne peut apaiser, qui conduisait les femmes romaines aux spectacles où les hommes étaient dévorés par des bêtes féroces, et qui, actuellement encore, les attire aux combats de taureaux et aux exécutions capitales. C'est le vide d'une

<sup>(1)</sup> Voyez le livre de M. le docteur Bouchut, De l'état nerveux aigu et chronique, ou nervosisme, appelé névropathie aiguë cérébro-pneumo-gastrique. Paris, 1860.

âme inquiète et sombre qui recherche un but d'activité, qui se cramponne au moindre incident de la vie, pour en faire jaillir une émotion qui lui échappe toujours ; c'est enfin la déception et le dégoût de l'existence.

Voici comment M. Ed. Auber dépeint, au physique, la femme dont nous venons de retracer le portrait, quant au moral :

« Les femmes nerveuses sont pâles, défaites et languissantes; leur peau est sèche, froide ou brûlante; elles ont l'œil abattu ou hagard, timide ou caressant; le teint couvert, la physionomie langoureusement expressive et très-mobile. Il est rare qu'elles n'aient pas quelques traits particuliers; leur démarche est tantôt nonchalante, tantôt vive, heurtée, précipitée; elles parlent de tout avec chaleur, avec enthousiasme et même avec une sorte d'exaltation, qui tient chez elles à l'exagération du sentiment, ce qui leur donne par moments un air vraiment inspiré (1). »

Tel est le fâcheux état de santé, que la civili-

<sup>(1)</sup> Ed. Auber, Hygiène des femmes nerveuses.

sation moderne a créé au plus grand nombre des femmes du monde, à force de les avoir encensées et détournées de leur destination.

Un véritable fléau sévit aujourd'hui sur la société française et répand la ruine dans les ménages; c'est, pour nous servir de l'expression consacrée, le luxe effréné des femmes. L'origine de ce mal, cause de profonds désastres, remonte à l'époque où la grande industrie a amené la création de ces puissantes compagnies financières, qui ont augmenté rapidement la prospérité publique, et édifié des fortunes aussi considérables que scandaleuses. Les nouveaux enrichis, issus de la plèbe, fascinés par le succès facile d'entreprises basées sur l'agiotage et où le travail n'avait aucune part, cherchèrent dans la débauche la satisfaction d'appétits grossiers, comprimés jusque-là par la médiocrité de leur condition, et mirent leur orgueil à couvrir de parures, de pauvres filles qu'ils étalaient ensuite comme des trophées de glorieuses conquêtes. Dès ce moment les mœurs se pervertirent. L'attrait du plaisir fit déserter le foyer domestique, pour le club, le café, les

spectacles et les bals. Bientôt les femmes honnêtes, pensant ramener leurs maris, en abandonnant les dehors modestes qu'elles croyaient être le signe de leur infériorité, voulurent lutter avec les courtisanes, en empruntant leurs modes, leurs allures, et jusqu'à leur langage. Peines inutiles. Le vice a une saveur que n'a pas la vertu, et pour les âmes dégradées, rien ne remplace les âcres voluptés du fruit défendu. On se demande avec anxiété comment se dénouera une situation si pleine de dangers.

Ce qui précède ne s'applique, à la vérité, qu'à une certaine classe de la haute société, ainsi que nous avons eu soin de le dire. Mais on se fera une idée assez exacte des rangs immédiatement inférieurs, en tenant compte, pour la détermination de la vie physique et morale de la femme, des conditions plus ou moins somptueuses dans lesquelles elle se trouve placée.

On arrive de la sorte à l'ouvrière qu'il importe de diviser en deux catégories distinctes.

Et d'abord, celle qui s'adonne à des travaux en harmonie avec ses forces et ses goûts; qui est née dans la cité, et dont l'éducation, pour n'avoir pas été l'objet d'un grand soin, a néanmoins fait éclore en elle le caractère propre à la femme. Son frottement continuel avec les régions plus éclairées suffirait, d'ailleurs, à la différencier et à en faire une classe à part.

Nous voulons parler de la tailleuse, de la modiste, de la demoiselle de comptoir, de la coiffeuse, de la fleuriste, de la repasseuse, etc., etc. Le sort de ces femmes se modifie, parfois, par le mariage avec un ouvrier, dont le salaire est assez élevé pour subvenir aux besoins de la famille. Le plus souvent, cependant, elles sont obligées de fournir leur contingent de travail, jusqu'à ce qu'elles en soient empêchées par les devoirs de la maternité. Si l'esprit d'ordre et la moralité président à l'administration de leur ménage, ces femmes sont appelées à goûter un bonheur calme et modeste que plus d'une grande dame leur envierait, si elle en connaissait toutes les donceurs.

Dans la seconde catégorie d'ouvrières, nous rangerons celles qu'emploient la grande industrie et l'agriculture, les domestiques et toutes celles qui doivent leur subsistance à des travaux pé-

nibles et rebutants. La plupart, originaires de la campagne, n'ont reçu aucune instruction, et, si elles sont nées dans les villes, leurs premières années se sont écoulées dans l'abandon le plus complet de la part de leurs parents, étrangers eux-mêmes à toute culture intellectuelle.

Parmi les ouvrières de la grande industrie manufacturière, le libertinage coule à pleins bords. Leur salaire est si exigu, que, sans la subvention que leur procure le concubinage, elles seraient incapables de pourvoir à leur entretien. Les patrons et les commis, qui le savent bien, exploitent leur pénurie, et achètent sans scrupule les faveurs des plus jeunes et des plus jolies. Malheur à celles que la nature a traitées en marâtre! leur vertu est obligée de se réfugier dans le cloaque où les ouvriers de l'autre sexe la polluent à prix réduit.

En définitive, on peut dire que les ouvrières sont forcément chair à prostitution. C'est ce qui explique l'élégance de leur tenue du dimanche, si peu en rapport avec le gain de leur journée.

Il y a des industries où les femmes gagnaient, il y a vingt-cinq ans, de 10 à 15 c. par jour;

par exemple, à Lille, la position des dentelières est des plus malheureuses. On peut regarder, d'après M. Thouvenin (1), comme un fait incontestable que, sur cent jeunes filles de cinq à six ans, à qui l'on fait apprendre la fabrication de la dentelle, dans un âge aussi tendre, et pendant quatre ans, comme c'est l'usage, la moitié au moins sera bossue à cinquante ans, ou atteinte de maladies des yeux, si ce n'est de cécité absolue, à cause de la fatigue de la vue qu'entraînent leurs travaux. Celles qui auront échappé à ces infirmités, seront affectées de manifestations scrofuleuses, de pâleur et de maigreur extrême, et cette proportion de femmes infirmes ira en augmentant de plus en plus avec l'âge; si encore ces infortunées trouvaient à cette misérable condition une compensation pécuniaire! mais non; les meilleures ouvrières qui gagnaient 2 et 3 fr. par jour, il y a trente ans, ne gagnaient plus, eu 1845, que 1 fr. par jour, et c'étaient les plus favorisées.

<sup>(1)</sup> Annales d'hygiène publique et de médecine légale, t. XXXVI, p. 32. Paris, 1846.

Dans d'autres grands centres manufacturiers, le salaire de la journée est, pour les femmes, de 30 à 60 c., particulièrement dans les deux branches de la filature et du tissage. Notons que le minimum est la règle et le maximum l'exception. Voilà donc un travail qui tue à la longue le corps et l'intelligence, et qui ne suffit pas, malgré ses dangers et ses fatigues, à procurer à l'ouvrière les choses de la plus impérieuse nécessité.

Voilà, certes, une plaie hideuse qui marque d'un sceau honteux les temps modernes, et qui serait digne d'occuper la philanthropie de nos hommes d'État. Mais qu'a-t-on fait pour y remédier jusqu'à ce jour? Constater le mal et voilà tout...

Abruties de bonne heure par la nature de leurs travaux, les jeunes ouvrières, dont nous venons de parler, finissent par ne conserver de leur sexe que les attributs organiques. Il n'est pas jusqu'à l'expression de leur physionomie qui ne se confonde bientôt avec celle de l'homme, sous l'influence du contact permanent et de la condition commune qui les rapproche.

Dans cette classe malheureuse il ne faut plus chercher la femme; vous n'y trouverez plus que la femelle de l'homme!

L'industrie parisienne ne fait pas à l'ouvrière un sort plus heureux.

Voici un aperçu de ce qu'elle peut gagner par jour : pour un salaire de 2 fr., la chemisière devra coudre huit chemises dans sa journée; la gantière, pour 1 fr. 80 c. devra coudre six paires de gants; la giletière, pour 1 fr. 70 c. devra confectionner six gilets droits ou six pantalons, en un jour. La piqueuse de bottines reçoit 1 fr. par paire et dépense 15 c. pour fil et cordonnet. Les plus habiles n'en peuvent achever que deux paires, dans une journée de seize heures, et gagnent ainsi 1 fr. 70 c.

Ces détails navrants sont empruntés à un auteur qui fait autorité en pareille matière, et qui a vu par lui-même les choses dont il parle (1).

En supputant avec une inexorable rigueur le prix des choses indispensables à la vie, on trouve qu'une ouvrière qui gagne un salaire de 2 fr., logée dans un taudis et vêtue misérable-

<sup>(1)</sup> Jules Simon, l'Ouvrière.

ment, n'a que 59 c. par jour pour se nourrir, à condition encore qu'elle ne sera pas arrêtée un seul jour dans l'année, pour cause de maladie. Mais comment vivent celles qui gagnent 50 c., voire même 75 c. de moins, et c'est le plus grand nombre! En mangeant tous les jours de l'année du pain avec un peu de lait, à chacun de leurs repas?

Faut-il s'étonner, après cela, de voir une pauvre fille dans cette condition, délaissée de ses parents aussi pauvres qu'elle, succomber aux étreintes de la misère, et céder à la tentation d'améliorer son existence?

« Toutes les autres femmes autour d'elle ont un amant, personne n'en rougit; la misère sert d'excuse à celles qui ont encore besoin de s'excuser. Les romans qu'elles se passent de main en main et qu'elles dévorent avec avidité, — c'est une de leurs passions, comme l'ivrognerie pour les hommes, — traitent l'adultère de peccadille, ou même, car on ne s'en fait pas faute, l'exaltent comme une vertu. On a beau travailler tout le jour dans un grenier, on est jeune, on est Parisienne, on sait ce qui

se passe à deux pas de soi. Quand la jeune fille, après avoir attendu la nuit, pour ne pas perdre une heure de lumière et pour ne pas être vue dans ses haillons, va reporter son ouvrage, en tremblant qu'on ne lui fasse une retenue ou qu'on remette le paiement à un autre jour, dès le premier pas qu'elle fait dans la rue, tout le luxe du monde lui entre à la fois dans les yeux. Les vitrines ruissellent de diamants, les plus coquettes parures appellent ses regards de Parisienne et de connaisseuse. Elle voit passer, dans leurs équipages et dans leurs splendides toilettes, les héroïnes du vice. Les théâtres, les bals publics, les concerts, lui envoient des flots de musique, par leurs portes béantes. Si elle n'a ni famille, ni religion, qui la retiendra? Qui donc lui apprendra, entre la misère et le luxe, à préférer la misère? Elle n'a pas même besoin de chercher ni d'attendre une occasion. Non, elle a la fortune sous la main; elle se sait maîtresse d'opter, à chaque minute, entre l'excès du plaisir et l'excès de la souffrance. Tous les hommes ne sont-ils pas des acheteurs? Estce qu'elle en doute? est-ce que nous méritons

qu'elle en doute? Et tous les bals de barrières ne s'ouvrent-ils pas, gratuitement, pour les femmes? Est-ce pour rien que la débauche élégante a son quartier, à elle, dans la capitale? qu'on cite dans le monde entier nos jardins publics, nos bals d'été et nos bals d'hiver? qu'on a fait tout un théâtre et toute une littérature pour décrire les mœurs de nos courtisanes et pour exalter ce qui leur reste de vertu? Quand les filles d'atelier voient ces triomphes du vice, est-il possible que leur âme reste pure et qu'elles ne fassent pas, dans le secret de leur cœur, ces mêmes comparaisons qui poussent les hommes à la haine et à la révolte, et qui les précipitent, elles, dans la débauche? (1) »

Actuellement, récapitulons et résumons-nous.

L'épouse, à quelque rang qu'elle appartienne, obtient dans notre société la justice qui lui est due, et partage le sort de l'homme auquel elle est unie par le mariage. C'est là, sans doute, tout ce que devraient exiger ses plus ardents défenseurs. Et cependant nous ferons voir tout à l'heure, les prétentions excessives qui se sont

<sup>(1)</sup> Jules Simon, loco citato, p. 296.

produites dans ces dernières années, sous prétexte d'émancipation de la femme.

On apprécie, aujourd'hui, le double rôle réservé à la femme, d'une part dans la famille, et de l'autre dans la société. Le premier est en honneur dans toutes les classes; seulement, les hommages qu'on lui rend, diffèrent selon les conditions de fortune et le degré de l'éducation. Le second est également respecté, et pour si peu qu'il reste de sociabilité dans la dernière couche de la population, la femme est encore l'objet de certaines immunités, qui rappellent de loin, il est vrai, le culte qu'on lui voue dans une sphère plus haut placée.

On se préoccupait, anciennement, de la question de savoir si les femmes n'avaient rien à perdre pour leur innocence de la culture des lettres, des sciences et des arts. Les avis étaient partagés sur ce point. Ainsi, tandis qu'un proverbe hébreu leur conseille de rester à leur quenouille, et que Sophocle regarde le silence comme leur plus bel ornement, Platon et d'autres encore, déclarent qu'elles doivent se familiariser avec toutes les occupations des hommes.

Il y a de l'exagération de part et d'autre.

En général, les études spéculatives, ainsi que nous l'avons déjà dit, nous paraissent ne pas convenir à l'organisation et au rôle de la femme. C'est par le cœur qu'elle doit vivre, et c'est dans le cœur qu'elle trouvera toutes les ressources dont elle peut avoir besoin, pour accomplir sa mission ici-bas. Or, il est à craindre que toutes les œuvres qui exigent une certaine contention d'esprit, n'affaiblissent en elle la pureté et l'intensité des sentiments affectifs, et ne la rapprochent, au moral, de l'homme dont elle est appelée à tempérer le positivisme, par l'effet du contraste des caractères. Cet inconvénient n'est pas le seul; l'intégrité des mœurs n'est peut-être pas moins intéressée à ce que la femme reste étrangère à des élucubrations qui ne sont pas appropriées à sa nature spéciale. En effet, la logique est inflexible, et se prête peu à la versatilité qui est le cachet de la femme. Il y a donc tout un ordre d'études dont l'accès lui est interdit. Les sciences exactes exigent une persévérance infatigable de la part de celui qui s'y applique, et une rigueur excessive dans les déductions. La moindre fantaisie d'humeur peut faire dévier le raisonnement. A ces divers titres, l'inaptitude de la femme apparaît manifeste. Il n'en est pas de même de la littérature légère, comme le roman ou le genre épistolaire.

Dans ces carrières déterminées, les femmes possèdent évidemment des avantages marqués sur nous, car leur talent d'observation est bien plus fin, et plus vraie est leur manière d'exprimer le sentiment. Elles sont également douées de toutes les qualités qui font réussir dans les beaux-arts. La vivacité de l'esprit, la sensibilité et la poésie de l'imagination, sont des apanages qu'on ne saurait leur contester sans injustice. Aussi, les romanciers et les artistes comptent-ils dans leurs rangs une nombreuse phalange de femmes dont les noms ne périront pas.

La nomenclature de toutes celles qui se sont illustrées dans les lettres serait trop longue pour trouver place ici. Sans parler de celles qui appartiennent au siècle dernier, nous pourrions citer plusieurs noms de femmes, comme occupant le premier rang, parmi nos auteurs les plus réputés.

Dans les arts, il n'est pas une branche dont les fastes ne soient émaillés aussi de noms de femmes.

Eh bien! nonobstant de si glorieux succès, celle dont le front sera orné d'une auréole de gloire, excitera sans doute une admiration enthousiaste, mais rarement elle inspirera un véritable amour; parce qu'en voyant s'allumer en elle la flamme du génie, elle a senti s'éteindre en même temps le foyer du cœur. Ce n'est plus une femme, puisque c'est un poëte, un romancier, ou un peintre (1).

Les annales de la science ont enregistré quelques exemples, rares à la vérité, de femmes qui ont été admises dans les académies, et d'autres qui ont obtenu des grades universitaires. Hélène-Lucrèce Piscopia Cornaro subit les épreuves du doctorat en théologie, devant la Faculté de

<sup>(1)</sup> Nous maintenons notre opinion, nonobstant les contradicteurs qu'elle nous a suscités. C'est dans les arts et les lettres surtout, qu'on a voulu nous montrer de ces natures exquises et aimantes qui sont comme le prototype de la femme. Mais nous restons convaincu qu'en creusant, un peu avant, le cœur de ces divinités auxquelles nous brûlons tous l'encens le plus pur, on n'y trouverait pas cet amour naïf et dépouillé d'artifices qui fait le charme de la nature féminine.

Padoue, et allait être coiffée du bonnet, lorsque le cardinal Barbarigo, interposant son autorité, l'obligea d'accepter en échange, le titre de docteur en philosophie (25 juin 1678) (1).

Le même grade fut conféré, par la même université, à mademoiselle Patin (2). Laure Bassi, de Bologne (Italie), reçut le titre de docteur en médecine. Maria-Cartana Agnesi occupait une chaire de mathématiques dans cette même ville en 1750.

De notre temps, madame Boivin, célèbre accoucheuse et auteur de plusieurs ouvrages trèsestimés, relatifs à l'art obstétrical et aux maladies des femmes, était aussi en possession du diplôme de docteur en médecine.

Les États-Unis sont entrés largement dans cette voie. Nous doutons que ce soit avec succès.

Que le beau sexe se serve de ces quartiers de noblesse pour confondre ses détracteurs, rien de

<sup>(1)</sup> Bayle. CEuvres, t. I, p. 361.

<sup>(2)</sup> Fille de Charles Patin, et petite fille du célèbre docteur Gui Patin, l'auteur des Lettres.

mieux; mais que Dieu nous garde d'une épidémie de femmes savantes! (1)

Des tentatives assurément louables se poursuivent, de nos jours, pour donner aux jeunes
filles une éducation qui leur garantisse l'indépendance et les mette à l'abri du besoin, ce dangereux ennemi de leur vertu. Nous applaudissons, de grand cœur, à ces entreprises
moralisatrices et nous mêlons volontiers notre
voix au concert de louanges qu'on décerne, avec
tant de raison, à la mémoire de madame Élisa
Lemonnier, fondatrice des écoles professionnelles, et à M. Duruy, le ministre libéral qui a
institué l'instruction secondaire pour les femmes.
Mais nous regrettons de le dire, à nos yeux ces

<sup>(1)</sup> Au moment où nous écrivons, la vogue est aux femmes savantes. En France, elles affrontent courageusement les épreuves du baccalauréat et de la licence, dans les lettres et dans les sciences. Elles font, sans trop de désavantages, des conférences sur les sujets les plus élevés de la littérature et de la philosophie. Dans les pays voisins, elles se font recevoir doctoresses en médecine; — il faudra bien créer ce mot barbare pour exprimer une chose si nouvelle, — en attendant qu'elles prennent leurs grades dans le droit, pour entrer au barreau. C'est inquiétant selon nous, car dans ces empiétements, la femme perdra ce qu'elle a de plus sympathique et de plus irrésistible : sa candeur charmante et sa pudeur si ombrageuse qui la constituent ce qu'elle est : le complément de l'homme.

mesures n'apparaissent que comme des expédients destinés à conjurer un péril actuel, et non comme un véritable remède. C'est, selon nous, ajourner la solution du redoutable problème qui se pose devant notre siècle, et non le résoudre. Tant que le mariage sera une spéculation, la jeune fille sans dot sera vouée forcément au célibat; ou, si elle se marie avec un homme pauvre comme elle, les besoins du ménage l'obligeront à travailler, pour ajouter son salaire à celui de son époux. Mais ce sera aux dépens de ses devoirs de mère qui sont son véritable lot, et au grand péril des générations à venir.

Nous qui croyons à la perfectibilité indéfinie de l'homme et par conséquent de la société qui n'est que l'homme collectif, nous entrevoyons, à propos de la condition de la femme, des réformes bien autrement radicales, qui pourront être retardées à force d'obstacles suscités par l'esprit de routine, mais qu'il n'est donné à aucun pouvoir humain d'ajourner au delà de certaines limites. Et qu'est-ce que des siècles dans la vie d'un peuple! En somme, nous affirmons

comme un fait fatidique, la transformation incessante de la société, dans le sens du progrès, et nous sommes plein de foi en un avenir meilleur.

Il est vrai que des civilisations avancées se sont éteintes dans certaines contrées, mais pour briller, ailleurs, d'un plus vif éclat et pour faire jouir d'autres peuples de leurs bienfaits.

Quant à nous, nous dirions volontiers, si c'était ici le lieu, à quelle doctrine nos descendants se rallieront un jour, parce que c'est la seule, à notre avis, qui soit capable de réaliser le bonheur universel, sans commotion et sans dommage pour les positions acquises. Mais puisqu'il s'agit ici de la destinée de la femme, dans les temps futurs, pourquoi hésiterions-nous à rappeler que c'est le génie de Fourier qui a révélé les lois d'un monde nouveau où régnera la justice, dans le sens le plus absolu, et où, par conséquent, la compagne de l'homme trouvera le milieu qui lui convient pour l'accomplissement de sa mission.

Ceci dit, passons, et revenons à notre sujet : Tout d'abord, il y a urgence que nous fassions justice de la niaiserie qui a nom émancipation de la femme.

Nous ne nous sommes jamais parfaitement expliqué la prétention des cerveaux creux qui se sont faits les apôtres de cette absurdité. Vous voulez émanciper la femme ; c'est-à-dire, apparemment, lui octroyer les mêmes droits et, sans doute aussi, lui imposer les mêmes devoirs qu'à l'homme?

Vous voulez lui donner une éducation égale à celle de l'homme, pour la rendre apte à toutes les fonctions publiques, qui sont aujourd'hui le privilége exclusif de celui-ci?

Mais vous ne songez point, sans doute, qu'il faudrait avant tout émanciper la femme du joug de son organisation, ce qui n'est pas en votre pouvoir.

En effet : nous vous avons prouvé par l'anatomie et la physiologie, que la femme est créée et mise au monde, pour perpétuer l'espèce d'abord, et ensuite pour contribuer, dans la sphère déterminée par sa nature, à la vie sociale ; qu'elle a des qualités et des défauts qui lui sont propres, que ses instincts sont plus sûrs et son intelligence moins développée que chez nous, que, surtout, elle est maîtrisée par l'appareil génital, — ce qui fait qu'elle ne se possède pas complétement, — et soumise à une fonction périodique susceptible de modifier tout son être moral; et vous ne lisez pas clairement dans cette œuvre de Dieu, la cause finale de son existence! « Au surplus, se demande M. Michelet, les femmes adoptent-elles les paroles de combat qu'on dit en leur nom?

- » Une dame, madame de Gasparin, dans un beau livre mystique, éloquent, tendre autant qu'austère, nous déclare que leur bonheur est d'obéir, et qu'elles veulent que l'homme soit fort, qu'elles aiment ceux qui commandent et ne haïssent pas la fermeté du commandement.
- » Cette dame assure qu'une obéissance inerte et de patience ne suffit pas à la femme; qu'elle veut obéir d'amour, activement, obéir même d'avance, au désir possible, à la pensée devinée et sans dire jamais : Assez.
- ».... Qui aura maintenant le courage de discuter si elle est plus haut ou plus bas que l'homme? Elle est tous les deux à la fois. Il en

est d'elle comme du ciel pour la terre; il est dessous et dessus, tout autour.... (1).

A part l'exagération poétique du célèbre écrivain, nous croyons avec lui que l'immense majorité de nos mères, de nos épouses et de nos filles, désavouent et méprisent les champions sans mandat, qui plaident la cause de l'émancipation de la femme.

Disons, à présent, quelles sont les réformes que devraient poursuivre les philosophes qui s'occupent avec tant de raison du sort de la femme. Ce sont celles qui se rapportent aux besoins de sa nature physique et morale.

En effet, dans les classes inférieures, nous avons fait voir des malheureuses, aux prises avec des forces trop inégales et des nécessités incoërcibles, laisser sur le champ de bataille les plus nobles attributs de leur sexe : la beauté et la vertu.

Dans les rangs élevés, nous avons signalé l'oisiveté et la dépravation du luxe, comme une cause de marasme du corps et de l'esprit.

Nous voudrions donc, pour la femme en géné-

<sup>(1)</sup> Michelet, l'Amour, p. xxII. 1860.

ral, des travaux en harmonie avec ses aptitudes spécifiques: pour les unes, — celles que l'opulence affranchit du labeur salarié, — les soins du ménage, qui resteraient tout entiers à leur charge, par l'abolition de la domesticité; pour les autres, — celles qui ne trouvent que dans leur activité, le pain de chaque jour, — des fonctions appropriées à leurs vocations et non plus les métiers abrutissants réservés aux machines. Là serait la source véritable de leur émancipation; car la femme sera libre, le jour où elle pourra subvenir à ses besoins, aussi bien que l'homme, par son travail.

Pour toutes les femmes, enfin, nous demandons qu'une éducation sagement entendue développe intégralement leurs facultés, en vue de la mission que la Providence leur a dévolue icibas; que le mariage ne soit plus un trafic qui lie entre eux des intérêts matériels, mais l'union de deux cœurs qui se recherchent et s'harmonisent; qu'à cette fin, le consentement que la loi exige de la part de la femme, cesse d'être une fiction hypocrite, pour devenir un acte de sa pleine et entière spontanéité.

## CHAPITRE III

## DU MARIAGE

Examiné du point de vue qui nous occupe, le mariage peut être défini: l'union des sexes, légitimée par l'intervention de la loi, et consacrée selon certaines formes prescrites.

Dans chaque mariage qui s'accomplit, la société a un double intérêt à sauvegarder : le sien propre et celui de la famille qui va naître. Nous ne rechercherons pas quelles sont, en France, les dispositions légales qui protégent ces intérêts divers ; mais nous aurons, par la suite, à exposer sommairement quelques points de la législation qui régissait le mariage aux différents âges de l'humanité, pour mieux faire ressortir les métamorphoses dont cette institution a été l'objet, à mesure que la civilisation tendait à établir sur des bases solides et équitables, les droits réciproques des époux.

Arrivé à la maturité procréatrice, l'homme est attiré vers la femme par un penchant irrésis tible. Toutes ses aspirations semblent alors converger vers ce but. C'est une crise véritable de l'esprit et du corps qui se prépare, et dont le mariage est la solution la plus naturelle et la plus morale, en même temps qu'elle est la plus favorable à la société et à l'individu. Si la copulation n'est pas absolument indispensable à l'entretien de la santé, du moins elle exalte la vie et constitue un besoin réel pour l'individu, surtout pour la femme, qui n'acquiert souvent la plénitude des charmes physiques qu'après le mariage. Le mariage enfante en outre la vie de famille, c'est-à-dire une association qui, malgré la diversité de ses membres, sous les rapports de l'âge, du sexe, des forces et des tendances, ne forme qu'un tout harmonique et homogène, lié par la solidarité indissoluble de l'existence et du bonheur. L'habitude de la vie commune, le partage des plaisirs et des peines, amènent en outre un résultat singulier, au premier abord, et qui

n'a pas assez, selon nous, attiré jusqu'ici l'attention des observateurs. Nous voulons parler d'un certain degré de ressemblance dans les traits qui s'établit entre le mari et la femme, après un grand nombre d'années de cohabitation. C'est principalement la femme qui prend l'empreinte de son époux, en vertu de la malléabilité plus grande dont elle est douée. Il n'y a rien là, en vérité, qui doive étonner; car on sait l'influence des passions sur l'expression de la physionomie, puisque c'est sur la connaissance de ce fait qu'est basée toute la science de Lavater. Or, comme les mêmes vicissitudes agitent ordinairement le mari et la femme, il est tout naturel que les muscles chargés de les traduire, impriment des modifications identiques sur la figure de l'un et de l'autre ; d'où ce degré de similitude que nous notons ici, en passant. Enfin, le mariage est le fondement, et réalise le type de l'organisation sociale; c'est pourquoi la loi civile aussi bien que la loi religieuse, concourent à le sanctionner.

Voici le processus historique du lien conjugal; en d'autres termes, les transformations successives que lui ont imprimées les progrès des mœurs.

A l'origine des sociétés, c'était la commu-NAUTÉ des femmes, ou l'union de tous avec toutes.

En Orient, nous trouvons la Polygamie, ou l'union simultanée d'un homme avec plusieurs femmes.

Chez les Grecs et les Romains, c'est la mono-GAMIE, mais avec la faculté de répudiation et de divorce, ou l'union successive d'un homme avec plusieurs femmes.

Le Christianisme a amené L'INDISSOLUBILITÉ, ce qui constitue l'union perpétuelle d'un homme avec une seule femme.

Il a fallu, de toute nécessité, pour régler la condition des époux, que le droit de commandement fût dévolu à l'un ou à l'autre sexe. Si, à cet égard, la suprématie a été accordée à l'homme, par le consentement de toutes les nations policées, c'est en vertu de sa supériorité naturelle, de sa force plus grande, de corps et d'esprit. Il y a pourtant, objectera-t-on, des exceptions à cette règle; car on rencontre nom-

bre de femmes qui, sous aucun rapport, ne le cèdent en rien à leurs maris. Dans ces cas particuliers et quelque rares qu'ils soient, la femme ne pourrait-elle pas stipuler, en sa faveur, les prérogatives qu'il lui serait permis de se réserver en tout autre contrat? Telle est la question qui maintes fois a été posée, sans avoir jusqu'ici rencontré un champion assez courageux pour oser, nous ne dirons pas la résoudre affirmativement, mais la discuter avec tant soit peu d'indépendance, tant elle est hérissée de difficultés, et touche de près aux plus sérieux problèmes de l'économie sociale. On trouve pourtant quelques rares exemples de tolérance à cet endroit, dans l'histoire des maisons princières. Nous citerons, entre autres, les conventions conclues entre Philippe II et Marie, reine d'Angleterre; celles que fit Marie, reine d'Écosse; enfin celles de Ferdinand et d'Isabelle, pour le gouvernement du royaume de Castille.

Il ne serait pas bon, en effet, de créer, à l'occasion de certaines individualités d'une rareté excessive, des exceptions à une règle si universellement juste et rationnelle que la subordina94

tion du sexe le plus faible au sexe le plus fort; car ce serait, à n'en pas douter, ouvrir une porte à de nombreux et graves abus.

Un fait qui réunit en sa faveur les autorités les plus imposantes de tous les temps et de tous les lieux où la civilisation a porté ses lumières, ne saurait être sans témérité remis en question; et pourtant, on a vu naguère des réformateurs, mieux intentionnés, sans doute, qu'heureusement inspirés, réclamer dans leurs écrits l'émancipation de la femme, comme un progrès inséparable des institutions modernes.

La position de la femme vis-à-vis de son mari est clairement indiquée par cette parole biblique: Sub viri potestate eris, et ipse dominabitur tui (1).

Plus près de nous, on trouve dans saint Paul cette phrase : Caput est mulieris vir (2).

Cette prééminence de l'époux a été souvent poussée jusqu'à ses dernières conséquences, par le fait de la déification de la force, à certaines périodes de l'histoire.

<sup>(1)</sup> Genèse, chap. III.

<sup>(2)</sup> Ire Epître aux Corinthiens.

Dans tous les temps, ce sont les peuples les plus grossiers qui ont particulièrement méconnu les droits de la femme, et lui ont imposé les conditions les plus humiliantes.

Ainsi, il existe une loi romaine que quelques auteurs rapportent à Romulus et qui fut inscrite dans le code Papirien, qui attribue au mari la liberté de mettre à mort sa femme adultère, tout en déniant le même droit à la femme.

Chez les Gaulois, le mari était en possession du droit de vie et de mort sur sa femme, d'une manière absolue.

Certains peuples de Scythie avaient une coutume qui révèle d'une façon irréfragable ce que nous venons de dire, du privilége accordé à la force physique et brutale, dans la détermination des rapports réciproques des époux. Chez ces nations, il était d'usage qu'avant de conclure un mariage, les deux futurs se livrassent un combat, qui décidait lequel, du mari ou de la femme, serait le maître de l'autre.

On comprend bien que nous n'insistons sur ces données historiques, qu'à titre de curiosités, et pour marquer la transition entre le passé et le présent; quant à la doctrine qui prévaut aujourd'hui, nous la résumons ainsi :

L'autorité du mari doit demeurer constamment circonscrite dans les limites d'un pouvoir bienveillant, nous dirons presque paternel. Si la femme doit obéissance à son époux, cette obligation trouve sa contre-partie dans le devoir imposé au mari d'aimer et d'honorer sa femme, car elle est sa compagne et non son esclave. C'est sur cette considération fondamentale qu'a été établie toute la législation du mariage.

De plus, la loi, en investissant le sexe masculin d'un pouvoir considérable sur l'autre, a prévu et parfaitement déterminé les cas où le droit, transformé en abus, légitimerait la séparation de corps et de biens.

Mais l'autorité est inséparable de la responsabilité, et le pouvoir repose sur le devoir. Quels sont donc les devoirs du chef de famille? Le code les ramène à deux : la protection et la fidélité.

Le premier est apprécié en ces termes, par un auteur qui a écrit, sur la famille, un petit livre charmant et plein de bonnes intentions (1):

« Si l'homme est le chef de la famille, c'est parce qu'il en est le protecteur naturel; et son autorité ne serait qu'un privilége insupportable, s'il prétendait l'exercer sans rien faire, et sans rendre à la famille, en sécurité, ce qu'elle lui paye de respect et d'obéissance.

» Mais la protection, dans nos sociétés civilisées, consiste moins à défendre la famille contre de rares attaques, qu'à la faire vivre, et satisfaire ses besoins journaliers. Le travail est l'attribut propre de l'homme dans le ménage : par le travail, l'homme accomplit, en même temps, son rôle dans la société et son rôle dans la famille; et il y a là une correspondance admirable. Car l'homme, pour entrer dans la famille, n'en reste pas moins membre de la société : il doit participer à sa vie, à ses fonctions, à son progrès; il le fait par le travail. En revanche, ce travail même garantit l'existence de la famille. L'homme est un ouvrier dont la société paye le salaire, et ce salaire, il le rap-

<sup>(1)</sup> Paul Janet, professeur de philosophie à la Faculté des lettres de Paris, La Famille, leçons de philosophie morale, 3° édition. Paris, 1858.

porte au trésor de la famille; il nourrit sa femme et ses enfants, du fruit de ces mêmes efforts, auxquels la société doit son mouvement, son progrès, sa civilisation. Le travail, au contraire, n'est pas l'attribut propre de la femme; j'entends le travail au dehors, et non le travail intérieur et domestique, qui est le vrai, le noble emploi des facultés féminines (1). J'admire de tout mon cœur ces belles institutions, inventées de nos jours par la charité publique et privée, ces crèches, ces salles d'asile, ces ouvroirs, ces écoles maternelles où une ingénieuse et touchante bienfaisance vient en aide à la mère et lui permet de subvenir pour sa part au besoin de la famille, en la dispensant du soin des enfants; mais je ne puis m'empepêcher de trouver qu'ici la société se substitue à la famille, et que ces belles institutions ne sont que le remède et peut-être l'encouragement d'un grand mal, l'abandon de la famille, l'indifférence maternelle, mal dont les conséquences peuvent être plus considérables qu'on ne l'imagine . »

<sup>(1)</sup> Cette opinion corrobore ce que nous avons dit sur le même sujet, page 83.

Le travail est donc le premier devoir de l'homme, comme chef de famille. Mais nous voudrions que dans la classe ouvrière le mari pût trouver un auxiliaire dans sa femme; non point, comme aujourd'hui, par l'exercice de ces professions qui ne lui rapportent qu'un salaire illusoire; mais par l'accomplissement des diverses fonctions que notre sexe a eu le tort d'usurper sur elle, et auxquelles elle est plus apte que nous. La femme trouverait ainsi l'emploi de facultés qui lui sont naturelles et que l'éducation développerait encore, en même temps qu'une rémunération plus digne des services qu'elle est capable de rendre à la société.

Le mariage a été en honneur dans tous les temps. La stérilité et le célibat étaient chez les Hébreux une sorte d'opprobre et une cause d'exclusion des assemblées du peuple. Chez les premiers chrétiens, c'était une cause d'inaptitude aux charges publiques et aux fonctions de la magistrature. Les Romains allaient plus loin encore, puisqu'ils n'acceptaient point le témoignage des célibataires, et qu'ils couronnaient solennellement les citoyens qui avaient montré

assez de vertu pour contracter plusieurs mariages successifs. Les Spartiates leur interdisaient le théâtre et avaient même institué une fête, où les célibataires étaient fouettés par des femmes, sur la place publique.

En Allemagne, leur succession était autrefois dévolue à l'État, et dans les cités impériales, de même qu'en Suisse, ils ne pouvaient exercer aucune fonction publique. Dans le Maryland, ils étaient soumis à un impôt spécial, et chez les Chinois et les Hindous on regarde comme une honte de ne point se marier. Ces derniers ont la ferme croyance que l'âme d'un bramine qui est mort célibataire, est obligée, par expiation, d'errer sur la terre, jusqu'à ce qu'elle soit rachetée. Pour détourner ce sort funeste, les Persans, les Chinois et plusieurs peuplades tartares marient leurs enfants, quand ils naissent sans vie, avant de procéder à leur inhumation (1).

La perversion des mœurs est une cause qui détourne du mariage; c'est ce qui eut lieu bien des fois dans la vie de certaines nations, et cela jusqu'à revêtir les proportions d'une véritable

<sup>(1)</sup> Burdach, Traité de Physiologie, t. V, p. 120.

calamité. Chez les Romains, cette institution courait les plus grands périls, lorsque dans sa vieillesse, Auguste fit une série de lois, pour la remettre en honneur. Mais ce fut sans résultat, et il devait en être ainsi; car les lois seront éternellement impuissantes à remplacer les sentiments moraux dans un peuple corrompu. Quel mobile, en effet, pourrait décider un homme à s'imposer le fardeau d'une famille et la responsabilité de son avenir, à se façonner de ses propres mains un joug, quelque léger qu'il fût, s'il ne recherchait, en échange de sa liberté et de sa quiétude, les compensations qu'offre le mariage, la satisfaction du besoin d'aimer, les joies de la paternité et le juste orgueil que légitime l'accomplissement d'un devoir? Or, le libertin, à la conscience torpide, ne connaît du mariage que les entraves et n'en suppute que les charges. De là sa préférence pour le célibat, qui laisse un libre essor à ses penchants désordonnés. Que pourraient les lois en pareille occurrence?

Si l'abandon du mariage est un signe de démoralisation, celle-ci rejaillit encore par contrecoup sur les mœurs conjugales, comme l'a très-justement fait remarquer Montesquieu dans cet aphorisme :

« Moins il y a de gens mariés et moins il y a de fidélité dans les mariages. »

L'époque à laquelle il convient de se marier ne saurait avoir rien d'absolu. Elle est subordonnée à la constitution, au tempérament, et enfin à l'état actuel de la santé de l'individu. Règle générale, il faut que l'accroissement soit complet (1), les organes importants à la vie dans leur intégrité, et ceux de la génération exempts de tout vice de conformation qui pourrait s'opposer à l'accomplissement de l'acte vénérien. En outre, il est essentiel que le sens génésiaque soit suffisamment éveillé dans l'homme, et que les désirs de rapprochements sexuels résultent d'un besoin véritable. A cet égard, il faudrait se garder de confondre avec l'incitation physiolo-

<sup>(4)</sup> Chez le jeune homme, la résorption de la semence, et son retour dans le sang, est nécessaire pour imprimer de la vigueur à ses muscles et de la lucidité à son intelligence. Dépenser prématurément ce liquide précieux, c'est entraver le développement de ses organes et se préparer une existence languissante pour le reste de ses jours. On sait bien que les athlètes, pour conserver leurs forces, et les penseurs leur génie, se condamnaient à la continence, parce que rien ne contribue plus puissamment que le commerce des femmes à éteindre l'inspiration et à énerver le corps.

gique, ces cupidités folles, ces passions fougueuses, qui procèdent d'une imagination déréglée. Il faut, en un mot, pour les deux sexes, qu'ils soient parvenus à la maturité procréatrice.

La vraie maturité procréatrice est l'état de la vie dans lequel les fonctions génitales peuvent s'accomplir, sans porter atteinte à la santé de l'individu, et de telle sorte, que le caractère de l'espèce soit imprimé aux produits, de la manière à la fois la plus profonde et la plus complète. Pour tout dire, c'est l'époque où l'individu, parvenu au point de pouvoir se conserver lui-même, devient apte à concourir au maintien de l'espèce (1). Cette maturité, ainsi entendue, qu'on désigne sous le nom de nubilité, diffère de la puberté, en ce sens qu'il faut que la puberté existe depuis un temps plus ou moins long, sans entrer en exercice, avant que l'individu devienne nubile, c'est-à-dire apte à accomplir l'acte du mariage. En favorisant trop tôt l'union des sexes, on risque d'épuiser les

<sup>(1)</sup> Mende, Handbuch der gerichtlichen Medicin, t. IV, p. 212, 231.

facultés génératrices chez l'un et l'autre conjoints, et de les conduire à une impuissance prématurée. Si l'éleveur, éclairé par l'expérience, retarde l'accouplement des bestiaux, quoiqu'il les voie entrer en rut, la même circonspection est au moins nécessaire, quand il s'agit du développement de l'humanité, tant sous le rapport des facteurs que sous celui des produits.

Les lois civiles ont fixé les mariages les plus précoces, à l'âge de la manifestation des facultés reproductrices, parce qu'elles étaient obligées d'avoir égard aux cas possibles, dans lesquels le développement complet coïnciderait exceptionnellement avec cette époque, qui est marquée à treize ans pour les femmes, et quinze ans pour les hommes, dans la loi romaine; à quinze pour les femmes et dix-neuf pour les hommes, en Prusse; à dix-huit pour les hommes et quinze pour les femmes, en France (1); à vingt pour les hommes et seize pour les femmes, en Autriche. Tel est l'âge établi dans les différents pays, pour marquer la

<sup>(1)</sup> Code civil, art. 144.

maturité procréatrice ou la nubilité, qui diffère essentiellement de la majorité, date de l'indépendance civile.

Chez certains peuples guerriers, les lois ne permettaient le mariage aux citoyens que tardivement. Lycurgue avait fixé l'âge de trente-sept ans pour les hommes, et de dix-sept ans pour les femmes. Platon prescrivait aux premiers l'âge de trente ans et aux autres celui de vingt ans. Solon voulait que les hommes eussent trente-cinq ans, et à Rome il leur était, pendant quelque temps, interdit de se marier avant quarante ans. Mais si, chez les Romains et les Grecs, les lois n'intervenaient que dans la procréation matrimoniale, les mœurs des nations germaniques établissaient une limite pour l'acte génésiaque lui-même, en dehors du mariage; les filles n'étaient considérées comme nubiles qu'à dix-huit ans, et la honte s'attachait au jeune homme qui se mariait avant l'âge de vingt ans, selon Burdach (1). On doit établir, en général, que l'époque normale de l'union conju-

<sup>(1)</sup> Burdach, loco citato, p. 44.

gale est la vingtième année pour les femmes et la vingt-quatrième pour les hommes. L'usage la recule même, presque toujours, de quelques années. La statistique a constaté qu'à Paris, pendant le dix-huitième siècle, l'âge moyen des individus qui s'engageaient dans les liens du mariage, a été de vingt-neuf ans pour les hommes, et de vingt-quatre pour les femmes.

Depuis lors, la statistique constate que, pendant la période de 1857-60, l'âge moyen du mariage, en général, est, en France, de trente ans et six mois pour les hommes, et pour les femmes de vingt-six ans et deux mois.

A la campagne:

De trente ans et deux mois pour les hommes, et vingt-cinq ans et onze mois pour les femmes.

Dans le département de la Seine :

De trente et un ans et dix mois pour les hommes, et vingt-sept ans et un mois pour les femmes.

Dans les autres villes :

De trente et un ans pour les hommes, et vingt-six ans et sept mois pour les femmes.

En considérant seulement les mariages entre

garçons et filles, on trouve les moyennes suivantes :

		HOMMES.			FEMMES.			
	-				_			
Seine	29	ans	7	mois	25	ans	3	mois.
Autres villes	28		8		24		7	
Communes rurales.	28		4		24		4	(1).

Si le mariage tardif est sans inconvénient matériel pour l'homme, il n'en serait pas de même, selon certains auteurs, pour les femmes, en raison des dangers qu'entraînerait, dans ce cas, la parturition. En effet, suivant Riecke (2), la proportion des cas dans lesquels les primipares ont réclamé les secours de l'art, est de 1 à 28 sur le nombre total des femmes, tandis que, pour les femmes arrivées à l'âge de trente ans, le rapport est de 1 à 9; et, pendant que la proportion des décès, après un premier accouchement, était à celle des décès en général, comme 1 est à 16, elle s'élevait à 1 sur 9, pour les primipares de trente ans.

Cazeaux n'est pas de cet avis.

<sup>(1)</sup> Statistique de la France, Mouvement, 2° série, t. XI, p. xvi de la préface.

<sup>(2)</sup> Riecke, Beiträge zur geburtshülflichen Topographie, p. 32. Stuttgart, 1827.

« L'âge de la femme n'a pas, dit-il, sur la durée de travail, même quand elle est primipare, l'influence fâcheuse que lui accordent les accoucheurs. Il a, de tout temps, régné sur ce point, dit madame Lachapelle, une opinion que je ne puis partager. On croit généralement que la dilatation des passages est plus difficile chez les femmes avancées en âge; il n'est pas un accoucheur qui ne redoute un premier accouchement chez une femme de trente ou de trente-cinq ans; il n'est pas une femme de cet âge qui ne voie avec effroi arriver le moment de sa délivrance. L'expérience m'a trop souvent prouvé la fausseté de ces préventions, pour que je puisse les adopter. Sans doute, on voit souvent le travail lent et pénible chez une femme âgée, et qui n'a point eu d'enfants; mais n'en est-il pas de même des plus jeunes? La proportion, j'ose l'affirmer, est parfaitement égale. Si quatre sur dix ont, parmi les primipares, un accouchement facile, quatre sur dix, parmi les plus âgées, accouchent avec promptitude et facilité.»

Quant à nous, s'il nous était permis d'inter-

<sup>(1)</sup> Cazeaux, Traité des accouchements, p. 286. 1849.

venir entre deux autorités aussi compétentes, nous dirions que l'expérience nous a fait rencontrer plus de difficultés dans les accouchements chez les femmes arrivées à l'âge de trente-cinq à quarante ans, que chez celles de dix-huit à trente ans, par exemple. D'où il résulterait que le préjugé qui a cours sur ce point n'est pas tout à fait sans fondement.

Il y a donc un âge particulièrement propice au mariage, pour la femme; et nous avons vu qu'il est tout aussi périlleux, pour elle, de traverser les phases de la grossesse, de l'enfantement et de la lactation, soit qu'elle n'ait pas eu le temps d'affermir suffisamment sa constitution, soit qu'au contraire elle se rapproche trop de l'époque de la ménopause. Mais nous devons regretter que dans les grandes villes, où les jeunes filles sont plus qu'ailleurs sollicitées par le besoin sexuel que fait naître la fréquentation du monde, et où la puberté se manifeste prématurément, la femme se marie presque toujours trop tard, au grand préjudice des mœurs. Ainsi, à Paris, à l'époque actuelle, les femmes n'arrivent guère au mariage avant vingt-cinq ans,

c'est-à-dire huit ou dix ans après leur nubilité; or, huit ou dix ans de lutte contre la séduction, c'est une épreuve trop longue pour un grand nombre, surtout quand la misère se joint aux tentations de la chair.

La loi, en déterminant le minimum d'âge qu'elle exige dans les deux sexes, a agi sagement; car il ne fallait pas laisser à l'arbitraire la faculté de nouer des unions trop hâtives et qui ne seraient pas exemptes de dangers, aussi bien pour la progéniture que pour les parents. Mais elle aurait dû, de même, établir une limite d'âge maximum, passé lequel le mariage devrait être interdit; parce que si, en général, la vieillesse permet encore les relations sexuelles et ne trouve de périls, réellement redoutables, que dans les excès, et non point dans l'exercice modéré de la fonction procréatrice, la morale a aussi ses exigences, dont nous parlerons longuement dans un chapitre spécial.

Rien n'indique d'ailleurs chez l'homme, d'une manière rigoureuse, les deux extrêmes de sa période d'aptitude à la reproduction. L'âge de la puberté est variable pour lui selon les climats et surtout selon les conditions individuelles. Ce qui le caractérise, c'est l'apparition des zoospermes dans la liqueur séminale. Ce phénomène est constant (1), et suffirait seul à distinguer la puberté.

La décrépitude sénile n'est pas toujours non plus l'indice de l'impuissance; car on a vu des mariages devenir féconds, alors que l'époux était arrivé déjà au déclin de la vie naturelle. Ainsi, on cite l'exemple d'un roi de Pologne, Uladislas, qui eut deux garçons à 90 ans. On sait bien qu'en pareil cas il serait difficile d'étayer un fait de preuves scientifiques, si le microscope n'était là, pour suppléer à tout autre criterium, en révélant l'existence des animalcules spermatiques.

Chez la femme, c'est la menstruation qui indique la maturité procréatrice. Dès que les règles ont apparu, il est permis de la croire capable d'engendrer, ce qui ne veut pas dire qu'elle sera nécessairement féconde; car on voit tous les jours des femmes, parfaitement réglées, être stériles, alors qu'on en rencontre aussi qui de-

<sup>(1)</sup> Lallemand, Des pertes séminales involontaires, t. II, p. 442. Paris, 1841. — A. Donné, Gours de microscopie, p. 306. Paris, 1844.

viennent enceintes, malgré l'absence la plus complète des menstrues.

Entre autres exemples de ce genre, nous pouvons citer les suivants, d'après M. Raciborski.

accoucher heureusement, sans avoir jamais été réglées de leur vie. Ainsi Morgagni rapporte l'observation d'une femme qui, s'étant mariée avant d'être réglée, n'en fut pas moins féconde. Ce qu'il y avait encore de singulier dans ce fait, c'est que la mère de cette personne avait offert la même particularité. Fabrice de Hilden parle d'une femme qui est accouchée sept fois sans avoir jamais été menstruée. Donatus, Alberti, Roderic de Castro, Vieussens, Roussel, etc., citent, chacun de son côté, des faits analogues. Plus récemment, Baudelocque, Aran, Négrier, M. Courty disent avoir vu, dans leur clientèle, des exemples exceptionnels de ce genre (1). »

L'explication de ce phénomène se trouve dans

<sup>(1)</sup> Raciborski, Traité de la menstruation, ses rapports avec l'ovulation, la fécondation, l'hygiène de la puberté et de l'âge critique, son rôle dans les différentes maladies, etc., page 4. Paris, 1868.

l'excitation déterminée par les rapports sexuels, qui jouent ici le rôle d'un véritable emménagogue. On sait, d'ailleurs, que la fécondation peut se produire, malgré l'absence des règles, pourvu que l'ovulation ait lieu normalement, par la déhiscence des follicules de Graaf.

L'âge auquel s'établit la menstruation est impossible à déterminer rigoureusement. Il varie selon les latitudes et, plus particulièrement, en raison des différences organiques des sujets et des conditions spéciales de leur existence.

Nous indiquerons dans le tableau suivant, emprunté à M. Raciborski, l'influence qu'exercent sur la première apparition des règles, les différences de climats, de latitudes et de races (1).

<sup>(1)</sup> A. Raciborski, ouvrage cité, page 188.

LATITUDE ÉOGRAPHIQUE	Dos. Min. 252 285. Min. 252 28
LATITUDE	Main 1
C É O	00000000000000000000000000000000000000
Nos D'ORDRE	-84F-050880008451240000781818
Бите́	25. v. 25. 5. 5. 5. 5. 5. 5. 5. 5. 5. 5. 5. 5. 5
AGE	Mois 100 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
DE LA	**************************************
Nos D'ORDRE	-0127405040040040045044378162
TEMPÉRATURE	16,73 16,73 16,73 16,73 17,03 10,04
Nos D'ORDRE	- mandrorocotantandrae02288
NOMS DES LOCALITÉS	Asie méridionale Corfou Toulon Montpellier Florence Marseille Nîmes Nîmes Nîmes Rables d'Olonne Paris Rouen Londres Vienne Strasbourg Gœttingue Strasbourg Goettingue Strasbourg Goettingue Strasbourg Goettingue Strasbourg Goettingue Strasbourg Goettingue Strasbourg Goettingue Copenhague Varsovie Stockholm

Pour l'intelligence de ce tableau, nous le ferons suivre des observations dont l'auteur l'accompagne.

« Afin de faire mieux ressortir le rapport entre la température, l'âge de la puberté et la latitude, nous avons rangé toutes les localités par l'ordre de leur température annuelle, en commençant par la température la plus élevée. Ensuite, nous avons fait précéder chacune des trois principales colonnes, par des numéros d'ordre, en rapport avec l'élévation du chiffre représentant chacun de ces trois éléments. De cette manière, en comparant ces numéros entre eux, on peut tout de suite voir quelles sont les localités où la proportion entre la température, l'âge de la puberté et la latitude est observée, et quelles sont celles où elle est rompue par quelques influences locales. »

Il est établi sur des données rigoureuses, que le temps pendant lequel la femme est réglée, est à peu près le même pour toutes, toutes réserves faites d'états pathologiques, en ce sens que celles où la fonction menstruelle s'établit le plus tôt, sont aussi celles qui voient arriver le plus promptement l'époque de la ménopause, et vice versâ.

L'influence qu'exerce l'âge sur la fécondité, a

été l'objet des recherches de plusieurs statisticiens, entre autres de MM. Quételet, Sadler et Finlayson. Elles ont conduit aux conséquences suivantes: 1º les mariages trop précoces sont souvent frappés de stérilité; ou s'il en naît des enfants, ils ont moins de chances de vie; 2º un mariage, s'il est fécond, à quelque âge qu'il ait lieu, produira un nombre égal de naissances, pourvu que cet âge demeure dans les limites extrêmes, d'environ trente-trois ans pour l'homme et de vingt-six pour la femme. Après ces âges, le nombre probable des enfants diminue. C'est donc avant trente-trois ans pour l'homme, et avant vingt-six ans, pour la femme, que s'observe la plus grande fécondité; 3° s'il s'agit à présent des âges respectifs des époux, on trouvera, dans un Mémoire publié sur ce sujet par M. Duchatelier (1), que les mariages les plus productifs sont ceux où le mari a au moins l'âge de la femme, ou un âge plus avancé, sans toutefois l'excéder notablement.

Pour préciser, notons exactement les résul-

<sup>(1)</sup> Duchatelier, Annales d'hygiène publique et de médecine légale. Paris, 1845, t. XXXIV, p. 336.

tats auxquels est arrivé cet observateur, en étudiant plus particulièrement les mariages les plus féconds. Quant à l'âge des conjoints, il a constaté, en formant une catégorie spéciale des mariages qui avaient donné dix enfants au moins, que, sur 51 qui se trouvaient dans ce cas, la différence moyenne d'âge entre les époux n'était que de deux ans et un tiers, et que, sur ces 51 unions très-fécondes, il y en avait 12 dont les femmes avaient, terme moyen, trois ans de plus que leurs maris; 12 autres où il y avait, à deux ans près, parité d'âge entre le mari et sa femme, et enfin 27 où l'homme comptait en moyenne de cinq à neuf ans de plus que la femme.

En Angleterre, le rapport entre l'âge des époux et la fécondité des mariages est le suivant, au témoignage de Sadler :

- 1º Lorsque le mari est plus jeune que la femme, 4,87;
- 2° Quand les deux époux sont du même âge, 6,17;
- 3º Quand le mari avait de un à seize ans de plus que la femme, 5,57;

4° Enfin, lorsqu'il était le plus âgé, de seize ans, 4,55.

D'où il faudrait évidemment conclure que, dans les conditions ordinaires, le mariage a d'autant plus de chances de fécondité que l'âge des conjoints est plus rapproché, sans toutefois s'éloigner par trop de la période de la vie favorable à la procréation. Ces résultats de la statistique ne sont pas applicables à tous les climats, ni à toutes les races. Ils reçoivent même des démentis, par suite de l'action des modificateurs de toutes sortes sur les organismes.

« La fécondité de la femme dure, en général, environ vingt-cinq ans: son abolition coïncide habituellement avec l'âge de quarante-cinq à cinquante ans. Les exceptions à cette règle sont rares. Dans le Wurtemberg, on a compté une femme de quarante-cinq ans sur soixante-six accouchées, et seulement une de cinquante ans sur 5,500 (1). »

D'après des calculs établis sur les tables de population de la Suède, pendant 16 années, et embrassant plus de 1,500,000 naissances, on

<sup>(1)</sup> Riecke, loco citato, p. 12.

voit que la plus grande fécondité des femmes se rencontre à l'âge de trente à trente-cinq ans. Voici ce tableau :

	Age des femmes.				Proportions de celles qui ont accouché.					
	De 15	à	20	ans		1	sur	40,8		
	20	à	25			- 1	sur	7,8		
	25	à	30			1	sur	4,6		
	30	à	35			1	sur	4,3		
	35	à	40			1	sur	5,4		
	40	à	45			1	sur	10,6		
	45	à	50			1	sur	46,5		
Au-	dessus	de	50			1	sur	1776,0	(1).	

Comme la femme demeure féconde environ vingt-cinq and, et qu'une grossesse, quand elle est suivie de l'allaitement par la mère, dure 18 mois en moyenne, il s'ensuit qu'elle peut donner le jour à 16 enfants. Cependant, il ne manque pas d'exemples de femmes qui, par suite du prolongement de la période de fécondité, ou par l'effet de grossesses multiples, ont mis au monde 24 enfants et plus, dans le cours d'un même mariage.

Certaines unions sont antipathiques et condamnées, par cela seul qu'elles violent les lois

<sup>(1)</sup> Burdach, loco citato, t. V, p. 114.

de la nature, qui a eu vue dans le mariage la multiplication et la perpétuité de l'espèce. Nous voulons parler des alliances entre les membres d'une même famille. La législation civile aussi bien que les lois religieuses, ont fixé les degrés de consanguinité, en deçà desquels elles refusent leur sanction au mariage. Cette prohibition est motivée par des considérations du plus haut intérêt pour les générations.

Nous nous occuperons de ce sujet dans un chapitre spécial, avec tous les développements qu'il comporte.

Mais il est temps que nous envisagions les alliances sous un autre point de vue : celui de l'art ou de l'esthétique, qui se résume dans l'amour.

On dit vulgairement que l'homme ne vit pas rien que de pain; ce qui signifie qu'il n'a pas seulement des besoins physiques, mais encore des besoins intellectuels et moraux, lesquels demandent aussi, et non moins impérieusement, à être satisfaits.

Cette satisfaction, l'homme a le droit et le devoir de la rechercher, sous peine de descendre à la condition de brute et de faillir à sa destinée providentielle.

Le sentiment de l'art le pousse incessamment vers la recherche du beau et du bon. Dans tout ce qu'il façonne, c'est la perfection qu'il se propose, et tous ses efforts tendent à se personnifier dans son œuvre, en ne laissant à la matière que le moins de part possible dans la valeur de ses produits.

Il en est de même en amour. Le plaisir charnel, grossier, dégagé de toute participation du
cœur, devient bientôt, pour lui, une source de
dégoûts et un objet de répulsion. Il n'est réellement heureux que dans la possession spirituelle de l'être aimé, et ce bonheur-là, à nul
autre comparable, est le seul que le temps ne
parvienne point à émousser en lui.

Le mariage a conséquemment une double fin, qui s'applique à la double nature de l'homme. La procréation pour l'animalité et l'amour pour la perfectibilité.

« L'amour donc, aussitôt qu'il s'est déterminé et fixé par le mariage, tend à s'affranchir de la tyrannie des organes : c'est cette tendance impérieuse, dont l'homme est averti dès le premier jour, par la tiédeur de ses sens, et sur laquelle tant de gens se font si misérablement illusion, qu'a voulu exprimer le proverbe : Le mariage est le tombeau, c'est-à-dire L'ÉMANCIPATION de l'amour.

Le peuple, dont le langage est toujours concret, a entendu ici, par amour, la violence du prurit, le feu du sang : c'est cet amour, entièrement physique, qui, suivant le proverbe, s'éteint dans le mariage. Le peuple, dans sa chasteté native et sa délicatesse infinie, n'a pas voulu révéler le secret de la couche nuptiale; il a laissé à la sagesse de chacun, le soin de pénétrer le mystère et de faire son profit de l'avertissement.

» Il savait, pourtant, que le véritable amour commence à cette mort; que c'est un effet nécessaire du mariage, que la galanterie se change en culte; que tout mari, quelque mine qu'il fasse, est, au fond de l'âme, idolâtre; que s'il y a conspiration ostensible entre les hommes, pour secouer le joug du sexe, il y a convention tacite pour l'adorer; que la faiblesse seule de la femme oblige, de temps à autre, l'homme à

ressaisir l'empire; que, sauf ces rares exceptions, la femme est souveraine; et que là est le principe de la tendresse et de l'harmonie conjugales (1). »

L'auteur qui dépeint avec tant d'âme et de vérité l'amour conjugal, est Р.-J. Рвоирном.

L'amour dans le mariage (2) n'est pas seulement une condition de bonheur domestique, que chacun devrait rechercher, de préférence à tous les autres éléments qui entrent, d'ordinaire, dans les combinaisons matrimoniales, c'est encore une des causes qui influent le plus puissamment sur les qualités de la progéniture. Les enfants de l'amour se distinguent

<sup>(1)</sup> P.-J. Proudhon, Système des contradictions économiques, ou philosophie de la misère, t. II, p. 483 et suiv.

<sup>(2)</sup> Sous ce titre: L'Amour dans le mariage, M. Guizot a publié en 1855, dans ce style inimitable qu'on lui connaît, la plus charmante étude qu'il soit possible d'imaginer, sur les joies si pures d'un ménage sans cesse illuminé par la tendresse réciproque des époux. C'est un épisode de l'histoire d'Angleterre, se rattachant à la vie d'un grand seigneur, William Russell, qui épousa, en 1670, une jeune veuve, lady Vaughan, dont il était éperdument amoureux. Engagé dans une conspiration contre Charles II, lord Russell fut condamné à mort le 13 juillet 1683, et exécuté sept jours après. Rien n'est plus touchant que les marques d'amour que donna lady Russell à son mari pendant leurs jours de prospérité, et le dévouement dont elle l'entoura dans le malheur. Pendant treize ans sa passion ne se refroidit pas un seul instant.

habituellement par une intelligence précoce, qui se révèle dans le cours des études par de remarquables succès. Ce sont les élèves d'élite, qui font la gloire de leurs maîtres, et qui, plus tard, brillent dans les carrières qu'ils embrassent. Leur caractère est enjoué, leur esprit fin et pénétrant, et sur leur physionomie se reflètent, comme en une glace, les impressions qui les agitent. Ils sont francs, souvent espiègles et toujours ardents aux jeux de leur âge. D'une grande mobilité nerveuse, ce sont ces enfants qui paient un si large tribut aux affections convulsives, et dont la dentition est traversée par les accidents les plus redoutables du côté du cerveau. Qu'on porte un instant son attention sur ce fait, et il sera facile d'en vérifier l'exactitude. Il suffit, pour cela, de comparer les premiers-nés d'une famille, avec les autres rejetons, procréés tardivement, et alors que les parents, mariés depuis un grand nombre d'années, ne recherchent plus, dans les rapprochements sexuels, qu'à répondre, par habitude, aux sollicitations grossières des sens, sans y être entraînés par les élans passionnés du cœur. Il nous faut relater ici une observation grave et judicieuse qui est due à un écrivain des plus spirituels et des plus ingénieux de notre époque:

« On a remarqué, dit M. Toussenel, que les mariages d'inclination, c'est-à-dire les mariages les plus heureux et les plus naturels, donnaient plus de filles que de garçons, et qu'il naissait plus de mâles des unions tourmentées, forcées, illégitimes. De là, suivant de profonds physiologistes, la supériorité de bon sens et de lucidité dévolue à la femme. On sait que les enfants se ressentent généralement de l'influence passionnelle qui a présidé à leur conception. La plupart des idiots sont des enfants procréés dans l'ivresse bachique (1). »

C'est d'autre part un fait acquis, que l'excédant des naissances de garçons, sur celles des filles, est plus considérable pour les enfants légitimes, que pour les enfants nés hors du mariage (2).

<sup>(1)</sup> A. Toussenel, Le monde des oiseaux. Ornithologie passionnelle, t. I, p. 106. Paris, 1853.

<sup>(2)</sup> La contradiction qui semble ressortir de ces deux ordres de faits n'est qu'apparente; car pour M. Toussenel une union est illégitime quand elle est tourmentée, forcée, lors même qu'elle serait

Il résulte, en effet, des renseignements fournis par M. Hoffmann, directeur des bureaux de la statistique de Berlin, et publiés par M. Babbage (1), qu'il est né en Prusse, pendant les années 1816 à 1823, sur 10,000 filles:

En moyenne: { 10,609 garçons provenant d'union légitime; et seulement 10,278 provenant d'union illégitime.

Pour certaines contrées, cette différence est plus sensible encore.

M. le capitaine Bickes est arrivé au même résultat, dans un travail (2) qui embrasse les principaux États d'Europe. Cet auteur regarde la légitimité et l'illégitimité comme les causes déterminantes de la naissance, qui donnent ici beaucoup de filles, et là beaucoup de garçons. Selon lui, les localités où les jeunes gens sont de bonnes mœurs et où les époux demeurent fidèles, se distingueraient par un nombre proportionnellement plus grand de garçons, que dans les lieux où règne une morale relâchée.

consacrée par la religion et par la loi, tandis que pour les statisticiens, une naissance est considérée comme illégitime quand elle a lieu en dehors de l'état de mariage.

<sup>(1)</sup> Journal des sciences d'Édimbourg. (Cahier de juillet 1829.)

<sup>(2)</sup> Gazette allemande des sciences médicales, nº du 7 février 1831.

En résumé, il est constant qu'il naît plus de garçons que de filles, et que le rapport des sexes dans les naissances, variable selon les différents pays, n'a point changé, pour chacun d'eux, depuis que des observations régulières ont été instituées.

Mais ce rapport diffère également entre les naissances légitimes et les naissances illégitimes, en ce que l'excédant des garçons est plus considérable pour les premières que pour les secondes.

On ne pourrait expliquer ce phénomène, sans entrer dans les régions hasardeuses de l'hypothèse, et nous préférons nous en tenir à la constatation du fait, laissant à l'avenir le soin d'en donner la signification.

Il nous reste à parler de la part que l'âme prend à la génération, pour faire bien saisir l'influence que peuvent exercer sur la progéniture, les dispositions morales des parents, au moment de l'accomplissement de l'acte génésiaque.

C'est un fait d'observation vulgaire, que la fonction génératrice est vivifiée par la propension à la gaieté, par le contentement de soi, par toutes les passions expansives enfin; au lieu que les passions dépressives, comme le chagrin, la crainte, les soucis, la paralysent. Les travaux d'esprit et les émotions trop violentes en détournent. Le pouvoir de l'imagination est tout aussi bien démontré, en ce qui touche les plaisirs de l'amour. Sous le seul empire des idées voluptueuses, l'érection se produit, la sécrétion du sperme augmente, l'activité plastique des ovaires s'exalte et amène les ovules à maturité. Enfin, la fécondation elle-même, selon le témoignage des auteurs, semble être, jusqu'à un certain degré, sous la dépendance de l'état moral qui préside aux rapprochements des époux.

Dans un livre assez curieux, qui vient d'être publié tout récemment (*Phréniogénie*, etc., par M. Bernard Moulin, 1868), l'auteur cherche à établir ces mêmes données, et fournit de nombreux exemples, pris dans l'histoire, pour montrer l'influence qu'ont exercée les dispositions physiques et morales des pères, au moment de la fécondation, sur le caractère et la destinée de leurs rejetons. On ne peut s'empêcher de recon-

naître dans quelques-uns de ces faits de bien étranges rapprochements.

Veut-on maintenant des preuves de ce rapport intime qui relie physiologiquement la génération et les fonctions qui s'y rapportent, aux mouvements de l'âme, à la simple imagination? En voici quelques-unes:

On trouve dans Treviranus (1), l'histoire d'une femme, dont les seins se remplissaient de lait chaque fois qu'elle entendait les vagissements d'un nouveau-né; et celle d'une autre femme qui ressentit les douleurs de l'enfantement, parce qu'elle se croyait enceinte et parvenue, d'après ses calculs, au terme de sa grossesse. Pichon (2) cite un cas non moins curieux dans le même genre: une femme de quarantehuit ans, qui depuis quatre ans n'était plus réglée, et dont la sensibilité était fort exaltée, fut prise, en assistant à l'accouchement, long et pénible, d'une de ses sœurs, de douleurs absolument semblables à celles de la parturition; quelques heures après survint une hémorragie

(1) Treviranus, Biologie, t. VI, p. 29.

<sup>(2)</sup> Pichon, Archives générales de médecine, t. XVII, p. 125.

par les parties génitales, qui dura plusieurs jours, et trois jours après la cessation de cet écoulement, les seins non-seulement se tuméfièrent, mais encore fournirent une sécrétion de lait.

Nous avons actuellement à examiner la question de savoir si, à toutes les époques de la vie matrimoniale, les rapports conjugaux peuvent avoir lieu sans inconvénient, ou si, au contraire, la continence ne devient pas, quelquefois, sinon obligatoire, du moins excessivement désirable, soit comme mesure hygiénique, soit comme sacrifice à la morale. Voyons, en effet:

Toute fonction a sa raison d'activité. La nature n'a rien créé sans but. Un organe sans emploi, une action physiologique sans utilité, sont des choses qui répugnent à l'esprit. Or, les relations sexuelles ont pour fin la génération. Mais la femme n'est pas en état d'engendrer à toutes les périodes de son existence. Avant l'établissement des règles et après leur disparition, elle est ordinairement inféconde; pendant la gestation, elle ne peut concevoir de nouveau, à moins de rares anomalies; durant l'allaitement elle est

généralement stérile. Livrés à la seule inspiration de leur instinct, les sexes se fuient chez les animaux, lorsque la copulation serait sans fruit. Mais l'homme, à quelles lois doit-il obéir dans ses relations avec sa femme, alors qu'il n'a d'autre guide que sa conscience, pour combattre les incitations aveugles de ses sens?

En premier lieu, les institutions sociales protégent la virginité de la jeune fille, avant qu'elle ne soit nubile. Dans l'état conjugal, il serait peut-être convenable que la femme n'eût pas à subir les approches de son mari, pendant la grossesse et la lactation. Dans ces conditions, où toute commotion nerveuse d'une certaine intensité a ses périls, l'abstinence serait sans nul doute d'une sage pratique. Mais, en définitive, il serait difficile de concilier ces exigences avec la pureté des mœurs et la monogamie. Il n'est donc besoin, en pareilles circonstances, que de prudence et de ménagement; et les époux devraient savoir d'eux-mêmes en apprécier les avantages.

Cependant, il arrive un moment, où les droits et les devoirs des parents sont plus exactement définis; c'est l'époque de l'adolescence des enfants. Alors naissent, à l'égard de ceux-ci, des obligations que les parents ne peuvent méconnaître, sans injustice et sans immoralité.

« Sans injustice, parce que dès l'instant où l'enfant est apte au travail, lui donner des frères, à l'entretien desquels il est forcé de concourir, c'est lui susciter une charge à laquelle il n'a point volontairement consenti. C'est un abus d'autorité.

» Sans immoralité, car il n'y a plus d'amour, là où n'est plus la jeunesse, la beauté et la grâce. Il n'y a plus de chasteté, là où il n'y a plus de poésie. Et la volupté sans amour et sans chasteté, c'est l'impudeur et la turpitude. C'est pourquoi l'amour des vieillards est ridicule et dégoûtant.

» Qu'Homère nous montre Pâris et Hélène, dormant ensemble sur leur lit suspendu, ils sont beaux malgré leur adultère; coupables d'injustice, la jeunesse, la grâce, l'esprit, semblent les couvrir encore d'un voile d'honnêteté. Mais Saturne et Rhée, Deucalion et Pyrrha, David et Abisag me révoltent : le titre d'époux n'y fait rien, ils sont obscènes..... (1). »

Le mariage exerce sur les individus une influence bienfaisante, qui se traduit par l'amélioration des mœurs privées, et comme conséquence naturelle, par une augmentation sensible dans la longévité.

A l'encontre du célibataire, dont le caractère dominant est l'égoïsme, l'étroitesse des vues, la bizarrerie et l'entêtement, l'homme marié se rattache plus étroitement aux grands intérêts de la société, possède le sentiment du droit et de la justice, se soumet spontanément au joug de la loi, prend sa part du bonheur de tous, et empêche son esprit de s'égarer à la contemplation d'un horizon sans bornes et de se consumer en rèveries stériles.

D'un autre côté, remarque Burdach (1), l'union conjugale fait naître le goût des enfants, car elle est, elle-même, comme une répétition de la vie enfantine; la femme soigne son mari, comme le ferait une mère, et le mari la dirige,

<sup>(1)</sup> P.-J. Proudhon, loco citato.

<sup>(2)</sup> Burdach, loco citato, t. V, p. 117.

la protége, la nourrit, comme s'il était son père. En se donnant mutuellement les noms de père et de mère, les vieux époux expriment la cordialité de leur union. C'est ainsi que le mariage attache à la vie par l'amour; aussi, la plupart de ceux qui tranchent leurs jours par dégoût de la vie, sont des célibataires (1). »

Le mariage met en jeu toutes les forces et oblige à l'activité; en faisant varier sans cesse les conditions de la vie, il ne laisse pas un moment d'inaction à l'esprit. L'uniformité de la vie des célibataires fait, qu'en général, ils n'atteignent point un âge si avancé que les personnes mariées (2).

Les avantages de la vie conjugale au point de vue de la longévité sont démontrés par Casper dans le tableau suivant :

(1) Voltaire, si nous ne nous trompons, a le premier émis cette opinion

<sup>(2)</sup> Hufeland, la Macrobiotique, ou l'Art de prolonger la vie de l'homme, p. 123. Paris, 1838. — Deparcieux, Essai sur les probabilités de la vie humaine. Paris, 1766.

## Sur 100 individus il meurt:

	CÉLIBATAIRES.		MARIÉS.	
	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.
De 20 à 30 ans	43,4	26,5	15,6	4.7
De 30 à 45 ans	27,1	24,5	7,0	16,5
De 45 à 60 ans	15,6	19,2	29,2	22,6
De 60 à 70 ans	8,1	13,0	22,0	22,3
De 70 à 80 ans	4,3	11,6	19,4	22,9
De 80 à 90 ans	1,4	4,1	7,0	9,6
De 90 à 100 ans	.0	0,7	0,7	1,2

Est-il besoin de faire remarquer l'énorme différence que présente ce tableau, en faveur des individus mariés, de 20 à 45 ans, et d'expliquer pourquoi ils perdent cet avantage de 45 à 100 ans?

Il est tout simple que la grande mortalité qui atteint les célibataires, dans la jeunesse et l'âge mûr, éclaircisse leurs rangs, de telle sorte, qu'ils meurent moins nombreux dans la vieillesse; mais le bénéfice est tout entier pour ceux qui se sont engagés dans les liens du mariage, puisqu'ils atteignent les extrêmes limites de la vie.

Enfin, le mariage est un remède contre la débauche, en ce sens qu'il modère la violence des penchants sexuels, par la facilité de les satisfaire; il préserve, par cela même, des excès dans les plaisirs de l'amour, et ménage les forces, pendant le temps où la femme est inapte aux rapprochements conjugaux.

Rien ne saurait donner une idée plus exacte sur le degré de considération dont le mariage est entouré chez les différents peuples, que les coutumes qui président à la conclusion de cet acte, et les facilités, plus ou moins grandes, laissées à l'homme, pour se dégager des liens matrimoniaux.

Nous allons donc jeter un coup d'œil rapide sur les usages qui règnent en diverses contrées du globe, à l'égard du choix de la femme; quant à ce qui concerne les moyens de rupture, nous nous réservons de les examiner ultérieurement au chapitre du divorce.

Chez certains peuples, la liberté du choix n'existe réellement pas pour les futurs époux. Ce sont les parents qui fiancent leurs enfants, longtemps avant que ceux-ci n'aient atteint l'âge de la puberté. Il en est ainsi chez les Iroquois et chez les Péruviens, en Corse et aux Célèbes. Dans d'autres pays, comme à Sierra-Leone et sur la Côte-d'Or, les fiançailles sont conclues,

même avant la naissance des enfants. En Chine et en Égypte, suivant Savary, ce sont également les parents qui décident les mariages, et les conjoints ne se voient, pour la première fois, qu'après l'accomplissement des cérémonies nuptiales. On conçoit que le cœur ne peut avoir aucune part dans ces unions où la volonté réciproque des époux n'a point été consultée. Aussi, il ne saurait y avoir là qu'une association plus ou moins durable, un accouplement livré au hasard, mais non point un mariage, dans le sens que donnent à ce mot les nations civilisées.

La dignité du mariage exige que le jeune homme obtienne la main de celle qu'il recherche, de son consentement d'abord, et ensuite avec l'assentiment des parents de celle-ci. Il est cependant des nations où les filles sont tellement soumises au pouvoir de leurs parents, que leur adhésion n'est même pas réclamée. Il suffit au futur de l'aveu du beau-père. Cette pratique est surtout en usage, selon les voyageurs, parmi les sauvages de la baie d'Hudson. Le plus souvent, après avoir obtenu l'approbation des parents, le jeune homme recherche encore celle de

la jeune fille. A la Louisiane, chez les Chawanons, il s'approche le soir de la couche de cette dernière et lui découvre le visage. Si elle se cache de nouveau, c'est une preuve qu'elle refuse (1). Le Hottentot partage le lit de celle qu'il recherche, une nuit entière. Si elle lui résiste, elle conserve sa liberté. Le Lapon lui apporte des présents qu'elle accepte ou qu'elle refuse, pour exprimer sa volonté (2). Suivant Schubert, la coutume dans le nord de la Suède est celle-ci: à certains jours de la semaine, le jeune homme, d'accord déjà avec les parents, rend une visite nocturne à la jeune fille ; mais il doit venir sans être aperçu de personne et s'éloigner de même. Les deux jeunes gens peuvent se serrer les mains, mais non s'embrasser; ce n'est souvent qu'après plusieurs années de visites semblables, que le mariage vient enfin à se conclure ; cependant, ajoute Burdach, qui cite ces particularités : « Le caractère sérieux de l'homme du Nord, et la honte attachée au libertinage, rendent les

<sup>(1)</sup> Perrin du Lac, Reise in die beiden Louisianen, t. I, p. 115.

<sup>(2)</sup> Demeunier, Ueber Sitten und Gebräuche der Völker, t. 1, p. 100.

enfants illégitimes infiniment plus rares qu'ils ne le sont dans d'autres contrées; le jeune homme qui s'enivre et la fille qui fait un faux pas, perdent le droit de la visite nocturne. »

Nous trouvons dans un livre tout récemment publié par le docteur Reich, un chapitre curieux relatif aux nuits probatoires dont l'origine se perd dans la première moitié du moyen âge. Le médecin allemand voit dans cet usage une chose parfaitement juste, car « de même qu'on n'achète pas un lièvre dans un sac, on ne prend pas une femme dans un sac. Chez les paysans où l'instinct n'a rien perdu de sa fraîcheur, on pouvait voir se conserver des coutumes qui ont leur source dans la nature, et qui ne paraissent immorales qu'à celui chez lequel une culture raffinée a troublé l'intelligence des choses de la nature. On se tromperait étrangement - dit Fischer, qui a écrit en 1780 un livre sur cette coutume - si on croyait que les filles y perdent leur pudeur.... Ces nuits probatoires durent jusqu'à ce que les deux parties aient pu acquérir la certitude de leur aptitude génitale, ou jusqu'à ce que la femme soit devenue enceinte;

alors seulement ont lieu les démarches pour le mariage, qui se célèbre peu après... Il arrivait fort rarement qu'une fille fût abandonnée par celui qui l'avait rendue mère. Il se serait attiré la haine et le mépris de tout le village. Mais souvent après une seule nuit, les deux jeunes gens se séparaient pour ne plus se revoir. L'ancienneté de cette coutume est prouvée par les capitulaires de Charlemagne et de Louis le Pieux (1). »

Nous avons entendu raconter souvent qu'un usage analogue existait encore dans certaines localités de la Franche-Comté, voisines de la Suisse.

Quelquefois un sentiment de pudeur ne permet pas aux jeunes gens d'exprimer, l'un ses désirs et l'autre son consentement. C'est ce qui a donné lieu, chez quelques nations, à de singuliers usages. Chez les Crics, le jeune homme se rend dans la demeure de la jeune fille, et plante en terre, devant la famille assemblée,

<sup>(1)</sup> Ed. Reich, la Vie conjugale, son histoire, sa nature et son hygiène, Cassel, 1864. Traduit et analysé par le Dr Herrgott, Annales d'hygiène publique et de médecine légale, t. XXII, année 1864, p. 188.

un roseau, près duquel la fille en enfonce un autre, pour témoigner son assentiment. Après quoi, on fait un échange de ces roseaux (1). Chez les Iroquois, il lui rend visite pendant la nuit et lui présente un morceau de bois enflammé, qu'elle éteint quand elle est disposée à l'accepter pour époux. Souvent le jeune homme ne présente pas lui-même sa demande, et emploie à cet effet des intermédiaires, comme chez les Samoyèdes et les Ostiaques. Au Pérou, ce sont les parents qui se chargent de ce soin. Chez les Hottentots, c'est le père; chez les Birmans, c'est la mère; à Siam, ce sont des femmes, et chez les Indous, c'est un ami du futur.

Dans toutes ces circonstances et bien qu'il s'agisse de nations pour la plupart sauvages, on voit que l'union conjugale repose, du moins, sur le consentement réciproque des époux, et que par là est sauvegardée la principale condition qui fait du mariage un contrat légitime et sacré; tandis que, lorsque la femme n'est point consultée, c'est un signe évident qu'elle n'est

<sup>(1)</sup> Zimmermann, loco citato, t. IV, p. 184.

destinée qu'à servir d'instrument de volupté à son mari et nullement de compagne et d'amie. Par exemple, les mêmes peuplades de la baie d'Hudson, que nous avons vues acquérir leurs femmes du seul consentement des parents, ne se font aucun scrupule de les jouer les unes contre les autres. Et les femmes assistent impassibles à ces jeux dont elles sont le prix (1).

Nous n'en finirions pas si nous voulions faire l'historique de toutes les coutumes qui accompagnent les préliminaires du mariage chez les différents peuples de la terre. Nous avons voulu seulement faire voir, par quelques exemples puisés dans les narrations des voyageurs, combien sont différentes les manières dont se nouent les liens conjugaux, selon le degré d'estime qu'on accorde à la femme.

Parmi les peuples civilisés, le consentement de la femme est toujours exigé; la loi n'intervient même, pour consacrer le mariage, qu'à cette condition expresse. Mais que de fois l'aveu de la jeune fille est illusoire et obtenu par la pression que ses parents exercent sur elle! Et

<sup>(1)</sup> Hearne, Reise in der Hudsonsbai, p. 73.

lorsque la liberté du choix lui est laissée dans toute sa plénitude, n'est-il pas vrai encore, que les intérêts matériels, ce qu'on appelle la position sociale, influent plus sur sa détermination que les préférences du cœur?

Le matérialisme de notre temps, qui ne voit en toutes choses que le résultat en chiffres, a fait du mariage, comme de tout le reste, une spéculation, un moyen de s'enrichir; aussi on ne demande plus qui on épouse, mais combien on épouse. Les unions désintéressées sont prises en pitié par nos esprits forts, et tournées en ridicule, sous le nom de mariages d'inclination, ce qui, dans le vocabulaire des gens dits raisonnables, est synonyme de duperie et de bêtise. Et qu'on n'oublie pas qu'en l'an de grâce 1868, il existe à Paris, la capitale du monde, des agences matrimoniales qui tiennent boutique ouverte sur la rue, et qui se chargent de la négociation des mariages, - c'est le terme consacré, - moyennant une remise sur la dot, tout comme se négocie une affaire quelconque. Honte et opprobre! Qu'on nous dise après cela s'il est quelque chose qui caractérise mieux notre

siècle, que le meusonge introduit dans le foyer domestique pour cacher d'odieux calculs, et la plus sainte de toutes les institutions transformée en un trafic sacrilége!

Mais tant d'aberration ne peut résister à l'action du temps, et le jour luira bientôt, — espérons-le, du moins,— où la société reconnaîtra la voie funeste dans laquelle elle s'égare, et rendra au mariage son prestige et sa dignité.

« Aristophane, dans sa Discussion sur l'amour, dit que la passion, quand elle est violente, donne le désir de fondre notre existence dans celle de l'objet aimé, et de ne faire qu'un seul et même être avec lui. Aristote a reproduit cette idée dans sa Politique. Le mariage réalise ce désir en l'épurant; et quand un choix sage et réfléchi le rend heureux, il semble que Platon ait exprimé une vérité plutôt qu'une fable ingénieuse, lorsqu'il représente dans son Banquet les deux moitiés, comme n'ayant fait qu'un dans un monde primitif, et se cherchant, se reconnaissant, et s'unissant dans une nouvelle union (1). »

<sup>(1)</sup> Troplong, Traité du contrat de mariage. Préface, p. CLII.

## DEUXIÈME PARTIE

Des rapports conjugaux considérés aux points de vue des époux et de la progéniture.

Nous aurons ici à soulever le voile qui cache des turpitudes de toutes sortes, d'autant plus funestes, qu'elles nuisent à ceux qui s'en rendent coupables et compromettent en même temps les générations futures, d'autant plus pernicieuses, encore, qu'elles sont plus répandues et plus facilement amnistiées par les mœurs de notre temps.

Nous nous proposons de stigmatiser un vice profondément enraciné, à ce point qu'on peut affirmer que très-peu de familles en sont exemptes. Nous n'exceptons pas même celles où la vertu est héréditaire et où les sentiments religieux ont conservé leur empire. Toutes les classes de la société en sont entachées, hormis celles qu'abrutissent la misère et l'ignorance. C'est, à notre avis, un malheur et une iniquité; sans con-

tredit, c'est une des causes qui agissent le plus puissamment sur la dégradation morale de notre siècle.

Nous voulons, appelant à notre aide la science, non plus nous adresser à la foi, au sentiment, mais à la raison. Nous voulons persuader que les pratiques conjugales que nous condamnons, sont réprouvées par le vœu de la nature, et démontrer les suites désastreuses pour la santé, qu'elles entraînent dans les deux sexes. Nous voulons établir, en un mot, que les lois qui président à la propagation et à la conservation de l'espèce humaine, ne sauraient être impunément enfreintes.

Nous aurons à rechercher, avant tout, s'il est permis à l'homme de faire entrer les calculs de la prudence dans l'acte de la reproduction, et nous dirons à quelles conditions il lui est loisible de limiter sa descendance aux ressources dont il dispose. Mais nous flétrirons, comme elles le méritent, les manœuvres frauduleuses qui souillent le lit nuptial, déshonorent l'espèce humaine, et mettent en péril la prospérité des nations.

## CHAPITRE PREMIER

L'INSTINCT SEUL DOIT-IL PRÉSIDER CHEZ L'HOMME A L'ACTE DE LA REPRODUCTION?

La plupart des moralistes ont répondu à cette question par l'affirmative, et ont établi en précepte que l'homme, ainsi que la brute, ne doit écouter que ses instincts pour la propagation indéfinie de son espèce, pourvu qu'il se conforme aux lois civiles et religieuses de son pays et de son temps. Cette opinion, généralement répandue, aujourd'hui encore, aussi bien qu'autrefois, prend sa source dans les préjugés qui ont fait la base de notre éducation; et ce n'est, en quelque sorte, qu'au prix d'un certain effort que nous faisons sur nous-mêmes, que nous consentons à la mettre en discussion, tant est grande l'influence de l'habitude, aussi bien dans le do-

maine de la conscience que dans nos actes matériels. Si nous parlons de cette retenue qui
nous empêche parfois de soumettre au contrôle
du raisonnement des doctrines que nous avons
acceptées, aveuglément, et de longue date, et
que nous regardons comme une arche sainte à
laquelle il serait coupable de porter une main
sacrilége, c'est que nous-même avons hésité
longtemps, avant de nous résoudre à chercher
la lumière sur un problème des plus importants pour l'humanité, et qui nous paraissait
être une source de désordres par la manière dont
il est résolu.

Nous nous sommes décidé pourtant à interroger la science, bien convaincu qu'il ne peut y avoir désaccord entre celle-ci et la morale vraie, décidé, en outre, à regarder comme entachée d'erreur, toute opinion qui ne sortirait pas victorieuse de cette épreuve, sous quelque autorité qu'elle s'abritât d'ailleurs.

Un premier fait nous a frappé tout aussitôt : c'est que l'espèce humaine tend à s'accroître sans cesse, et que, selon des statistiques d'une authenticité incontestable, il suffit d'un quart de siècle, pour doubler la population d'un pays qui se trouverait dans des conditions favorables, comme l'était l'Amérique, par exemple, lors de sa découverte. C'est une vérité non moins bien établie, que la fécondité du sol a des bornes, quelque étendues qu'on les suppose. De sorte qu'il arrivera un jour, de toute nécessité, qu'une partie de l'espèce humaine sera privée d'habitation et de nourriture (1). Il faudra donc que la nature se charge de rétablir l'équilibre rompu par l'imprévoyance de l'homme; et elle ne réussit que trop bien dans son œuvre de destruction, lorsqu'elle appelle à son aide les maladies épidémiques et la guerre civile, résultats inévitables de la misère et de l'encombrement. Il n'est même pas besoin que, dans un pays, la population soit accumulée; il suffit, pour que le danger surgisse, d'une augmentation assez rapide dans le nombre de ses habitants, de telle sorte qu'il n'y ait pas le temps de préparer à la génération naissante les subsistances nécessaires à

<sup>(1)</sup> On a calculé que la population tendait à s'accroître en proportion géométrique, tandis que les produits ne suivent, dans leur accroissement, que la proportion arithmétique.

son entretien. Ce fait a été vérifié fréquemment, et il fournit l'explication de toutes les grandes mortalités qu'on a vues, à certaines époques, entraver le développement trop brusque des nations. C'est à ce point que, lorsqu'on parcourt l'histoire de l'humanité, on remarque que presque toutes les années meurtrières ont été précédées et préparées, en quelque sorte, par un accroissement de la population, en dehors des proportions habituelles.

Les économistes ont constaté que le nombre des mariages et des naissances est en raison directe du chiffre des décès. Si donc on croit devoir recommander les mariages précoces et la procréation illimitée, si l'on veut n'apporter aucun frein à la multiplication de l'espèce, il faut, de toute rigueur, et pour être conséquent, travailler en même temps à augmenter les décès, en fournissant constamment de nouveaux aliments à la mort (1). Ainsi, on favorisera, par tous les moyens imaginables, le développement

<sup>(1)</sup> Ceci soit dit, en raisonnant, comme dans tout ce qui va suivre, au point de vue de l'organisation actuelle de la société. Faisons cette réserve une fois pour toutes.

et la propagation de ces fléaux qui moissonnent si bien les populations; on rendra le séjour des grandes cités aussi insalubre que possible; on spéculera sur le travail des enfants, avant que leur constitution ne soit suffisamment affermie: on accordera des primes à ceux qui sophistiqueront, avec le plus d'art, les denrées alimentaires, etc., etc. A l'aide de ces divers stratagèmes, on n'aurait probablement pas besoin de se prémunir contre l'exubérance de l'espèce humaine, car il y aurait toutes chances de maintenir les rapports normaux entre les deux quantités : populations et subsistances. Mais il n'est pas nécessaire d'insister sur ce qu'il y aurait de révoltant dans un pareil système. Il suffit de l'exposer, pour le voir rejeter aussitôt avec toute l'horreur qu'il inspire. Et pourtant, qu'on n'aille pas croire que le tableau que nous venons d'esquisser, pour représenter les ressources infinies que met en œuvre le génie de la destruction, afin de rétablir l'ordre où nous l'avons troublé, soit une fiction inventée à plaisir. Nullement : c'est l'exhibition très-succincte du spectacle dont nos yeux sont affligés chaque jour et en tous lieux.

La seule différence que, pour être vrai, nous soyons obligé de signaler, entre notre hypothèse et la réalité, c'est que, chez nous, la perversion du sens moral n'est pas encore arrivée jusquelà, que nous cherchions à produire tant de désolations, par suite d'un machiavélique calcul. Oh! non; si nous sommes coupables, c'est sans préméditation; si nous péchons, c'est sans avoir la conscience de notre faute. Mais qu'importe? Le résultat est le même. Regardons, en effet, autour de nous. Ne voyons-nous pas le salaire réduit à . ce point, que le travailleur est obligé d'épuiser ses forces, pour se procurer une nourriture incapable de les réparer? L'atmosphère des ateliers n'est-elle pas délétère et asphyxiante? La demeure de l'ouvrier est-elle autre chose, le plus souvent, qu'un bouge infect où grouillent, pêle-mêle, des familles trop nombreuses pour la quantité d'air qu'on y respire et la lumière qui y pénètre (1)? La propreté est-elle possible à ceux qui possèdent à peine un vêtement com-

<sup>(1)</sup> La loi du 13 avril 1850, sur l'assainissement des logements insalubres, annihilerait, si elle était bien exécutée, une des causes de mortalité que nous venons de passer en revue. (Voy. Annales d'hygiène publique, t. XLIV, p. 455, t. XLIX, p. 440.)

plet, qui ne les garantit même pas contre les intempéries de la saison? Qu'on joigne maintenant à toutes ces causes de mort prématurée, les vices qu'engendrent fatalement l'ignorance et la misère, et il sera facile de comprendre pourquoi la propagation de l'espèce humaine, au delà de certaines limites, ne peut être obtenue qu'aux dépens de la longévité et du bonheur général.

Voici un spécimen de ce qu'est la misère dans certaines contrées de la France, et particulièrement dans le Nord, où l'industrie manufacturière, ce Minotaure des âges modernes, a acquis un si prodigieux développement, qu'elle dévore les populations par l'abaissement des salaires, et les conditions meurtrières dans lesquelles elle place le travailleur.

Nous empruntons ce fait à un journal que nous citons textuellement :

- « Il existe dans une des rues de Dunkerque et
- » dans une maison honnête, une famille d'êtres,
- » dirons-nous d'êtres humains, tant l'espèce
- » en est dégradée! une famille entière com-
- » posée de cinq membres, la mère et quatre en-

» fants, frappés de l'idiotisme le plus complet, » véritables brutes ayant à peine l'instinct de la » conservation, blottis tous dans l'intérieur » d'une cheminée, la figure sur la cendre chaude, » ne sachant ni parler, ni répondre, ni se retour-» ner vers qui les touche; tout leur mobilier est » une table, leur couche, quelque paille menue; » êtres incapables de sentir un bienfait ; jetant » l'argent ou le pain qui leur est apporté. De » vêtements, point ou à peu près. La mère est » drapée d'une vieille et sordide couverture, ne » cachant même pas ses nudités. Une odeur, » odeur fétide, capable d'asphyxier qui la res-» pire, s'exhale de ce cloaque abject, dont la » plus dégoûtante des plus misérables demeures » de Paris, n'a jamais offert le hideux spec-» tacle (1). » Le tableau de l'état misérable de deux quartiers de Londres: White-Chapel et Bethnal-Green, décrits par Léon Faucher (2), peut être seul comparé à cet état de dégradation.

(1) National du 7 mars 1851.

<sup>(2)</sup> Faucher, Études sur l'Angleterre, Paris, t. Ier, p. 25, 1856, — Parent Duchâtelet, De la prostitution dans la ville de Paris, 3º édition, t. II, p. 559, 1857.

Si l'on parcourt les garnis de Paris, on rencontre des spectacles non moins poignants. C'est là que vivent, ou plutôt que végètent habituellement, entassés pêle-mêle, ces êtres qui n'ont plus de l'homme que les attributs de l'animalité, et dont l'existence est un véritable problème.

« C'est dans quelques-unes de ces maisons, quand on a le courage d'y pénétrer, qu'on se trouve tout à coup transporté au milieu de chambres obscures, dont les murs noircis sont minés par le temps. A peine l'air se renouvelle-t-il dans ces sombres réduits, où de sales carreaux laissent pénétrer quelque peu d'un jour sombre qui se glisse à travers les murs élevés d'une cour étroite, espèce de puits infect où viennent se dégorger les tuyaux de décharge des toits et des eaux ménagères, et dont les cuvettes, souvent encombrées d'ordures de toute espèce, et même du reflux des latrines, les versent sur les escaliers pourris des différents étages, d'où ils vont, en s'écoulant jusque dans les chambres, abreuver, en l'infectant, leur sol dépouillé de carreaux

» Là, les habitants sont en rapport avec la demeure. La plupart s'occupent à trier, pendant le jour, le produit de leurs rondes nocturnes. Accroupis autour de ce sale butin, ils entassent dans tous les coins et jusque sous leurs couchettes, des os, de vieux linges souillés de fange dont les miasmes fétides se répandent au milieu de ces hideux galetas, où souvent un espace de moins de deux mètres carrés sert d'abri à toute une famille (1). »

d'orgueil que ces malheureux mettent dans leur abjection. Ils semblent heureux de la vie qu'ils se sont faite, en dehors de toutes les lois de la société; on les mettrait dans un palais, qu'ils en feraient bientôt un repaire aussi affreux, aussi pestilentiel que celui où ils sont nés et où ils veulent mourir; aucun raisonnement ne peut les convaincre, aucun conseil ne peut les toucher.

Le temps et de bonnes institutions pourront seuls corriger ces natures viciées dès le berceau, si on les prend surtout en bas âge, si l'on s'occupe sérieusement des enfants, qui, élevés dans

<sup>(1)</sup> Compte rendu de la marche du cholera à Paris en 1832.

cette atmosphère de corruption et d'abrutissement, transmettront fatalement aux générations qui doivent les suivre, tous les germes de dépravation, de maladies et de dépérissement qu'ils ont eux-mêmes reçus des générations qui les ont précédés (1). »

Et voilà pourtant le milieu où la fécondité atteint son maximum de développement, en vertu d'une loi que nous indiquerons dans la suite de ce travail. N'est-il pas dès lors urgent d'aviser à un remède efficace?

C'est pour avoir abandonné à l'instinct individuel, c'est-à-dire au hasard, les graves intérêts qui se rattachent au développement de la population, que les nations modernes ont été si souvent visitées par les épidémies et ravagées par la famine, qu'une seule année de disette amenait à sa suite.

Pour donner une idée de la rapidité avec laquelle se comblaient les vides après ces époques de calamités, il suffira de faire observer que les

<sup>(1)</sup> Rapport général des travaux de la commission des logements insalubres pendant l'année 1851. (Annales d'hygiène publique. Paris, t. XLIX, p. 445, 1853.) — 2° série, t. VIII, p. 467.

ravages de la peste de Londres de 1666 ne se remarquaient déjà plus, après moins d'un quart de siècle. Il en est de même de celle qui, en 1710, désola la Prusse et enleva, d'après les calculs de Süssmilch, plus d'un tiers de la population de ce pays. Cet auteur rapporte que les mariages, pendant l'année qui suivit ce fléau, atteignirent presque le double de la moyenne habituelle. Après la peste noire de 1348, ceux qui restaient, hommes et femmes, se mariaient en foule. Les survivantes concevaient outre mesure. Il n'y en avait pas de stériles. On ne voyait, de ci et de là, que femmes grosses. Elles enfantaient, qui deux, qui trois enfants à la fois. « C'était, - ajoute M. Michelet, auquel nous empruntons cette citation, - comme après tout grand fléau, comme après la peste de Marseille, la terreur, une joie sauvage de vivre, une orgie d'héritiers (1). » C'est une loi qu'il est facile de vérifier après toutes les grandes mortalités, que la tendance en vertu de laquelle la population est sollicitée à recouvrer l'équilibre, lorsqu'il a été troublé par une cause quelconque.

<sup>(1)</sup> Michelet, Histoire de France, t. III, p. 350.

Si une épidémie soudaine ou une guerre violente vient dépeupler rapidement une contrée, le vide qui survient, ne tarde pas à être comblé par une proportion inaccoutumée de mariages et de naissances; c'est à tel point, qu'on voit redevenir fécondes, des unions qui n'avaient point été rompues et dont on n'attendait plus d'enfants.

C'est ce qui a fait dire que les grandes épidémies sont suivies d'une période de grande salubrité; mais il n'en est rien, et les véritables causes du phénomène sont complexes. Villermé les rapporte « à ce que la maladie a surtout emporté les individus malingres, d'une constitution délicate, détériorée par des souffrances, par des privations antérieures, comme on l'observa, assure-t-on, en Égypte et à Constantinople, lors de la peste, et, par conséquent, à ce qu'il y a plus de place, plus d'aliments, plus de moyens d'existence pour ceux qui restent, ou, selon l'expression de Malthus, à ce que l'état des classes inférieures s'est amélioré (1). »

<sup>(1)</sup> Villermé, Des épidémies sous les rapports de l'hygiène publique, de la statistique médicale et de l'économie politique. (Voy. Annales d'hygiène publ. et de méd. légale, 1 re série, t. IX, p. 44.)

Le même auteur cite d'abord comme exemple, le ci-devant royaume des Pays-Bas (la Hollande et la Belgique réunies), où l'on a compté:

En 1815, année d'une grande ba- taille (Waterloo), de combats mo-	Morts.	Mariages.	Naissances.
mentanés, mais de retour à la paix, et de la rentrée dans leurs foyers			
d'une foule de militaires, dont			
beaucoup ont voulu par un prompt mariage se soustraire à un rappel.	137,599	48,854	195,360
En 1816, année d'une mauvaise récolte et de cherté de vivres	136,523	40,801	196,602
En 1817, année d'une véritable disette	152,608	33,881	177,555
Tout étant rentré dans (en 1818	140,416 148,397	39,218 42,401	183,706 205,292
l'ordre	145,177	43,258	194,948

Il résulte évidemment de ce tableau, qu'à la forte mortalité de 1817 a succédé, en 1819, une augmentation notable dans la quantité des mariages et des naissances.

Il serait déraisonnable, néanmoins, de croire que c'est directement parce qu'il est mort beaucoup de personnes pendant une année, qu'il en naîtra un bien plus grand nombre l'année suivante. Seulement, une foule de gens en état de se marier, ou même déjà mariés et qui ne voulaient pas augmenter le chiffre de leurs enfants,

auront hérité, et ils ne redouteront plus la charge d'une famille.

Et la preuve que cette interprétation est exacte, c'est que dans les pays marécageux, où règnent périodiquement, chaque année, des épidémies qui font périr surtout les jeunes enfants, c'est-àdire des individus dont la mort rompt peu de mariages, ou change peu la position des gens mariés ou en âge de se marier, les choses ne se passent pas de la même façon, et qu'il n'y a point de relation marquée entre le nombre des décès d'une année et celui des mariages et des naissances, dans les années immédiatement subséquentes. Villermé (1) cite à l'appui de cette assertion, la statistique des naissances, des décès et des mariages, dans le département marécageux de la Charente-Inférieure, de 1817 à 1829 inclusivement. Ce tableau n'indique que des oscillations insignifiantes dans le nombre des mariages et des naissances, nonobstant des variations assez considérables dans les chiffres de la mortalité.

<sup>(1)</sup> Annales d'hygiène publique, Paris, t. XI, p. 51, 1833.

C'est un fait bien curieux et qui sollicite toute l'attention des économistes, que la rapidité avec laquelle des générations nouvelles viennent remplir les vides que la mort sème sur ses pas. Il témoigne de la sollicitude de la nature pour la conservation des espèces, et du peu de souci qu'elle prend pour la vie individuelle, dont elle abandonne le soin à l'intelligence et à l'industrie de l'homme. Il appartient donc à la science d'éloigner les fléaux qui déciment périodiquement notre espèce, en leur enlevant leur raison d'être, une augmentation trop brusque de la population.

L'opinion qui a cours dans le monde, et parmi toutes les classes de la société, indistinctement, sur la sainteté et l'obligation du mariage, aura une influence qui paralysera longtemps encore toutes les mesures préventives qu'on pourrait préconiser. Comment, en effet, des conseils de prudence seront-ils accueillis par ces hommes qui croient payer une dette à la société, en lui laissant des enfants, dussent-ils même demeurer à sa charge? Ces gens-là ne reconnaîtront jamais qu'ils commettent un acte coupable, en se

mariant avant d'avoir préparé ce qui est nécessaire à l'entretien d'une famille.

Oui, certes, le Créateur a dû vouloir que la terre fût peuplée; mais il n'a pas voulu qu'elle se couvrît d'une population chétive, misérable et vicieuse. S'il a donné à l'homme le précepte de croître et de multiplier, c'était pour l'encourager aussi à produire, et pour maintenir en lui cette incitation au travail qui le pousse incessamment dans la voie du progrès. Cette interprétation de la parole biblique est la seule qui se concilie avec l'idée que nous devons concevoir de l'un des principaux attributs de l'Être suprême, sa bonté infinie.

Lorsqu'on consulte l'histoire et les narrations des voyageurs, on est étonné de voir que les peuples anciens, et de nos jours beaucoup de nations sauvages, ont compris toute l'importance qu'il y avait à régler, par des institutions sévères, ce qui a trait au mariage et à la procréation. On ne peut, en vérité, se défendre d'un mouvement de surprise, lorsqu'on réfléchit au dédain de notre civilisation pour une question qui touche à des intérêts si graves, et qu'on

compare notre incurie à la vigilance avec laquelle les législateurs des temps les plus reculés, voire même des hordes barbares, ont réglementé les rapports des sexes, dans la vue de dominer le principe de population.

Il est bien entendu que nous ne parlons ici que du but, et que nous ne voulons nullement approuver les moyens mis en œuvre pour l'atteindre, attendu qu'il s'agit d'obstacles destructifs (1) parmi lesquels l'infanticide occupe le premier rang. C'est, en effet, l'usage de certaines peuplades d'exposer les enfants que leurs parents ne peuvent ou ne veulent élever, afin de prévenir un excès de population. Cette coutume existait également chez les Grecs, dès leur origine. Solon la trouva établie et ne fit que la sanctionner. Les Chinois ont encore recours à cet infâme procédé pour amoindrir l'un des principaux inconvénients du mariage, et maintenir un juste rapport entre les subsistances et les consommateurs.

Les peuples guerriers de l'antiquité favori-

<sup>(1)</sup> Cette expression est empruntée à Malthus; elle n'a pas besoin de commentaire.

saient ou restreignaient le développement de la population, selon les besoins du moment. L'histoire de la Grèce fournit à ce sujet de curieux exemples. Dans le système de Platon tout était prévu, jusqu'au nombre des habitations destinées aux citoyens libres. La fortune du père ne pouvait être partagée, et il devait la transmettre intégralement à un seul de ses fils.

Les autres fils étaient adoptés par des citoyens dont les mariages avaient été stériles. De
cette manière, le nombre des familles ne pouvait pas s'accroître. Il était interdit aux femmes
de se marier avant vingt ans, et de donner
des enfants à la République après quarante.
L'âge fixé aux hommes pour le mariage était
celui de trente ans, et il leur était permis de
procréer jusqu'à cinquante-cinq. Les vieillards pouvaient se marier en toute liberté,
pourvu qu'aucun enfant ne résultât de leur
union. Les enfants qui naissaient en dehors des
conditions légales étaient impitoyablement voués
à la mort.

Aristote était encore plus despotique dans ses institutions. Pour réprimer la tendance à l'accroissement de la population, il voulait condamner au célibat la plus grande partie des femmes, et, par surcroît de précaution, régler le nombre des enfants que chaque famille pouvait entretenir. Ce nombre une fois atteint, les autres devaient périr, avant d'arriver au terme de la vie intrà-utérine. Le temps pendant lequel il permettait le mariage était, pour les hommes, de trente-sept à cinquante-cinq ans, et de dix-huit à quarante pour les femmes.

L'excessive rigueur de ces lois s'explique jusqu'à un certain point, dans des États où l'égalité de fortune forme la base des constitutions politiques. Cela est si vrai, qu'à Sparte où, au contraire, les propriétés se trouvaient aux mains d'un petit nombre, on cherchait, par tous les moyens possibles, à favoriser la procréation, et les pères de famille jouissaient de nombreux priviléges, qui s'étendaient, dans certaines circonstances, jusqu'à l'exemption totale des charges publiques.

Une grande facilité dans les mariages a seule pu mettre certaines nations en mesure de soutenir les hostilités auxquelles elles étaient constamment en butte. Ainsi, les Èques et les Volsques, au rapport de Tite-Live, n'ont dû qu'à ce moyen de pouvoir réparer, toujours, les pertes que leur faisaient subir les Romains. C'est là l'histoire de presque toutes les guerres d'extermination.

Cependant, ce ne sont pas les guerres, autant que la dépravation des mœurs, qui maintenaient la population dans des limites si restreintes, chez les Romains, que plusieurs empereurs, — Auguste et Trajan entre autres, — durent établir des lois qui favorisaient le mariage et les familles nombreuses: c'est surtout pour les grands que ces lois furent faites, car c'est principalement chez eux que régnaient les habitudes vicieuses, obstacles invincibles à la propagation de l'espèce.

De tout ce qui précède, il nous paraît légitime de tirer cette conclusion, que l'instinct aveugle de la reproduction pouvant amener des résultats hors de proportion avec les moyens de subsistance, l'homme doit placer cet instinct, comme tous ses autres penchants naturels, sous l'empire de la raison. On a fait à cette doctrine plusieurs objections que nous ne voulons ni dissimuler ni amoindrir.

Ainsi, a-t-on dit, à propos de la tendance de la population à doubler, mise en regard de l'accroissement effectif des subsistances, pendant un même laps de temps, que toutes les forces économiques sont dans le même cas que la population, et tendent à se développer indéfiniment, si rien ne leur fait obstacle. Il s'agit donc de savoir si la cause qui entraîne la population à ce développement exorbitant est normale ou anormale, si elle est inhérente à une organisation régulière de la société, ou si elle n'est que le signe d'un régime subversif. Or, pour ce qui est des États-Unis, pris pour exemple, il résulte des statistiques officielles, que la population de ces États, ne rencontrant pas d'obstacle à sa tendance progressive, a doublé de 1782 à 1850, à peu près tous les vingt ou vingt-cinq ans. « Mais on oublie d'ajouter, que la richesse de ces contrées, ne rencontrant pas non plus d'obstacles, a doublé dans la même période. Et c'est tout simple. Des hommes qui s'associent, qui combinent leurs efforts, qui, au travail manuel ajoutent, comme moyens d'action, les grandes forces économiques, la division du travail, le groupement des forces, la mécanique, etc.; des hommes placés dans de telles conditions développent plus de richesses que de population; ils produisent plus vite qu'ils n'engendrent, et tandis que le mouvement des générations, parmi eux, semble confirmer la théorie de Malthus, le mouvement de la production la contredit. C'est là un fait grave, de moins en moins aperçu, il est vrai, dans nos vieilles sociétés, mais dont il importe de tenir compte. » (P.-J. PROUDHON.)

A cela nous répondons, que l'exemple choisi dans le nouveau monde, où les institutions sociales ne ressemblent en rien à celles de l'Europe, n'infirme nullement la loi rappelée plus haut et qui s'applique exceptionnellement, nous le voulons bien, à notre vieille civilisation, qui est seule en cause ici.

On a dit encore: Nul ne connaît au juste les limites des forces naturelles qui servent à la production et à la distribution des richesses. Il fut un temps où la pomme de terre, qui nourrit aujourd'hui tant d'individus, était inconnue en Europe; beaucoup de substances alimentaires nous viennent de la découverte de l'Amérique; l'a-

griculture s'enrichit chaque jour de procédés nouveaux qui augmentent et améliorent les produits du sol. Les chemins de fer fournissent un moyen rapide de communication, qui facilite l'échange et la répartition des denrées, entre des contrées dont les rapports étaient assez bornés avant l'invention des locomotives ; enfin les progrès de la législation influent notablement sur l'aisance des peuples, etc., etc. Tout cela est d'une incontestable vérité, mais ne contredit en rien la doctrine de la limitation spontanée des familles. Il ne s'agit pas, en effet, de régler invariablement la population d'un pays sur ses ressources actuelles; mais, au contraire, de la proportionner au développement qu'acquerront ces ressources, par les progrès constants de la civilisation.

Ce n'est pas être ennemi de l'humanité, assurément, que de la vouloir heureuse et prospère; que de compatir aux misères et aux souffrances de ces êtres dégénérés, qui devraient être les rois de la création, et qui, au physique comme au moral, sont descendus au rang de la brute. Ce n'est pas être ennemi de l'humanité, non plus, que de rechercher les causes de son abâtardissement, et d'en déduire le remède auquel est attaché le salut des populations.

Pour faire mieux ressortir la vérité de cette proposition, qu'on nous permette de citer une comparaison qui ne manque pas de justesse, et qui, en peu de mots, met en relief le danger de la situation.

« Supposons qu'on dise à un fermier établi sur des terres de pâturage, de garnir sa terre de bestiaux, parce que c'est le vrai moyen d'accroître ses profits: tout le monde conviendra qu'on lui donne un fort bon conseil. Mais si, pour le suivre, ce fermier augmentait le nombre de ses bêtes au point de ne pouvoir les nourrir, et qu'elles fussent en conséquence amaigries et affamées, il aurait tort sans doute et ne devrait s'en prendre qu'à lui-même. Lorsque ceux qui le dirigeaient lui parlaient de garnir ses terres de bestiaux, ils entendaient évidemment parler de bêtes saines et en bon état, et non de bêtes fort nombreuses, mais souffrantes, et qui ne trouveraient point d'acheteurs. L'expression qu'ils employaient n'indique aucun nombre absolu. Garnir une ferme de bestiaux, c'est agir selon la grandeur de la ferme et selon la richesse du sol, qui comportent chacune un certain nombre de bêtes. Le fermier doit désirer que ce nombre absolu croisse. C'est vers ce but qu'il doit diriger tous ses efforts. Mais on ne pourrait pas envisager comme un ennemi de l'accroissement des troupeaux, celui qui ferait sentir aux fermiers que c'est une entreprise vaine et contraire à leurs intérêts, de prétendre augmenter le nombre de leurs bestiaux, avant d'avoir mis leurs terres en état de les nourrir (1).

Une chose singulière, c'est que les mariages précoces sont, en général, l'indice d'une certaine dégradation des mœurs publiques. Quelque paradoxale que puisse paraître, de prime abord, cette proposition, elle est déduite, pourtant, de la rigoureuse observation des faits. On remarque, en effet, que dans les pays où règnent, parmi les classes moyennes et inférieures de la société, des habitudes de prudence et un goût prononcé pour l'aisance et les jouissances de la vie, la population ne s'accroît pas dans les

<sup>(1)</sup> Malthus, Essai sur le principe de population, p. 582.

mêmes proportions que là où, avec une égale fertilité du sol et un taux aussi élevé dans le salaire du travail, les habitants éprouvent un besoin moins décidé pour le confortable, et se contentent du strict nécessaire.

Nous allons rapporter un exemple remarquable de ce que nous venons d'avancer.

A Montreux (village de Suisse) la proportion des naissances est au nombre des habitants comme 1 est à 46,

Tandis qu'elle est:

En Russie de 1 sur 18 ou 19;

Dans les anciens États vénitiens de 1 sur 22;

En Bohême de 1 sur 24;

En Prusse de 1 sur 25;

En Angleterre et en Suisse de 1 sur 28;

En France de 1 sur 32 ou 33.

Ainsi, les habitants de Montreux procréent très-peu d'enfants. « C'est là, — dit sir Francis d'Ivernois, auquel nous empruntons cette statistique, — une cause essentielle de bien-être, et l'indice d'une prudence qui devrait servir de guide à toutes les populations. Moins on a d'enfants, mieux on les élève; car la richesse

d'une population ne consiste pas à avoir beaucoup de naissances, mais à avoir beaucoup d'années vécues. » Cette proposition est vraie; on ne saurait en contester la justesse. Mais comment s'y prennent les habitants de Montreux? D'Ivernois donne deux raisons pour expliquer le petit nombre de naissances: la continence des époux, et l'habitude de ne se marier que très-tard; puis il ajoute:

## Nec omnia scire fas est.

« Ce nec omnia a, sans doute, peu de gravité chez des hommes adonnés à des travaux rudes, qui les occupent toute l'année et dont la sensibilité n'est pas éveillée, comme chez les habitants des villes (1). »

Les plaintes de cet auteur sur l'imprévoyance des mariages pauvres, généralement plus féconds que les autres, sont éminemment justes, et ce serait, dit-il, une mesure utile, de ne permettre aux pauvres de se marier qu'après avoir acquis des moyens d'exister, eux et leur famille

<sup>(1)</sup> Francis d'Ivernois, Enquête sur les causes patentes ou occultes de la faible proportion des naissances à Montreux (Annales d'hygiène. Paris, t. XX, p. 236).

future. Mais ce moyen d'exister, il faudrait le leur rendre accessible par une meilleure organisation sociale, qui ne favorisat pas ceux qui possèdent, au détriment de ceux qui ne possèdent pas.

Montesquieu a exprimé une vérité qui s'applique à tous les temps, et qui confirme pleinement l'opinion que nous venons de rapporter. Les gens qui n'ont absolument rien, dit-il, comme les mendiants, ont beaucoup d'enfants (1). Et cela se conçoit très-facilement; car la pauvreté même, qui est le grand mobile par lequel l'homme est excité au travail, la pauvreté, quand elle passe certaines bornes, cesse presque complétement d'avoir cet effet. La misère, sans perspective, abat le courage et réduit l'homme à vivre au jour le jour, sans travailler plus qu'il ne faut pour se procurer l'étroit nécessaire. C'est l'espérance d'améliorer notre sort, c'est la crainte du besoin, bien plus que le besoin même, qui est le véritable aiguillon du travail et de l'industrie. Les efforts les plus constants et les mieux dirigés s'observent toujours dans

<sup>(1)</sup> Esprit des lois, ch. x1.

une classe du peuple placée au-dessus de la misère (1).

C'est pour avoir pris l'effet pour la cause, qu'on a regardé la population comme une source de prospérité pour les États, qu'on a encouragé la jeunesse à contracter des alliances précoces, qu'on a exalté la fécondité dans les familles et proscrit le célibat. C'est dans la théorie inverse qu'est la vérité. D'où il résulte que c'est également dans des mesures opposées que gît l'avenir des nations.

On nous objectera, peut-être, la sollicitude dont le Créateur a entouré, dans tout le règne organique, la fonction qui doit assurer la reproduction des êtres, eton ne voudra pas croire qu'il ait abandonné aux caprices de la raison un acte aussi important que celui de la génération. En effet, quiconque s'est livré à l'étude de l'anatomie et de la physiologie comparées, a dû constater que, dans toute la série zoologique, la conservation de l'individu et la perpétuité de l'espèce sont soustraites à la volonté de l'animal et placées, exclusivement, sous la dépendance de l'in-

<sup>(1)</sup> Malthus, loc. cit., 452.

stinct. Et, d'un autre côté, là où le but de la fonction eût pu être compromis par une disposition défavorable des organes, on est étonné de la multiplicité des moyens mis en œuvre par la nature pour parvenir à ses fins. Mais faut-il en conclure que la même prévoyance était nécessaire chez l'homme? Évidemment non, et il est facile de le démontrer.

L'homme est un être double, soumis à deux forces bien distinctes : la force biosique et la force psychique.

La première préside à toutes les fonctions organiques et dirige la vie animale; c'est d'elle qu'émanent les instincts, les appétits, les désirs dont la satisfaction est nécessaire à la conservation du corps et à la reproduction de l'espèce.

L'homme est soumis à son impulsion, quand il cède aux nécessités de l'organisme, quand il remplit les fonctions qui s'y rapportent; et il faut qu'il lui obéisse, au moins dans la mesure du besoin, et selon le vœu de la nature. Dans l'animal, ce mobile inférieur, grossier, règne sans partage, parce que l'animal n'a qu'une nature. Dans l'homme, il est sans cesse combiné

avec l'esprit intelligent de l'être moral, tantôt réglé, maintenu par cet esprit supérieur, tantôt se révoltant contre lui, lui déclarant la guerre et cherchant à l'entraver, à l'opprimer, à l'étouffer, par la violence des instincts charnels, par l'entraînement des sens, par le tumulte des passions. La force biosique, commune à tout le règne organique, — végétaux et animaux — est, en un mot, celle à laquelle l'homme obéit en tant qu'être vivant.

La force psychique est particulière à l'homme; c'est elle qui le constitue être raisonnable, moral et libre. Tous les instincts, même les plus impérieux, sont soumis à sa juridiction, y compris l'instinct de la conservation. Ainsi, il est des circonstances où le sacrifice de la vie devient un devoir et où celui qui l'accomplit passe à l'immortalité, sous le nom de martyr ou de héros. Un dévouement de cette nature est, aux yeux de la morale, l'acte le plus sublime auquel l'homme puisse s'élever.

On ne prétendra pas, assurément, que l'intinct de la conservation soit moins vivace chez l'homme que chez l'animal. Or, puisqu'il est permis et même ordonné, dans certains cas, à la raison humaine, de faire taire cette voix de la nature qui parle si haut, on conviendra que l'instinct de la propagation, qui n'est certes pas aussi despotique, et qui ne peut avoir d'objet qu'autant que l'autre conserve son empire, ne court pas plus de risque à être contrôlé par l'intelligence.

D'ailleurs, si nous supposions pour un instant que l'acte de la reproduction dût être soumis chez l'homme, comme chez l'animal, au seul instinct, on pourrait se demander pourquoi la nature ne se serait pas mise en garde contre l'intervention du libre arbitre. N'a-t-elle passagement préservé de l'influence du cerveau toutes les transformations que subit la substance alimentaire, depuis son ingestion jusqu'à son assimilation à nos organes, et, en général, tous les actes qui sont du domaine de la vie végétative? Et pourtant, elle a laissé à l'homme la plénitude de sa liberté pour le choix de ses aliments; elle l'a rendu libre de s'empoisonner ou de se laisser mourir d'inanition. Il est vrai qu'elle se prémunit contre ce danger, en mettant au cœur de l'homme l'instinct de la conservation. Mais ne saiton pas que, malgré toute sa puissance, ce gardien vigilant succombe, parfois, sous l'empire de la raison? Et qu'est-ce que cela prouve, sinon que l'homme est un être essentiellement libre, destiné à vivre en société, dans un but de perfectibilité et de progrès, d'où résulte sa raison d'activité morale et intellectuelle.

L'animal, pour remplir sa destinée, qui est de se nourrir et de procréer, n'a d'autre guide à suivre que l'instinct dont la nature l'a doué et qui ne le trompe jamais. C'est la seule loi à laquelle il soit assujetti.

L'homme, en vertu de son organisation physique, est aiguillonné par les mêmes besoins que l'animal; son instinct le pousse également à leur donner satisfaction; mais en sa qualité d'être raisonnable et libre, il devient responsable de ses actes devant sa conscience, qui ne l'induirait jamais en erreur, si ses avertissements pouvaient toujours prévaloir.

Au demeurant, pourquoi les rapports sexuels sont-ils interdits dans le célibat? Serait-ce que l'instinct génital ne se développerait que par le mariage? Nullement; c'est parce que l'intérêt de la société, constituée comme elle l'est, le veut ainsi. On sait très-bien que ce n'est qu'au prix d'un sacrifice plus ou moins pénible, selon les individus, que le penchant dont il s'agit ici peut être réprimé. C'est pour cela qu'on a fait de la chasteté, en dehors du mariage, une vertu des plus méritoires.

Malheureusement, il serait à désirer qu'elle fût plus généralement pratiquée et surtout plus en honneur qu'elle ne l'est aujourd'hui. Nous verrons plus loin jusqu'à quel point le sort de l'espèce humaine est engagé dans cette question.

Or, si les rapports sexuels sont proscrits dans le célibat, pourquoi ne seraient-ils pas au moins réglés dans l'état conjugal, si surtout, comme nous croyons l'avoir suffisamment démontré, les mêmes intérêts sont en cause de part et d'autre?

## CHAPITRE II

DES OBSTACLES A L'EXTENSION EXCESSIVE DE LA POPULATION

Étant admis ce principe, que les lois qui président à la propagation de l'espèce humaine doivent être dominées, et qu'il appartient à l'homme d'appliquer ses facultés intellectuelles à la direction de ces lois, voyons par quels moyens nous pourrons nous opposer à ce que la population, par son exubérance, dépasse les limites compatibles avec le bonheur de l'humanité.

Ces moyens sont de deux sortes: les uns préventifs, les autres destructifs.

Les premiers peuvent encore se subdiviser en trois catégories bien distinctes, selon qu'il y a abstention de rapprochements sexuels, modification des conditions organiques de la femme, ou emploi, dans l'acte de la génération, d'artifices susceptibles d'en empêcher les conséquences naturelles (onanisme conjugal, etc.).

Nous allons examiner ces questions, sous le triple point de vue que nous avons indiqué en tête de ce livre.

## § I. — Moyens préventifs.

Et, d'abord, occupons-nous de ces obstacles par abstention, que Malthus a désignés sous le nom de contrainte morale, lorsque l'homme se les impose librement, volontairement, dans un but moral ou religieux.

## A. De la contrainte morale.

Un économiste d'un immense talent, qui s'est fait l'adversaire acharné de la doctrine de Malthus, n'a rien trouvé de plus commode, pour flétrir le précepte du moral restraint, que de lui donner une interprétation odieuse, en l'appelant l'onanisme à deux. Il se peut que quelques écrivains aient cru devoir s'associer au conseil de prudence

donné par Malthus, même en l'entendant de cette façon; témoin ce langage de M. Dunoyer, membre de l'Académie des sciences morales et politiques:

« Il est incroyable, dit-il, que l'action d'appeler des hommes à la vie, celle, sans contredit, des actions humaines, qui tire le plus à conséquence, soit précisément celle qu'on a le moins senti le besoin de régler, ou qu'on a réglée le plus mal. On y a mis, il est vrai, la façon de l'acte civil et du sacrement; mais, le mariage une fois contracté, on a voulu que ses suites fussent laissées, pour ainsi dire, à la volonté de Dieu. La seule règle prescrite a été qu'il fallait, ou s'abstenir de tout rapprochement, ou ne rien omettre de ce qui pourrait rendre l'union féconde. Tant que des époux peuvent croire qu'ils ne font pas une œuvre vaine, la morale des casuistes ne trouve rien à leur reprocher; qu'ils se manquent à eux-mêmes, qu'ils abusent l'un de l'autre, qu'ils se dispensent surtout de songer au tiers absent, et peut-être infortuné, qu'ils vont appeler à la vie, sans s'inquiéter du sort qui l'attend, peu importe; l'essentiel n'est pas qu'ils s'abstiennent d'un acte triplement nuisible, l'essentiel est qu'ils évitent de faire un acte vain. Telle est la morale des casuistes; morale à rebours du bon sens et de toute morale, car ce que veulent le bon sens et la morale, ce n'est sûrement pas tant qu'on s'abstienne de faire des actes vains que de faire des actes nuisibles.

» Aussi la vérité, en dépit de ces graves sottises, est-elle que, si des époux ne doivent pas regarder comme blâmable tout rapprochement qui ne tarderait pas à accroître leur postérité, ils ont pourtant, même dans les rapprochements les plus autorisés et au sein de l'union la plus légitime, des ménagements à garder, soit envers eux-mêmes, soit l'un envers l'autre, soit l'un et l'autre envers les tiers qui peuvent être les fruits de leur union (1). »

Eh bien! n'en déplaise à M. Dunoyer, sa morale nous paraît des plus relâchées; et en la plaçant sous le patronage de Malthus, il calomnie, tout simplement, son maître qu'il n'a point compris. En tout cas, nous soutenons, avec les

<sup>(1)</sup> Mémoire à consulter. Paris, 1835.

casuistes qu'il combat, qu'il faut, ou s'abtenir de tout rapprochement, ou ne rien omettre de ce qui pourrait rendre l'union féconde. Nous soutenons de plus, que c'est là la vraie signification du moral restraint préconisé par l'économiste anglais. On verra d'ailleurs, plus loin, combien nous condamnons les artifices employés dans le but d'empêcher la fécondation.

Un premier point se présente ici à notre discussion. La continence absolue, à un âge où les organes sexuels ont accompli leur entière évolution, et où l'homme est apte à se reproduire, ne constitue-t-elle pas une cause de maladies? Nous savons que cette opinion est accréditée chez les gens du monde, et que beaucoup de médecins la partagent encore. Cette croyance nous paraît cependant erronée, sans fondement et facile à réfuter. C'est d'ailleurs là la pierre angulaire de l'édifice que nous avons pris à tâche de renverser, car c'est au nom de la nature et de ses droits imprescriptibles, au nom de la morale et des intérêts sacrés qu'elle a mission de protéger, qu'on fulminera peut-être contre la doctrine que nous préconisons, et qu'on nous accusera de tyrannie et d'irréligion, à moins qu'on ne nous qualifie d'utopiste, pour se dispenser de discuter avec nous.

Peu importe, d'ailleurs; nous avons la conscience de faire œuvre pie, et nous nous risquons, advienne que pourra. Si c'est la première fois, — à notre connaissance du moins, — qu'un médecin aborde ce sujet au point de vue où nous l'avons pris, cela ne prouve pas que les questions qu'il soulève ne soient du domaine de notre science; et la preuve est qu'après nous, d'autres de nos confrères sont venus apporter au débat le concours de leurs lumières et de leur expérience.

Pour soutenir que la contrainte morale est une cause de perturbation dans la santé, il faudrait admettre que les rapprochements sexuels sont de rigueur, dès l'époque de la puberté, et que les besoins vénériens doivent être satisfaits dès l'instant où ils se révèlent. Il faudrait, par conséquent, condamner nos lois civiles qui ne permettent le mariage qu'à dix-huit ans pour l'homme et à quinze pour la femme. A plus forte raison, faudrait-il protester au nom de la science contre le célibat religieux, qui s'étend à toute la durée de la vie.

C'est là, en effet, l'opinion d'un grand nombre de physiologistes, qui s'appuyant, d'une part, sur ce qu'il y a d'irrésistible dans l'instinct générateur, et, de l'autre, sur la nécessité physiologique de la satisfaction du besoin par lequel il s'exprime, ont été conduits à condamner le célibat d'une manière absolue. « Mais quand on a » pesé les arguments par lesquels ils cherchent » à combattre une vocation qui rehausse tant » l'humanité aux yeux de l'homme non prévenu, » on voit qu'ils se réduisent à une sorte d'induc- » tion personnelle, à une analogie dont des habitudes morales moins relâchées et une logi- » que plus sévère restreindraient singulièrement » la portée (1). »

Si nous interrogeons l'observation cependant, voyons nous quelque maladie particulière et qu'il soit permis de rapporter à la continence, sévir de prédilection sur cet âge où la vivacité des passions doit être forcément comprimée; ou

<sup>(4)</sup> Max Simon, Déontologie médicale, p. 453

bien la moyenne de la vie serait-elle moindre chez les hommes qui ont fait vœu de chasteté, que pour les autres classes de la société? Évidemment non, car c'est tout le contraire qu'on observe.

Nous nous sommes livré à de longues recherches statistiques, dans le but d'appuyer nos assertions sur des chiffres. Mais nous avons bientôt reconnu l'inanité, dans le cas actuel, de ces preuves prétendues mathématiques, et nous avons dû renoncer à les faire valoir.

Nous avions pensé qu'en établissant la moyenne de la mortalité à l'âge compris entre seize et vingt-cinq ans inclusivement, — soit d'une période de dix ans, embrassant cette époque de la vie où les passions sexuelles se développent, et atteignent leur summum d'intensité sans trouver satisfaction, dans l'ordre habituel des choses, — et que, comparant notre résultat avec la moyenne de la mortalité d'une autre période de dix ans, comprise entre trente et un et quarante ans inclusivement, époque où communément l'instinct génésiaque trouve sa satisfaction dans le mariage, nous avions pensé,

disons-nous, qu'à l'aide de ces moyennes, nous arriverions à pouvoir apprécier l'influence de la continence forcée sur la durée de la vie.

D'un autre côté, nous avions comparé le chiffre de la mortalité aux deux époques de la vie indiquées plus haut, chez les religieux de différents ordres qui font vœu de chasteté et chez les laïques exerçant les diverses professions de la société.

Voici les résultats auxquels nous étions arrivé :

1º Pendant la période de dix ans, comprise entre seize et vingt-cinq ans inclusivement, la mortalité est de 2,68 pour 100 chez les religieux de différents ordres et des deux sexes, tandis qu'elle n'est que de 1,48 pour 100 chez les laïques des deux sexes, adonnés à différentes professions.

2º Pendant la période de dix ans comprise entre trente et un et quarante ans inclusivement, la mortalité est de 4,40 pour 100 chez les religieux, et de 2,74 pour 100 chez les laïques.

Ces données sont en parfaite concordance

avec les résultats obtenus par Deparcieux, qui, comme on le sait, a publié ses tables en 1746, et l'on pourrait en induire la nocuité de la continence, si l'on voulait s'en rapporter à la signification brute des chiffres; mais rien ne serait plus contestable qu'une pareille conclusion.

Nous allons dire pourquoi cette statistique doit être récusée.

D'abord, il faudrait pour pouvoir supputer avec certitude l'action de la continence sur la santé de l'homme, que cette cause pût être isolée de toutes celles qui font varier les chances de longévité à deux époques données de la vie. Ainsi, il ne serait pas rigoureusement exact de raisonner sur les chiffres que nous venons de citer et de dire : La continence, loin d'être nuisible à la santé, lui est au contraire favorable, puisqu'il meurt moins d'individus à l'âge où les rapports sexuels n'existent pas en général, bien que le sens génital soit développé déjà, qu'à l'époque où, au contraire, les rapprochements sexuels ont lieu sans entraves.

Ce raisonnement serait vicieux, parce qu'il

ne tiendrait pas compte des prédispositions morbides particulières à chaque âge.

On se tromperait de même, si l'on croyait trouver un criterium pour la solution du problème en question, en mettant en regard, comme nous l'avons fait, la moyenne de la mortalité chez les religieux d'une part, et chez les laïques de l'autre, à deux époques déterminées de la vie. En effet, pour prononcer que la continence entraîne une mortalité plus grande, en se basant sur la statistique des corporations religieuses, il faudrait regarder comme certain que les règles de la chasteté ne sont jamais enfreintes dans les couvents; ce que nous n'oserions garantir, surtout pour le temps où ont été faites les tables qui nous ont servi, c'est-à-dire le milieu du xvmº siècle.

En outre, il ne faudrait nullement se préoccuper de l'influence de la discipline et des habitudes claustrales sur la durée de la vie, ce qui suffirait seul à infirmer le résultat obtenu.

On voit donc bien que les termes de comparaison manquant d'identité, on ne peut aboutir qu'à des conséquences fictives. C'est pourquoi nons en appelons à l'expérience générale du soin de corroborer la nôtre propre, et de vérifier ce que nous avons dit, touchant l'innocuité de la continence à quelque phase que ce soit de la vie.

Il est constant, selon nous, que le commerce des sexes ne constitue pas un besoin qui ne puisse être refréné sans péril, et que les sollicitations si vives qui partent du sens génital, n'ont pour but que d'assurer la perpétuité de l'espèce par l'attrait du plaisir.

On a fait jouer un rôle à la pléthore spermatique, dans l'étiologie de différentes affections mentales; on lui a attribué entre autres le priapisme. Pour nous aussi, cette maladie a son point de départ dans une perturbation de l'innervation cérébrale; mais elle est due bien moins à la rétention du sperme qu'à sa déperdition exagérée; bien moins à l'abstention vertueuse qu'à la dépravation des mœurs.

Il a paru sur le sujet qui nous occupe en ce moment, un travail dont le résumé trouve ici sa place naturelle (1); l'auteur se pose cette ques-

<sup>(1)</sup> Examen de l'ouvrage publié par M. le docteur Duffieux, sous ce titre: Nature et virginité. Considérations physiologiques sur le célibat religieux, par M. le Dr Diday. (V. Gaz. méd. de Paris, 1854.)

tion : Dieu a fait de l'accomplissement régulier des fonctions organiques la condition de la vie et de la santé. A-t-il voulu que la maladie ou la mort fussent la punition de celui qui enfreint ce précepte, en gardant la continence absolue?

Non, dit M. Duffieux; et il appuie sa réponse sur deux considérations distinctes : l'une rationnelle, l'autre expérimentale. Il établit d'abord que l'accumulation dans l'organisme des matériaux de la génération, ne constitue jamais un danger, parce que la nature sait s'en débarrasser à propos. Il avance en second lieu, que les maladies attribuées par quelques auteurs à la continence, reconnaissent, en réalité, de tout autres causes.

Ce sont là aussi nos doctrines, comme on a pu le voir par ce qui précède; mais nous commençons à n'être plus de l'avis de M. Duffieux, dès qu'il s'agit de l'interprétation, pour laquelle nous nous rallions, au contraire, à l'opinion du savant médecin de Lyon, M. Diday. En effet, sur le premier point, l'auteur débute par un argument extrêmement spécieux et qui réclame toute notre attention.

« La menstruation, dit-il, est un moyen institué par la Providence, pour maintenir l'équilibre de l'économie, en éliminant les matériaux de la génération, lorsqu'ils ne sont point employés par la nature, et prévenir ainsi les maladies qui pourraient naître, soit de l'afflux du sang vers les parties génitales de la femme, soit de sa surabondance dans l'organisme tout entier. La virginité peut donc invoquer ce phénomène en sa faveur, et il peut être considéré comme une autorisation du célibat, donnée par la nature elle-même; car il témoigne que la virginité ne peut pas nuire à la santé, par cette raison toute simple que la menstruation débarrasse l'économie des matériaux de la génération, et prévient les accidents pléthoriques dont la continence pourrait être la cause. »

Si l'on éprouve quelque embarras en face de cette proposition, c'est parce qu'elle exprime un fait très - exact, dont l'explication seule est erronée. Il est positif qu'à chaque époque cataméniale, des ovules mûrs sont évacués spontanément; mais la nature, en les expulsant ainsi, a-t-elle voulu les mettre dans des conditions

favorables à la fécondation, ou a-t-elle simplement, comme le suppose l'auteur, voulu s'en débarrasser? La vérité est ici d'autant plus difficile à pénétrer, que des accidents pléthoriques naissent très-réellement, en effet, de la suppression, du retard, ou de l'insuffisance des règles.

Mais sous ce nom vague de pléthore, l'auteur, on le voit aisément, a confondu la surabondance des éléments générateurs fournis par la femme, — des ovules, — avec la congestion résultant de la rétention du sang, qui sort à chaque ponte spontanée. Otez à sa thèse l'appui de cette équivoque, elle va crouler à l'instant. Car si, la menstruation manquant, il s'amassait dans l'économie un excès de matériaux génésiques, diverses conséquences devraient s'ensuivre, dont, malheureusement pour la thèse de M. Duffieux, l'observation nous offre justement tous les jours l'exact contre-pied. Ainsi:

Une femme défectueusement réglée devrait être fécondée plus facilement, puisqu'elle garde, pour ainsi dire, des ovules en réserve. Or, le contraire est une des vérités banales de la médecine pratique. Deux jeunes filles sont menstruées à quatorze ou quinze ans, mais l'une continue à l'être ensuite régulièrement; l'autre, après quelques retours normaux, voit ce flux supprimé jusqu'à l'âge de dix-huit ans. De quelle flamme ne va pas s'allumer, chez la dernière, l'instinct génital, attisé par la rétention, quatre années durant, de ces éléments, d'après M. Duffieux, si menaçants pour la continence! Eh bien! l'observation montre que si elle est en effet sujette à des congestions diverses, fatiguée par le sang, la passion, le plus souvent, sommeille tout aussi paisiblement, chez elle, que chez sa compagne euménorrhéique.

Il y a plus (et nous rentrons à présent dans l'étude de l'état normal), si l'évacuation menstruelle a été instituée pour faciliter la continence, nécessairement après chaque époque les feux du désir seront amortis, tomberont à leur minimum. Or, c'est tout juste le contraire qui se remarque. Et si M. Duffieux, préoccapé d'idées d'un autre ordre, s'est trouvé mal placé pour constater le fait, nous pouvons lui affirmer avec tous ceux qui ont voulu ou voudront diriger leur attention sur ce point, que l'appétence

génitale a son paroxysme à cette époque; que telle femme, habituellement étrangère à ces impressions, ne sent jamais, qu'immédiatement après le tribut mensuel, poindre en elle des sensations qui l'étonnent.

En faut-il davantage pour montrer l'inanité de cette hypothèse? Eh quoi! la nature, dans le retour si régulier du phénomène, n'aurait eu pour but, Pénélope nouvelle, que de détruire, en trois jours, ce qu'elle a mis un mois à accomplir! Appelez donc alors du nom d'excrément ce pollen flottant dans les airs, lettre chargée que la nature saura bien faire parvenir à son adresse! Taxez de vile décharge cette multitude d'œufs que la femelle des poissons épanche annuellement sur le sable! Libre à vous de n'y voir qu'une précaution providentiellement ordonnée pour lui faciliter la continence. Nous qui remarquons que le mâle ne tarde guère à passer après elle, nous soupçonnons que ce pourrait bien être dans un autre but que de vous fournir un argument.

Pour ce qui est du sexe masculin, la question n'est point douteuse. « Mais je l'avoue, — dit M. Diday, — c'est avec une sorte de peine qu'on voit élever, par l'auteur, au rang de fonction naturelle, ces pertes séminales dont tout homme a honte et dégoût, qu'on se reproche presque, quoique involontaires, qui laissent toujours après elles un profond et durable sentiment de tristesse. Comparez cet état moral à la joie pure, à l'orgueil instinctif qui suit, malgré la douce mélancolie des premiers instants, la libre et pleine possession de l'objet aimé, et dites si, après comme avant, la nature ne nous a pas désigné assez clairement ce qui lui plaît et ce qui la violente. »

Vous l'avez exprimé vous-même, M. Diday, et avec une poésie qui n'appartient qu'à vous : ce qui fait surtout la délectation de l'acte génital consommé normalement, c'est l'orgueil de la libre et pleine possession de l'objet aimé. Ce qui fait la tristesse et la honte de la pollution nocturne, c'est le réveil, c'est la déception. Assurément, le cœur n'est pas satisfait de voir s'évanouir le songe plein de charme qui, tout à l'heure, le tenait haletant sous son empire; mais l'organisme n'en est pas moins exonéré d'une cause

puissante de stimulation, et le calme renaît là où naguère grondait l'orage, et l'ordre est rétabli. Que le vœu de la nature soit satisfait, et que cette excrétion matérielle et immonde doive tenir lieu, comme règle ordinaire, des pures jouissances de l'amour, dont la fin légitime est la procréation, nul n'oserait le prétendre. A coup sûr ce n'est pas nous qui soutiendrons jamais cette thèse sacrilége.

Mais poursuivons : car quelque longue que soit cette controverse, le sujet en litige vaut bien la peine qu'on s'y arrête sérieusement :

« Quant aux maladies attribuées à l'abstinence charnelle, poursuit M. Diday, l'auteur est tout à fait dans le vrai, en réduisant à ses justes dimensions le cadre un peu trop large qu'on leur avait taillé. Je ne lui ferai à cet égard qu'un seul reproche : c'est d'avoir, à plaisir, grossi l'objection, peut-être afin de s'autoriser, en en montrant l'exagération, à la présenter comme entièrement imaginaire. Aussi remporte-t-il une facile victoire, en faisant voir, dans autant de chapitres, que la privation des jouissances conjugales n'entraîne ni l'impuissance, ni l'hystérie,

ni la folie, ni une mort prématurée. Mais le luxe même, en fait de preuves, n'est souvent là que pour voiler l'indigence, et il a été plus aisé à l'apôtre du célibat de le disculper de ces griefs chimériques, que d'étouffer les justes plaintes des médecins qui ont tant d'occasions de constater, sur ses victimes mêmes, l'effet de ce régime forcé.

» Veux-je dire par là que la continence menace la santé d'une atteinte directe? Non! Si le campagnard, si le prisonnier peuvent vivre sans presque employer l'appareil de l'intellect ou de la locomotion; si même il est vrai de dire que l'inaction des organes anéantit peu à peu dans ces cas le désir instinctif d'exercer la fonction, il en est de même de la reproduction. Le résultat n'important en rien à la conservation de l'individu, le Créateur n'avait point à nous avertir, par une sensation aussi impérieuse que la faim et la soif; à nous punir par une souffrance immédiate, d'y avoir résisté. C'eût été (qu'on nous permette à notre tour d'interpréter ses vues), une contradiction flagrante à son plan primordial. Pour un acte qui engage deux individus et leur impose de sérieux devoirs, il ne devait armer aucun d'eux d'une impulsion qui pût l'obliger à faire parfois violence à l'autre. Le lien des familles et des sociétés se serait trop vite relâché, s'il eût été noué par la contrainte. Toutefois, en supprimant la perturbation morbide, qui partout ailleurs est la sanction de ses lois méconnues, Dieu nous a invités ici, par un charme si particulièrement attractif, si supérieur à tout autre plaisir, si intimement lié aux plus hautes jouissances morales, qu'il a dû croire sa volonté expresse suffisamment notifiée. Mais, encore une fois, l'homme devait rester maître de lui-même, dans des relations qui ne l'intéressent point seul. »

Partant du principe erroné que nous venons de combattre, bien des praticiens prescrivent le coït comme méthode de traitement. A nos yeux, il y a là un danger. Sans doute, l'homme de l'art ne doit se préoccuper que de la guérison du malade qui se confie à ses soins. Il n'a point à sacrifier aux préjugés que pourraient froisser les indications de la science. Mais nous nions, d'une manière absolue, qu'il soit jamais permis

d'attenter aux lois de la morale générale sur lesquelles sont fondées les sociétés, fût-ce même, ce qui n'a pas lieu dans le cas particulier, pour arracher un malade à la mort.

Heureusement, cet antagonisme entre les lois de la nature et celles de la morale n'est qu'imaginaire, et le médecin est rarement condamné à la dure alternative de faire violence à son cœur ou de faillir à son devoir. Nous le disons hardiment, partout où ce conflit semble se rencontrer, il y a des recherches à faire, parce que la science est en défaut, soit par suite d'une mauvaise observation des faits ou de leur interprétation vicieuse. Ne nous hâtons donc pas d'user de notre indépendance absolue dans le choix des moyens curatifs, pour couvrir de notre autorité et de notre conseil des pratiques contraires aux mœurs.

• Quelque prix que l'homme attache à un bien aussi précieux que la santé, il n'est pas permis au médecin, pour lui en assurer la jouissance, de recourir à des moyens que la morale réprouve. Le principe qui commande à l'homme de renoncer à la vie plutôt que de violer la loi du devoir, commande bien plus impérativement encore au médecin de ne point mettre sa science au service des mauvaises passions qui pourraient porter le premier à éluder cette loi. En manquant au devoir qu'une morale rigoureuse lui impose, en semblable circonstance, il se rend doublement coupable. Son conseil immoral, quel qu'en soit d'ailleurs le résultat, est d'abord une faute grave, et ensuite, outre les conséquences diverses et éloignées qu'il peut entraîner, il en a une immédiate et presque inévitable, c'est de corrompre, et, en la corrompant, d'aveugler la conscience à laquelle il s'adresse. L'homme que la passion égare et conduit à des actes réprouvés, a dans sa conscience un témoin qui lui reproche sa faute et le force à rougir; cette honte est le symptôme d'une réaction généreuse qui pourra le ramener dans la ligne du devoir. Celui, au contraire, qu'un médecin oublieux de sa propre dignité aura poussé dans la même voie, y marchera avec une sorte de sécurité qui trahira l'atteinte profonde portée à sa constitution morale. Obéissant à la seule impulsion de ses propres instincts, peut-être se fût-il arrêté sur la pente de l'abîme; fort du conseil de l'homme qui le guide dans cette fatale direction, il ira jusqu'au bout. La passion ne cherche que des prétextes pour se soustraire aux reproches amers de la conscience. Où pourrait-elle en trouver de plus précieux que dans les conseils du médecin qui fait des séductions du plaisir un moyen de la thérapeutique? Il est pour l'homme quelque chose pire que le vice, c'est cet état d'anesthésie morale qui l'empêche de sentir l'aiguillon du remords (1). »

Chez la femme, on a rapporté à la continence forcée la nymphomanie, l'hystérie, certaines formes de chloroses, etc.

M. Briquet ne partage pas cette manière de voir.

« Depuis les temps les plus reculés, — dit-il, — la philosophie et la médecine ont regardé la continence comme la principale et même comme la seule cause de l'hystérie. Si l'on ne savait jusqu'à quel point les préjugés ont le pouvoir de fasciner même les esprits les plus élevés,

<sup>(1)</sup> Max Simon, Déontologie médicale, p. 288.

on comprendrait difficilement comment une pareille erreur a pu naître, comment elle a pu passer d'âge en âge, comme une sorte de monnaie courante, et se conserver intacte jusqu'à nos jours; on s'étonnerait qu'il soit, actuellement encore, nécessaire de combattre une croyance qui n'est fondée sur rien de sérieux, et qui n'a jamais été soumise au contrôle d'une véritable observation (1). »

Il faut remonter jusqu'à Platon pour trouver l'origine de cette opinion, en vertu de laquelle, « la matrice des femmes est un animal qui veut à toute force concevoir, et qui entre en fureur, s'il ne conçoit pas. » Hippocrate et Galien répétèrent les mêmes erreurs, basées sur l'existence présumée d'un fluide séminal chez la femme. Valescus (de Tarente), Forestus, et, plus près de nous, Fernel, Rivière, Hoffmann, et tant d'autres encore, attribuaient les phénomènes de l'hystérie à la réplétion des vaisseaux spermatiques qu'ils admettaient sur la parole des maîtres. En vain, l'observation leur démon-

<sup>(1)</sup> Briquet, Traité clinique et thérapeutique de l'hystèrie, p. 126. Paris, 1859.

trait-elle que les enfants et les vieilles femmes n'étaient pas plus que les adultes préservés de cette névrose; ils préféraient, plutôt que de renoncer à la théorie traditionnelle, inventer de nouvelles hypothèses, pour faire concorder les faits exceptionnels, avec la doctrine qui reconnaissait un sperme féminin.

Mais voici qu'entre les idées anciennes et les nouvelles une théorie mixte se fait jour, vers la fin du xvme siècle. Elle appartient à Chambon, l'un des derniers adeptes des vieilles doctrines humorales. « La matrice, assure-t-il, renferme dans ses parois, des sinus dans lesquels filtre une humeur muqueuse, excrémentitielle, qui s'altère aisément, et qui, par cela même devient irritante. Il paraît que cette humeur, dans son plus grand degré de pureté, a toujours une odeur et une saveur assez marquées. C'est donc un aiguillon très-actif qui sollicite la matrice, d'autant plus puissamment, que cette humeur est plus abondante et moins évacuée par les plaisirs de l'amour; alors, elle regorge dans les vaisseaux qui la sécrètent, ce qui établit une sorte de pléthore dont les effets portent le trouble dans l'utérus et provoquent les accidents de l'hystérie (1). »

Enfin, lorsque fut mieux connue l'anatomie des ovaires, les médecins rejetèrent à l'unanimité la croyance à un liquide séminal, chez la femme, et reconnurent pour cause à l'hystérie, les uns la surexcitation de l'utérus et de ses annexes, les autres, des lésions dynamiques ou organiques siégeant tout à fait en dehors de l'appareil génital. Dès lors, il semble que la continence n'aurait plus dû figurer au nombre des causes de l'hystérie. Eh bien! il n'en est rien, et cette opinion est loin d'être complétement vaincue : parmi ceux qui la soutiennent encore, nous citerons H. Landouzy (de Reims).

Les partisans de la nocuité de la continence choisissent tous, et avec raison, pour sujets de leur démonstration, les veuves, qui, après avoir goûté les plaisirs de l'amour, en sont tout à coup et violemment sevrées. Sur 375 cas d'hystérie que Landouzy a relevés dans les auteurs ou observés lui-même, 13 cas se recontrent chez des veuves. Sur 430 cas observés par

<sup>(1)</sup> Encyclopédie méthodique, Dict. de méd., art. Hystérie, 1798.

M. Briquet, il s'en est trouvé 14, seulement, chez des veuves : soit, au total, environ une veuve sur 30 malades hystériques. On conviendra que c'est peu, et que cette proportion déjà si infime pourrait diminuer encore, si l'on recherchait soigneusement les causes étrangères au veuvage qui ont pu amener les attaques d'hystérie chez quelques-unes de ces femmes; ainsi, le chagrin d'avoir perdu leur mari, la misère dans laquelle cette perte a pu les plonger et bien d'autres circonstances encore, suffiraient à rendre compte de l'invasion d'une maladie aussi essentiellelement nerveuse. Enfin, il faudrait savoir si ces veuves hystériques ne l'étaient pas déjà antérieurement à la mort de leur mari et même avant leur mariage. Or, ce ne sont plus là des incertitudes, mais des vérités, dont la démonstration ressort d'une longue discussion à laquelle se livre M. Briquet pour établir :

« 1° Que les femmes veuves ne sont pas plus que les autres femmes exposées à l'hystérie; que chez elles, cette affection résulte bien plus souvent des affections morales auxquelles elles ont été en butte, que de toute autre chose. 2º Que cette maladie n'est pas plus commune chez les personnes qui, par état, vivent dans la continence, que chez les autres; qu'elle peut être, au contraire, très-fréquente, chez celles qui n'y vivent pas du tout (1). »

Selon Burdach (2), l'abstinence complète des plaisirs vénériens nuit plus à l'organisme entier chez la femme que chez l'homme, et les femmes non mariées sont fréquemment atteintes de désordres des règles, de chlorose et d'écoulements muqueux; elles ont une grande propension à la mélancolie et sont sujettes à succomber sous les atteintes de quelques maladies graves; mais, ajoute aussitôt ce célèbre physiologiste, leur santé se maintient, lorsqu'elles s'occupent l'esprit et qu'elles trouvent à se satisfaire dans une sphère d'action en harmonie avec leurs facultés. Or, nous n'avons pas dit autre chose.

Dans ces circonstances, beaucoup de médecins ordonnent le mariage, comme ils ordonne-

<sup>(1)</sup>B riquet, loco citato, p. 141.

<sup>(2)</sup> Burdach, Traité de physiologie, trad. de Jourdan, t. V, p. 120.

raient un remède des plus simples. Nous ne prétendons pas incriminer l'intention; elle est bonne assurément, et elle découle, d'ailleurs, des idées qui ont cours dans la science, depuis des siècles, sans qu'on ait osé les soumettre à une révision quelconque. Du moins, ici, les bonnes mœurs sont sauves, et bien peu de nos confrères sentent la responsabilité qu'ils assument, en provoquant de ces unions secundum artem. Il ne faudrait pourtant, pour leur inspirer une plus grande réserve, que leur faire comprendre:

1º Qu'un mariage inopportun ou prématuré au point de vue de l'économie sociale, est une cause de désordre, de misère et de désespoir, qui va s'aggravant sans cesse, et se multipliant à mesure que s'accroît la famille nouvelle;

2º Que dans l'immense majorité des cas, ou le mariage ne remplit pas l'indication qu'on se propose, ou il n'est pas le seul moyen curatif auquel on eût pu recourir.

La première de ces deux propositions nous paraît suffisamment démontrée par ce que nous avons dit déjà. Quant à la seconde, il nous reste à la justifier, et c'est à quoi nous allons nous appliquer.

C'est une question importante et qui a été déjà souvent agitée, que celle de savoir si, dans certaines circonstances, le mariage peut être conseillé aux femmes, comme moyen curatif.

Un médecin de Berlin, le docteur Casper, nous fournit à cet égard une manière de voir qui peut utilement servir de guide aux hommes de l'art (1).

Combien de fois, — s'écrie-t-il, — n'entendons-nous pas dire, par des médecins, ou par des personnes étrangères à l'art de guérir, qu'une jeune femme ou une jeune veuve, en proie à une maladie nerveuse, n'a de guérison à attendre que du mariage, c'est-à-dire de la satisfaction constante et réglée de l'instinct de la génération, et combien de fois aussi n'avons-nous pas perdu notre sérieux, en entendant répéter ce mot connu de Méphistophélès : Ce n'est que par un point qu'on peut guérir leurs éternels soupirs!

<sup>(1)</sup> Le docteur Casper, De l'influence du mariage sur la durée de la vie humaine. (Voy. Annales d'hygiène publ. et de méd. légale, 1<sup>re</sup> série, t. XIV, p. 237.)

Mais cette opinion est-elle fondée sur l'expérience? A la vérité, chaque médecin peut avoir vu, dans quelques cas, des spasmes hystériques disparaître, chez les femmes, par l'effet du mariage; mais il n'en est peut-être pas non plus un seul qui ne convienne d'avoir vu quelquefois ce moyen être non-seulement inutile, mais en. core nuisible, comme nous pourrions en trouver des preuves convaincantes dans un grand nombre de faits bien observés. Nous sommes loin, cependant, de prétendre que ces faits puissent suffire pour résoudre complétement la question que nous envisageons ici, pour la première fois, sous ce point de vue. Il nous est impossible seulement de ne pas admettre, ainsi que tout l'indique, que le mariage, amenant la satisfaction des désirs vénériens, exerce une influence favorable sur la santé de la femme et contribue à prolonger sa vie. Comment expliquer autrement la différence notable de mortalité qui existe entre les filles et les femmes mariées, pendant tout le temps où celles-ci deviennent ordinairement mères, c'est-à-dire de 20 à 45 ans, différence qui, d'après des statistiques

récentes, s'élève à plus de 29 pour 100 en faveur du mariage? Toutefois cette différence de mortalité nous semble si considérable, que la raison toute physiologique que nous venons d'indiquer ne peut suffire pour l'expliquer. Il est plus rationnel de tenir compte, en même temps, de la position qu'occupent les femmes mariées, qui trouvent dans la société une condition plus assurée, de douces satisfactions intérieures, et sont forcées de déployer une activité qui devient favorable à leur santé, tandis que les femmes qui restent dans le célibat, vivent, en général, dans une moins grande aisance, surtout aujourd'hui que l'intérêt est le mobile dominant et que le défaut de dot empêche tant de femmes de trouver un mari. Tourmentées, d'ailleurs, par la conscience qu'elles ont d'être retenues dans une position inférieure, et de mener une vie sans but, les filles se consument dans le chagrin, ou bien, dans les classes inférieures, elles s'abandonnent volontiers au libertinage, et s'exposent à tout ce qui peut en résulter de fâcheux pour leur honneur et pour leur santé.

Quant à l'homme, dans l'état ordinaire, et lorsqu'il est arrivé à l'âge de la puberté, la sécrétion du sperme a lieu plus ou moins abondante, selon le tempérament d'abord, et ensuite en raison des préoccupations habituelles. Le cerveau possède, en effet, une influence des plus puissantes sur l'activité fonctionnelle des testicules, et la salacité tient souvent plus au vide de la tête qu'à la plénitude des bourses. En conséquence, celui qui caresse des idées lubriques ou qui se plaît à la contemplation d'images capables de surexciter le sens génital, celui-là sécrétera de la liqueur séminale en grande quantité.

Au contraire, celui dont l'esprit sera tendu vers des objets sérieux, qui concentrera, par exemple, ses facultés intellectuelles sur des études abstraites, celui-là fournira, dans un temps donné, une quantité de sperme bien moins considérable que le premier. Celui-ci sera libre de toutes suggestions de la part des organes génitaux, celui-là en sera obsédé, tyrannisé.

Dans le premier cas, la nature suscitera des

pollutions nocturnes et peut-être même diurnes, sources d'un dépérissement rapide.

Dans le second cas, des pollutions nocturnes rares, et amenées seulement par le trop-plein des vésicules séminales, seront suivies d'un état de bien-être et d'une lucidité d'esprit très-remarquable.

Les pollutions nocturnes sont, comme on le sait, un moyen par lequel l'organisme s'exonère du superflu de la matière et se maintient en liberté. Elles ne revêtent les proportions d'une maladie que lorsqu'elles sont immodérées.

Au demeurant, les besoins sexuels ne sont pas aussi incoercibles qu'on le suppose généralement, et ils peuvent être domptés par l'intervention d'une volonté quelque peu énergique. Il y a par conséquent, selon nous, autant d'injustice à accuser la nature des désordres qui sont sous la dépendance du sens génital, mal dirigé, qu'il y en aurait à lui attribuer une entorse ou une fracture produites accidentellement.

Ce n'est que par exception qu'on rencontre, dans l'espèce humaine, des individus chez lesquels un état morbide a tellement exalté l'instinct sexuel, que la continence produit, chez l'homme, la rougeur, la tuméfaction et l'endolorissement du scrotum, des érections continuelles et une tension douloureuse dans le cordon spermatique et les vésicules séminales, sans compter, surtout chez les sujets à imagination vive, les phénomènes moraux les plus extraordinaires, et enfin la rage du satyriasis. Ainsi, au rapport de Burdach, un jeune ecclésiastique, rigide observateur de ses vœux et dont les lectures ascétiques avaient achevé de troubler l'intelligence, tomba dans la mélancolie, prit en horreur les hommes et lui-même, et entra plus d'une fois dans des accès de fureur; après avoir suspendu l'effet d'une pollution nocturne, il eut des visions de femmes entourées d'une auréole électrique; bientôt il se crut possédé du diable, s'imagina être Achille, Alexandre, Henri IV, et ne recouvra la santé qu'après l'accomplissement de l'acte vénérien.

Nous avons tenu à consigner ce fait, pour montrer que, dans certains cas, excessivement rares, il faut savoir faire violence au précepte que nous avons formulé; mais nous ne saurions assez insister sur cette circonstance, que les aberrations du genre de celle que nous venons de raconter, sont habituellement sous la dépendance d'un véritable état morbide, qu'il importe de combattre, par tous les moyens possibles, avant de prescrire le coït.

Nous répéterons, pour la femme, ce que nous avons déjà dit pour l'homme. Chez elle, point de sécrétion particulière dont la rétention puisse devenir une cause de maladie, mais un orgasme vital qui, à l'époque de la puberté, lui révèle un sens nouveau. Si, alors, elle s'abandonne à des rêveries voluptueuses et repaît son imagination de lectures en harmonie avec la direction de ses idées, si, surtout, des habitudes vicieuses viennent ajouter directement l'éréthisme de l'appareil génital aux sollicitations que le cerveau lui envoie déjà, il est bien à craindre que le rapprochement sexuel ne devienne d'une impérieuse nécessité; et on risquerait fort, en cherchant à comprimer ce besoin dans de telles circonstances, de voir survenir les affections dont nous avons parlé précédemment. Car il est plus commun encore, chez la femme que chez l'homme, de voir

naître la mélancolie et la fureur, sous l'influence des désirs violents, non satisfaits. Esquirol rapporte, entre autres (1), l'histoire d'une fille de dix-neuf ans, atteinte de spasmes hystériques, qui s'enfuit un jour de la maison paternelle, exerça pendant dix mois le métier de fille publique, eut deux fausses couches, pendant ce laps de temps, et rentra ensuite chez ses parents. S'étant mariée depuis, elle devint parfaitement rangée. Mais encore une fois, peut-on sérieusement rendre la nature responsable de maux qu'il serait possible de prévenir, par des habitudes régulières et conformes aux enseignements de la morale, de cette morale qui n'est point une science, mais dont les préceptes se trouvent écrits au fond de toutes les consciences, et dont la sanction est le remords qui s'attache aux actions mauvaises. Non, on ne saurait imputer à la nature les résultats fâcheux de la continence, pas plus que l'indigestion que se donne un glouton, en surchargeant son estomac plus que de raison.

Les moyens par lesquels l'homme, considéré

<sup>(1)</sup> Esquirol, Des maladies mentales. 1838.

dans l'un et l'autre sexes, peut atténuer les besoins vénériens, consistent dans la diversion qu'il imprime à ses penchants, en s'adonnant à des travaux manuels ou à la culture des sciences, et dans la privation qu'il s'impose, alors que les exigences sensuelles deviennent particulièrement pressantes, de tout ce qui tendrait à augmenter le ton des organes, ou l'excitabilité du système nerveux, comme le régime animal, les condiments, les boissons alcooliques, le café, etc... On évite le décubitus dorsal, le long séjour au lit, et surtout un coucher trop moelleux. Enfin, l'usage des bains tièdes et les rafraîchissants de toute sorte, rendront, comme adjuvants, des services incontestables.

Un médecin casuiste, connu dans la science par des travaux estimables, Debreyne (1), propose les moyens suivants, à opposer aux pensées déshonnêtes.

« Si ces sortes de pensées, devenues trèsimportunes, sont le produit d'une imagination légère et mobile, ou de certains souvenirs qui

<sup>(1)</sup> Mœchialogie. Traité des péchés contre les sixième et neuvième commandements du Décalogue, p. 160.

se retracent vivement dans la mémoire, on s'appliquera à y faire diversion, en forçant l'esprit, par quelque travail intellectuel, sérieux, appliquant, ou un calcul difficile et compliqué qui absorbe toute l'attention (1), etc.... Si les mauvaises pensées proviennent d'un tempérament érotique ou d'une pléthore spermatique', les meilleurs moyens seront ceux tirés de l'hygiène physique et morale; la pratique de la tempérance, d'une exacte sobriété, le travail manuel, l'exercice corporel, une occupation matérielle ou mécanique incessante, la fatigue, quelquefois même la chasse, qui, dans certains cas, a produit les meilleurs et les plus étonnants effets. Diane, comme on sait, est l'ennemie née et naturelle de Vénus. Un exercice violent étouffe les sentiment érotiques, en faisant naître des sensations plus impérieuses encore, comme une faim excessive, avec une propension irrésistible au repos physique. »

Nous aurions à nous demander, maintenant,

<sup>(1)</sup> Il ne faut user de ce moyen qu'avec circonspection, car on voit souvent les trop fortes contentions d'esprit amener des pollutions.

si la chasteté, cette vertu tant préconisée dans le célibat, conserve son caractère et ses droits à l'admiration, dans le mariage, où elle reçoit le nom de contrainte morale; et ce qu'il faut penser de l'opinion si répandue, qui, dans ce cas, la condamne comme une faute, au point de vue religieux.

Nous ne nous livrerons à aucune discussion à ce sujet, parce que nous n'avons pas qualité pour cela. Mais nous déclarons nous être éclairé sur ce point, auprès des ministres de différents cultes, dont la réponse unanime se résume en ceci : Que la morale, qui est de toutes les religions, veut que l'homme ne mette au monde que des êtres qui puissent être heureux.

Il est un autre ordre d'obstacles à la propagation abusive de la population, qui résulterait de la sage intervention de la loi, et qui rentre naturellement dans la catégorie des moyens préventifs auxquels est consacré ce paragraphe; nous les appellerons obstacles légaux.

## B. Des obstacles légaux.

La société ne doit pas être constituée en vue des besoins physiques seulement; car l'homme est tout à la fois un corps, une intelligence et une âme. Il faut qu'elle maintienne et sauvegarde les conditions de la vie, aussi également que possible, entre tous ses membres. En effet, ce que veulent les hommes et ce qu'ils ont le droit de vouloir, c'est vivre.

Vivre par eux-mêmes et vivre dans leurs enfants; une organisation bien entendue, basée sur les données les plus simples de la science de la vie, est conséquemment urgente.

Nous pourrions, à ce sujet, disserter longuement sur la nature humaine et sur l'origine des sociétés. Mais il s'agit bien de disserter! C'est conclure qu'il faut.

L'homme est tout par la famille et par la société (1). La nature, souvent invoquée contre la civilisation, tuerait l'homme dès qu'il se montre, sans la famille. L'homme ne serait pas libre, sans la société. Être libre, en effet, ce n'est pas aspirer

<sup>(1)</sup> P. Bernard, De l'organis. physiologique de la société.

ni vouloir; c'est pouvoir. Le sauvage, le pauvre, tente ou veut; le citoyen, le riche, peut.

Mis et non venu au monde, il grandit, mais on l'élève.

Longtemps il appartient corps et âme à ceux qui le soignent.

Cette proposition est donc vraie : L'homme est tout par la famille et par la société.

Il doit être tout pour elles.

La famille qui donne la naissance, la société qui encourage la famille, ont chacune un premier devoir à observer envers l'individu qui peut naître. Ce devoir s'applique à la nature; il prime le droit, comme toute faculté prime la fonction.

Ce devoir, c'est la moralité physique ou la santé; c'est la pureté de la source. Il faut que la famille offre, il faut que la société maintienne cette condition.

La naissance n'étant pas le fait de ceux qui la reçoivent, la famille doit répondre et la société a dû veiller pour eux.

L'intérêt, l'orgueil de la famille ne suffisent pas à donner toute garantie; l'intérêt de la famille peut vouloir un héritier, à tout risque, alors que la société peut avoir un intérêt diamétralement opposé. Qui devra l'emporter dans ce cas, de la famille ou de la société? La justice, d'accord avec le bon sens, indique que c'est la société. Et pourtant c'est le contraire qui a lieu, par suite de la coupable incurie de nos institutions.

La loi fixe déjà un âge pour le mariage; ni sa délicatesse ni sa pudeur ne se révoltent de cette intervention. De plus, elle admet comme empêchements la privation du libre arbitre et la consanguinité.

Pourquoi ne s'immisce-t-elle pas aussi dans les autres conditions physiques, qui ne méritent pas moins d'être prises en sérieuse considération?

Ainsi, il est des tempéraments dont la fusion donne lieu fatalement à une progéniture cacochyme et qui ira, de plus en plus, en dégénérant de son type primitif. On sait la funeste tendance de certaines maladies à se propager par voie d'hérédité, et, comme c'est parmi les classes vouées déjà à l'existence la plus laborieuse et soumises aux étreintes de la plus poignante misère, que ces lésions profondes de l'organisme ont coutume de marquer leurs victimes, ne serait-il pas moral que la loi, suppléant à l'imprévoyance de la famille, créât des prohibitions à des unions si désastreuses? Si nous citons surtout les classes pauvres, c'est seulement pour faire ressortir le double inconvénient de la trop grande liberté laissée au mariage, à savoir : un surcroît de malaise pour les parents et un préjudice grave pour la société. Mais à Dieu ne plaise que nous réclamions une immunité quelconque pour l'opulence! Ici, aussi bien que là, le tort fait à l'espèce humaine exige une sage répression, et c'est une lacune que nous signalons dans nos codes.

Debreyne, s'occupant de la même question, au point de vue de la théologie morale, exprime une opinion en tous points conforme à la nôtre.

« La phthisie, — dit-il, — qui fait toujours de rapides progrès pendant le mariage, d'autant plus que les sujets qui en sont atteints sont souvent impulsionnés par des passions érotiques et libidineuses, la phthisie se transmet très-certainement à l'autre époux, s'il est le plus jeune et s'il offre la moindre prédisposition (1). De plus, cette terrible et fréquente maladie se transmet avec plus de probabilité encore aux enfants. Nous ne parlons pas de l'épilepsie essentielle ou nerveuse, que le coït exaspère presque toujours et que l'autre époux, surtout la femme, peut aussi contracter, par une sorte de contagion nerveuse ou d'imitation automatique. Nous ne dirons rien, non plus, des scrofules graves et invétérées qui sont ordinairement héréditaires, et qui, souvent, font dégénérer les familles ou les

<sup>(1)</sup> Cette question se discute devant l'Académie de médecine, au moment où nous écrivons ces lignes (Bulletin de l'Académie impériaie de médecine, juin 1868), à propos des études de M. le docteur J. Villemin, sur la virulence et l'inoculabilité du tubercule. Mais les opinions sont partagées sur la transmissibilité de la maladie, par le fait de la cohabitation conjugale. M. Roche, entre autres, ne croit pas à la contagion, et quelques académiciens se rallient à sa manière de voir. Mais nous connaissons un grand nombre de praticiens très-répandus et qui, par conséquent, ont pu observer sur une vaste échelle, dont la conviction est acquise à la doctrine de la contagiosité de la phthisie pulmonaire entre époux. Nous possédons, pour notre part, plusieurs faits qui démontrent cette propriété funeste, et où il serait impossible d'invoquer les causes communes : misère, mauvaise alimentation, insalubrité des logements, chagrins, etc., pour rendre compte de la mort successive du mari et de la femme. (Voyez le livre de M. J. Villemin, Études sur la tuberculose. Paris 1868.)

races; ce qui est inévitable, si les deux époux sont scrofuleux. Une législation prévoyante et sage devrait prendre en considération ces données et ces faits, et surtout y pourvoir. Et n'y aurait-il pas autant et plus de raison pour cela que pour certains degrés de parenté (1)?

Suivant Lugol, qui a écrit un livre, ex professo, sur les maladies scrofuleuses, après trente
ans de pratique dans un grand hôpital (SaintLouis) et dans la capitale, les « familles qui se
marient entre elles deviennent promptement
scrofuleuses, par le défaut de croisement des
races. » Par respect, sans doute, pour la liberté
individuelle, respect que l'on désirerait un peu
plus éclairé et plus prévoyant, notre code, ou le
droit français, n'admet comme motif d'opposition au mariage, d'autre maladie que la seule
démence ou folie, qui rend l'homme inhabile à
tous contrats, par le défaut de liberté morale et
de libre consentement.

» Enfin nous ne parlerons pas non plus du rachitisme, de ces vices de conformation du bas-

<sup>(1)</sup> Cette sorte d'empêchement peut d'ailleurs être rachetée, dans certaines limites, par ce qu'on appelle une dispense.

sin qui tuent les femmes avec leurs enfants, au moment même où elles espéraient devenir mères.

Et quand on songe que la société reste indifférente devant des perspectives si terribles!

Qu'y aurait-il donc d'étrange ou d'exorbitant à ce que la loi, qui veut pour la sanction du mariage le consentement des parents, exigeât également l'adhésion de la société, représentée par un médecin, pour statuer sur l'aptitude physique?

Mais il est un autre point sur lequel il serait à désirer que la législation intervînt; nous voulons parler des conditions morales du mariage et des éventualités qui attendent la famille dont il deviendra la souche. Nous savons bien qu'on nous objectera que la libéralité de la loi est une raison pour que les familles apportent dans la conclusion de leurs alliances la plus grande circonspection, et pour que tout individu, avant de s'engager dans les liens du mariage, se replie sur lui-même et calcule mûrement les conséquences de l'acte important qu'il va accomplir.

C'est là, en effet, ce qui devrait être; mais cela est-il bien ainsi? Que les partisans de la liberté illimitée, en cette grave matière, répondent, la main sur la conscience : cette liberté n'est-elle pas trop souvent la liberté de mourir de faim?

C'est pourquoi nous voudrions encore un magistrat chargé de faire une enquête sur l'opportunité du mariage, au point de vue que nous venons d'indiquer.

Enfin, par la diffusion des lumières, au moyen d'un système d'éducation bien entendu, qui répandrait ses bienfaits sur la généralité des citoyens, l'État contribuerait puissamment à restreindre les unions prématurées parmi la population ouvrière, où s'observe aujourd'hui la plus luxuriante fécondité; car on l'a dit avec raison :

L'éducation et le bien-être de tous feraient que tous seraient prévoyants et modéreraient l'accroissement rapide de la population, qui se précipite toujours, à notre époque, jusqu'à la limite extrême que lui laisse l'accroissement des subsistances. Si c'est un fait constant de la

statistique, que les classes aisées pullulent moins que les prolétaires misérables, élevez ceux-ci à l'aisance, aux joies du cœur et aux appétits de l'intelligence, et ils donneront d'autant moins à l'appétit des sexes (1). » Et l'auteur qui s'exprime ainsi n'est certes pas un sectaire des doctrines malthusiennes!

Est-ce donc une chose si enviable que de voir naître une multitude d'enfants, condamnés, pour moitié, à mourir avant d'avoir accompli leur cinquième année? Et l'humanité a-t-elle un si grand intérêt à cette progéniture nombreuse, que ne tarde pas à moissonner la mort, quand le dénûment, qui entoure son berceau, la met hors d'état de lutter victorieusement contre les causes de destruction auxquelles est en proie le premier âge?

Pour nous, et quoi qu'en puissent dire des philanthropes qui n'ont étudié cette question qu'à la surface, nous aimons mieux les naissances rares, et placées dans les conditions les plus favorables, pour servir à l'accroissement de la po-

<sup>(1)</sup> C. Pecqueur, Des améliorations matérielles dans leurs rapports avec la liberté, in-18. Paris, 1841.

pulation. Le sentiment et l'intérêt social sont d'accord pour nous donner raison.

Voici, en effet, quelle a été, à différentes époques, la mortalité de l'espèce humaine, depuis l'âge de 0 à 20 ans.

Vers 1770, selon Duvillard, sur 1,000 naissances, il restait 583 individus à cinq ans et 502 à vingt ans.

De 1817 à 1831, Demonferrand trouve sur le même nombre de naissances, un peu moins de 720 survivants à cinq ans et 638 à vingt ans.

De 1840 à 1859, notre savant ami, M. le docteur Bertillon, constate 723 survivants à cinq ans et 643 à vingt ans.

Une si effrayante léthalité devait attirer l'attention, et nous pouvons nous féliciter d'avoir été un de ceux qui s'en sont occupés avec le plus de fruit. Il y avait à rechercher, d'abord, les causes d'une calamité qui menaçait notre race jusque dans sa source, et nous les avons trouvées en grande partie dans la désuétude où est tombée la pratique de l'allaitement maternel, et dans les abus de l'industrie des nourrices. Nous avons dévoilé ces faits lamentables, dans les jour-

naux, en 1864, et nous avons réussi à mettre à l'ordre du jour la question nourricière, dont l'opinion publique, les médecins, les économistes, les académies, l'administration elle-même, se sont vivement émus. Puis, dans une publication spéciale (1), nous avons fait ressortir ce qu'il y avait d'illogique dans la protection accordée aux animaux, lorsqu'on délaissait l'homme dont les intérêts sont au moins aussi respectables, et nous sommes, enfin, parvenu, avec le concours des cœurs généreux qui se sont groupés autour de nous, à fonder la Société protectrice de l'enfance, dont le succès va grandissant chaque jour.

Nous ne sommes donc pas partisan de ces procréations sans mesure qui n'ont d'autre résultat que de peupler les cimetières, et nous avouons humblement que nous préférerions voir naître 800 enfants dont 750 survivraient à cinq ans, que 1,000 sur lesquels 723, seulement, atteindraient le même âge, ainsi que cela a lieu de nos jours.

<sup>(1)</sup> Alex. Mayer, De la création d'une société protectrice de l'enfance, pour l'amélioration de l'espèce humaine, par l'éducation du premier âge. Paris, 1865.

Si, enfin, nous recommandons la prudence et non les fraudes, dans les relations conjugales, au risque d'encourir l'anathème des mêmes philanthropes dont nous avons déjà parlé, c'est afin d'arriver à cette augmentation du nombre des survivants qui constituerait seule le progrès désirable, et nous nous réjouissons de pouvoir nous appuyer, en soutenant cette thèse, sur l'assentiment de M. Bertillon, qui, pas plus que nous, ne voudrait voir la fonction de reproduction, chez l'homme, abandonnée exclusivement à l'instinct. Citons ses paroles :

« Après avoir développé, peu à peu, son intellect et s'être élevé à la connaissance de luimême, l'homme a commencé à réagir contre la fatalité, et, tandis que les misérables et les esclaves continuaient, à l'instar de la brute, à n'imposer aucune règle à leur fécondité, et méritaient le nom significatif de prolétaires (faiseurs d'enfants), les plus sages, les meilleurs (aristos) n'acceptaient les douleurs de l'enfantement, les charges de la paternité, que dans la mesure et d'après l'estimation de leur force. Ils ont arraché à la fatalité le soin de régler ce qu'elle ne

règle que par la douleur et la mort, et dussent Jéhovah m'écraser de son foudre et les casuistes de leurs arrêts, je ne consens pas à y voir un crime, une faute, mais bien au contraire, une victoire de notre volonté sur la fatalité des choses (1). »

C. Des obstacles par modifications organiques de la femme.

Les conditions matérielles dans lesquelles est placé le sexe, exercent une influence des plus manifestes sur sa fécondité. C'est un fait d'observation qui peut être vérifié chaque jour et que n'ignorent point les éleveurs, à savoir : que l'embonpoint chez les femelles est ordinairement un indice de stérilité. Un grand génie moderne, Fourier, l'immortel auteur de l'Analogie passionnelle, avait déjà dit, à propos de la rose double : qu'une fleur qui devient double, est une fleur qui transforme des étamines en pétales, qui, par conséquent, devient stérile par exubérance de séve et de richesse. Appliqué à la femme, ce principe reçoit la confirmation la plus écla-

<sup>(1)</sup> Lettre de M. Bertillon à M. Marchal (de Calvi), 17 mars 1867.

tante. Voyez, en effet, ces malheureuses de la plus basse condition, ces femmes du peuple, chétives, exténuées et souffreteuses, comme elles pullulent! tandis qu'à côté d'elles, la grande dame, aux chairs abondamment doublées de tissu adipeux, adonnée à la vie de boudoir, entourée de toutes les délicatesses du luxe, ne donne à son heureux époux qu'un ou deux héritiers, parfois même longtemps attendus. Il suffit d'avoir des yeux pour vérifier le fait que nous avançons ici.

Il est peu de praticiens qui n'aient eu l'occasion de reconnaître ce que nous venons de dire; et quand l'attention aura été éveillée davantage sur ces faits, leur nombre paraîtra vraisemblablement beaucoup plus grand. En voici un bien remarquable que rapporte un médecin anglais, M. Loudon.

« Une femme n'avait pas eu d'enfants dans la prospérité, et dès qu'elle fût devenue pauvre, quoiqu'elle ne fut pas privée de viandes, elle se vit, en peu d'années, mère d'une nombreuse famille. Avant son revers de fortune elle menait, du matin au soir, une existence somptueuse et dissipée à Londres, éprouvant le dépit de n'être pas admise dans une classe au-dessus de sa condition, mortifiée de ce que ses charmes, ses bijoux, ses dîners splendides, ses bals n'étaient point en vogue parmi l'aristocratie (1). »

Considérons, encore, à l'appui de notre thèse les moyens que mettent en œuvre les propriétaires des étangs de la Sologne, pour la multiplication des carpes. Demandons à leur expérience par quel procédé on exagère la vertu prolifique de la femelle, et voici ce qu'ils nous répondront :

Les étangs de la Sologne sont si favorables à la croissance des carpes, que la rapidité du développement de leur taille, — LUXE — les rend tout à fait infécondes et qu'ils sont obligés, eux propriétaires, pour conserver de la graine de leur poisson, d'avoir des carpières de misère, où ils tiennent captives les carpes exclusivement destinées à la reproduction. Ces carpières, spéciales à la reproduction, sont d'étroites pièces d'eau où les carpes femelles sont entassées par myriades,

<sup>(1)</sup> Solution du problème de la population et de la subsistance, p. 306.

sont les unes sur les autres, meurent de faim, en un mot. Ne pouvant profiter, ces carpes pondent; et ces pondeuses fécondes ont été baptisées en Sologne du nom significatif de *peinards*. A nous, maintenant, de tirer la conclusion, et de constater l'analogie qui rapproche la carpe cidessus et la femme du peuple, dont la fécondité nous alarme à si juste titre. Ces ménages entassés les uns sur les autres dans les étroites carpières des cités industrielles, ces marmots qui végètent dans les bas-fonds de nos sociétés, c'est le *peinard* humain.

Le corollaire de ce qui précède est celui-ci : Aussi longtemps que la misère ira croissant, la fécondité du sexe suivra une marche pareille; et il n'existe qu'un seul procédé pour mettre un frein à cette déviation de la force plastique; c'est de placer toutes les femmes dans un milieu confortable, dans une sorte de luxe relatif. Hors de là, point de salut.

Mais si la misère et les privations exaltent la fécondité chez la femme, l'aisance et le bien-être augmentent, de leur côté, la puissance prolifique de l'homme. Cette vérité est mise hors de doute

par les recherches des statisticiens les plus autorisés, comme nous le ferons voir tout à l'heure. Et il n'y a rien là qui choque les idées de la saine physiologie, attendu que le mâle, dans les rapprochements sexuels, est toujours un instrument actif, alors que la femelle peut très-bien ne concourir à l'acte de la reproduction qu'à titre d'instrument passif, sans que le résultat final de la fonction en soit compromis le moins du monde. Or, il est aisé de concevoir que l'homme soit peu enclin aux plaisirs de l'amour, quand il souffre de la faim, ou qu'il est insuffisamment nourri, comme aussi lorsqu'il succombe sous le poids de la fatigue corporelle, ou que son esprit est accablé par les soucis d'une existence mal assurée. Sine Baccho et Cerere friget Venus.

Voici maintenant nos preuves, que nous puisons dans un travail de Villermé (1):

L'hiver et la fin de l'automne sont, en général, relativement au reste de l'année, des saisons de repos, et, de plus, le temps où la masse du peuple a la meilleure et la plus abondante nour-

<sup>(1)</sup> Villermé, De la distribution par mois des conceptions et des naissances de l'homme. (Annales d'hyg. publ. et de méd. légale, 1<sup>re</sup> série, 1831; t. V, p. 55.)

riture. Ces circonstances donnent de la vigueur au corps; il est vrai que d'autres conditions particulières à ces époques, comme les fêtes, les bals, les spectacles, qui mettent les sexes en présence l'un de l'autre, peuvent confondre leur action avec celle des causes susdites, et il n'est pas facile de les isoler. Nous attribuerons donc à leur réunion, — forcé que nous sommes d'en agir ainsi, — cet accroissement considérable qu'on observe dans la proportion des naissances du mois de septembre, comparativement à celles du mois d'août, ou bien dans la proportion des conceptions de décembre, comparées à celles du mois de novembre.

Et cet excédant est tel, que si, par exemple, l'on ramène toutes les naissances à 12,000, pour les mois de 31 jours, et si l'on prend des pays entiers, on arrive aux résultats suivants :

Excédant des naissances du mois de septembre, comparées à celles du mois d'août.

Pour la France	54	
Pour les anciens départements réunis des États		
sardes et de l'Italie	61	
Pour les anciens départements français du Nord.	73	
Pour les Pays-Bas	75	
Pour le Wurtemberg plus de	100	
Pour la Suède		et 221, etc.

Pour ce dernier pays, la différence est si grande, qu'on ne peut s'empêcher de la chercher ailleurs que dans les causes communes que nous avons invoquées plus haut. Il faut les rapporter, pour une grande part, par exemple, aux longues nuits du mois de décembre, et au retour des pêcheurs, qui rentrent communément dans leurs familles en novembre et décembre, après une absence prolongée. Cependant, l'abondance et le bonheur qu'ils ramènent avec eux, doivent certainement aussi jouer leur rôle, dans le plus grand nombre des conceptions qui coïncident avec cette période de l'année.

Nous voici donc déjà conduits à croire qu'une des conditions principales de l'énergie de la fécondité est d'être largement nourri et favorablement disposé au moral. Voyons actuellement si l'expérience confirmera cette induction.

Le retour annuel, périodique, des époques de rareté des vivres, ne s'aperçoit pas mieux, dans les résultats des naissances pour les années communes, que les époques des grands travaux, parce que, sans doute, dans ces mêmes années, personne, pour ainsi dire, n'éprouve de disette pendant un seul jour. Mais, quand une moisson a principalement manqué dans le pays, la cherté du pain, la difficulté de se le procurer, y rend une partie de la population très-misérable, surtout pendant les mois qui précèdent la récolte suivante.

Ce résultat est nettement mis en lumière par la disette de 1816. Ainsi, on trouve qu'il y a eu, proportion gardée avec les autres années. bien moins d'enfants conçus depuis novembre 1816, jusques et y compris septembre 1817, principalement pendant les mois d'avril, mai, juin et juillet. C'est à ce point que, dans certains départements, où la disette a sévi le plus cruellement, tels que le Haut et le Bas-Rhin, la Moselle, la Meurthe, la Meuse, l'Aisne, le Nord, l'Ain, etc., les derniers mois que nous venons de nommer, et qui comptent toujours le plus grand nombre de conceptions de l'année, n'en ont eu en 1817 que le minimum, et que l'on voit les naissances diminuer chaque mois, à dater de février 1817 jusqu'à février, mars ou même avril 1818, et augmenter ensuite chaque mois, pendant tout le reste de cette dernière année.

L'influence du carême, si elle existe, doit se révéler par les naissances du mois de décembre qui correspond, pour les conceptions, au mois de mars, époque de jeûne et de macérations.

Voici, en effet, ce qu'on constate pour la France :

1° Avant 1788, les naissances du mois de décembre sont moins nombreuses que celles de novembre. C'est au point qu'à Parisleur minimum absolu tombe en décembre.

2º Dans l'intervalle de 1788 à 1800, époque de la révolution, où les principes religieux se relâchent, les naissances de décembre sont en plus grand nombre que celles de novembre.

3º Depuis 1817 et jusqu'à ces dernières années, alors que les pratiques religieuses ont repris leur empire, les naissances du mois de décembre deviennent, de nouveau, moins nombreuses.

4º Enfin, une circonstance curieuse, c'est que dans la ville de Paris, pendant le dernier siècle, le mois de décembre n'a jamais eu si peu de naissances, conséquemment mars moins de conceptions, qu'avant les dernières années du

règne de Louis XV, quand on observait avec rigueur l'abstinence du carême; et qu'à dater de l'époque où l'on s'est relâché graduellement de cette abstinence, décembre a vu naître progressivement plus d'enfants.

Il est des hommes qu'aveugle la crainte de toute réforme sociale, à ce point que pour faire accepter aux victimes les iniquités de nos institutions, ils trouvent les prétextes les plus futiles pour légitimer l'énorme distance qui sépare les diverses classes de la société. Nous allons en citer un exemple :

On lit dans un ouvrage qui renferme d'ailleurs d'excellentes idées, le passage qui suit :

« L'inégalité des conditions a été et sera de tous les temps, et elle est nécessaire à l'ordre; car elle est la source d'où naissent ces rapports de politesse, de bienveillance et d'affection qui entretiennent l'harmonie dans la société (1). »

Qui a jamais prétendu que tous les hommes fussent égaux en condition? l'égalité des droits et des devoirs n'aboutit nullement à ce résul-

<sup>(1)</sup> I. Druhen aîné, Des causes de l'indigence et des moyens d'y remédier, p. 338.

tat, attendu qu'il faudrait encore l'égalité d'intelligence, de force et de vertu; ce qui n'existe pas et ne saurait jamais exister.

Mais serait-il vrai qu'entre cette égalité absolue, chimérique, et l'inégalité choquante dont nos yeux et nos cœurs sont affligés aujourd'hui, il n'y eût pas de milieu réalisable? Par respect pour la Providence nous nous garderons de le croire!

Et puis, quoi encore! C'est pour donner lieu à des rapports de politesse, de bienveillance, d'affection, que Dieu voudrait l'espèce humaine partagée en deux catégories, où l'on verrait d'un côté les heureux et de l'autre les misérables, ici l'opulence, là la détresse? En vérité, nous n'admettrons jamais qu'il faille acheter si cher des avantages de cette sorte, qui se rencontrent communément, même entre gens d'égale condition.

Nous avons établi et prouvé, par de légitimes analogies, que la fécondité chez la femme était en rapport direct avec l'intensité des privations qu'elle endure. L'interprétation de cette loi, que la physiologie n'a point encore enregistrée, que nous sachions, ne nous paraît pas difficile. Il ne répugne nullement, en effet, d'admettre, que la force plastique, ne trouvant pas à épuiser son action dans l'élaboration de matériaux destinés à l'entretien de l'individu, emploie son surcroît d'énergie au bénéfice d'une fonction d'un autre ordre : celle de reproduction. Ce n'est là qu'une hypothèse, assurément, mais il en est de plus hasardées qui ont obtenu droit d'asile dans la science. Que si, maintenant, nous cherchions à expliquer cette sorte d'antagonisme entre la nutrition et la reproduction, nous commencerions encore par rappeler un fait :

Il est d'observation que, dans toute la série animale, plus la durée d'une espèce est précaire, soit à cause de son organisation, soit par les chances de destruction auxquelles l'exposent ses mœurs ou l'hostilité d'espèces rivales, et plus la nature s'est ingéniée à la perpétuer, en multipliant la fécondité des femelles. En d'autres termes, plus le rang de l'animal se rapproche du bas de l'échelle zoologique, et plus le temps de la gestation est court, plus aussi est

considérable le nombre des petits, par chaque portée.

Pourquoi, nous le demandons, la nature n'aurait-elle pas fait, pour l'homme, ce qu'elle a fait pour la brute? Et ne serait-ce pas là le secret de la durée merveilleuse de certaines populations et de certaines nations même, qu'on pourrait considérer presque comme des variétés infimes de l'espèce humaine, tant elles ont dégénéré du type primitif? Eh bien! oui; nous croyons fermement que si la femme pauvre est plus féconde que la femme opulente, il faut y voir non-seulement le fait de l'imprévoyance dans les rapports conjugaux, mais encore l'effet de la sollicitude de la nature pour la conservation des espèces. De sorte qu'il est permis d'espérer qu'après la disparition de la misère, surgira l'équilibre de la population, et qu'il n'y aura plus lieu de réprimer une fécondité calamiteuse, seulement au point de vue de l'état actuel des choses. Quand les chances de mortalité auront de beaucoup diminué, par une meilleure organisation du travail et une plus juste répartition du bien-être, la pérennité de l'espèce n'aura plus besoin d'être garantie par l'exagération du nombre des naissances, et le but que nous poursuivons sera complétement atteint.

Nous livrons cette théorie aux penseurs, avec toute la discrétion que commande une vue à priori.

Il est, enfin, un autre moyen d'atténuer la fécondité malheureuse de certaines familles, et qui rentre dans la catégorie de ceux dont il est ici question. Le même médecin anglais, que nous avons déjà cité, le docteur Loudon, préconise l'allaitement prolongé, pour enchaîner les fonctions de l'utérus et prévenir la fécondation.

Nous verrions dans la généralisation de cette pratique un autre avantage, celui de diminuer le nombre des maladies de la matrice, auxquelles ne nous paraît pas étrangère l'habitude, aujourd'hui tant répandue parmi les jeunes mères, de confier leurs enfants à des nourrices mercenaires. Les glandes mammaires condamnées au repos, l'utérus reçoit un excès de stimulation, en vertu du consensus qui réunit ces organes en un seul système; et de là résulte la susceptibi-

lité morbide qui rend si fréquentes, de nos jours, les affections utérines, qu'un écrivain, étranger aux choses de la médecine, — Michelet, — a cru pouvoir appeler ce siècle, celui des maladies de la matrice (1).

D. Des rapports conjugaux en dehors de l'époque propice à la conception.

Il y a tout lieu de croire, tout d'abord, que la Providence n'a pas dû laisser à l'homme la faculté de détruire l'harmonie de la création et de troubler, par son industrie, l'ordre admirable qui préside aux grands phénomènes de la nature. Tout ce qui touche à la conservation des espèces devrait être, si cette opinion était vraie, soustrait à notre libre arbitre. Mais quand on réfléchit aux conquêtes merveilleuses de la science moderne, sur d'autres points, on ne tarde pas à voir combien ont été reculées les limites du possible, et combien de secrets ont été révélés à la curiosité inquiète de l'homme, qu'on eût pu croire à jamais voilés à son intelligence. L'économie générale du globe en a, à la vérité.

<sup>(1)</sup> Michelet, l'Amour, introduction, p. IV.

éprouvé une certaine perturbation. Ainsi, la climature s'est trouvée modifiée par le déboisement des montagnes; les saisons ne se succèdent plus avec la même régularité qu'autrefois; des inondations périodiques, de fréquents tremblements de terre, jettent l'épouvante parmi les populations; le parasitisme menace de destruction nos plus précieuses récoltes; et qui sait si l'électricité atmosphérique n'a pas subi de profondes modifications, sous l'influence de ces vastes réseaux de chemins de fer qui sillonnent actuellement toutes les contrées du globe? Il est donc bien avéré, désormais, que l'action de l'homme sur le monde s'étend sans cesse, et que son pouvoir n'est pas aussi étroitement circonscrit qu'on aurait pu le supposer. S'il doit en résulter un préjudice momentané, nul doute que le remède ne se trouve à côté du mal, et que, dans un avenir plus ou moins éloigné, notre planète ne revête, par la puissance du génie humain, une physionomie nouvelle, prélude d'une phase supérieure de son évolution.

Pour en revenir plus particulièrement au sujet qui doit nous occuper à cette heure, constatons, en passant, ce que l'intervention de l'homme a produit déjà dans le règne organique. Que de variétés nouvelles produites dans les végétaux! quelles transformations parmi nos animaux domestiques! Bien plus: des fécondations artificielles ajoutent aujourd'hui à l'œuvre de la nature, et une découverte importante semble promettre à l'homme la possibilité de limiter sa progéniture, selon sa volonté et ses besoins.

Quelque dérangement que ce fait puisse apporter aux idées spéculatives que nous avions conçues à ce sujet, force nous est bien de nous incliner devant une théorie raisonnable, basée sur l'expérience, et qui paraît en ce moment rallier les meilleurs esprits. Sans doute, que le danger de l'intervention humaine n'est pas aussi sérieux que nous le supposions, et que le Créateur tient en réserve le préservatif, encore inconnu, qui doit en atténuer les fâcheuses conséquences. Il résulte, en effet, des recherches de plusieurs physiologistes, et, entre autres, d'un travail de M. le professeur Pouchet de Rouen, couronné par l'Académie des sciences en 1845:

1º Que la fécondation offre un rapport constant avec la menstruation;

2º Que sur l'espèce humaine, il est facile de préciser rigoureusement l'époque intermenstruelle où la conception est physiquement impossible, et celle où elle peut offrir quelque probabilité (1).

Pour établir cette loi, l'auteur s'appuie sur les données expérimentales que nous allons rapporter.

Il est généralement admis, que les ovules des mammifères sont émis à des époques déterminées, en rapport avec la surexcitation de l'appareil sexuel, et que cette surexcitation correspond à la menstruation chez la femme; par conséquent, il faut reconnaître aussi que l'ovulation dans l'espèce humaine est subordonnée à la fonction cataméniale, et qu'il est possible d'en assigner rigoureusement l'époque.

D'autre part, il est hors de conteste : 1° que les vésicules de Graaf, chez la femme, n'émettent

<sup>(1)</sup> Pouchet, Théorie positive de l'ovulation spontanée et de la fécondation des mammifères et de l'espèce humaine, basée sur l'observation de toute la série animale, p. 270. Paris, 4847.

leurs œufs qu'à l'issue de la menstruation, soit immédiatement après, soit un, deux, trois ou même quatre jours plus tard; et 2º que les trompes emploient de deux à six jours, pour transmettre l'œuf à l'utérus. Si cet œuf a rencontré dans son trajet quelques molécules de fluide séminal, s'il est fécondé, par conséquent, il reste dans la matrice et s'y développe. Dans le cas contraire, après avoir séjourné dans cet organe, un certain temps, il en est enfin expulsé avec la decidua (1); celle-ci l'entraîne dans sa chute, qui s'opère dix à douze jours après la cessation de l'écoulement menstruel.

Or, comme il ne se produit point d'œufs à d'autre époque, la conception ne peut évidemment avoir lieu que dans les premiers jours qui suivent la menstruation et avant la chute de la decidua; après celle-ci, la fécondation est matériellement impossible. L'œuf a disparu.

Déjà ce phénomène avait été pressenti dès les temps les plus reculés, et les physiologistes,

<sup>(1)</sup> Produit de l'exsudation qui se dépose sous forme d'une membrane éphémère, à la surface interne de l'utérus, vers le déclin de l'irritation qui suit l'époque cataméniale.

aussi bien que les accoucheurs, s'accordaient à considérer comme particulièrement favorables à la conception, les premiers jours qui suivent l'époque menstruelle; le père de la médecine avait érigé en précepte, pour les femmes stériles, de rechercher les rapprochements conjugaux, pendant les jours qui suivent immédiatement les règles; mais il était réservé à notre siècle de préciser un fait vaguement soupçonné et de l'étayer sur des preuves scientifiques.

Cependant, on serait en droit d'objecter que l'imprégnation de l'ovule, pouvant s'opérer à un moment autre que celui de l'union des sexes, il suffira à cet ovule de rencontrer dans sa pérégrination à travers les organes, quelque particule du liquide séminal, pour être fécondé. Mais on va voir dans quelles circonstances les choses peuvent se passer ainsi, et quelles sont celles où le phénomène ne peut absolument pas se produire.

Rappelons donc comment s'accomplit le phénomène:

La vésicule de Graaf, qui doit émettre l'ovule, se développe pendant le cours de l'époque menstruelle. Puis, soit immédiatement, soit de un à quatre jours après sa terminaison, cette vésicule s'ouvre et laisse échapper l'ovule qu'elle contenait. Alors l'œuf, saisi par le pavillon, pénètre dans la trompe, qu'il parcourt lentement, jusqu'à ce qu'il parvienne dans l'utérus, ce qui demande de deux à six jours.

Arrivé dans la matrice, l'œufs'y trouve encore retenu de deux à six jours, par la decidua, dont nous avons déjà parlé. S'il n'est point alors imprégné de sperme, il ne se fixe point et se trouve entraîné avec la decidua, qui tombe du dixième au douzième jour, à partir de la cessation des règles. Conséquemment, il peut se faire que l'imprégnation de l'ovule ait lieu par des molécules de sperme, provenant d'un coït antérieur d'un à deux jours, parce qu'il est démontré que ce liquide conserve ses propriétés fécondantes pendant plus de trente heures, tandis qu'un rapprochement sexuel opéré après la chute simultanée de la decidua et de l'œuf, et durant tout le temps qui sépare cette chute de l'invasion d'une nouvelle période menstruelle, est absolument et nécessairement infécond.

De ce qui précède, il résulte donc incontestablement, que la conception ne peut avoir lieu, après le douzième jour qui suit la cessation des règles et jusqu'à l'apparition de la période menstruelle suivante. On peut ajouter encore, qu'elle est tout aussi improbable pendant la durée de l'écoulement sanguin, parce que l'ovule ne parvient habituellement dans l'utérus, comme nous l'avons vu plus haut, que plusieurs jours après la cessation du flux cataménial. Il reste donc environ huit jours par mois, — du quatrième au douzième, après la période menstruelle, — pendant lesquels les rapprochements sexuels ont chance d'être féconds.

C'est à la connaissance, ou plutôt à la prescience de ce fait, que l'histoire attribue le conseil donné par Fernel à Henri II, qui, après onze ans de mariage demeuré stérile, vit, en se conformant aux recommandations de son médecin, sa femme, Catherine de Médicis, lui donner plusieurs héritiers.

Boërhaave avait dit déjà : Feminæ semper concipiunt post ultima menstrua et vix ullo alio tempore.

Haller, Burdach (1) et plusieurs autres avaient émis la même opinion.

Enfin, les expériences les plus récentes, entreprises pour la solution de ce problème éminemment digne d'intérêt, s'accordent à sanctionner la découverte de la période intermenstruelle, propice à la fécondation, chez la femme et la plupart des femelles des mammifères.

Il en découle naturellement, que la contrainte morale peut être bornée à ce laps de temps, ce qui la rendra, certes, bien plus facile à observer.

Depuis un grand nombre d'années nous avons mis à profit, dans notre pratique, la connaissance de la loi promulguée par M. Pouchet, en vue de détourner les époux des habitudes vicieuses qu'ils apportaient dans leurs rapports sexuels, pour ne point augmenter leur famille; et nous pouvons affirmer que nous n'avons pas rencontré, jusqu'à présent, beaucoup de faits qui démentent la théorie que nous venons d'exposer. Cependant, nous devons à la vérité de dire que quelques exceptions nous ont été

<sup>(1)</sup> Burdach, Traité de physiologie, trad. de l'allemand, t. II, p. 118. Paris, 1838.

signalées, en très-petit nombre, il faut le reconnaître, par des confrères qui nous ont assuré avoir fait les mêmes recommandations à leurs clients. On est en droit de se demander si ces observations ont été entourées de toutes les garanties désirables en pareille matière.

## E. Des obstacles par artifices.

Les artifices employés dans le but d'empécher la fécondation, sont condamnables comme anti-hygiéniques et immoraux. Nous essayerons de le démontrer dans le chapitre suivant, en indiquant les périls qu'ils entraînent pour l'individu qui les met en pratique, et pour les institutions sociales, dont ils compromettent le jeu normal.

## § II. — Des moyens destructifs.

En usage dans les sociétés païennes des temps anciens, et encore aujourd'hui, parmi certains peuples sauvages, ces moyens sont : 1º l'avortement, 2º l'exposition ou la destruction de l'enfant, au moment de sa naissance. Différents motifs présidaient ou président encore à ces sacrifices abominables. Tantôt, c'est la faiblesse physique de l'enfant, tantôt un vice de conformation, quelquefois c'est la superstition; mais, le plus souvent, le seul mobile, c'est le désir d'échapper à une charge incommode, ou de se soustraire à des devoirs pénibles.

L'infanticide était permis chez la plupart des peuples de l'antiquité, et il l'est encore, aujourd'hui, dans beaucoup de contrées où n'a pas pénétré la civilisation. Les nouveau-nés y sont mis à mort ou exposés, de manière à ce qu'ils doivent nécessairement périr, si le hasard ou la compassion ne viennent à leur aide. Chez presque tous les peuples de la Grèce, le nouveau-né était étendu aux pieds du père, jusqu'à ce que celui-ci eût décidé de son sort. Cette coutume était surtout très-répandue parmi les Athéniens. Les Thébains seuls l'avaient frappée de réprobation; Romulus, qui voulait favoriser la population, défendit d'exposer les enfants mâles et les filles aînées, et ne permit l'exposition des autres filles qu'après l'âge de trois ans révolus. Cependant, la corruption des mœurs ne tint

bientôt plus aucun compte de ces restrictions, et les Romains adoptèrent la coutume des Grecs, en noyant leurs enfants et en les abandonnant sur les places publiques, pour qu'ils y fussent dévorés par les animaux, ou bien ils les déposaient à la porte des célibataires qui en faisaient leurs esclaves.

L'infanticide et l'exposition étaient de même en usage chez les Perses, les Mèdes, les Cananéens, les Babyloniens et autres peuples de l'Orient, à l'exception des Israélites et des Égyptiens. Les Scandinaves tuaient leurs rejetons par pure fantaisie. Les Norwégiens, après avoir soigneusement emmaillotté leurs enfants, leur mettaient quelques aliments dans la bouche, et les déposaient sous des racines d'arbres ou des pierres, pour les préserver des bêtes féroces. L'infanticide était de même permis chez les Chinois, et l'on voyait encore, pendant le siècle dernier, des voitures parcourir, chaque jour, les rues de Pékin, pour y ramasser les cadavres des enfants. Aujourd'hui il existe des maisons pour recevoir les enfants abandonnés par leurs parents. La même coutume s'observe aussi au

Japon, dans les îles de la mer du Sud, à Otahiti et chez plusieurs peuplades sauvages de l'Amérique. On rapporte que les Jaggas de Guinée dévorent leurs propres enfants (1). Nous avons dit les motifs qui déterminaient l'infanticide.

Les Grecs, dans les cas de difformité, qui n'empêchaient pas la persistance de la vie, sacrifiaient les enfants, parce que leur existence serait devenue onéreuse à leur famille, et sans utilité pour l'État.

A Rome, cependant, on usait d'un semblant de légalité, et l'on exigeait, avant de mettre les monstres à mort, qu'ils eussent été vus par cinq voisins; mais la loi des Douze Tables relevait le père de cette unique formalité, et lui donnait le droit de faire périr ses enfants atteints de conformation vicieuse. Les sauvages du nord de l'Amérique et les Péruviens sacrifient impitoyablement tous les enfants mal conformés.

A Sparte, comme on sait, l'individualité disparaissait devant la raison d'État. Aussi les lois de Lycurgue laissaient au magistrat le soin de décider si le père devait ou non élever son

<sup>(1)</sup> Burdach, Traité de physiologie, t. V, p. 85 et suiv.

enfant, et si celui-ci était reconnu débile ou vicieusement constitué, on le précipitait dans un abîme. Platon et Aristote, dans leurs institutions, condamnaient à l'exposition les enfants faibles et jugés inhabiles à servir la république.

A Athènes, c'étaient surtout les filles qui, dans les classes inférieures, étaient vouées à la mort. Les anciens Norwégiens suivaient la même coutume à l'égard des filles, quand il y en avait déjà plusieurs dans la même famille.

Sur les côtes de Guinée, au Pérou et parmi les Hottentots, dans les cas de grossesse gémellaire, le plus faible des produits est mis à mort, et de préférence la fille, quand ils sont de sexe différent.

A Madagascar, à la Nouvelle-Grenade et au Groënland, quand la mère succombe, pendant ou après l'accouchement, on enterre vif son enfant avec elle.

En cas de disette ou de misère, on tue les enfants en Chine, à la Nouvelle-Hollande et au Kamtschatka, comme jadis à Athènes.

Quelquefois ce sont des idées superstitieuses

qui président à l'infanticide. Au Canada, certaines peuplades sacrifient le fils premier-né. A Madagascar, on expose les enfants qui naissent dans les jours réputés néfastes. Aux Indes orientales, on fait périr les enfants auxquels les astrologues ont prédit un sort funeste.

Les anciens Celtes plaçaient les nouveau-nés sur un bouclier qu'ils déposaient à la surface d'un fleuve, et regardaient comme le fruit de l'adultère celui qu'entraînait le courant. Les Hottentots tuent l'un des jumeaux, parce qu'ils sont convaincus qu'ils n'ont pu être engendrés tous deux par un seul homme.

L'avortement est encore un moyen fréquemment usité chez les peuples de l'antiquité, et, de nos jours, chez certaines nations barbares. Ce sont les femmes qui accomplissent le sacrifice, tantôt, pour n'être pas séparées de leurs époux pendant le temps de l'allaitement, où elles sont réputées impures, tantôt pour n'avoir pas la peine d'élever leurs enfants.

La pratique de l'avortement n'a rien qui doive étonner, de la part de celui qui ne sait pas que l'embryon est un être doué de vie, parce que cette vie ne se manifeste pas encore à ses yeux. Aussi, vers les derniers temps de Rome, les femmes ne se faisaient aucun scrupule de se débarrasser d'une grossesse incommode et qui contrariait surtout leurs penchants pour la débauche. Cet usage subsista jusqu'à l'époque d'Ulpien, qui le réprima par des peines sévères.

Mais il n'y a pas jusqu'aux systèmes philosophiques qui n'aient appelé à leur aide la ressource de l'infanticide, dans le but avoué de prévenir l'excès de la population. Platon et Aristote étaient dans ce cas, et les stoïciens justifiaient cette pratique monstrueuse, en professant que l'enfant n'acquiert une âme qu'au moment où il naît à la vie extra-utérine et qu'il commence à respirer. D'où il résultait que, l'embryon n'étant point animé, ce n'était pas commettre un meurtre que de le sacrifier. Rien n'autorisera jamais de semblables pratiques, pour maintenir les limites de la population dans des pays civilisés.

Les attentats contre l'enfance qui se commettent à notre époque ont, presque toujours, pour auteurs, de pauvres filles séduites, et pour causes, non un calcul systématique, mais la honte ou la misère qui suivent l'abandon.

Il est malheureusement vrai que l'avortement et l'infanticide sont en voie de progression, nonseulement à Paris et dans les grandes capitales de l'Europe, mais aussi dans les localités de moindre importance.

Ecoutons, à cet égard, le témoignage si autorisé de M. le professeur Ambroise Tardieu, à qui la science de la médecine légale doit déjà tant de remarquables travaux.

que le crime d'avortement se multiplie d'une manière déplorable. Dans une seule session, en septembre 1856, la cour d'assises de la Drôme statuait sur une affaire dans laquelle 52 accusés comparaissaient comme auteurs ou complices de nombreux avortements, commis dans quelques communes limitrophes de ce département. On sait que, dans certains pays, l'avortement est pratiqué d'une manière presque publique, sans parler de l'Orient où il est, pour ainsi dire, entré dans les mœurs; on le voit en Amérique, dans une grande cité comme New-York, consti-

tuer une industrie véritable et non poursuivie, qui a enrichiplus d'une sage-femme. Le chiffre des décès d'enfants mort-nés et expulsés avant terme, qui s'y est considérablement accru depuis cinquante ans, en est une preuve. Pour une population de 76,770 âmes en 1805, on ne comptait que 47 enfants mort-nés; en 1849, pour une population de 450,000, le nombre des enfants mort-nés s'est élevé à 1,320, c'est-à-dire que, pour une population qui a sextuplé, le nombre des enfants mort-nés et des naissances prématurées est devenu trente-sept fois plus considérable (1). »

Le même auteur, parlant de l'infanticide, résume ainsi la situation actuelle :

« L'Angleterre ne le cède en rien à l'Allemagne et à la France, au point de vue de la fréquence des crimes d'infanticide. Taylor nous donne, pour deux années assez rapprochées, les chiffres suivants qui ne peuvent laisser de doute sur ce point : En 1862, sur 20,591 enquêtes criminelles qui ont eu lieu en Angleterre et dans le

<sup>(1)</sup> Ambroise Tardieu. Étude médico-légale sur l'avortement, etc., p. 18. Paris, 1865, chez J.-B. Baillière et fils.

pays de Galles, 3,239 ont eu pour objets des enfants au-dessous d'un an, et sur 124 verdicts de meurtres volontaires, plus de la moitié s'appliquaient à des infanticides. En 1863, sur 22,757 enquêtes, 3,664 se rapportaient à des enfants, et parmi celles-ci 166 aboutissaient à des verdicts de meurtre. Comme en France, les accusées étaient, pour le plus grand nombre, des femmes en service (1).

A Berlin, d'après Casper (2), les autopsies des nouveau-nés forment, à elles seules, le quart de toutes les autopsies légales. A Paris, cette proportion est dépassée de beaucoup.

Il y a enfin, de notre temps, une espèce d'infanticide qui, pour n'être pas encore bien connue n'en est que plus dangereuse, parce qu'elle jouit de l'impunité. Il y a des parents qui reculeraient avec horreur devant l'idée de donner la mort à leurs enfants, bien qu'ils désirassent vivement en être débarrassés, et qui les placent, sans remords, chez des nourrices dont la sinistre répu-

Ambroise Tardieu, Étude médico-légale sur l'infanticide,
 Paris, 1868, chez J.-B. Baillière et fils.

<sup>(2)</sup> Casper, Traité pratique de médecine légale, t. II, p. 3. Paris, 1862.

tation est de ne jamais rendre le dépôt qu'on leur a confié. Ces malheureux petits êtres sont condamnés à périr d'inanition et de mauvais traitements.

Le nombre de ces innocentes victimes est plus grand qu'on ne l'imagine, et il dépasse bien certainement celui des infanticides caractérisés que les parquets défèrent aux Cours d'assises.

Nous pouvons maintenant résumer ce chapitre, en disant que les seuls obstacles licites au développement excessif de la population sont: la contrainte morale; l'introduction dans nos codes de restrictions nouvelles au mariage; l'allaitement maternel prolongé; le choix, pour les rapports conjugaux, de l'époque inter-menstruelle où la conception est sinon impossible, du moins très-peu probable; et, enfin, les modifications organiques de la femme, par l'amélioration du sort des classes pauvres.

## CHAPITRE III

DES ARTIFICES PRÉVENTIFS DE LA FÉCONDATION

Des considérations de l'ordre le plus élevé nous commandent de faire ici cette réserve, que nous n'aurons en vue, dans tout ce qui va suivre, que le commerce des sexes légitimé par le mariage. Il ne saurait entrer, évidemment, dans notre pensée, de favoriser la procréation dans le célibat, et de nous immiscer en quoi que ce fût dans des relations coupables, qu'elles aboutissent ou non à augmenter la population. Nous avons, en effet, cherché à réfuter un préjugé funeste aux mœurs, en prouvant que la continence pouvait se concilier avec l'état de santé le plus parfait, à tous les âges de la vie; nous préconisons la chasteté dans certaines limites, même dans l'état conjugal, et nous montrerons

plus loin les dangers de rapports anormaux. N'est-ce pas assez, pour nous prémunir contre de malveillantes imputations?

Nous pouvons donc passer outre.

Les nombreux stratagèmes inventés par la débauche, pour annihiler les conséquences naturelles du coït, ont tous le même but immédiat : c'est d'empêcher le sperme d'arriver jusqu'à l'utérus. On n'attend pas de nous, sans doute, la description de tous les procédés mis en usage pour cela. Ce serait salir notre plume, sans aucun avantage pour la science que nous voulons servir. Ce que nous avons en vue, c'est de signaler de graves infractions aux lois de la nature, contre lesquelles on ne s'insurge pas en vain. Qu'on y réfléchisse un instant, et l'on verra que les grandes fonctions auxquelles se rattache la vie de l'individu, sont placées sous l'empire de l'instinct, qui veille sans relâche sur leur accomplissement. Ainsi: la nutrition exige l'alimentation. Qu'on essaie de tromper la faim, cette sensation si pénible et capable de réveiller l'homme le plus apathique, si la paresse pouvait lui faire négliger le soin de sa conservation; qu'on essaye de remplir l'estomac de substances non alibiles; il en résultera l'atrophie, l'extinction des forces, et finalement la mort. Eh bien! est-il permis de croire, que lorsqu'il s'agit de la reproduction de l'espèce, d'une fonction pour laquelle la nature a réservé ses ressources les plus variées, dans toute la série des êtres, l'homme puisse impunément troubler les lois qui régissent l'univers, en substituant son industrie aux magnifiques combinaisons par lesquelles tout est, se maintient et se produit?

Nous répondrons à priori : Non, cela ne se peut pas.

Et l'observation confirme pleinement ces vues de l'induction philosophique, car elle nous prouve que le coît exercé autrement que sous les inspirations de l'instinct honnête, est une cause de maladies pour les deux sexes, et de danger pour l'ordre social.

La souillure du lit conjugal par les honteuses manœuvres auxquelles nous faisons allusion, se trouve mentionnée, pour la première fois, dans la Genèse, à propos d'Onan: Semen fundebat in terram, ne liberi nascerentur, et idcircò percussit eum (Onan) Dominus, quòd rem detestabilem faceret (1). De là le nom d'onanisme conjugal.

On ne saurait dire combien ce vice est répandu, et avec quelle quiétude il est pratiqué, même par des gens qui craignent de commettre le plus petit péché, tant la conscience publique est pervertie sur ce point. Et pourtant, bien des maris savent que la nature réussit à déjouer quelquefois les calculs les plus subtils et à reconquérir les droits dont on cherche à la frustrer. N'importe! on persévère, néanmoins, et par la force de l'habitude, on empoisonne les plus beaux instants de la vie, sans être sûr de conjurer le résultat qu'on redoute. Aussi, qui sait si les enfants, si souvent faibles et chétifs, ne sont pas le fruit de ces procréations incomplètes, et traversées par des préoccupations étrangères à l'acte génésiaque? N'est-il pas raisonnable de supposer également que la force créatrice, ne rencontrant pas dans une fonction perturbée les conditions nécessaires à l'élaboration d'un produit normal, la conception sera originaire-

<sup>(1)</sup> Genèse, ch. xxxvIII, v. 6 et suiv.

ment tarée, et l'être qui en proviendra, un de ces monstres qui ressortissent à la tératologie?

Qu'on nous permette un rapprochement pour justifier cette hypothèse. Nous admettons, avec la plupart des nosologistes, que des chagrins profonds et prolongés peuvent troubler la nutrition, au point de donner naissance à des tissus hétéromorphes, — sans analogues dans l'économie, — comme le cancer et ses nombreuses variétés; pourquoi, dès lors, le trouble de la conception n'amènerait-il pas des déviations identiques, dans la constitution propre de l'œuf humain?

Voyons maintenant quelles sont les conséquences de l'onanisme conjugal, sur ceux qui s'y adonnent:

Chez l'homme, l'acte génésiaque, accompli normalement et complétement, laisse à sa suite un état de bien-être, comparable à celui qui résulte de la satisfaction d'un besoin impérieux. A l'ébranlement nerveux le plus formidable, succède bientôt un calme parfait, et aux dispositions d'esprit les plus sombres, une tendance à la gaieté et à l'expansion du cœur. Au contraire,

quand la fonction a été interrompue par un calcul préalable, l'éréthisme persiste, accompagné d'abattement et de fatigue, et surtout d'une teinte de tristesse où nous serions tenté de voir un phénomène de conscience, comparable au remords, ce premier châtiment d'une faute commise.

Nous avons eu, maintes fois, à noter des confidences confirmatives de ce que nous venons d'avancer, de la part d'individus qui nous consultaient pour des affections nerveuses de toutes sortes. Nous nous rappelons particulièrement les cas suivants, qui se sont présentés à notre observation, à une époque assez récente, pour que nous puissions les rapporter avec tous leurs détails.

Observation I<sup>re</sup>. — Un homme de trente-deux ans, d'un tempérament sanguin très-manifeste, et d'une constitution athlétique, marié depuis huit ans, était père de six enfants. Ouvrier tonnelier, son salaire ne pouvait suffire aux besoins de sa nombreuse famille, qu'à l'aide de la plus stricte économie. Mais la mesure était comble, et il ne fallait pas qu'un nouveau rejeton sur-

vînt; aussi le malheureux prenait-il toutes les précautions, pour parer à cette redoutable éventualité, tout en continuant avec la même assiduité ses rapports avec sa femme. Il nous assura que le moyen préservatif auquel il avait recours, et qui ne différait en rien de celui qui est devenu à notre époque d'un usage presque général, était de nature à lui donner toute sécurité. Cette manœuvre durait depuis six mois à peine, et rien n'avait été changé dans les autres habitudes de cet homme.

L'état général n'avait éprouvé aucune altération. L'appétit était conservé et la digestion se faisait comme par le passé. Cependant il maigrissait; un léger tremblement agitait son corps dans la station verticale, et souvent il était obligé d'interrompre son travail. « De plus, — ajoutait-il, — je m'aperçois que je perds la tête, et souvent au milieu de la rue, je vois les maisons tourner autour de moi. » Rien dans l'état organique de ce malade ne pouvant, nonobstant la plus minutieuse exploration, nous éclairer sur la cause de symptômes si graves, nous pensâmes un instant avoir affaire à une spermator-

rhée. Mais après de nouvelles investigations, nous dûmes encore rejeter ce diagnostic. Alors nous nous arrêtâmes définitivement à cette idée, - qui, nous devons l'avouer, nous séduisait, parce que c'était une nouvelle occasion de vérifier une opinion qui nous préoccupait vivement, - à savoir : que l'état pathologique que nous avions sous les yeux, était dû à une perturbation nerveuse, déterminée par des rapports sexuels anormaux. Nous n'eûmes plus, dès lors, qu'à nous souvenir de cet axiome classique: sublatâ causà tollitur effectus, et toute notre prescription se borna à recommander au malade, non pas de restituer à la nature ses droits, - il aurait pu nous demander qui se chargerait de son septième enfant, s'il ne pouvait l'élever, et il aurait eu raison, - nous l'engageâmes à observer la continence, en lui représentant les dangers auxquels l'entraînait sa conduite coupable, et nous prîmes à tâche de lui indiquer les ressources que lui offrait l'hygiène, pour atténuer le sacrifice que nous exigions de sa fermeté. Nos conseils furent ponctuellement suivis, car environ deux mois plus tard, nous eûmes la satisfaction de revoir notre malade qui venait nous remercier, et nous eûmes de la peine à le reconnaître, tant était profond le changement qu'il présentait dans son habitude extérieure. Il avait

plus aucune trace de ses accidents d'autre-

repris tout son embonpoint et il ne ressentait

fois.

Qu'il nous soit permis de voir dans ce fait autre chose qu'une coïncidence fortuite, et de lui attribuer quelque valeur, surtout si nous le rapprochons des suivants, qu'il nous a été donné de recueillir, depuis que nous avons publié la première édition de ce livre.

Observation II.—M. M... est un jeune homme de vingt-cinq ans, d'un tempérament nervoso-sanguin très-prononcé. Il occupe la place de teneur de livres dans une grande maison de commerce. Il a joui toute sa vie d'une santé irréprochable, jusques il y a environ huit mois, date des accidents qui l'amènent à nous consulter.

M... nous raconte qu'il a toujours usé modérément des plaisirs de l'amour, mais qu'il ne s'est jamais astreint à une continence rigoureuse, depuis cinq ans, où, pour la première fois, il a accompli l'acte génésiaque. Il n'a jamais eu de maladie vénérienne quelconque.

Cependant, depuis deux ans, il remarquait, lorsqu'il était pressé de besogne et qu'il voulait en finir vite, un prurit qui se manifestait vers le méat urinaire, et, par suite, une pollution avec sensation voluptueuse. Notons que ceci se passait sans excitation aucune, et même en l'absence de toute pensée érotique. Cet accident se renouvelait fréquemment, et bientôt il ne se passait pas un jour sans qu'il se reproduisît. La santé générale n'en fut point sensiblement affectée, à cela près que les érections perdirent un peu de leur énergie, sans que les sollicitations des sens fussent moins vives qu'auparavant.

Sur ces entrefaites, M... contracta des relations amoureuses avec une jeune fille qui travaillait à côté de lui, dans le même bureau, et qui, par sa condition et sa position de fortune, paraissait n'être point destinée à devenir jamais sa femme.

Comme il éprouvait pour cette jeune personne une véritable affection et qu'il redoutait pardessus toute chose la révélation de leur inconduite, il n'y avait pas d'artifices et de précautions de tout genre qu'il ne mît en œuvre pour tromper la nature, tout en satisfaisant son ardente passion, dans les limites qui n'avaient néanmoins rien d'exagéré.

Mais bientôt surviennent chez M... des accès de céphalalgie à la région sincipitale, un affaissement de l'intelligence tel, qu'il ne peut plus lier ses idées et poursuivre un raisonnement quelque peu compliqué. Il est contraint, enfin, de demander un congé à son patron, jusqu'à son rétablissement. N'oublions pas d'ajouter que ce jeune homme a beaucoup maigri, que ses digestions sont devenues laborieuses, et que le moindre exercice musculaire le fatigue vite. Pendant six semaines nous lui prodiguons les antispasmodiques sous toutes les formes, le fer, le charbon de Belloc, les bains froids que la saison permettait, et surtout un régime corroborant. Aucun changement ne survenait, malgré les combinaisons d'un traitement qui semblait pourtant bien approprié, lorsque le malade luimême, dans un moment d'épanchement, nous mit sur la voie des investigations que nous avions négligées jusqu'alors. Une fois édifié sur les habitudes de M..., nous n'hésitâmes pas à rattacher tous les symptômes morbides dont il était affecté, à l'accomplissement anormal de l'acte génésiaque, et à lui conseiller résolûment l'abstention complète de ses rapports coupables, lui laissant le choix entre la continence absolue ou le retour à une pratique plus conforme aux vœux de la nature, dans des circonstances où la délicatesse et l'honneur ne se trouveraient point engagés.

Nous tâchâmes d'agir assez fortement sur l'esprit de notre malade pour en être écouté, et nous y réussîmes complétement, comme on va le voir.

Un aveu plein de franchise eut lieu, et il s'ensuivit une scène touchante entre les deux amants. La jeune fille se montra inconsolable, et fit si bien qu'elle devint madame M...

Il y avait trois mois que le mariage avait eu lieu, lorsque nous rencontrâmes un jour, par hasard, M..., qui nous fit part de son bonheur et de sa guérison radicale. Il suivait alors volontiers nos conseils, et s'en trouvait assez bien

pour n'être pas même tenté de les enfreindre.

Observation III. — Un homme vint, un matin, nous consulter, nous disant qu'il se sentait s'en aller de jour en jour, — c'était son expression, — et que ses forces s'épuisaient, malgré qu'il eût son appétit ordinaire, qu'il digérât avec facilité et qu'il se nourrît assez confortablement. Il ajouta, tout de suite, qu'il ne souffrait nulle part et qu'il ne savait à quoi attribuer son état. Voici d'ailleurs l'histoire circonstanciée de ce malade:

M. B... est âgé de trente-six ans. Il exerce la profession de dessinateur. D'un tempérament nerveux et d'une constitution originairement robuste, mais actuellement détériorée, il est marié depuis sept ans et déjà père de cinq enfants, tous en vie. Notre attention est immédiatement portée vers la cause probable du désordre nerveux dont cet homme portait l'empreinte sur sa physionomie. A nos interrogations dirigées dans ce sens, il nous répond que sa femme ayant vu sa santé fortement ébranlée par une suite de grossesses non interrompues, et ayant couru le risque de mourir pendant le travail de

son dernier accouchement, il avait résolu avec elle d'entourer leurs rapprochements des précautions les plus minutieuses, pour prévenir une nouvelle conception. Il entra, à ce sujet, dans des détails qu'il est inutile de rapporter ici. Qu'il nous suffise de dire que cet homme mettait en jeu, pour calmer les terreurs de sa femme, très-ardente d'ailleurs, les raffinements les mieux calculés de l'onanisme conjugal. Il advenait de ces manœuvres un collapsus qui tenait le mari dans un état de demi-syncope dont la durée s'étendait, parfois, jusqu'à une heure. La femme, elle-même, était en proie depuis lors à des accidents nerveux et à un dépérissement manifeste. Notre prescription fut celle-ci:

Renoncer complétement aux rapports conjugaux, ou les pratiquer normalement, sous peine des conséquences les plus graves pour l'un et l'autre des époux. Cependant nous nous crûmes autorisé à conseiller, à titre de simple précaution, de n'approcher sa femme qu'après le douzième jour, à dater de ses époques menstruelles. Nous avous revu ce malade six mois

283

plus tard, et l'avons trouvé littéralement transformé. Tous les symptômes énoncés plus haut avaient disparu, et la santé était revenue complète, sous l'influence d'une conduite plus régulière. Notons en passant, que madame B... n'était pas redevenue enceinte pendant un espace de près de deux ans, passé lesquels nous l'avons perdue de vue. Nous pourrions, dans cette cinquième édition, multiplier beaucoup le nombre de ces faits, si nous y voyions quelque utilité; mais ce serait nous exposer à des répétitions de détails, fastidieuses pour le lecteur.

Nous avons à notre disposition des faits nombreux qui prouvent rigoureusement l'influence désastreuse du coït anormal chez la femme, mais nous croyons inopportun de les publier. Tous les praticiens en ont observé plus ou moins, et il leur suffira d'évoquer leurs souvenirs, pour suppléer à notre silence, dont nous sauront gré ceux de nos confrères que révoltent les récits obscènes. Au demeurant, il n'est point difficile de concevoir,—dit M. le docteur Francis Devay,— le degré de perturbation qu'une semblable pratique doitexercer sur le système génital de la femme,

en provoquant des désirs qui ne sont point satisfaits; une stimulation profonde retentit dans tout l'appareil; l'utérus, les trompes et les ovaires entrent dans un état d'orgasme, l'orage n'est point apaisé par la crise naturelle: une surexcitation nerveuse persiste. Il se passe alors ce qui aurait lieu, si, présentant des aliments à un homme affamé, on les retirait brusquement de sa bouche, après avoir ainsi violenté son appétit. La sensibilité de la matrice, tout le système de la reproduction sont tiraillés en sens contraire. C'est à cette cause, trop souvent mise en action, que l'on doit attribuer ces névroses multiples, ces bizarres affections qui ont pour point de départ le système génital de la femme. Notre conviction à cet égard repose sur un assez grand nombre d'observations. Il y a plus, les rapports moraux entre les époux subissent des changements fâcheux; cette affection, fondée sur une estime réciproque, s'efface peu à peu, par la répétition d'un acte qui pollue l'alcôve conjugale; de là certaines aigreurs, certains ressentiments profonds qui, grossissant peu à peu, déterminent ces ruptures toujours le véritable motif (1).

C'est qu'en effet, presque toutes les femmes sont victimes de la plus criante injustice de la part de leurs époux, qui les frustrent impunément du droit incontestable qu'elles ont, d'éteindre comme eux, dans leurs rapprochements, les ardeurs et les émotions dont elles ne peuvent même se défendre. Nous avons connu plus d'une de ces infortunées qui, après avoir payé maintes fois, comme mères, leur tribut à la nature, ignoraient encore quel pouvait être l'attrait physique des relations conjugales, bien qu'elles sentissent douloureusement en elles qu'un tort grave leur était fait.

Si la bonne harmonie des ménages et l'affection réciproque des conjoints sont sérieusement menacées par l'envahissement de ces pratiques condamnables, la santé des femmes, comme nous l'avons déjà dit, n'y trouve pas davantage son compte. Un grand nombre de névropathies nous paraissent ne pas reconnaître une autre cause; beaucoup de femmes que nous

<sup>(1)</sup> Traité spécial d'hygiène des familles, etc., p. 180.

avons interrogées à ce point de vue, nous ont fortifié dans cette opinion. Mais ce qui, chez nous, est passé à l'état de vérité incontestable, c'est que les troubles de l'innervation utérine chez les femmes mariées, les symptômes hystériques qu'on rencontre presque aussi souvent chez elles que chez les jeunes filles vierges, tiennent aux habitudes vicieuses contractées par les maris dans leurs rapports conjugaux. Nous recommandons ce point de doctrine étiologique aux investigations et aux méditations des médecins. Au surplus, il est une affection beaucoup plus grave, qui se propage chaque jour davantage et qui, si rien n'arrête ses envahissements, aura bientôt atteint les proportions d'un fléau; nous voulons parler des dégénérescences de la matrice. Nous n'hésitons pas à placer au premier rang, parmi les causes de cette redoutable maladie, le raffinement de la civilisation, et particulièrement, les artifices introduits de nos jours dans l'acte génésiaque. Quand il n'y a point de procréation, quoique la faculté procréatrice soit excitée, on voit survenir des pseudomorphoses. Ainsi, on a noté que

les polypes et les squirres de la matrice sont communs chez les prostituées (1). Et il est trèsfacile de se rendre compte du mode d'action de cette cause pathogénique, si l'on considère combien il est vraisemblable que l'éjaculation et le contact du sperme avec le col utérin, constituent pour la femme la crise de la fonction génitale, en apaisant l'orgasme vénérien, en calmant les convulsions de la volupté, sous lesquelles s'agitait frémissante l'économie tout entière. Et puis enfin, qui nous démontre qu'il n'existe pas dans la liqueur fécondante, quelque propriété spéciale, sui generis, qui fait de sa projection sur le col de l'utérus et de son contact avec cette partie une condition indispensable à l'innocuité du coit?

Cette opinion, que nous n'avons trouvée consignée dans aucun livre, un praticien des plus distingués, M. le professeur Villars (de Besançon), la partage complétement, et pendant de longues années, il n'a cessé de la propager dans ses cours, et de la défendre, chaque fois qu'il en a trouvé l'occasion.

<sup>(1)</sup> Burdach, loc. cit., t. V, p. 17.

Mais nous venons de dire qu'il était facile de concevoir l'un des modes d'action de la cause pathogénique dont il est ici question, et nous nous expliquons. Le col utérin, de même que le pénis, se congestionne pendant la copulation. Or, tandis que, chez l'homme, cette congestion se dissipe avec le stimulus qui l'a provoquée, chez la femme, elle persiste à un degré plus ou moins considérable, alors que la fonction génitale ne s'est pas achevée physiologiquement, et de nouvelles congestions, venant successivement s'ajouter aux précédentes, dans les mêmes circonstances, il en résulte d'abord des engorgements inflammatoires ou atoniques, puis des ulcérations, et enfin, pour peu qu'il y ait de prédisposition, des dégénérescences encéphaloïdes, auxquelles tant de malheureuses créatures doivent une mort prématurée.

On trouve, dans la statistique, la démonstration péremptoire de ce que nous avançons, par la disproportion qu'on constate dans le degré de fréquence relative des affections utérines, à la ville et à la campagne. Nous ne prétendons pas, assurément, attribuer le privilége dont jouissent, à cet égard, les femmes qui vivent loin des cités, exclusivement à la pureté de leurs mœurs; mais nous mettens cette cause au premier rang de celles qui leur font une sorte d'immunité contre la plupart des lésions de la matrice.

Passons maintenant à des considérations d'un autre ordre. Au point de vue de la morale, les fraudes conjugales sont coupables, par ce motif qu'elles frustrent la nature des garanties sur lesquelles est basée la perpétuité des espèces, et qu'elles rendent illusoire la plus importante de toutes les fonctions. En effet, l'anatomie comparée nous révèle toute la sollicitude dont cette fonction a été l'objet, pour l'accomplissement du but auquel elle destinée, par le luxe de précautions dont le Créateur l'a entourée dans toute la série des êtres. Tous les actes qui concourent à ce grand but, s'enchaînent irrésistiblement chez les animaux, et s'exécutent facilement, dans les circonstances les plus défavorables en apparence, grâce à l'admirable disposition des organes qui y concourent. Citons un exemple : le chien, qui n'éjacule que goutte à goutte, avait

besoin que son coït fût prolongé pour être fécondant. Pour que sa durée fût suffisante, il ne fallait pas l'abandonner au hasard des déterminations de l'animal. En conséquence, son pénis acquiert, après son introduction dans le vagin, un volume considérable, et l'érection ne se produit qu'après l'intromission, à la faveur d'un os qui communique au membre sa solidité. Mais, chose remarquable, c'est surtout vers la base de cet os que la verge se gonfle, de telle sorte que ses dimensions dépassent notablement celles de la vulve qu'elle a précédemment franchie sans obstacle. Procédé providentiel, grâce auquel l'animal, contre son gré, termine, avec douleur parfois, un acte qu'il a recherché d'abord, guidé par l'instinct, et commencé sous l'impulsion du plaisir.

Il est aussi des espèces chez lesquelles une seule copulation peut être accomplie par le même couple, le mâle devant périr immédiatement après, et la femelle ne lui survivre que jusqu'après la ponte.

C'est à l'épuisement général que les insectes et les arachnides doivent de trouver la mort

291

dans la copulation. La plupart, d'ailleurs, s'ils ne succombent pas, donnent les signes d'un collapsus profond et d'une sorte de syncope, soit chez le mâle, soit chez la femelle, durant les coïts rapides et quelquefois même durant ceux qui se prolongent ou se répètent successivement, pendant un certain temps, comme on le voit pour le mâle du hanneton, la femelle de plusieurs araignées, etc. (1).

Nous avons dit ailleurs pourquoi l'homme, en sa qualité d'être raisonnable et moral, doit demeurer libre dans l'acte de reproduction, comme il l'est aussi dans les fonctions qui se rapportent à la vie de l'individu. Nous ne reviendrons donc pas sur ce sujet. Il lui fallait cependant un mobile qui le sollicitât d'obéir à la loi en vertu de laquelle les espèces se perpétuent, et ce mobile est double : 1º l'attrait du plaisir; 2º le sentiment de la paternité. Que ce dernier soit obscur, et le premier sera encore assez efficace. Mais qu'il soit éludé, et nulle sécurité n'existera plus, et les générations risqueront de

<sup>(1)</sup> Dugès, Traité de physiologie comparée de l'homme et des animaux, t. 111, p. 285.

s'éteindre. Alors, cet élément, si puissant dans l'ordre de l'univers, se trouverait abandonné aux hasards du libre arbitre, s'il pouvait naître un conflit dangereux entre l'intérêt de l'individu et celui de l'espèce.

Qu'on nous pardonne de signaler, enfin, dans les artifices imaginés pour prévenir la fécondation, un danger immense et d'une incalculable portée. Nous ne craignons pas d'être démenti ni taxé d'exagération, en l'élevant aux proportions d'une véritable calamité.

N'est-il pas vrai, en effet, que les mœurs publiques doivent en grande partie leur dégradation, et les familles leur désordre, aux scènes scandaleuses de l'alcôve, trop souvent transformée en véritable lupanar? L'immoralité du mari apprend à la jeune épouse les ingénieux stratagèmes inventés par la débauche. Révoltée d'abord dans sa pudeur, jusque-là respectée, secrètement avertie par sa conscience de l'outrage à la morale dont elle se fait l'innocente complice, la femme se souviendra, si jamais sa vertu vient à succomber, des leçons qu'elle a reçues, pour tromper la nature, et s'assurer

l'impunité, tout en violant odieusement la foi conjugale, ce palladium de la famille. A qui la faute? si ce n'est à l'imprudent qui n'a pas su conserver précieusement, chez sa compagne, la chasteté, cette sauvegarde que Dieu lui-même a placée dans le cœur de la femme, pour préserver sa faiblesse et l'avertir du danger; car la femme qui ne rougit plus, est livrée sans défense aux suggestions du vice; et si, alors, l'honneur du mari reste sauf, c'est que les circonstances le serviront bien plus que sa sagacité.

## CHAPITRE IV

DES RAPPORTS CONJUGAUX PENDANT L'ÉPOQUE
MENSTRUELLE

Nous avons déjà dit précédemment (1) quelques mots de la menstruation, à propos de son but d'activité; mais il nous faut, en ce moment, donner une description suffisamment intelligible, bien que concise, des divers phénomènes qui constituent cette fonction, afin que le lecteur ne puisse confondre le flux véritablement cataménial, avec toute autre hémorrhagie dont les voies génitales de la femme sont susceptibles de devenir le siége.

On a donné le nom de menstrues (purgatio menstrua), règles, mois, etc., à une excrétion sanguine qui s'écoule par la vulve, et survient, naturelle-

<sup>(1)</sup> Voy. p. 252 et suiv.

ment, chez toutes les femmes bien constituées, dès qu'elles ont atteint l'âge de la puberté. Cet écoulement se renouvelle régulièrement tous les mois, jusqu'aux approches de la vieillesse.

Le premier symptôme qui annonce l'éruption des règles, est une odeur sui generis que contracte le mucus vaginal, et qui rappelle assez bien celle qu'exhalent les animaux à l'époque du rut. On sait que cette odeur sert aux mâles à suivre à la piste les femelles en chaleur.

Bientôt le mucus utéro-vaginal éprouve un changement de couleur. De blanc qu'il est ordinairement, il devient brunâtre. Cette coloration est due à la présence de quelques globules de sang, au milieu de globules muqueux, et des fragments d'épithélium qui nagent dans ce liquide.

Après un ou deux jours de durée, cette période est suivie immédiatement de l'apparition du sang, ou bien tout rentre dans l'ordre normal; le mucus reprend ses caractères habituels, et ce n'est qu'un jour plus tard, que du sang plus ou moins pur, s'écoule par la vulve. Ceci

est le commencement de la seconde période.

L'écoulement qui constitue la matière des règles est composé de sang artériel, mélangé au mucus du vagin.

Comme la quantité du sang contenue dans le liquide excrété diminue graduellement, la couleur de celui-ci éprouve des modifications, en rapport avec la proportion des globules sanguins comparés aux globules muqueux. Ainsi, il passe du rouge au brun, et insensiblement il reprend la couleur caractéristique de la sécrétion vaginale.

Examiné au microscope, le sang menstruel contient, au début, une grande quantité de globules muqueux plus ou moins développés, et mélangés à quelques rares globules de sang. Au bout de deux jours, on commence à voir les globules du sang en quantité considérable, et analogues à ceux des vaisseaux artériels. On continue à y observer des globules muqueux, mais de moins en moins nombreux, proportionnellement à ceux du sang; et, enfin, des fragments d'épithélium avec leurs caractères habituels.

Vers la fin des règles, les globules sanguins

diminuent, pendant que les globules muqueux augmentent, de façon que l'écoulement reprend peu à peu les caractères qu'il offrait dans les premiers jours.

La régularité de ces phénomènes présente toutefois, dans certaines circonstances, des exceptions dont il faut tenir compte. Ainsi, chez les jeunes filles, non encore complétement formées et chez celles qui sont en proie à la chloro-anémie, l'excrétion par les organes génitaux revêt l'aspect d'un suintement muqueux, à peine coloré en rouge, par quelques globules de sang disséminés dans le liquide.

Nous ne reviendrons pas sur l'évolution qui s'accomplit pendant ce temps dans l'ovaire, et qui a pour résultat l'arrivée du germe dans la cavité utérine. Nous avons suffisamment décrit ailleurs cet acte physiologique, pour qu'il n'y ait plus lieu de nous y arrêter davantage. Ajoutons, toutefois, car c'est ici l'occasion, que la théorie de M. le professeur Pouchet, si précise et si séduisante à l'esprit, n'est pas admise dans toute sa rigueur par la généralité des physiologistes actuels, et que M. Coste, entre autres, lui

oppose certaines objections fondées sur son expérience personnelle. Ce savant prétend, en effet, que la régularité du phénomène de l'ovulation peut être troublée chez maintes espèces animales, et chez la femme en particulier, par des circonstances nombreuses, telles que certaines conditions d'abri, de température, d'alimentation, et par-dessus tout, par le rapprochement sexuel. Négrier (1) conteste également quelques points de la doctrine de M. Pouchet, et M. Longet (2) établit surtout ses réserves, sur l'existence de la membrane décrite par le physiologiste de Rouen, sous le nom de decidua. Nous noterons donc, pour nous renfermer dans notre rôle d'historien fidèle, les restrictions apportées sur cet important sujet, par des expérimentateurs également habiles, mais nous nous garderons, jusqu'à plus ample informé, de nous prononcer autrement qu'en disant : Si la doctrine de M. Pouchet n'est pas absolument vraie, elle l'est, du moins, dans l'immense majorité des cas.

<sup>(1)</sup> Négrier, Recherches anatomiques et physiologiques sur les ovaires. Paris, 1840.

<sup>(2)</sup> Longet, Traité de Physiologie, t. II, p. 729.

L'écoulement des règles s'accompagne, communément, d'une série de symptômes généraux qui peuvent revêtir une certaine gravité : ce sont des douleurs plus ou moins vives, et un sentiment de pesanteur incommode, dans la région lombaire et dans le bassin, de la lassitude dans les jambes et une tuméfaction des mamelles, indices de la solidarité qui relie entre elles toutes les parties du système génital.

Tant que dure l'évacuation, le pouls perd de sa force et de sa fréquence, les yeux s'excavent, s'entourent d'un cercle livide et prennent une expression de langueur toute particulière. Le moral subit également l'influence de la menstruation, et, selon M. Raciborski, aussi bien que les médecins-légistes tiennent compte à la femme des modifications qui s'opèrent chez elle, dans les sentiments et les penchants, pendant la grossesse, il faudrait également faire la part des changements qu'elle peut éprouver dans son état mental, durant la période menstruelle; car, — dit-il, — sous l'empire de la surexcitation nerveuse cataméniale, « elles peuvent commettre des actes, jusqu'à un certain point

indépendants de leur volonté, puisqu'elles ne jouissent pas alors, complétement, de leur libre arbitre (1). » Voilà pour la menstruation du type le plus normal. Si, au contraire, l'hémorrhagie est entravée par une cause quelconque, il peut survenir des symptômes morbides de toute nature.

Chez la plupart des femmes, l'écoulement menstruel dure de trois à quatre jours. Par exception, il se prolonge quelquefois pendant une semaine et plus.

Burdach a évalué à environ 200 grammes la quantité de sang rendue à chaque époque; d'autres l'ont portée à 300, 350, 500 grammes et au delà, selon les idiosyncrasies. On peut établir, comme base à peu près générale, que les femmes pauvres et mal alimentées perdent moins que celles qui vivent dans l'opulence et se nourrissent copieusement, de même que les femmes lascives et débauchées sont réglées plus fréquemment, et avec plus d'abondance, que celles qui observent la chasteté et sont d'un tempérament moins ardent.

<sup>(1)</sup> A. Raciborski, Traité de la Menstruation, Paris, 1868, p. 83.

Tous les auteurs semblaient, autrefois, d'accord sur ce fait, que la quantité de sang excrétée pendant les règles, est plus considérable dans les pays chauds que dans les contrées froides.

Mais des renseignements tout récents permettent d'affirmer que, sous les latitudes les plus opposées, qu'à Christiania comme à Rio-Janeiro, par exemple, les choses se passent à peu près de la même façon, quant à la durée des règles et à leur abondance. En effet, lorsqu'il s'agit d'une fonction de premier ordre, que ce soit la circulation, la digestion ou la menstruation, il est difficile de supposer qu'elle ne s'accomplisse pas d'une manière identique dans les différentes contrées du globe habitées par l'espèce humaine, à quelques légères différences près. Ainsi, d'après le témoignage du Dr Faye, chez cent treize femmes de la classe aisée de Christiania, la durée moyenne des règles a été de quatre jours vingt-six centièmes, et elles revenaient toutes les quatre semaines, absolument comme dans les climats tempérés. Quant à ce qui regarde les pays très-chauds, Roberton, qui a fourni des matériaux si exacts sur l'époque

de la première menstruation aux Indes, n'eût certainement pas manqué de signaler les particularités relatives à la durée et à l'abondance de l'hémorrhagie, s'il en avait observé. D'où nous concluons qu'il n'y en a pas.

Le vulgaire se persuade que le sang des règles est de sa nature vénéneux et infect : c'est une erreur ; car si l'écoulement vient à contracter ces propriétés, ce qui n'est pas rare, il le doit à un défaut de propreté, à la chaleur des parties et au long séjour qu'il y fait.

Quant à l'origine du sang qui s'échappe de la vulve, quelques-uns la placent dans les artères de l'utérus; Haller est de ce nombre. Selon M. Coste et quelques autres, ce sont les vaisseaux superficiels de la muqueuse utérine qui laisseraient suinter le sang, par des orifices microscopiques. Ce qui est incontestable, c'est que, si on observe la matrice sur des femmes mortes au début de l'hémorrhagie, on trouve la membrane muqueuse engorgée et pointillée, à sa surface, par une multitude de gouttelettes sanguines, en même temps qu'elle est couverte en différents points de légères ecchymoses. Ce n'est que dans le cas où

un vaisseau d'un gros calibre viendrait à se rompre, qu'il en résulterait une de ces pertes graves contre lesquelles l'art est obligé, quelquefois, de diriger des secours prompts et énergiques.

La fonction cataméniale se répète avec une périodicité assez régulière. M. Brierre de Boismont fixe à trente jours l'intervalle qui sépare l'apparition d'une époque et le retour de la suivante. Schweigs évalue cette période à vingt-sept ou vingt-huit jours. Il est plus fréquent, au surplus, de voir les règles avancer que retarder.

Pour les autres particularités relatives à la menstruation, soit l'âge où elle s'établit et celui auquel elle cesse, son influence sur la conception, etc.; nous les avons mentionnées dans différents endroits de ce livre, et nous ne voulons pas nous répéter sans utilité.

Nous arrivons, en conséquence, à l'objet principal de ce chapitre, qui est de rechercher si l'existence du flux menstruel doit être un empêchement à l'exercice de la faculté génératrice, ou, pour être plus précis, s'il est des motifs sé-

rieux de proscrire les rapports conjugaux pendant la durée des règles.

Voyons, d'abord, quels sont, à cet égard, les préceptes religieux, d'après la loi de Moïse et d'après la théologie chrétienne.

Nous citerons, en premier lieu, les textes bibliques:

- « La femme qui souffrira l'accident qui lui arrive chaque mois, sera séparée pendant sept jours, et quiconque la touchera, sera impur jusqu'au soir.
- » Toutes les choses sur quoi elle aura couché dans le temps de sa séparation, seront impures, aussi bien que toutes les choses sur lesquelles elle se sera assise.
- » Quiconque aura touché le lit de cette femme, lavera ses vêtements, et il se lavera le corps dans l'eau, et sera impur jusqu'au soir.
- » Quiconque touchera quelque chose sur quoi elle se sera assise, lavera ses vêtements, se lavera soi-même, dans l'eau, et sera impur jusqu'au soir.
- » Si quelque chose a été sur le lit de cette femme ou sur le siége où elle aura été assise,

celui qui touchera cette chose sera impur jusqu'au soir.

- » Si un homme s'approche d'elle, pendant qu'elle sera en cet état, il sera impur pendant sept jours, et tout lit sur lequel il dormira sera souillé.
- » Lorsqu'une femme souffre le flux, pendant plusieurs jours, hors les temps ordinaires, ou qu'il ne cesse point lorsqu'il devrait cesser, tandis qu'il durera, elle sera souillée, comme elle l'est au temps de ses purgations accoutumées.
- » Toute couche sur laquelle elle aura dormi dans tout le temps qu'elle souffrira ce flux, sera impure, comme celle où elle dort dans le temps de ses purgations, et tout ce sur quoi elle s'assied sera souillé, comme il le serait alors.
- » Quiconque aura touché ces choses-là sera impur; il lavera ses vêtements, il se lavera lui-même dans l'eau, et sera impur jusqu'au soir.
- » Quand elle sera délivrée de ce flux qui la rend impure, elle comptera sept jours, au bout desquels elle sera purifiée.

» Le huitième jour, elle prendra deux tourterelles... (1). »

Dans la loi de Manou, comme dans la loi de Moïse, la femme est réputée impure à l'époque de ses règles, ainsi qu'il résulte de ce passage : « Quelque désir qu'il éprouve, il (l'homme) ne doit pas s'approcher de la femme, lorsque les règles commencent à se montrer, ni reposer dans le même lit (2). »

Le Talmud, renchérissant encore sur la rigueur de ces prescriptions, dispose que :

« Si une femme a cohabité avec son mari, la veille de l'éruption des règles, quelle que soit la durée de celles ci, elle ne peut commencer à compter les jours d'impureté, qu'à dater du cinquième jour qui suit la cohabitation. » Ce qui reporte la purification au douzième jour.

On voit, dans l'un des versets du Lévitique transcrit plus haut, qu'il est question d'un flux hors les temps ordinaires, ou ne cessant pas lorsqu'il devrait cesser. Les commentateurs se sont exercés à discerner, parmi ces écoulements, ceux

<sup>(1)</sup> Levitique, chap. xx, v. 19 à 29.

<sup>(2)</sup> Lois de Manou, liv. IV, v. 10.

qui proviennent véritablement de la même source que les menstrues, de ceux qui sont dus à toute autre cause, et, dans cette vue, ils ont cherché des caractères spécifiques dans la couleur du sang qui s'échappe de la vulve.

Cinq sortes de sangs sont réputées impures : le rouge, le noir, celui qui a la nuance du safran ou celle de l'eau mélangée de terre argileuse, ou enfin celle de l'eau coupée avec du vin (1).

Il n'est pas besoin de faire observer combien sont fugaces et infidèles des signes de cette nature, pour distinguer le flux cataménial des hémorrhagies de cause pathologique qui peuvent apparaître par les voies génitales.

De nos jours et dans l'état actuel de la science, une pareille confusion ne serait guère possible, si ce n'est dans le cas où une métror-rhagie, par exemple, viendrait à succéder immédiatement aux règles, et sans laisser à celles-ci le temps de parcourir toutes leurs phases; car, si déjà le sang s'était décoloré et avait repris, à peu près, l'aspect du mucus vaginal, l'erreur ne

<sup>(1)</sup> Mischna, Traite Nida, chap. 111, 6.

serait point permise, et il faudrait considérer comme accidentelle la perte qui se serait déclarée à nouveau. A plus forte raison est-il possible de reconnaître le caractère d'un écoulement sanguin qui se produit entre deux périodes menstruelles, aux symptòmes qui sont propres à la fonction physiologique, ou à l'état pathologique dont l'hémorrhagie ne serait qu'une manifestation.

Au demeurant, la distinction est assez insignifiante, par rapport à la question qui nous occupe; car si les rapprochements sexuels doivent être évités pendant l'époque des règles, à plus forte raison, seraient-ils pernicieux durant une hémorrhagie qui aurait pour siége un point quelconque des parties génitales, ainsi que nous le ferons voir.

Les lois de pureté prescrites par Moïse sont encore observées, à notre époque, par le plus grand nombre des femmes juives, et il n'y aurait aucune témérité, selon nous, à leur reconnaître une grande part dans le maintien des qualités physiques qui distinguent les Israélites, à côté de la dégénération qui frappe les autres races.

A la vérité, dans les grandes capitales, comme Paris, entre autres, il est permis de supposèr que les femmes juives enfreignent assez volontiers les !lois de leur culte qui règlent les rapports conjugaux, pendant la période menstruelle. Mais aussi il est facile de reconnaître, que là les caractères du type primitif commencent à s'effacer; ce qui tendrait encore à corroborer notre interprétation.

Ces mêmes institutions peuvent être regardées, jusqu'à un certain point, comme des règlements de police médicale, inspirés par certaines idées d'hygiène mystique, répandues parmi les peuples de l'Orient, avec un caractère religieux généralement accepté. Si l'on compare, sous ce point de vue, la législation des Hébreux avec celle des Égyptiens et des Hindous, on sera frappé de ce fait, que Moïse a beaucoup simplifié les pratiques de la purification, en supprimant tout ce qui n'était fondé que sur la superstition, et en ne maintenant que ce qui pouvait être réellement utile à l'hygiène et favorable aux mœurs. Mais la pureté du corps avait un autre but, d'un ordre infiniment

supérieur. Elle était le symbole de la pureté intérieure, et elle est mise, par le législateur, dans un rapport intime avec le culte de Jéhova et avec la sainteté qu'exigeait ce culte.

Nous allons exposer actuellement les opinions d'un casuiste catholique, le R. P. Debreyne, dont nous avons, précédemment déjà, mis à contribution le profond savoir, en matière de médecine et de cas de conscience.

« On sait, dit cet auteur, que plusieurs théologiens, d'après l'autorité de saint Thomas, regardent comme une faute mortelle l'usage du mariage dans le temps de la fonction menstruelle, parce que, suivant eux, cette circonstance grave expose au péril d'engendrer des enfants lépreux ou monstrueux. Sanchez et un trèsgrand nombre d'autres théologiens affirment que la loi du Lévitique : Qui coierit cum muliere in fluxu menstruo... interficientur ambo (xx, 18), n'est qu'une prohibition purement cérémoniale qui n'oblige plus sous la loi évangélique.

» Nous pensons, nous, ou plutôt nous sommes convaincu que ce précepte est autant moral que cérémonial, parce que l'acte conjugal, exercé pendant l'époque cataméniale, emporte une malice théologique, en ce sens qu'il est plus ou moins nuisible ou défavorable à sa fin principale, lagénération; non parce que, comme disent les théologiens, il en naîtra des enfants lépreux ou monstrueux, ce que nous ne croyons nullement, mais parce que, très-souvent, il n'en naîtra pas du tout, ni normaux, ni anormaux. Et pourquoi cela? Parce que la menstruation n'est qu'une fonction préparatoire, une excrétion déplétive et expulsive, et, par conséquent, très-peu propre à la génération; il s'ensuit donc naturellement, que le temps qui la suit immédiatement est le plus favorable à la conception, et c'est, en effet, ce que l'expérience prouve tous les jours.

Vous voyez, d'après cela, que nous n'avons pas même besoin de nous appuyer du passage d'Ézéchiel: Qui ad menstruatam non accesserit et uxorem proximi non violaverit (xvIII, 6), où l'on voit que la cohabitation pendant la crise menstruelle se trouve placée au rang de l'adultère (1). »

Comme conclusion, ajoute plus loin le même

<sup>(1)</sup> Debreyne, loc. cit., p. 502 et suiv.

auteur, « la femme n'est pas tenue à la reddition du devoir conjugal, pendant l'époque du flux menstruel (1). »

Il résulte donc de ce qui précède, qu'au point de vue religieux, l'acte du mariage doit être proscrit pendant l'époque menstruelle, au moins d'après les lois juives et chrétiennes, avec cette différence, cependant, que les premières ajoutent à l'interdiction un certain nombre de jours après la cessation de l'écoulement, tandis que les secondes réduisent la prohibition à la durée de celui-ci.

Un livre qui a paru récemment et qui se trouve entre les mains de la plupart des femmes, représente la fonction menstruelle sous un aspect pour le moins étrange. Non content de rétablir la véritable signification d'un acte essentiellement physiologique, et de venger la plus belle moitié du genre humain de l'abjection que l'antiquité avait trop longtemps fait peser sur elle, l'auteur de ce livre, sans compétence, d'ailleurs, pour traiter un tel sujet, considère la femme comme une sorte de divinité, précisé-

<sup>(1)</sup> Debreyne, loc. cit., p.313.

ment à cause du tribut spécial que son sexe paye à la nature. Nous connaissons, s'écrie-t-il dans un accès d'enthousiasme lyrique, cet être sacré qui, justement en ce que le moyen âge taxait d'impureté, se trouve en réalité le saint des saints de la nature (1).

Nous n'aurions pas relevé une si choquante exagération, si ce n'eût été pour dire combien il est pénible de voir un écrivain, justement estimé pour ses travaux historiques, commettre la faute d'usurper un terrain qui lui est étranger et faire servir le prestige de son nom, à la propagation d'opinions fausses et préjudiciables à la société.

En effet, s'il fallait en croire M. Michelet, la femme serait une malade, atteinte de la blessure d'amour qui saigne toujours en elle (2), et le devoir du mari consisterait à demeurer dans une perpétuelle adoration devant ce fétiche. On conviendra que de pareilles doctrines sont profondément subversives de toutes les idées admises au scin des ménages.

<sup>(1)</sup> Michelet, L'Amour, introd., p. VIII.

<sup>(2)</sup> Id. ibid., p. XIX.

Mais nous avons hâte d'aborder la question qui nous occupe, sous une autre face, où nous serons plus à l'aise pour nous prononcer, c'està-dire sous le rapport hygiénique.

Aujourd'hui que l'hygiène n'a plus la foi pour auxiliaire, ses prescriptions, pour n'être pas méprisées, doivent s'étayer sur le raisonnement et l'expérience.

Nous nous servirons donc de l'un et de l'autre pour démontrer que les relations sexuelles, pendant l'écoulement menstruel, sont dangereuses pour la femme, pour l'homme, et peut-être aussi pour le produit, lorsque par hasard il y a conception.

Quant à la femme, il est hors de doute que toute émotion vive lui est préjudiciable à l'époque des règles. La pratique journalière nous montre des suppressions, résultats d'une commotion profonde, comme la colère, la frayeur, etc. Quelquefois les mêmes causes déterminent l'effet contraire, l'hémorrhagie. Eh bien! n'est-il pas évident que l'ébranlement nerveux qui accompagne le coït, peut aboutir aux mêmes conséquences, et de préférence amener des pertes?

Mais il ne s'agit pas, en ce moment, d'une vue de l'esprit, d'une probabilité; nous avons eu sous les yeux, maintes fois, des preuves de ce que nous avançons, et tous nos confrères en auront, sans doute, recueilli un bon nombre, chacun de son côté.

Au surplus, l'influence nerveuse n'est pas seule en cause ici. L'action mécanique, ellemême, joue un rôle important dans la production des accidents qui surviennent parfois dans les circonstances dont il est question. Elle augmente la turgescence des parties et exagère la fluxion normale, jusqu'à lui faire atteindre les limites du molimen hémorrhagique, qui se résout en un écoulement immodéré, en une véritable perte.

Enfin, le péril que nous signalons ici ne naît pas exclusivement à l'occasion du flux cataménial; il est inhérent à l'acte génésiaque luimème, toutes les fois qu'il existe une hémorrhagie par la vulve, de quelque source qu'elle émane, du reste. Nous estimons donc qu'il serait oiseux de chercher, pour ce motif, à différencier par l'aspect du sang ou par tout autre

signe, l'écoulement qui appartient à la fonction périodique, de celui qui n'est que le symptôme d'un état morbide. Quelle que soit donc son origine, l'écoulement du sang par les parties génitales de la femme commande impérieusement le repos de ces organes.

Pour l'homme, le danger résulte, non pas de qualités virulentes qui seraient propres au sang des menstrues, comme le pensaient les anciens et comme quelques-uns le croient, encore, à l'heure actuelle. Non, « le sang des règles n'a point cette malignité que lui ont prêtée certains naturalistes. C'est à tort que les auteurs ont écrit que les femmes, dans le temps de cet écoulement, font mourir, par leur toucher, une vigne qui pousse; qu'elles rendent un arbre stérile; qu'elles font tourner les sauces, aigrir le vin et le lait; rouiller le fer et l'acier; qu'elles procurent des fausses couches à une femme grosse; qu'elles en rendent une autre stérile; qu'elles font enrager un chien, rendent un homme fou, etc., etc.

» Paracelse regardait le sang menstruel comme le plus subtil des poisons; il assure que RAPPORTS PENDANT L'ÉPOQUE MENSTRUELLE 317
le diable en fabrique les araignées, les puces,
les chenilles et tous les autres insectes dont l'air
et la terre sont peuplés.

» Le sang des règles ne diffère en rien du sang ordinaire, et n'a aucune mauvaise qualité, si la femme qui le rend est saine; car, dans le cas contraire, il doit avoir quelque influence sur les objets extérieurs, ainsi que les autres excrétions, lorsqu'elles se font dans un corps affecté de quelque maladie (1). »

Mais si le sang menstruel est ordinairement exempt des propriétés malfaisantes qu'on lui avait attribuées injustement, il n'est que trop vrai qu'il les contracte, souvent, par son séjour trop prolongé dans le canal utéro-vaginal qu'il est obligé de parcourir. Là, il se corrompt et acquiert tous les caractères des liquides animaux en décomposition, c'est-à-dire une âcreté et une virulence proportionnelles à la durée de sa stagnation dans les parties et à la température des lieux, sans compter encore qu'il participe d'autres conditions idiosyncrasiques de la

<sup>(1)</sup> M. de Lignac, De l'homme et de la femme, considérés physiquement dans l'état de mariage. Lille, 1774, t. II, p. 106.

femme, dont il nous est impossible d'apprécier exactement l'influence. Du contact de ce liquide vicié, sur la muqueuse du gland et de l'urètre, peuvent résulter, et cela arrive fréquemment, des excoriations superficielles qui simulent des chancres, sans en avoir la gravité, et des blennorrhagies qui en imposeraient pour la gonorrhée de nature spécifique, si elles ne cédaient habituellement, en quelques jours, à un traitement approprié. Nous n'appuierons pas plus longtemps sur ces faits qui sont d'expérience vulgaire.

Quant à la progéniture issue de ce commerce impur, nous en parlerons peu et pour une double cause. D'abord, c'est que nous croyons les conceptions fort rares pendant la durée des règles, eu égard au processus de l'ovule, si la théorie de M. Pouchet est vraie; et, d'autre part, parce que l'observation rigoureuse et scientifique est, jusqu'à présent, muette sur ce point. Il nous faudrait invoquer de vieux préjugés et des croyances populaires, si nous voulions risquer d'émettre autre chose qu'une présomption, à l'endroit des éventualités fâcheuses

qui pèsent sur les enfants procréés durant la période menstruelle. La tradition veut qu'ils naissent cachectiques, affectés de scrofules ou de rachitisme, et avec une intelligence obtuse. Nous le répétons, les faits manquent à l'appui de cette croyance, qui rallie cependant de nombreux partisans.

Peu importe, à tout prendre, qu'il y ait ou non danger pour la génération, s'il est indéniable qu'il existe pour les parents. Aussi n'insiste-rons-nous pas davantage.

Après les intérêts de l'hygiène, d'autres intérêts, non moins respectables, sont engagés dans cette question. Ce sont ceux de la morale.

En effet, la femme qui a ses règles, met le plus grand soin à le cacher à tous les yeux. Elle se sent instinctivement atteinte, nous dirions volontiers, dans sa dignité. Elle considère son état comme une souillure ou une infirmité, et pour peu que sa pudeur, — la plus incendiaire des vertus féminines, — ait été épargnée par l'omnipotence du mari, elle rougit presque à ses propres yeux, du tribut qu'elle est obligée de payer à la nature. La contraindre, dans cette

condition, à subir les caresses conjugales, c'est évidemment faire violence à ce qu'il y a de plus respectable en elle, c'est la faire déchoir de son piédestal, c'est la dépouiller du prestige que lui assurent les grâces de son sexe. L'amour a besoin de poésie, et il s'accommode mal des réalités grossières de la vie animale. Ne cherchons donc pas à contrarier d'aussi légitimes répugnances. Un premier pas, dans cette voie, conduit infailliblement à des infractions de plus en plus regrettables.

Mais ce n'est pas seulement à l'époque menstruelle que la femme devrait dérober à son époux les détails infimes des exonérations auxquelles elle est assujettie comme lui. Nous voudrions la voir attentive à ne jamais se dépouiller complétement de ses charmes naturels, même dans l'intimité de l'alcôve. Elle y gagnerait plus qu'on ne pense, en constance et en amour, dont les plus cruels ennemis sont la désillusion et la satiété.

Plus d'une femme mariée trouverait dans ces quelques lignes, si elle voulait y chercher toute notre pensée, l'explication de son délaissement prématuré, et la solution d'une énigme indéchiffrable pour son amour-propre, à savoir : la cause du triomphe remporté par une rivale, souvent moins bien douée qu'elle, au physique et au moral.

Nous savons bien que, sous ce rapport, nous sommes encore en dissidence formelle avec M. Michelet; mais nous sommes loin de nous en affliger et d'en prendre souci; car un homme de bon sens ne s'arrête jamais sérieusement devant des fadaises comme celle-ci: après avoir conseillé à la jeune épouse de congédier sa femme de chambre, pour en confier à son mari les hautes fonctions, voici l'objection qu'il prête à son idole (1):

"Hélas! hélas! comment rester Dieu!... Et n'est-ce pas l'effet naturel d'une si intime intimité, que, ne pouvant à nul moment échapper à celui qui aime, à ses tendres inquiétudes, on livre les côtés vulgaires et inférieurs de la vie?... Qui est sûr d'être poétique vingt-quatre heures par jour? de ne pas être ramené par l'inflexible nature du haut idéal à la prose?... Et la prose

<sup>(1)</sup> Michelet, L'Amour, p. 104.

est trop haute encore. Dans un tête-à-tête éternel, la plus fière a beau éluder : à tel moment imprévu, l'humanité apparaît, et elle est humiliée. »

Ces inquiétudes de la jeune femme nous paraissent assez plausibles, et, sans doute, aux yeux de la plupart des lecteurs, elles ne manqueront pas d'une certaine valeur; pour M. Michelet ce sont là de vaines alarmes, qu'il réfute en ces termes :

« Vraie pensée de jeune fille, parfaite et complétement ignorante de la réalité des choses! Ceux qui connaissent l'amour savent bien que ce n'est pas là que s'effeuille le bouquet de noce; nulle de ces choses naturelles, innocentes, ne fait tort à celle qu'on aime. »

Nous soupçonnons fort le célèbre historien d'avoir connu l'amour un peu trop tard, pour être apte à en parler savamment. Tout son livre en fait foi.

## TROISIÈME PARTIE

Des conditions défavorables au mariage

Le moment est venu d'examiner les contreindications au mariage, tirées de l'âge, de l'état pathologique et de la parenté des conjoints, afin de prémunir les familles contre les dangers qu'entraînent, après elles, des unions formellement condamnées par la saine physiologie et l'expérience des siècles.

La science a pour devoir de réprouver ces unions, en attendant que le progrès des institutions les rende assez rares pour n'être plus à redouter.

Il est indubitable, en effet, que, du moment où le mariage sera dépouillé du caractère mercantile qui, trop souvent, le dénature aujourd'hui, il recouvrera spontanément toute sa dignité et sa pureté originelle, et que l'on ne verra guère une jeune fille, réellement libre de ses déterminations, se jeter, de gaieté de cœur, dans les bras d'un vieillard décrépit, ou enchaîner son existence à celle d'un phthisique que la mort a déjà touché de son aile.

Quant à la consanguinité, pour en conjurer les inconvénients, nous aurons à faire valoir des considérations de l'ordre moral; car il s'agit ici, exclusivement, des intérêts de la descendance, qu'il importe à la société de sauvegarder, contre des entraînements dont le plus grand tort est d'être aveugles et irréfléchis.

## CHAPITRE PREMIER

DE LA VIEILLESSE CONSIDÉRÉE AU POINT DE VUE DU MARIAGE

Les règles de conduite que l'âge avancé impose à l'homme, dans la condition d'époux, peuvent être envisagées sous trois faces bien distinctes : selon que l'individu a vieilli dans le mariage, ou qu'il se marie vieux avec une femme d'un âge proportionné au sien, ou enfin qu'il s'unit, étant déjà parvenu à la vieillesse, avec une jeune fille, capable encore de procréer.

Mais on remarque, tout de suite, que les deux premières situations se confondent, et qu'il ne reste à étudier séparément que la troisième, en vue des éventualités qu'elle crée pour la jeune femme et sa progéniture. De là résulte cette division :

1º Des relations conjugales entre vieillards;

2º Du mariage entre vieillards et jeunes filles.

Nous consacrerons donc un paragraphe spécial à chacun de ces deux cas.

Nous négligeons, à dessein, de parler du mariage entre une femme avancée en âge et un homme jeune, parce que, devant demeurer stérile, cette union ne blesse que la morale, et ne se prête à aucune considération importante par rapport aux conjoints.

## § I. — Des relations conjugales entre vieillards

Il nous paraît nécessaire, avant d'en venir à des préceptes, de déterminer quel est l'état que la vieillesse imprime à l'un et à l'autre sexe, relativement aux fonctions génitales et aux passions qui s'y rapportent. Cette exposition nous a semblé, d'ailleurs, tout à fait indispensable, pour l'intelligence de ce que nous aurons à dire dans la suite de ce chapitre.

La faculté de procréer s'éteint chez la femme avec la menstruation, comme on a pu le voir précédemment. C'est vers l'époque de quarantecinq à cinquante ans que le flux menstruel se supprime, que les seins se flétrissent, et que l'utérus perd son activité organique. Le corps lui-même ne tarde pas à entrer dans la phase de décrépitude, et bientôt on voit cette femme, si favorisée par la nature, à l'âge où elle était préposée à la reproduction de l'espèce, disgraciée, à l'égal d'un être qui n'a plus de mission à remplir ici-bas. Cependant la famille et la société la dédommagent de la perte de ses agréments physiques, en l'entourant du respect et des soins touchants qui sont comme la rémunération des services qu'elle a rendus à l'une et à l'autre, en se vouant aux devoirs de la maternité.

A cette période de la vie, la femme a éminemment besoin de l'affection et de la protection du mari, dont elle a embelli l'existence. Bien coupable serait celui qui pousserait l'ingratitude jusqu'à l'indifférence ou l'abandon.

Chez la femme, la transition de l'âge adulte à la vieillesse est désignée sous le nom d'âge critique, pour exprimer les dérangements qui coïn-

cident avec la ménopause. Les organes de la reproduction n'ont plus alors une vie spéciale, et partant, n'influencent plus l'économie tout entière. Malgré cela, la femme, toujours désireuse de plaire, s'ingénie, par tous les artifices imaginables, à conserver ce que la nature lui a laissé de charmes, jusqu'à ce que, pénétrée de son impuissance, elle cherche une consolation, en donnant à ses sentiments affectifs une détermination nouvelle.

Chez l'homme, la puissance prolifique persiste jusqu'à une époque indéterminée, mais qui est toujours en rapport avec la force de la constitution et l'intégrité de la santé générale. Communément on observe la diminution de la faculté procréatrice vers la cinquantième année, et cet abaissement va croissant jusqu'à l'âge de soixante-dix ans, période ultime de l'exercice du sens génital, où tout a disparu, jusqu'au désir lui-même.

Mais si la nature assigne une durée, à peu près constante, à la faculté procréatrice dans les deux sexes, a-t-elle fourni pour l'homme, comme pour la femme, un signe certain auquel il soit permis de reconnaître l'anéantissement de cette faculté?

Cette question a été traitée longuement dans un travail, ex professo, sur l'impuissance et la stérilité, par un médecin qui en a fait l'objet de ses études de prédilection.

Nous allons tâcher de résumer, le plus succinctement possible, la discussion à laquelle se livre à ce sujet M. Roubaud (1).

Les opinions qui ont cours dans la science d'aujourd'hui, semblaient, depuis longtemps, en contradiction avec les faits les plus authentiques, lorsque, dans ces dernières années, M. Duplay, dans un mémoire sur lequel nous reviendrons tout à l'heure, est venu saper, jusque dans ses fondements, la doctrine accréditée.

Personne ne conteste que, dans l'ordre régulier des choses, l'homme, arrivé à un certain âge, perd la faculté de se reproduire; d'où l'on a dû conclure que, puisque la propriété fécondante réside dans les zoospermes, ceux-ci de-

<sup>(1)</sup> Félix Roubaud, Traité de l'impuissance et de la stérilité chez l'homme et chez la femme. Paris, 1855, t. II, p. 594 et suiv.

vaient faire défaut chez les vieillards. La logique le voulait ainsi; mais, d'autre part, l'expérience vint confirmer cette vue à priori, ainsi que l'attestent formellement la plupart des physiologistes modernes, tels que : J. Müller, Kartzæker, Longet, Geoffroy, etc. Cependant cette doctrine et ces expériences ont contre elles une autorité d'un grand poids. « L'appétit vénérien, - dit Wagner, - diminue chez l'homme; mais la faculté d'engendrer semble subsister pendant toute la vie, chez ceux qui jouissent d'une bonne santé... J'ai trouvé chez des hommes très-âgés, des spermatozoaires dans les testicules, particulièrement chez des hommes de soixante à soixante-dix ans. Fréquemment, il n'y en avait plus dans le canal déférent, mais, en général, les vésicules séminales en contenaient (1). »

En présence de ces assertions contradictoires, M. Duplay est venu apporter le fruit de ses recherches, qui avaient pour but d'élucider la question.

Mais, comme le fait remarquer très-judicieusement M. Roubaud, « pour les lecteurs super-

<sup>(1)</sup> Wagner, Histoire de la génération, trad. franç., p. 14 et 31.

ficiels, la lumière apportée par M. Duplay, loin d'avoir éclairé le difficile problème de la fécondation, l'a replongé dans de nouvelles ténèbres; car, dira-t-on, si la sécrétion spermatique s'effectue, chez le vieillard, aussi normalement que chez l'adulte, et si le premier n'a plus, comme le second, l'aptitude de procréer, cette aptitude, évidemment, ne réside pas dans la composition du sperme, ou, pour simplifier, dans la présence des spermatozoaires, et il faut en revenir à l'opinion de Burdach, qui considère les animal-cules comme un effet accessoire et un phénomène concomitant de cette faculté, et non point comme sa cause essentielle. »

En effet, M. Duplay a trouvé, comme Wagner, des zoospermes dans la semence des vieillards, et jusqu'à l'âge de quatre-vingt-six ans.

Nous citerons les conclusions du travail de M. Duplay:

« Contrairement à l'opinion généralement admise par les physiologistes, les spermatozoaires se retrouvent dans le sperme des vieillards. Les cas contraires, loin d'être la règle, doivent être considérés, d'après nos recherches, comme l'exception. Si, dans certains cas, les spermatozoaires sont moins nombreux que chez l'adulte, ou répandus moins uniformément que chez ce dernier, dans toute l'étendue des voies spermatiques; si, dans certains cas, ils présentent une conformation moins parfaite, dans d'autres aussi, et quelquefois chez des sujets très-âgés, on les retrouve avec tous les caractères qu'ils présentent pendant la période moyenne de la vie.

» Si les vieillards ne sont plus aptes à se reproduire, ce que l'on observe le plus généralement, et si, d'un autre côté, la présence des spermatozoaires constitue la qualité fécondante de la liqueur séminale, c'est moins à la composition de leur sperme, qu'aux autres conditions de l'acte reproducteur qu'il faut attribuer l'infécondité des vieillards (1). »

Mais quelles sont ces autres conditions qui expliquent la stérilité des vieillards? M. Roubaud croit avoir trouvé que l'infécondité de l'âge avancé tenait, dans la majorité des cas, chez ceux-

<sup>(1)</sup> Duplay, Archives générales de médecine, décembre 1852, p. 403.

là surtout qui possèdent des animalcules spermatiques normaux, à une diminution notable de la force d'émission de la liqueur séminale; et il raisonne ainsi, par analogie avec ce qui se passe chez l'adulte épuisé qui devient stérile par la même cause.

S'il nous faut maintenant exprimer notre sentiment, à l'endroit de cette théorie toute mécanique, nous déclarerons qu'elle ne nous satisfait nullement, et que nous aimons mieux admettre quelque modification encore inconnue dans le sperme des vieillards, qui rendra un jour raison de leur inaptitude à se reproduire. Nous avons d'ailleurs, par-devers nous, plusieurs observations de femmes fécondées par des individus qui, soit par calcul, soit par impuissance, n'avaient projeté leur sperme ni bien loin, ni en grande quantité. Nous croyons, en un mot, que dans l'acte mystérieux de l'imprégnation séminale, les éléments, quantité et force de projection, ne jouent qu'un rôle très-secondaire, et que c'est dans un ordre de faits autrement élevé, qu'il convient d'en rechercher les conditions, si capricieuses en apparence.

On peut se demander si l'amour survit, chez l'homme, à cet âge heureux où la fougue des passions trouve dans un organisme jeune et robuste son auxiliaire obligé. Évidemment oui. Mais ce n'est plus cet amour tourmenté, cette angoisse, ce désespoir, ou ce bonheur suprême qui font de la vie un véritable enfer. L'amour du vieillard est plus calme, plus réfléchi, et partant plus tenace. Dans la jeunesse, l'amour trahi peut entraîner l'exaltation du délire, pousser quelquefois jusqu'au suicide. Dans un âge avancé, la victime se laisse immoler doucement et sans se plaindre; mais le vide profond qui se fait, tout à coup, dans ce cœur incapable de réaction, peut amener à sa suite la lypémanie, et même la mort, par l'alanguissement graduel des principales fonctions.

Il n'en est point de même pour la femme, chez qui la faculté d'aimer conserve tout son empire, et quelquefois sa violence, jusqu'à une époque très-avancée de la vie. Écoutons à cet égard Réveillé-Parise, le plus charmant écrivain dont s'honore la médecine contemporaine :

« Chez les femmes, dit-il, cette passion se

modifie également par l'âge, quoique bien moins que chez les hommes. Voilà pourquoi beaucoup aimer explique toute la femme. Elle aime comme elle vit, comme elle respire; il semble que chezelle la nature donne un besoin, l'amour; une affaire, l'amour; un devoir, l'amour; une récompense, l'amour. Or, elle reste fidèle à cet instinct puissant. En général, on peut diviser la vie des femmes en trois époques. Dans la première elles rêvent l'amour, dans la seconde elles le font, dans la troisième elles le regrettent. L'amour tient tant de place dans la vie d'une femme tendre, il absorbe tellement son temps et ses facultés, le charme idéal dont il l'environne est si puissant, que, lorsqu'elle arrive à l'âge où il faut y renoncer, elle croit se réveiller après un long rêve, et apercevoir, pour la première fois, les peines et les misères de la vie. Toutefois, cet amour ne fait que changer de forme et de manifestation. Si, à un certain âge, on le sait, quelques femmes portent dans le commerce de l'amitié une grâce, une délicatesse inconnue aux hommes, il ne faut pas s'en étonner, c'est un reste de l'amour. Telle est l'origine de ces liaisons pleines de charmes qu'épure déjà la maturité de l'âge, et que colorent, pourtant, les derniers reflets de la jeunesse. Cette faculté d'aimer, tout en se conservant, change donc de forme et surtout d'objet avec le temps...

- L'amour conjugal porté à un certain degré d'exaltation est un des traits particuliers de ce sentiment chez les femmes. On en remarque également qui, douées d'une imagination singulièrement vive et d'une sensibilité extrême, tombent à un certain âge dans l'amour mystique et la mélancolie religieuse.
- » Voici enfin une dernière remarque sur la passion dont il s'agit : c'est que l'influence de l'âge est beaucoup plus grande sur l'amour physiologique que sur l'amour sentimental, qui a moins besoin de force physique et d'exaltation juvénile. Ces pensées d'amour, ces laves éteintes, dit-on, par le temps, peuvent conserver un reste de chaleur vivifiante pour l'esprit. Il y a des hommes qui, toujours jeunes de cœur et d'imagination, ont pour l'amour une constante dévotion, qui, en se prolongeant, semble ranimer le principe vital au lieu de l'épuiser. On remarque,

quelquefois, un attachement pour les femmes qui, dans certains vieillards à tête vive, est bien près de l'amour. Veut-on, d'ailleurs, une frappante différence entre la manière d'aimer du jeune âge et de l'âge avancé? Elle est connue depuis longtemps : c'est que les grandes folies appartiennent au premier amour, et les grandes faiblesses au second... (1). »

Si l'amour, — l'amour sexuel, bien entendu, — peut encore tourmenter l'homme qui, par son âge, semblerait devoir échapper à ses tortures, pour la sérénité de ses derniers jours, estil du moins aussi fréquent de voir chez le vieillard la puissance virile en état de répondre aux sollicitations du cœur? Malheureusement non, et les éphémérides de la science enregistrent comme de rares exceptions, les noms des privilégiés chez lesquels la vie de reproduction s'est prolongée au delà de l'époque que nous avons indiquée plus haut, comme terme normal à la faculté procréatrice.

Parmi les exemples de réminiscence amou-

<sup>(1)</sup> Réveillé-Parise, Traité de la vieillesse, hygiénique, médical et philosophique. l'aris, 1853, p. 137 et suiv.

reuse, chez des hommes parvenus au déclin de la vie, il en est qui sont étayés de témoignages si solides, qu'il est difficile de les révoquer en doute. En voici quelques-uns :

Begon, médecin au Puy-en-Velay, cite un homme de robe, de son temps et de son pays, qui se maria à 75 ans, mû par un principe de conscience, et ne pouvant plus résister à l'éruption tardive, mais violente, d'un tempérament qui l'excitait à l'amour (1).

Un armurier de Montfaucon, âgé de 80 ans, sentit, tout à coup, renaître en lui des forces qu'il croyait à jamais perdues, se remaria et donna le jour à de vigoureux enfants (2).

On trouve dans un grand nombre de recueils ce fait curieux, tiré des *Transactions philoso-phiques* (3), d'un Anglais nommé Thomas Parr, qui mourut à 152 ans, après avoir passé toute sa vie dans la plus austère frugalité. Cet homme épousa à 120 ans une veuve, et accomplit pendant longtemps encore l'acte matrimonial, avec

<sup>(1)</sup> Mémoires de Trévoux, novembre 1708.

<sup>(2)</sup> Mémoires de Trévoux, novembre 1708.

<sup>(3)</sup> Transactions philosophiques, année 1668

une ponctualité dont sa compagne se plaisait à lui rendre justice.

Au rapport de Valère Maxime, Massinissa, roi de Numidie, engendra Méthynnate à l'âge de 86 ans.

Félix Plater affirme que son grand-père fit des enfants jusqu'à l'âge de 100 ans (1).

Mais voici une observation bien plus rare qu'on rencontre dans l'histoire de l'Académie des sciences. C'est celle d'un homme du diocèse de Seez, qui épousa à 94 ans une femme qui en avait 83, et qu'il avait rendue enceinte. Celle-ci accoucha à terme d'un garçon.

L'authenticité de ce fait est irrécusable. Mgr l'Evêque de Seez en fit l'objet d'une communication à l'Académie (2).

Les fonctions génitales sont, à tous les âges, des causes de maladies, par le peu de discernement qui préside, en général, à leur accomplissement; mais ce qu'il y a de remarquable, c'est que les vieillards qui, cependant, ne sont plus dominés par la fougue des passions, ne savent

<sup>(1)</sup> Anecdotes de médecine, t. II,

<sup>(2)</sup> Mémoires de l'Académie des Sciences, année 1710.

pas plus que les jeunes gens résister à l'attrait des périlleuses jouissances que procure l'amour. Et ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que ce sont précisément ceux qui ont abusé de leurs jeunes années, qui continuent les mêmes excès dans leurs vieux jours.

Le danger des rapprochements sexuels, dans l'âge avancé, procède d'une double cause : de la déperdition du sperme, et de l'ébranlement nerveux qui accompagne le coït. Or, le sperme est l'extrait le plus pur du sang, et selon l'expression de Fernel, totus homo semen est. La nature, en le créant, ne s'est pas proposé seulement de le faire servir à communiquer la vie, mais encore à entretenir la vie individuelle. En effet, la résorption de la liqueur fécondante imprime à l'économie tout entière une énergie toujours nouvelle et une virilité qui contribue à la prolongation de la vie. Quant à l'énervation qui succède aux spasmes cyniques, pas n'est besoin d'insister sur ses conséquences désastreuses, à une époque où le principe vital est plus ou moins en déficit.

Réveillé-Parise, dans son Traité de la Vieillesse,

énumère longuement les causes du désordre auquel s'abandonnent des vieillards, au grand détriment de leur longévité. Nous ne résistons pas à la tentation de reproduire quelques-unes des pages éloquentes que cet observateur si sagace a écrites sur ce sujet.

Une des premières causes de cette infraction aux vrais principes de l'hygiène, « c'est que l'homme, encore dans sa verte vieillesse, répugne longtemps à se croire tel qu'il est. Ses souvenirs, presque synonymes de regrets, sont toujours là, dans sa mémoire et dans son cœur, pour le tourmenter; car il jette sans cesse son regard en arrière, pour contempler à l'horizon lointain cette terre promise de l'amour et de ses plaisirs, où il serait si doux de vivre, s'il était possible d'y rester. Difficilement il s'accoutume à l'idée que la haute prérogative de procréation lui est à peu près retirée, et il ne veut s'avouer à lui-même, que le plus tard possible, cet état de décadence dont l'a frappé la nature. Cette nouvelle manière d'être paraît comme injurieuse, comme flétrissante, car il est bien peu d'individus capables d'accepter la vieillesse sans faiblesse d'esprit, sans trouble de raison. Le temps blanchit leur tête, sans désenchanter leur esprit. D'ailleurs, un homme bien constitué, que l'âge n'a pas encore accablé, éprouve encore des réminiscences perfides et tentatrices; tout semble jeune en lui, excepté la date de sa naissance. Ses années sont dépensées, mais non sa force. Il s'avoue bien que l'aiguillon du besoin n'est pas aussi pressant qu'autrefois, qu'il ne sent plus cet excès de vie, ce feu, cette ardeur qui jadis embrasaient son sang et son cœur; mais il ne se croit nullement un athlète, tellement désarmé, qu'il doive renoncer tout à fait à la lutte et au triomphe, et, comme dit Fénelon, le jeune homme n'a pas encore été tué chez lui. Beaucoup de vieux fous, d'étourdis chargés d'années, se reconnaîtront ici; je ne leur demande que d'être sincères. N'est-ce pas aussi le rôle avilissant de certains fats surannés, dont les disgrâces en amour sont méprisables et les succès complétement ridicules? Quelquefois le mal est enraciné dans les habitudes; et, comme l'a dit un penseur de notre époque, le châtiment de ceux qui ont trop aimé les femmes, est de les aimer toujours.

Il n'y a que des défaites réitérées, des maladies redoutables, la marche hâtive et précipitée de la vieillesse, qui apprennent enfin à l'imprudent ce qu'il devrait savoir depuis longtemps, que le bien-être et la santé consistent, surtout à la dernière période de l'existence, dans le juste accord d'un reste de force, d'une raison éprouvée et d'une sage conduite.

» Un autre motif pousse également certains hommes qui ont vécu, à de dangereux excès; ce sont les exemples de vieillards qui, réellement ou en apparence, conservent des facultés que l'âge ravit toujours. Aussi, ils les rappellent, ils les citent avec complaisance, avec une sorte de satisfaction intérieure, toujours disposés qu'ils sont à se ranger dans cette catégorie des prédestinés. Ainsi, le maréchal d'Estrées se maria, en troisièmes noces, à l'âge de quatrevingt-onze ans, et se maria, dit-on, très-sérieusement; le duc de Lauzun vécut longtemps après avoir fait des excès de tout genre; le maréchal de Richelieu se maria en secondes noces, à madame de Roth, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, et il se maria, dit-on, gaillardement et impunément. Alors, comment croire ce que dit Bacon, que les débauches de la jeunesse sont des conjurations contre la vieillesse, et qu'on paye cher, le soir, les folies du matin? On voit qu'il n'en est pas toujours ainsi, et le vieillard guilleret qui se croit rajeuni par quelques désirs cachés sous la cendre, est ravi de se citer à luimême de pareils exemples. Cependant, que signifient quelques faits isolés et assurément très-rares? Faudra-t-il se guider par de tels exemples, à moins qu'on n'ait aussi reçu de la nature une de ces constitutions exceptionnelles dont la salacité érotique ne finit qu'avec la vie? Que ce serait une bien fatale erreur (1)! »

Outre les maux, sans nombre, que se prépare un vieillard, par l'usage inconsidéré des plaisirs sexuels, il faut savoir que la mort subite est quelquefois la conséquence immédiate de l'acte copulateur, par hémorrhagie cérébrale ou rupture des gros vaisseaux. Ces catastrophes se produisent ici, comme à la suite de toute émotion violente et désordonnée, qui accélère les contractions du cœur, ou au milieu d'un effort

<sup>(1)</sup> Réveillé-Parise, loc. cit., p. 431 et suiv.

considérable, qui exige la suspension plus ou moins absolue de la respiration.

Que si l'on nous demandait, à présent, quelle est la limite exacte où il importe de s'abstenir, nous serions bien empêché de répondre d'une façon catégorique. Ce qu'il faut surtout prendre en considération, dans ce cas, c'est la constitution propre à chaque individu, et la dépense qu'il a faite antérieurement de ses forces, dans le commerce des sexes. L'abbé Maury disait à son ami Portal: « Je tiens pour certain que, passé cinquante ans, un homme de sens doit renoncer aux plaisirs de l'amour; chaque fois qu'il s'y livre, c'est une pelletée de terre qu'il se jette sur la tête. »

Cette maxime est d'une grande sagesse, et nous la recommandons à nos lecteurs, au risque de n'être pas écouté.

Comme nous n'écrivons ici que pour les vieillards engagés dans les liens du mariage, nous n'avons pas à nous occuper du dévergondage de voluptés auquel s'abandonnent, dans les grandes villes surtout, ces lovelaces caducs que le célibat a pervertis de longue main. La plus dangereuse de ces manœuvres est, sans contredit, la variété qu'ils recherchent dans l'objet de leurs amours impudiques. C'est, en effet, le moyen le plus sûr de réveiller des sens engourdis.

L'habitude du lit conjugal met à l'abri de ces dangereux excès ; et si nous avons à préconiser la modération, aux époux arrivés au déclin de la vie, nous n'avons pas, du moins, à les prémunir contre des excitations factices dont ils ne sont guère coutumiers.

Au point de vue moral, la continence chez le vieillard est peut-être encore un besoin plus impérieux. Rappelons à cet égard les réflexions si judicieuses de l'auteur que nous avons déjà cité : « Quand vous voyez un vieillard plein de jugement, doué d'une ferme raison, dont l'esprit éclairé, actif, est encore capable de bien diriger ses affaires, d'être utile à la société, soyez convaincu que cet homme est sage, continent; que la tempérance, si justement appelée sophrosyne, gardienne de la sagesse, chez les anciens, a en lui un fervent adorateur.

» Dans le fait, sa complète liberté morale ne lui est-elle pas acquise? Ne s'est-il pas affranchi d'une violente tyrannie? C'était l'opinion de Cicéron. Voici, dit-il, une bonne réponse de Sophocle à quelqu'un qui lui demandait si, étant vieux, il jouissait encore des plaisirs de l'amour: « Que les Dieux m'en préservent, répondit-il; je les ai abandonnés aussi volontiers que j'eusse quitté un maître sauvage et furieux. » Certes, un homme qui a pris son parti d'une manière si nette et si ferme, annonce une vigueur morale très-remarquable. Du reste, il faut le dire, cet homme n'a suivi que les indications de la nature...

» Quoi qu'il en soit, les imitateurs de Sophocle n'en seront pas moins dignes de louange, tant les hommes, sous ce rapport, sont peu disposés au plus léger sacrifice. Il faut pourtant vous y résoudre, vous que la vieillesse touche de près, et vous qu'elle a déjà atteints. Vous désirez vivre le plus longtemps possible, et avec le moins de douleur possible; difficile solution du grand problème de l'existence. Eh bien! renoncez à ce qui n'est plus en rapport avec votre âge, avec votre tempérament, avec vos forces; acceptez de la vieillesse la paix, le repos, la sagesse, en échange des transports et des feux de l'amour. Sachez,

d'ailleurs, que, quitter avant de perdre entièrement, est, sous bien des rapports, un article essentiel du Code hygiénique des vieillards (1). »

## § II. — Du mariage entre vieillards et jeunes filles

On a vu, à toutes les époques de l'humanité, à partir des patriarches, comme on voit encore fréquemment, aujourd'hui, de ces alliances qui répugnent à la nature, entre des hommes qui touchent à la décrépitude, et de pauvres jeunes filles que les parents sacrifient à des intérêts de position ou de fortune. Il y a dans ces alliances monstrueuses, que nous ne saurions flétrir assez énergiquement, à considérer la situation réciproque des époux abusivement accouplés, et le sort de la progéniture qui peut en être le résultat.

Admettons, pour un instant, que le mariage ait été conclu du plein consentement de la jeune fille, et qu'aucune pression étrangère n'ait été exercée sur sa volonté, comme c'est la règle cependant; il n'arrivera pas moins que la

<sup>(1)</sup> Réveillé-Paris, loc. cit., p. 431 et suiv.

réflexion et l'expérience amèneront de tardifs regrets, et d'autant plus poignants, que le mal sera sans remède; mais que la violence ou la persuasion, - ce qui est souvent la même chose, - ait été mise en œuvre pour obtenir l'aveu qu'exige la loi, la révolte n'en sera que plus prompte et plus véhémente. Dès ce moment, la vie commune deviendra odieuse à la malheureuse victime, et des espérances coupables naîtront dans son cœur désolé, tant lui paraît lourde la chaîne qu'elle supporte. C'est, qu'en effet, les amours du vieillard sont ridicules et hideux, nous l'avons déjà dit dans un autre endroit de ce livre (1), et l'on ne saurait assez plaindre l'infortunée que le devoir condamne à les subir. Qu'on y songe un instant, et l'on sentira, malgré soi, une répulsion comparable à celle qu'inspire seule l'idée de l'inceste. En réalité, tout est ici contraste, au physique comme au moral, et la chasteté est forcément absente, dans ces ébats où la brutalité des sens n'est point amortie et poétisée, en quelque sorte, par les élans passionnés du cœur. Aussi, que voit-on le plus sou-

<sup>(1)</sup> Voy. p. 132

vent? Ou la jeune femme rompt violemment des liens qu'elle maudit, ou bien elle se résigne; et alors, elle cherche à combler le vide de son âme dans des amours adultères. Telle est la sombre perspective de ces unions sacriléges qui défient les plus respectables instincts, les plus nobles penchants et les plus légitimes espoirs. Tels sont aussi les terribles châtiments réservés à l'imprévoyance et au fol orgueil de ces vieillards dissolus, qui prodiguent leur dernier souffle de vie à la recherche de perfides voluptés.

Nous ne reviendrons pas sur les dangers que nous avons assez longuement exposés, dans le paragraphe précédent, et qui sont inhérents à l'exercice du sens génital dans un âge avancé. Ces dangers n'existent que pour l'homme, ce qu'il est facile de prévoir; mais ils sont d'autant plus menaçants, que la jeune épouse sera plus capable de surexciter les appétits sensuels, par ses grâces, sa fraîcheur, et tous les autres attraits dont elle est douée. Malheur à l'imprudent qui voudrait boire, sans ménagements, à cette coupe de délices! la nature saurait, en pareil cas, se venger cruellement de l'infraction à ses lois.

A barbon gris jeune souris, est un proverbe qui décèle la corruption de nos mœurs et le stupre infâme qui fait de la couche nuptiale un antre de débauche, mille fois plus méprisable que le plus fangeux lupanar.

Les produits de la vieillesse sont généralement cacochymes, malingres et voués de prédilection aux atteintes de tous les agents morbifiques.

La cause de ce fait est complexe, et se trouve dans la constitution anormale du sperme, à une période avancée de la vie, dans la prostration générale du père, et, sans doute aussi, dans le peu de part que prend la femme à l'acte génésiaque. Enfin, la disproportion d'âge entre les conjoints, que nous avons vue exercer une influence incontestable sur la procréation, achève d'expliquer la viciation des produits de la vieillesse.

Quoi qu'il en soit, chacun a pu faire cette observation, un plus ou moins grand nombre de fois, à savoir : que les enfants issus de vieillards se distinguent, habituellement, par un air sérieux et triste, répandu sur leur physionomie, et qui tranche manifestement avec l'expression

enfantine qui plaît tant, chez les petits êtres du même âge, engendrés daus d'autres conditions. A mesure qu'ils grandissent, leurs traits revêtent, de plus en plus, le caractère sénile, si bien que, chacun le remarque et que, dans le monde, c'est chose toute naturelle. Les commères prétendent que ce sont de vieilles âmes dans un jeune corps. Elles prédisent à ces enfants une mort précoce, et de fait, l'événement justifie souvent cet horoscope. Notre attention s'est, depuis de longues années, fixée sur ce point, et nous pouvons affirmer, que la plupart des rejetons de cette provenance sont débiles, torpides, lymphatiques, sinon scrofuleux, et ne promettent pas de fournir une longue carrière. A la statistique, établie sur une assez vaste échelle, est réservée la tâche d'apporter quelque lumière sur cet intéressant problème. Nous y convions de toutes nos forces les travailleurs experts en ces sortes de recherches (1).

<sup>(1)</sup> Pour cette étude, on consultera, avec un véritable intérêt, l'ouvrage de M. le docteur Morel : Des dégénérescences physiques, intellectuelles et morales de l'espèce humaine. Paris, 1857.

## CHAPITRE II

## DES ALLIANCES ENTRE CONSANGUINS

Certaines unions sont antipathiques et condamnées, par cela seul qu'elles violent les lois de la nature, qui a en vue, dans le mariage, la multiplication et la perpétuité de l'espèce. Nous voulons parler des alliances entre les membres d'une même famille. La législation civile, aussi bien que les lois religieuses, ont fixé les degrés de consanguinité en deçà desquels elles refusent leur sanction au mariage. Cette prohibition est motivée par des considérations du plus haut intérêt, et repose sur ce double fait :

1º Qu'en faisant rentrer le sang dans sa source on aboutirait à l'abâtardissement de l'espèce.

2º Qu'on porterait atteinte aux sentiments de famille qui constituent la base de la société, en altérant le respect que l'enfant doit à ses ascendants, et qu'il ne serait pas rare de voir un père ou une mère abuser de son autorité, pour assouvir une passion criminelle.

Nous allons étudier cette question sous ces deux points de vue différents, en nous servant des lumières que nous fourniront des travaux récents sur cette matière tant controversée.

Et, d'abord, est-il bien démontré que les mariages entre consanguins exercent sur la progéniture cette fatale influence dont on les accuse de temps immémorial?

Si nous consultons nos devanciers, ce ne sont pas seulement les mariages aux degrés prohibés qu'il faut proscrire. Les unions multipliées entre les mêmes familles ne sont pas moins désastreuses, en ce qu'elles aboutissent toutes à l'extinction prématurée des races. La démonstration de ce fait ressort péremptoirement d'un remarquable travail de Benoiston de Châteauneuf (1). Après avoir établi ce fait, que la plupart des anciennes familles historiques d'une partie de l'Europe ont

<sup>(1)</sup> Benoiston de Châteauneuf, Mémoire sur la durée des familles nobles de France. (Annales d'hyg. publ. et de méd. légale, 1846 t. XXXV, p. 27.)

cessé depuis longtemps d'exister, il s'applique à étayer son assertion de témoignages sans nombre, qui ne sauraient manquer de porter la conviction dans les esprits les plus rebelles.

Et cette observation si pleine d'intérêt n'est pas vraie seulement pour la France, elle l'est aussi pour les autres États de l'Europe : l'Italie, l'Angleterre, l'Espagne, où l'on cherche en vain les antiques maisons des Manrique, des Alvarès de Tolède, des Albuquerque, des Amirante, des Aguilar, des Castro.

Il n'en est pas autrement de l'Allemagne, de la Hollande et de la Suisse, où la descendance mâle de Guillaume Tell s'est éteinte, il y a près de deux siècles, en 1684.

Si quelques grands noms ont échappé au naufrage et sont parvenus jusqu'à nous, ce n'est qu'à l'aide de subterfuges de toutes sortes, d'arrangements auxquels se prêtait volontiers la complaisance des princes, tels que substitutions multipliées à l'infini, transmission du nom par les femmes, dans des familles étrangères, etc. Les expédients de ce genre fourmillent dans les annales de l'ancienne monarchie.

Il est donc avéré que les familles nobles n'ont qu'une durée éphémère; mais les raisons qu'on allègue sont contradictoires. Pour nous, la vérité est du côté de celle-ci, à savoir : que les nobles ne se mariant jamais qu'entre eux, il est résulté de ces unions sans croisement, un affaiblissement physique des races, qui devait finir par en amener la ruine. « Toute aristocratie qui se renferme en elle-même — dit Niebuhr — sans remplacer les maisons qui s'éteignent, se consume et meurt; si elle est sévère sur l'égalité des mariages, cela se fait avec une grande rapidité (1). »

La plupart des auteurs modernes sont d'accord sur les dangers des mariages entre consanguins au point de vue de la progéniture. Quelques-uns l'exonèrent de toute conséquence fâcheuse; les plus prudents conseillent de laisser la question à l'étude, comme insuffisamment élucidée. Cette diversité d'opinions s'explique à une époque où l'on ne se contente pas d'assertions, ni même d'approximations, et où l'on exige des faits, recueillis avec soin et en nombre considérable.

<sup>(1)</sup> Histoire romaine, traduction Golbery, t. II, p. 128.

Elle s'explique encore, quand le problème en litige ne se prête que difficilement à une solution entourée de toutes les garanties de certitude, à cause des éléments divers qui le compliquent et qui doivent nécessairement intervenir, pour une part proportionnelle à leur importance, dans les résultats cherchés.

Une première cause d'erreur à éliminer, c'est la confusion qui a dû être commise, plus d'une fois, entre les effets de la consanguinité et ceux de l'hérédité morbide; car en mettant sur le compte de la parenté, des méfaits qui tiennent à un autre ordre de causes, on aboutit forcément à des conclusions douteuses et sans grande valeur.

Examinons donc les opinions en sens divers, qui se sont produites dans ces dernières années, où les alliances entre consanguins ont fait l'objet d'une controverse passionnée dans la presse et dans les académies. Obligé de choisir, parmi les pièces du procès, encore pendant, nous donnerons la préférence aux plus importantes.

Dans une lettre sur l'Influence de la consanguinité sur les produits du mariage, adressée à l'Académie

de médecine, M. le docteur Rilliet (de Genève) fournit sur cette question des données qui paraissent positives (1).

La lettre de M. Rilliet porte en substance :

Qu'il se fait à Genève un nombre considérable de mariages entre consanguins;

Que son attention a été, depuis bien longtemps, éveillée sur les résultats fâcheux qui proviennent de ce fait, pour la santé et même pour la vie des enfants.

Ces conséquences sont :

1º L'absence de conception;

2º Le retard de la conception;

3º La conception imparfaite (fausses couches);

4º Des produits incomplets (monstruosités);

5º Des produits dont la constitution physique et morale est imparfaite;

-6° Des produits plus spécialement exposés aux maladies du système nerveux, et par ordre de fréquence : l'épilepsie, l'imbécillité ou l'idiotie, la surdi-mutité, la paralysie, des maladies cérébrales diverses ;

<sup>(1)</sup> Rilliet, Bulletin de l'Académie de médecine, t. XXI, p. 746. Paris, 1856.

7º Des produits lymphatiques et prédisposés aux maladies qui relèvent de la diathèse scrofulo-tuberculeuse;

8º Des produits qui meurent en bas âge, et dans une proportion plus forte que les enfants nés dans d'autres conditions;

9° Des produits qui, s'ils franchissent la première enfance, sont moins aptes que d'autres à résister à la maladie et à la mort,

A ces règles, il y a des exceptions, dues, soit aux conditions de santé des ascendants, soit aux circonstances organiques dans lesquelles se trouvent les parents, au moment du rapprochement des sexes.

Ainsi: 1º rarement tous les enfants échappent à la mauvaise influence;

2° Dans une même famille, les uns sont frappés, les autres sont épargnés;

3° Ceux qui sont atteints, ne le sont presque jamais de la même manière, dans la même famille; c'est-à-dire, que l'un est épileptique, tandis que l'autre est sourd-muet, etc.

Le docteur Bemis du Kentucky s'est livré à une étude pleine d'intérêt, sur les conséquences pernicieuses qu'entraînent après eux les mariages entre consanguins. Ses recherches lui ont prouvé que dix pour cent des sourds-muets, cinq pour cent des aveugles, et environ quinze pour cent des idiots, placés dans les divers établissements hospitaliers des États-Unis, sont issus du mariage de deux cousins au premier degré. Sur un chiffre de 757 mariages entre cousins germains, 256 avaient produit des sourdsmuets, des aveugles, des idiots. Sur 483 autres mariages, entre cousins au premier degré, 151 ont donné naissance à une progéniture maladive; un très-grand nombre ont été stériles. En présence de ces faits, plusieurs États de l'Union, entre autres le Kentucky, ont adopté une loi qui interdit formellement les mariages entre cousins germains.

Dans un village du district d'Iverdon, rapporte M. Brière (1), deux frères ont épousé les deux sœurs, leurs cousines germaines. Les uns et les autres sont des paysans dans l'aisance, jouissant d'une bonne santé; pas d'antécédents fâcheux dans les deux familles. L'un des deux frères a

<sup>(1)</sup> Echo médical suisse. Août, 1859.

eu cinq enfants, l'autre deux; ces sept enfants sont tous albinos au plus haut degré; décoloration complète de la peau; chairs molles; cheveux blancs, argentés, fins; paupières agitées d'un incessant clignotement; iris rose, soumis à des oscillations rapides et continues de dilatation et de resserrement; pupille rose foncé, presque rouge. Ces enfants, dont l'aîné a une vingtaine d'années, ont, comme on le voit, les caractères les plus saillants de l'albinisme. Trois des enfants du premier ménage sont morts: l'un d'une chute, les deux autres de maladies de nature inconnue. Un des deux, du second ménage, est mort aussi; tous en bas âge. Le père des cinq enfants a perdu sa femme; il en a épousé une autre, avec laquelle il n'avait aucune parenté. Il en a eu quatre enfants, tous bien portants et n'offrant aucune trace d'albinisme. Cet exemple est des plus probants; car rien n'y manque, pas même la contre-épreuve.

Le Dr Mitchell 4, qui exerce en Écosse, pays où

<sup>(1)</sup> Influence de la consanguinité matrimoniale sur la santé des descendants. (Annales d'hygiène publique et de médecine légale, 2° série, t. XXIV, p. 44 et suiv., traduction du profezseur Fonssagrives.)

la réprobation publique condamne les mariages consanguins, est lui-même un adversaire convaincu de ce genre d'unions. Mais, tout en cherchant par des observations, puisées aux sources les plus sûres, à faire prévaloir son opinion, il n'hésite pas à placer, tout auprès, les arguments qui peuvent être opposés à sa manière de voir et à appeler sur eux des investigations ultérieures.

Notre intention n'est pas d'analyser ce travail considérable, ni de discuter les faits sur lesquels il est établi. Ce sera suffisamment le faire connaître, que de rapporter ce qu'en pense l'auteur lui-même :

« Si nous étudions avec soin, — dit-il, — les documents accumulés autour de cette question, nous constatons qu'ils fourmillent d'assertions sans preuves, et que des conclusions d'une importance réelle ne reposent souvent que sur des assertions insuffisantes ou mal définies. Malgré tout, cependant, ce que nous rapportons de cette étude, c'est le sentiment intime des périls de la consanguinité, quoique nous sentions à merveille que les caractères et la mesure dans

laquelle elle s'exerce sont encore peu connus, et que nous ne soyons pas beaucoup plus avancé dans la connaissance des causes susceptibles d'influencer les résultats, dans un sens ou dans l'autre. »

C'est, précisément, parce qu'il ne résout pas définitivement le problème, que le travail du médecin écossais possède une grande valeur, à nos yeux, et à ceux de M. le professeur Fonssagrives, qui s'exprime ainsi, à la fin de sa traduction :

« Le mémoire du Dr Mitchell ne tranche certainement pas cette grave et difficile question de la consanguinité; mais il apporte, pour sa solution, des documents d'une incontestable importance et qui sont présentés avec une indépendance d'esprit et une candeur qui leur donnent une très-haute portée. La conquête de la vérité est au prix de cette indifférence philosophique, avec laquelle on aborde l'étude d'un problème, sans en préjuger la solution, et avec la détermination bien arrêtée de juger plus sévèrement les arguments qui répondent à la propre inclination de son esprit, que ceux qui

semblent de nature à la contrarier. On peut ne pas atteindre le but, mais on reste dans la voie qui y mène. C'est ce qui est arrivé au médecin écossais. Il n'a pas démontré que la consangui nité était nécessairement dangereuse, mais il a rendu le fait encore plus probable qu'il ne l'était avant son travail, et à tous les titres, ce mémoire tiendra une place honorable parmi les plus laborieux et les mieux faits qui aient été publiés sur la matière..... (1). »

Voici maintenant un adversaire déclaré des mariages entre consanguins. C'est le Dr Chipault, dont la thèse inaugurale est consacrée à ce sujet (2). L'auteur rappelle et discute un grand nombre d'écrits existant sur la matière; il invoque les témoignages de l'histoire et les livres sacrés de différents peuples, dans la vue, facile à discerner, de faire ressortir les périls qui, selon lui, s'attachent aux unions entre individus d'une même famille. Nous n'insisterons pas sur cette manière de conclure, qui est passible de toutes

(1) Fonssagrives, loco citate, p. 271.

<sup>(2)</sup> Dr Antony Chipault, Étude sur les mariages consanguins et sur le croisement, dans les règnes animal et végétal. — Thèse de Paris, 1863.

les objections indiquées précédemment, et qui ont paru assez plausibles à M. le D<sup>r</sup> Mitchell pour lui inspirer les plus formelles réserves. Mais nous ne passerons pas sous silence un chapitre intéressant sur les prétendus bons effets des accouplements consanguins chez les animaux.

On sait combien, chez les Anglais, l'industrie de l'éleveur a fait de progrès, dans ces derniers temps, et combien sont remarquables les produits qu'ils ont obtenus par la méthode du breeding in and in, c'est-à-dire de la propagation en dedans. Le cheval anglais, le bœuf Durham et le mouton Dishley sont des résultats admirables, dit-on, d'accouplements consanguins; donc, chez l'homme, la même cause ne saurait amener des effets diamétralement opposés. Mais ces perfections dont on gratifie certaines races, sont-elles réelles, et, dans tous les cas, sont-elles dues exclusivement au mode d'accouplement?

Pour le cheval, les autorités les plus compétentes attribuent ses qualités à l'éducation, à l'entraînement; et ses défauts à son origine consanguine. S'il doit quelque chose à la propagation en dedans, c'est de ne pas supporter les fatigues et de s'épuiser facilement. Pendant la campagne de Crimée on écrivait à M. Richard (du Cantal): « Les chevaux anglais fondent comme la neige au soleil. »

Pour ce qui est des bœufs Dishley et des moutons Longwood que Bakewel a créés par le procédé du breeding in and in, ce sont de vrais monstres. S'ils fournissent de grandes masses de viande, on peut se demander si cette viande est vraiment d'aussi bonne qualité que la viande ordinaire, et il est permis d'en douter.

Ensuite, peut-on dire que ce soit un animal perfectionné, « ce bœuf à grand corps cylindrique, à la tête petite, au cou mince et court, à extrémités grêles et très-peu élevées, à squelette réduit de moitié, dans l'épaisseur des os, et qui présente, en outre, des épaules petites, mais un développement proportionnel, très-remarquable, des parties musculeuses qui ont la plus grande valeur commerciale et qui sont les plus appréciées des gourmets, telles que les muscles lombaires, les psoas et les quartiers de derrière (1)? »

<sup>(1)</sup> David Low, Histoire naturelle agricole des animaux domestiques. Le bœuf, p. 148.

Et ces porcs qu'on admire tant, dans les expositions, ces énormes blocs de graisse où disparaissent les yeux et les membres, peut-on les considérer comme des modèles de perfectionnement physiologique? Non, sans doute; ce sont des produits améliorés en vue d'une destination spéciale, et voilà tout. Mais le mot amélioration, - ainsi que le fait remarquer M. Gourdon (1), a une signification bien différente, selon qu'on l'applique à l'homme ou aux animaux; et il représente chez ceux-ci, non comme dans notre espèce, l'accroissement des puissances organiques qui concourent à entretenir la santé et la vie, mais le développement, au plus haut degré, des formes et des aptitudes les mieux appropriées à la destination de l'animal, considéré comme machine de produit ou de travail, dût ce développement être obtenu aux dépens de la constitution du sujet et de la durée de son existence.

En somme, que voit-on, chez ces animaux, vrais chefs-d'œuvre de l'industrie humaine? des

<sup>(1)</sup> Gourdon, Académie des sciences, compte-rendu de la séance du 11 août 1862.

formes bizarres, un développement contre nature du système adipeux, une précocité obtenue aux dépens de la longévité, une fécondité moindre, si ce n'est la stérilité et une prédisposition exagérée aux affections cachectiques.

Qui voudrait, pour l'espèce humaine, de pareils avantages, à supposer qu'on pût les lui garantir, par l'emploi des mêmes procédés? Et s'ils étaient le résultat incontestable de la consanguinité, ne faudrait-il pas proscrire celle-ci chez l'homme, comme une pratique des plus néfastes, loin de l'encourager, en s'appuyant sur ce qu'elle produit chez nos animaux domestiques?

On ne pourrait, d'ailleurs, sans forcer indûment les conséquences, appliquer à l'espèce humaine l'étude des résultats obtenus sur les animaux, par la méthode du développement en dedans, parce que, dans ces derniers cas, il s'agit d'accouplements entre frères et sœurs, et entre les parents et leurs descendants, tandis que, pour l'homme, il ne peut être question que de rapprochements entre cousins, ou entre oncles et nièces, comme degrés les plus proches. Nous repoussons donc, comme illégitimes, toutes les conclusions qu'on voudrait tirer des observations faites sur les animaux, pour exonérer la consanguinité chez l'homme des conséquences fâcheuses qu'on lui attribue, dès la plus haute antiquité, sans oser, toutefois, nous prononcer définitivement sur leur réalité.

Parmi les ennemis les plus accentués des alliances consanguines, il serait injuste de ne pas citer le D<sup>r</sup> Boudin (1), un estimable savant, dont la science déplore la perte récente, Devay, Liebreich (2), etc.

Comme transition à la doctrine de l'innocuité, nous trouvons un mémoire de M. le D' Jules Falret, dont le résumé est assez succinct pour que nous puissions le reproduire :

« Les documents nombreux, accumulés depuis plusieurs années, sur la question du danger des mariages entre proches parents, ont contribué à éclairer quelques points principaux de cette étude; mais ils ont encore laissé dans l'ombre plusieurs de ses aspects les plus im-

<sup>(1)</sup> Boudin, Annales d'hygiène publique et de médecine légale.

<sup>(2)</sup> Liebreich, Archives générales de médecine.

portants. Le fait lui-même des dangers de tout ordre que peuvent présenter ces alliances, pour les générations à venir, nous paraît, dès à présent, rendu très-probable par le grand nombre des observations déjà connues et par les statistiques variées, quoique incomplètes, qui ont été publiées; mais sa démonstration entière et surtout sa véritable interprétation, nous semblent encore douteuses, dans l'état actuel de la science.... (1). »

Nous arrivons, enfin, au travail publié sur cette question, par M. le Dr Auguste Voisin, et qui est de nature à faire réfléchir ceux qui n'ont point de goût pour les solutions prématurées, lorsqu'il s'agit de problèmes aussi complexes, et quand les intérêts en cause sont si considérables.

Les recherches de M. A. Voisin ont été faites par lui-même, sur la population de Batz, petit bourg situé dans une presqu'île de la Loire-Inférieure et qui n'entretient avec le reste du département que des rapports très-limités. Là tous les habitants sont parents, à un degré plus

<sup>(4)</sup> Dr Jules Falret, De la Consanguinité, p. 42. Paris, 1865.

ou moins rapproché, et M. Voisin, pendant un séjour d'un mois qu'il a fait au milieu d'eux en 1864, s'est chargé de l'enquête la plus minutieuse, sur le sort de cette population, en interrogeant les parents, en examinant les enfants, en prenant des renseignements auprès du maire, du curé et des anciens du pays. Voici le résultat des recherches entreprises dans ces conditions de certitude, tout à fait exceptionnelles, et appuyées sur des tableaux synoptiques des plus complets.

Nous citons textuellement:

« De l'ensemble des renseignements que j'ai recuillis sur 46 mariages (5 entre cousins-germains, 31 entre cousins issus de germains et 10 entre parents au quatrième degré...) il résulte pour moi, que les mariages entre consanguins, dans la commune de Batz, n'ont aucune influence fâcheuse sur les enfants, et que les vices de conformation, etc., y sont inconnus dans ces sortes d'unions. Les maladies mentales, l'idiotie, le crétinisme, la surdi-mutité, l'épilepsie, l'albinisme, la rétinite pigmentaire, ne sont représentées chez aucun individu. La

scrofule existe chez une seule jeune fille (1). »

Les recherches de M. le D<sup>r</sup> E. Dally (1864) et la thèse de M. Alfred Bourgeois (1859) semblent démontrer, également, que les méfaits dont on accuse les mariages consanguins doivent être attribués à d'autres causes, auxquelles on n'a pas accordé, jusqu'ici, une assez large part d'influence.

Pour nous, — et en cela nous sommes d'accord avec M. Périer et plusieurs autres observateurs, — ce n'est pas la consanguinité saine, mais la consanguinité morbide, entachée de vices héréditaires, qu'il faut rendre responsable des fâcheux effets que l'on attribue à la parenté.

Nous arrivons aux considérations morales qui motivent l'interdiction des alliances, dans certaines limites de parenté; nous voulons dire le sentiment de famille, basé sur le respect dû aux ascendants et l'autorité dont un père ou une mère pourrait abuser, à l'égard de leurs enfants, dans des vues coupables.

<sup>(1)</sup> Dr Auguste Voisin, Contribution à l'histoire des mariages entre consanguins, p. 6. Paris, 1866.

Mais ce sentiment naturel n'exerce pas un égal empire chez tous les peuples.

Les Tartares épousent quelquefois leurs filles, mais jamais leurs mères. Il est vrai qu'il peut y avoir, à cela, un motif autre que celui d'une déférence naturelle; c'est que, communément, quand le fils est apte à la génération, la mère a cessé d'être féconde.

Chez les Hindous, le mariage entre parents n'est toléré que jusqu'au troisième degré; au contraire les Coucis, nation peu éloignée, permettent aux hommes d'épouser toutes leurs parentes, la mère seule exceptée(1). On était libre d'épouser sa sœur au Pérou, à Siam et en Égypte; sa fille, chez les Tartares, les Caraïbes, les Chiliens et les Scythes; sa mère, chez les Arabes, les Perses et les Parthes, etc. (2).

La réprobation qui frappe les mariages consanguins, se traduit dans le public par des formules nombreuses qui se résument presque toujours en disant : Tel ménage a mal réussi,

<sup>(1)</sup> Zimmermann, Taschenbuch der Reisen, t. XI, p. 257; t. XII, p. 272.

<sup>(2)</sup> Burdach, Traité de physiologie, t. V, p. 53.

Augustin, cherchant à expliquer les motifs religieux qui ont fait interdire ces sortes d'alliances, s'exprime ainsi : « Qui peut douter qu'il ne soit plus honnête, aujourd'hui, de prohiber le mariage, même entre cousins? Et, nonseulement pour les raisons précédemment alléguées, afin de multiplier les affinités, dans l'intérêt de la fraternité humaine, au lieu de les réunir sur une seule tête, mais encore parce qu'il est un noble instinct de pudeur qui, en présence de personnes que la parenté nous ordonne de respecter, fait taire en nous ces désirs dont nous voyons rougir même la chasteté conjugale (1). »

Les textes bibliques qui se rapportent à l'interdiction des mariages entre consanguins, prouvent assez combien, chez les Hébreux, la parenté des époux était regardée comme une condition néfaste : « Vous ne découvrirez point ce qui doit être caché dans la sœur de votre père. — Vous ne découvrirez point ce qui doit être caché dans la sœur de votre mère; parce

<sup>(1)</sup> Cité de Dieu, liv. XV, chap. xvi.

que c'est la chair de votre mère. — Vous ne découvrirez point ce que le respect dû à votre oncle paternel veut être caché, etc...(1). »

Nous n'en finirions pas, si nous voulions rapporter tout ce que les législateurs de l'antiquité ont opposé de prohibitions aux mariages consanguins, dont ils redoutaient, sans nul doute, déjà, les effets désastreux, au point de vue de la durée des familles, et l'influence dissolvante sur les mœurs publiques.

Quant aux causes de la fréquence des unions entre consanguins, M. Devay les a rencontrées, d'une part, dans les petites villes industrieuses et riches, et, de l'autre, dans les localités pauvres, isolées et privées de voies de communication. Dans les premières, dit cet auteur, ce fait a lieu depuis un temps immémorial, et l'on pourrait citer des petites villes, où presque toutes les familles, surtout les plus riches, sont alliées entre elles, et à des degrés bien rapprochés, dans lesquelles il existe un amalgame tel de parentés, que la recherche de la filiation devient inextricable. Nous en connaissons, où

<sup>(1)</sup> Lévitique, liv. XVIII, vers. 12, 13, 14.

des oncles sont devenus gendres de leurs propres nièces, etc... C'est surtout parmi ces familles que l'influence de la consanguinité sur la déchéance de la race peut être fructueusement étudiée dans son ensemble. Le plus souvent ces alliances sont accomplies par le désir de superposer des fortunes lentement acquises, de les réunir dans une même famille : un fils et une fille riches sont unis et constitués les gardiens d'une opulente succession. Toutefois, il n'en est pas toujours ainsi : c'est quelquefois la connaissance plus intime que l'on a entre parents, de certaines qualités morales et vertus domestiques, c'est la croyance à l'hérédité de la propension au bien, qui fait rechercher ces unions. D'autres fois, ce sont des motifs plus louables encore; par exemple, des oncles épousant leurs nièces, pour les faire participer à des successions auxquelles elles avaient droit de prétendre, mais dont on les avait dépouillées. Le désir d'augmenter un patrimoine territorial, de le rendre plus productif, en diminuant les frais de main-d'œuvre, et un peu aussi l'amourpropre, qui fait voir en perspective la constitution d'un petit fief dans la famille, sont la cause la plus fréquente des mariages consanguins, parmi quelques gentilshommes campagnards. Mais si, par les motifs que nous venons de faire voir, et que M. Devay signale comme les plus puissants, les classes riches payent le plus large tribut à la consanguinité dans les alliances, le même fait ne manque pas, non plus, de se produire chez les classes pauvres, à la vérité sur une échelle plus restreinte, et par des causes toutes différentes. Ainsi, ce serait surtout dans les localités montueuses, séquestrées, éloignées des voies de communication, que le fait s'observerait de préférence. On cite, par exemple, certains villages des plus misérables, où la population raréfiée se maintient dans un état remarquable de déchéance physique et morale, par la consanguinité. Dans ces cas, il ne faut accuser que les nécessités matérielles, l'ignorance et l'incurie, qui font que souvent les conjoints ignorent eux-mêmes le degré de parenté qui les rapproche (1).

Dans certaines contrées de la France, les ma-

<sup>(1)</sup> Fr. Devay, loc. cit., p. 249 et passim.

riages entre consanguins ont acquis une telle fréquence, et amené, dit-on, une détérioration si manifeste de la race, que d'éminents prélats ont cru à la nécessité d'en signaler les dangers aux fidèles de leurs diocèses, en invoquant les intérêts de l'hygiène publique, non moins que ccux de la religion, pour mettre un terme à l'abus des demandes de dispenses.

Nous pourrions nous étendre encore sur un sujet à la fois si vaste et si intéressant; mais la nature de cet ouvrage ne nous permet pas d'insister autrement sur les inconvénients qu'on reproche aux unions consanguines.

Il est cependant une autre condition généralement négligée dans la conclusion des mariages, au grand détriment des enfants qui en proviennent; c'est le croisement des tempéraments, des constitutions et des idiosyncrasies, de façon à en obtenir des produits qui, en vertu de l'hérédité, procèdent des attributs des parents, et s'éloignent de toute exagération organique, d'où pourrait résulter une imminence morbide quelconque.

Écoutons, en finissant, ce que dit, à ce sujet,

un auteur dont le nom fait autorité en pareille matière.

« Les mariages, au point de vue physique, devraient être combinés de manière à neutraliser, par l'opposition des constitutions, des tempéraments et des idiosyncrasies, les éléments d'hérédité morbide que l'on peut craindre dans les deux époux. Il faudrait défendre l'union de deux lymphatiques, de deux sujets éminemment nerveux. Deux familles également prédisposées aux affections de poitrine, ne devraient jamais mêler leur sang : même danger dans l'union de deux sujets frappés de débilité générale, etc. La prédisposition à des affections analogues constitue, aux yeux du médecin, une autre incompatibilité au mariage. Scrofule et phthisie formeront une sordide pépinière; tandis qu'une femme, issue de parents tuberculeux et mariée à un homme robuste et sain, peut devenir l'heureuse mère d'une génération valide, qui, croisée à son tour avec un sang de bon aloi, produira une autre génération, tout à fait irréprochable; car la propension aux maladies héréditaires finit par s'épuiser. Stahl, Bordeu, Buchan, Pujol,

Baumès, Gintrac, P. Lucas, pensent ainsi. Des faits prouvent la disparition spontanée d'une affection de parenté; d'autres, plus nombreux, attestent l'efficacité du croisement, pour l'extinction des germes héréditaires. Malheureusement, les médecins restent étrangers à la confection des lois, et rien n'est stipulé, dans nos codes, en faveur de l'amélioration physique de l'espèce humaine, si ce n'est la limitation du mariage, à certains degrés de consanguinité, et l'époque de la nubilité légale (1). »

<sup>(1)</sup> Michel Lévy, Traité d'hygiène publique et privée, cinquième édition. Paris, 1868, t. I, p. 123.

## CHAPITRE III

DE L'HÉRÉDITÉ MORBIDE AU POINT DE VUE DU MARIAGE

Il est d'observation vulgaire, que les parents communiquent à leur progéniture une conformité d'organisation plus ou moins frappante aux yeux et qui, souvent, s'étend jusqu'aux qualités morales et intellectuelles. C'est ce qui constitue le fait de l'hérédité.

De l'hérédité dépend, dans une large mesure, la constitution de l'enfant, au physique comme au moral. C'est là que se trouve la cause efficiente des difformités, des altérations humo rales, des vices du sang, du cancer, de la tuberculisation, des dartres, des affections nerveuses, de toutes les diathèses et cachexies, en un mot, qui vouent certaines familles à une existence

précaire et à une mortalité tout exceptionnelle.

L'hérédité éclate chez l'homme, dit M. Michel Lévy (1), et dans sa forme générale et dans l. proportion relative de ses parties. Elle se manifeste par les propriétés intimes de la fibre organique, si l'on peut ainsi dire; les mouvements, les allures, les traits du visage, le son de la voix, les singularités fonctionnelles, tout témoigne du rapport vivant qui se continue entre le produit et ses facteurs, même après la séparation de l'être nouveau, qui, émancipé de l'incubation utérine, se pose au dehors de la sphère de son individualité. Nous ne disons pas que les êtres procréateurs se répètent exactement dans leur progéniture; mais ils lui impriment, avec la vie, une partie de la direction spéciale que la vie avait prise chez eux. Ce qui se transmet d'abord, des parents à l'enfant, c'est le type physique, la conformation extérieure, la physionomie, la taille, la couleur. L'allongement des dents chez les Anglais, le tablier des Hotten-

<sup>(1)</sup> Michel Lévy, Traité d'hygiène publique et privée. Troisième édition, t. I, p. 154. Paris, 1857.

totes, le prolongement du sacrum, en forme de queue, dans la tribu des Niams-Niams, etc. Il y avait des familles romaines appelées Nasones, Labeones, du trait saillant qui accusait sur leur visage l'influence héréditaire. Le tempérament, les idiosyncrasies, les caractères généraux de l'organisme, ne se transmettent pas moins que les ressemblances extérieures.

Les vices organiques et les monstruosités se transmettent souvent. Tels sont : la cécité, la surdi-mutité, l'imbécillité, l'idiotisme, le bec-delièvre, les hernies, etc... Ainsi, tous les auteurs rapportent des exemples d'individus sex-digitaires de père en fils.

Anna cite, d'après Burdach, un père et un fils qui avaient, tous les deux, douze doigts et autant d'orteils. Van-Derbach parle d'une famille espagnole, dont quarante membres étaient porteurs de doigts surnuméraires. Mais la science fourmille de faits du même genre. Adrien de Jussieu communiquait, en 1827, à deux sociétés savantes, une observation pleine d'intérêt, eu égard à l'hérédité. La femme qui en fait le sujet, présentait trois mamelles, dont une, placée

à la région inguinale, servait d'ordinaire à l'allaitement. La mère de cette femme était, comme sa fille, pourvue de trois mamelles, avec cette seule différence que, chez elle, ces trois organes siégeaient à la partie antérieure du thorax (1).

Burdach et Piorry rapportent des cas de mutilations accidentelles, devenues chez les parents un élément d'hérédité pour leur progéniture. Chez les animaux, ce phénomène est plus fréquent encore que chez l'homme.

La prédisposition aux maladies est une triste et dernière preuve de la solidarité ascendante qui lie entre elles les générations successives d'une même famille.

La meilleure manière de corriger les dispositions morbides héréditaires, telles que la phthisie, la goutte, le cancer, les scrofules, etc., c'est le croisement des races et des tempéraments, afin qu'il s'établisse une sorte de compensation entre les qualités négatives de l'un des organismes et l'excès en sens contraire de l'autre, d'où résulte, en dernière analyse, une pondération profitable à la constitution de la progéniture.

<sup>(1)</sup> Gazette médicale de Paris, nº du 25 janvier 1845.

Un médecin de Paris, qui s'est attaché, pendant sa longue pratique, à élucider cette question, et à recueillir des observations dans ce but, M. le D<sup>r</sup> Serrurier, parlant des maladies héréditaires qui, pour lui, sont des motifs rigoureux d'éloignement de toute alliance, ajoute qu'il ne faut pas toujours regarder ces maladies comme complétement guéries, parce que des accidents habituels ont mis l'intervalle le plus long à se manifester de nouveau.

« Consulter à ce sujet son médecin; ne pas craindre d'entendre la vérité sortir de sa bouche; l'encourager même à s'expliquer catégoriquement; tel est le devoir des pères et mères. C'est un acte d'humanité que chaque famille doit remplir. Le médecin, de son côté, par l'importance de son ministère, doit agir avec toute la sincérité de sa conscience, et se placer comme juge impartial entre les familles, pour rejeter les alliances dont les suites ne pourraient qu'être funestes à l'un ou à l'autre des époux, ou aux deux à la fois (1). »

<sup>(1)</sup> Serrurier, Du mariage considéré dans ses rapports physiques et moraux, etc. Paris, 1845, p. 7.

« Les familles sont exposées à s'engager dans une voie fausse et contraire aux intérêts de leurs enfants, lorsque, avant d'arrêter ou de conclure un mariage, elles ne font une enquête que pour la forme seulement, sur l'origine constitutive du jeune homme ou de la jeune fille. Elles éviteraient, par des renseignements pris et donnés avec sagesse, avec conscience, de confondre, par ces alliances, de simples prédispositions maladives, avec d'autres dispositions non moins fâcheuses, par le développement d'affections dont la marche serait d'autant plus progressive, qu'elles rencontreraient un terrain vierge, disposé à les féconder et à les perpétuer (1). »

« Il est évident que, pour pouvoir transmettre à leur progéniture une modalité organique quelconque, l'un ou l'autre des parents doivent la posséder, au moment même de la génération, ou pour le moins l'avoir possédée antérieurement, soit à titre de simple prédisposition, soit comme ayant favorisé la manifestation de quelque affection morbide. Mais il n'est

<sup>(1)</sup> Serrurier, ibid., p. 21.

nullement essentiel, pour que cette transmission puisse s'effectuer, que le père ou la mère aient directement hérité de leurs parents de la modalité en question. Celle-ci, ayant existé chez l'un ou l'autre des aïeux, peut avoir franchi une génération et ne sévir que sur la suivante. Elle peut aussi être le résultat de circonstances accidentelles; et, cependant, de quelque façon qu'elle se soit établie, elle n'est pas moins susceptible de se propager par voie d'hérédité (1). »

Ce qui précède, relativement aux dispositions organiques accidentelles et à leur transmissibilité, nous amène naturellement à mentionner celles qui procèdent de diverses influences auxquelles la mère peut avoir été exposée pendant la grossesse. Ces données, que la croyance populaire avait admises, dès les temps les plus reculés, sont aujourd'hui sanctionnées par la science, qui les a fait intervenir dans l'explication des monstruosités et arrêts de développement, pour constituer la tératologie.

<sup>(1)</sup> A.-J. Gaussail, De l'influence de l'hérédité sur la production de la surexcitation nerveuse. Paris, 1845, p. 53. — P. Lucas. Traité philosophique et physiologique de l'hérédité. Paris, 1847.

Enfin, l'hérédité est une tendance en vertu de laquelle l'organisme réalise, selon l'opportunité de l'âge, et moyennant le concours de causes suffisantes, la lésion pathologique dont la virtualité ou le germe lui a été transmis au moment même de l'imprégnation séminale de l'oyule.

Tous les éleveurs savent ce qu'on peut attendre du choix des sujets dans l'accouplement, pour la conservation et l'amélioration des races; et, cependant, tout le monde semble ignorer que les mêmes lois régissent l'espèce humaine et que sa descendance peut être aisément corrompue, affaiblie et compromise dans sa durée, par des alliances entre individus qui portent en eux des germes de destruction, sûrement transmissibles par voie d'hérédité.

M. Bouchut dit, à ce propos :

a Ignorance, légèreté ou intérêt, ambition, ou vanité, peu importe : mais il est certain que l'homme ne prend aucun souci de ses unions, ni de sa postérité. Pour satisfaire son amourpropre ou sa cupidité, il néglige de faire pour sa famille, et pour lui, ce qu'il réalise avec tant de

Oubliant toute considération de moralité, et imprudent à l'excès, il livre au hasard l'acte de sa vie qui devrait être tout particulièrement l'objet d'une attention spéciale, et il fait, à l'aventure, souche nouvelle de vices, de vertus, de maladies ou de difformités (1)! »

Les maladies et les infirmités qui se propagent dans la descendance, affectent tous les systèmes organiques et revêtent les types les plus divers. Nous allons passer en revue, brièvement, la plupart des états pathologiques dont on peut affirmer la propriété héréditaire.

1º Maladies des organes des sens. — Le strabisme, la myopie, l'héméralopie, la nyctalopie, l'amaurose et la cataracte, sont des maladies qui atteignent parfois des familles tout entières. Richter raconte qu'il a opéré, de la cataracte, une femme dont le père, l'aïeul et le fils eurent la même maladie. Maunoir l'a constatée sur sa femme, son fils, son grand-père, l'oncle, la tante et plusieurs cousins du côté paternel.

<sup>(1)</sup> Bouchut, Hygiène de la première enfance, cinquième édition, p. 10.

Roux a opéré les trois frères, nés d'un père ayant eu la cataracte, et le quatrième enfant fut atteint un peu plus tard. Une femme observée par M. Nélaton avait connu onze membres de sa famille, affectés, comme elle, de cataracte. Nous avons, de notre côté, pu nous convaincre, maintes fois, dans notre service des Quinze-Vingts, de la déplorable tendance que possèdent la cataracte et l'amaurose à se transmettre par la génération.

La surdité et la surdi-mutité peuvent de même se transmettre par voie d'hérédité.

2º Maladies de la peau. — La diathèse herpétique est incontestablement héréditaire, bien qu'il ne soit pas toujours facile au médecin de remonter à sa source, à cause des absurdes préjugés qui font des manifestations dartreuses presque une honte pour celui qui en est affligé. M. Bouchut (1) a rencontré des blépharites ciliaires chez la grand'mère, la fille et le petit-fils; des gourmes à la tête, au visage et sur les membres de trois générations, des lichens sur trois générations également, une ichthyose chez le père

<sup>(1)</sup> Bouchut, loco citato, p. 29.

tologistes, citent des faits analogues, et Geoffroy Saint-Hilaire (1) rapporte un cas d'ichthyose dont fut affecté un nommé Edouard Lambert, père de six garçons, qui tous, vers l'âge de six semaines, étaient pris de la même maladie. Cinq d'entre eux moururent, et le sixième, qui survécut, transmit la maladie à tous ses garçons, et cette transmission de mâle en mâle, alla sans discontinuer pendant cinq générations.

3º Maladies constitutionnelles. — Le rhumatisme, la goutte, la pierre, la gravelle, etc., sont des maladies qui se reproduisent par l'hérédité, jusqu'à ce qu'elles se transforment en maladies ultimes, — dégénérescences — sous l'influence desquelles les familles s'éteignent, si, par un croisement bien entendu, un sang pur ne vient à temps les relever de leur déchéance.

4º Cachexies. — Sous cette dénomination générale nous plaçons : le cancer avec ses nombreuses variétés ; la phthisie tuberculeuse, la scro-

<sup>(1)</sup> E. Geoffroy Saint-Hilaire, Bulletin de la Société philomatique, nº 67.

fule dans ses manifestations protéiformes, la syphilis constitutionnelle, etc.

5º Maladies du système nerveux. — La mobilité nerveuse, excessive, est le funeste apanage de ces lignées à sang pauvre, qui payent un dou-loureux tribut à la vie fiévreuse des grandes cités, aux luttes de l'ambition et aux travaux de l'esprit; c'est une porte ouverte à ces maladies affreuses dont la fréquence augmente à mesure que s'élève la civilisation : l'aliénation mentale, la sclérose cérébro-spinale, l'épilepsie, le diabète, etc., etc.

6° Enfin, l'hérédité se traduit, par le fait de l'identité des tempéraments, chez les individus affectés de catarrhe pulmonaire chronique, d'emphysème pulmonaire, d'asthme, etc.

Dans cette série pathologique, qui résume le cadre tout entier des maladies chroniques, il y a deux parts à faire:

1º Les maladies que peut amoindrir ou conjurer le croisement intelligent des constitutions;

2º Celles qui, fatalement, se reproduisent par la génération, avec un accroissement d'intensité.

Dans la première division rentrent toutes les maladies simplement diathésiques. La seconde division comprend les cachexies dont la marche inéluctable entraîne la disparition des familles dans un temps plus ou moins rapproché.

Cependant, il ne faut pas croire que la considération de l'hérédité morbide et des dangers de la consanguinité, soit la seule dont les familles aient à se préoccuper, à l'occasion des alliances matrimoniales. Le fait de la transmissibilité de certaines maladies, par voie de cohabitation, ne mérite pas moins la plus sérieuse attention. En effet, il n'est plus douteux pour personne, que certaines affections se propagent d'un époux à l'autre, et de préférence, du mari à la femme, s'il faut en croire les observations que la science a enregistrées jusqu'aujourd'hui. En tête de ces maladies contagieuses, il faut placer la syphilis, non-seulement dans ses manifestations primitives, mais encore dans sa période d'infection constitutionnelle. Sur le second plan vient, immédiatement après, la phthisie pulmonaire, à laquelle succombent souvent les organisations en apparence les moins prédisposées à la consomption, et qui finissent, néanmoins, par se flétrir à la longue, sous l'influence d'une espèce d'empoisonnement chronique.

Cette contamination nuptiale multiplie chaque jour ses victimes, à l'insu des gens du monde, dont l'attention n'a pasété suffisamment attirée sur cette matière, parce que l'avis des médecins n'est presque jamais réclamé dans la conclusion des mariages.

Nous arrêterons-nous, à présent, à l'examen des doctrines qui ont régné, à diverses époques, sur l'interprétation du phénomène de la transmission héréditaire des maladies et des prédispositions? Relaterons-nous les hypothèses longtemps en vogue de Stahl, d'Hoffmann et de Van Helmont? Non. Il nous faudrait rechercher, et ce n'est point ici le lieu, si les germes préexistants ou instantanément produits et vivifiés, sont capables de contracter une altération qui puisse devenir la cause première de cette transmission. Nous préférons nous en tenir à cette opinion, qui ne préjuge rien, à savoir : que la lésion pathologique est communiquée à l'ovule,

au moment même de son imprégnation par le sperme.

Nous ferons cependant une exception en faveur du père de la médecine. Hippocrate donne de l'hérédité la théorie suivante, à l'occasion des macrocéphales, qui recherchaient chez leurs enfants l'allongement de la tête, et employaient dans ce but des machines et des bandages de différentes sortes. « D'abord, dit-il, c'était l'usage qui opérait, de force, le changement dans la configuration de la tête; mais, avec le temps, ce changement est devenu naturel, et l'intervention de l'usage n'est plus nécessaire. En effet, la liqueur séminale provient de toutes les parties du corps; saine des parties saines, altérée des parties malades. Si donc, de parents chauves, naissent généralement des enfants chauves; de parents aux yeux bleus, des enfants aux yeux bleus; de parents louches, des enfants louches, et ainsi du reste, pour les autres variétés de la forme, où est l'empêchement qu'un macrocéphale n'engendre un macrocéphale (1)? »

<sup>(1)</sup> Hippocrate, OEuvres complètes, trad. Littré, Des airs, des eaux et des lieux, t. II. Paris, 1840.

On ne saurait donc tenir trop de compte, dans les unions matrimoniales, des considérations que nous venons d'exposer si longuement, afin de préserver la progéniture des chances funestes que lui créerait, de la part des parents, l'accouplement de deux tempéraments identiques, et dont l'exagération serait arrivée à cette limite qui différencie à peine la santé de la maladie. Nous savons bien que toutes ces recommandations sont vaines, et que, de tous les intérêts qu'on pèse communément, avec tant de soin, à l'occasion du mariage, celui dont nous parlons est le seul qu'on néglige. Il serait pourtant bien urgent d'ôter au notaire un peu de son influence, pour la donner au médecin; on léguerait peutêtre moins de fortune à ses enfants ; mais souvent on leur transmettrait un sang plus pur, une constitution plus robuste, et en définitive une existence plus heureuse. Il nous semble qu'il y aurait bien compensation!

Nous n'abandonnerons pas cette question, sans stigmatiser de toutes nos forces l'incurie de la société, qui permet le mariage à des femmes vouées à une mort presque certaine, dès leur première grossesse; soit à cause d'une conformation vicieuse du bassin, soit par suite d'une affection organique, que la parturition rend fatalement mortelle.

La prudence la plus vulgaire fait un devoir aux familles de s'éclairer des conseils d'un homme de l'art, pour peu qu'il existe quelque présomption d'infirmité, incompatible avec l'accomplissement normal de la fonction procréatrice, but du mariage; et cela, en attendant que la loi en fasse une condition rigoureuse de sa sanction.

Si nous nous sommes étendu si complaisamment sur les convenances physiques qu'il importe de rechercher dans le mariage, c'est parce que nous nous sommes jusqu'ici exclusivement préoccupé le ce qui, dans cette institution fondamentale, se rapporte à sa fin naturelle, qui est la génération.

## APPENDICE

## DU DIVORCE

Le divorce est la résiliation du contrat matrimonial, selon des règles consacrées, et dans des conditions prévues et définies par la loi, dans les pays où il est encore en vigueur. Il était considéré comme un droit naturel dévolu au mari, alors que la femme était plutôt sa propriété que sa compagne. A ces époques reculées, il faut dire que le divorce n'existait réellement pas. Ce n'était pas même encore la répudiation, parce que l'un et l'autre de ces actes comportent certaines formalités et supposent certaines restrictions. C'était tout simplement l'expulsion de la femme du toit conjugal.

Nous ne nous arrêterons pas à faire l'historique du divorce. Ce dessein nous entraînerait trop loin. Encore moins oserions-nous nous engager dans une étude approfondie d'une matière aussi ardue, en empiétant sur des domaines qui ne nous sont pas familiers : le droit et la théologie. Notre but est plus restreint et plus modeste. Nous voulons seulement discuter les motifs qui faisaient admettre le divorce autrefois, et en faire ressortir les inconvénients et l'arbitraire.

Mais auparavant, et puisque nous avons, à l'occasion du mariage, rappelé certaines coutumes bizarres par lesquelles des peuples, attardés sur la route du progrès, ou plongés encore dans la sauvagerie, procèdent à l'accomplissement de cet acte, il est tout naturel que nous disions aussi quelques mots du plus ou moins de facilité avec laquelle ces mêmes peuples rompent le lien matrimonial.

Presque toujours c'est l'époux qui s'arroge le droit de la rupture. Le sauvage de la baie d'Hudson et le Kamtchadale renvoient leurs femmes quand elles n'ont plus le privilége de leur plaire. A Corée, le mari peut chasser sa femme avec les enfants qu'il a eus d'elle. Mais sur les bords du Missouri, un homme n'a point

la faculté de répudier sa femme, quand elle lui a donné de la progéniture, sans lui abandonner tout ce qu'il possède, à l'exception seulement de ses vêtements et de ses armes. Dès lors, elle a le droit de vivre avec qui bon lui semble, sans toutefois pouvoir s'attacher définitivement qu'à celui qui l'a rendue plusieurs fois mère. Fréquemment les hommes échangent leurs femmes entre eux, surtout parmi les peuplades du nord de l'Amérique. A la baie d'Hudson, un homme cède quelquefois sa femme à un de ses amis, qui s'engage par là à prendre soin, après la mort du premier, des enfants qu'elle aura mis au monde. A Sumatra, où l'homme achète sa femme, il lui est loisible de la revendre, après, toutefois, que les parents de celle-ci ont refusé de la reprendre. Chez les Ostiaques, c'est au contraire à la femme qu'est réservé le droit d'abandonner son mari, lorsqu'elle en a éprouvé de mauvais traitements. Aux îles Mariannes, le même usage autorise la femme à quitter le toit conjugal, en emportant sa fortune et ses enfants, quand elle a à se plaindre assez gravement de son époux (1).

<sup>(1)</sup> Burdach, loc. cit., t. V, p. 65 et suiv.

En France, la complication, et par suite, la difficulté des rapports civils étaient, sinon l'unique, du moins un des principaux motifs qui auraient, peut-être, fait écarter le divorce à tout jamais, si une considération toute politique, dont nous ne voulons pas scruter la légitimité, n'en avait amené la proposition, qui fut décrétée le 21 mars 1803. La loi sur le divorce était regardée alors comme un sacrifice à la raison d'État. Mais il faudrait examiner si ce que réclamait la raison d'État, dans un moment donné, l'ordre social actuel ne l'exigerait pas, au moins aussi impérieusement.

Nous allons effrayer, sans doute, de bien respectables croyances, corroborées par une longue habitude, et qui ne peuvent sans vertige envisager une discussion aussi brûlante. Rassurezvous, âmes timorées! nous n'avons point, heureusement, à plaider la cause du divorce, quoique nous l'eussions fait, certainement, si nos convictions nous l'avaient commandé, à l'encontre de ce roi de France qui disait, en montrant sa main: Si cette main renfermait mon secret, je la brûlerais.

Avant d'entrer en matière, nous devons confesser que, comme tant d'autres, nous croyions la dissolution du mariage désirable, dans certains cas graves, et nous étions de ceux qui souhaitaient le rétablissement du divorce; mais depuis que nous avons remué cette question sous toutes ses faces, notre opinion s'est modifiée, et nous n'avons pas tardé à reconnaître que les dangers du divorce dépasseraient de beaucoup ses avantages. Or, de deux maux il faut choisir le moindre. C'est pourquoi nous concluons à la perpétuité des liens matrimoniaux.

On peut se dire pour justifier le divorce :

Les besoins du cœur grandissent en raison directe du développement intellectuel, de même que les besoins du corps, en raison des progrès de l'industrie et de la fécondité de production. Pourquoi, dès lors, la sollicitude du législateur s'étendrait-elle plus paternellement sur les biens que sur la personne des citoyens ? Sans doute, l'ordre public est intéressé aux questions de propriété, à leur réglementation; mais doit-il rester indifférent aux questions de bonheur domestique, dont le mariage devrait tou-

jours être la source et dont il est si souvent la ruine?

La séparation, il est vrai, dissout bien un lien insupportable, mais elle ne permet pas d'en contracter un nouveau. Elle n'affranchit donc qu'incomplétement, laissant à l'époux qui veut user de sa protection, les résultats d'un triste passé, tout en lui fermant les portes d'un avenir plus heureux.

C'est surtout à la femme que la loi de séparation fait un sort digne de compassion. Va, — lui dit-elle, — j'ai brisé les liens qui t'unissaient à ton époux. Il a levé la main sur toi, il a fait couler ton sang, tou existence même lui était odieuse; la vie commune vous serait désormais impossible à tous deux: soyez à jamais séparés. Cependant, toi, femme, tu resteras cloîtrée au milieu du monde; tu seras comme un pestiféré en quarantaine. Je te défends d'aimer, je te défends de partager honnêtement l'amour d'un honnête homme? Ton cœur, tes sens, doivent, dès aujourd'hui, rester pour toujours glacés. Si tu veux aimer, prostituetoi, dans l'ombre; joins à cet opprobre les lâ-

chetés de la dissimulation, les fourberies de la ruse, sinon je te traîne sur le banc des criminels, et tu seras frappée de la peine des adultères, toi, veuve d'un vivant dont tu portes le nom!

Exemple: Une jeune fille épouse, sans le savoir, un ancien forçat; lui donne tout son amour et ne découvre que plus tard, au bout de plusie us années, que le père de ses enfants est un misérable qui avait passé dix années de sa vie au bagne.

Ce sut en vain que la malheureuse s'adressa à toutes les juridictions, dénonça l'indigne surprise dont elle avait été victime, et conjura la justice d'annuler cette horrible union. Sa plainte échoua devant un principe: l'indissolubilité du maringe; et une loi inflexible ne permit pas de rompre la chaîne qui la rivait, elle innocente, au monstre qui l'avait trompée.

Voici un autre fait du même genre, séparé du précédent, par un intervalle de quelques jours seulement: (avril 1868).

Une pauvre femme vient à découvrir, au lendemain de son mariage, que l'homme qu'elle a épousé, a subi trois condamnations pour escroquerie et abus de confiance, avant de commettre la plus coupable de toutes les escroqueries, l'escroquerie au mariage. La victime, cette fois, ne demande pas la nullité du mariage; la loi, interprétée dans un sens peut-être trop matérialiste, n'entend appliquer l'erreur sur la personne qu'à la personne physique. Et, pourvu que l'identité de l'individu soit la même, le mariage demeure valide. Elle ne conclut donc qu'à la séparation de corps. Mais cette satisfaction lui eût été refusée, si elle n'eût pu fournir, en même temps, la preuve que son misérable mari l'abreuvait de sévices et d'injures graves, commele veut la loi.

Cette situation bâtarde, créée aux époux par la législation, peut n'être pas conforme aux besoins de la nature, dont les lois humaines ne devraient être que l'intelligent et prévoyant interprète. Est-ce à dire, pour cela, que le mariage ne doive être qu'une union éphémère, que lierait un caprice, et qu'un caprice délierait? Loin de là, il est de l'intérêt général, comme de l'intérêt même des époux, d'assurer

au mariage toute la durée possible. Mais dans une union où le cœur n'a aucune part, où une antipathie devenue invincible rend tous les rapports intolérables, ruine toutes les espérances, nous le demandons, l'intervention du divorce ne semble-t-elle pas le seul remède efficace, nous dirons même le seul moral? Pour corroborer ce jugement, il suffit d'envisager les trop fréquentes et presque inévitables conséquences, qu'entraînent après elles toutes les espérances déçues et à jamais étouffées, par des liens que la mort seule peut briser.

Il ne faut donc pas enlever au mariage des droits à une rupture devenue si souvent nécessaire.

Pour ne pas être indissoluble, en perdra-t-il de sa dignité, et devra-t-on craindre de le voir descendre à l'état de fantaisie, dont la satisfaction amènerait la satiété et par suite le dégoût?

Lorsque la possession d'un objet nous est irrévocablement assurée, nous sommes moins soigneux de le sauvegarder, certains qu'il ne peut nous fuir. Mais si, au contraire, sa conservation, son existence, dépendent précisément de notre vigilante sollicitude, combien ne serons-nous pas plus jaloux de conserver un bonheur qu'une faute pourrait nous ravir?

Au demeurant, le mariage ne peut être que l'une de ces deux choses : une institution religieuse ou un contrat civil. Comme institution religieuse, si les hommes ont le pouvoir de lier devant Dieu, pourquoi n'auraient-ils pas aussi la puissance de délier? Si, au contraire, on l'envisage comme un contrat purement civil, le droit de résiliation en découle, ipso facto, si les deux parties contractantes le désirent et le réclament.

Voilà les considérations générales qui nous paraissent militer en faveur du divorce.

Mais voici, à leur tour, les arguments qui le combattent.

Le divorce, lorsqu'on l'étudie dans son origine et dans ses causes, n'a jamais été regardé par ses partisans eux-mêmes, que comme un mal à opposer à un mal plus grand. En conséquence, il semble qu'il vaudrait mieux, ainsi que nous l'avons déjà annoncé, entourer le mariage de plus

solides garanties, que de consacrer un principe gros de dangers et d'abus.

L'essence du mariage est la perpétuité. Si, dans d'autres temps, ce principe pouvait être sujet à controverse, il n'en est certes plus de même aujourd'hui. Il y a plus; en admettant même que le divorce eût été maintenu dans notre législation, il ne serait pas supposable qu'une seule union pût s'accomplir, avec l'arrière-pensée d'user de cette triste ressource. L'idée de la perpétuité se trouve donc dans l'esprit des époux, comme elle se trouve dans la nature de l'institution qui les unit, de même qu'elle est inséparable de l'intérêt le plus sérieux de la famille, ce nouvel être social dont chaque mariage devient la souche. Qu'on se représente de sang-froid le chaos qui résulterait de l'extension du divorce, et on ne tardera pas à être convaincu qu'il est incompatible avec l'économie de la société actuelle. C'est ce que nous allons tâcher de démontrer.

Tout d'abord, constatons que l'éducation des enfants exige trop de temps, pour que l'homme puisse élever plus d'une génération. Or, ce n'est pas lorsque les enfants sont arrivés à un âge où ils peuvent se suffire à eux-mêmes, que les parents recourent au divorce. La vivacité des passions est déjà bien amortie, sinon complétement éteinte, et l'habitude d'une longue existence en commun, n'a pas manqué de façonner l'un à l'autre deux êtres primitivement antipathiques, quelque disparates qu'on imagine leurs caractères.

Il suffit, d'ailleurs, de réfléchir aux minutieuses précautions dont s'est entourée la loi qui autorisait le divorce, pour y voir une flétrissure anticipée, attachée à l'acte qu'elle couvrait de sa protection, avec la prévision, en quelque sorte, du mal qu'elle pourrait produire, en mettant cette arme à double tranchant aux mains du vice ou de l'imprévoyance.

Le Code civil reconnaissait comme motifs au divorce :

1° L'adultère; 2° les excès, sévices ou injures graves; 3° la condamnation de l'un des conjoints à une peine infamante; 4° Le consentement réciproque des époux.

Si nous soumettons à l'analyse les causes

que nous venons d'énumérer et qui entraînaient la rupture du mariage, nous verrons qu'elles sont ou futiles ou immorales, mais surtout inefficaces. Procédons par ordre:

Qui ne comprend que l'infidélité de l'un des époux est le plus souvent amenée par l'inconduite de l'autre? Chaque jour nous en fournit la preuve; et il ne faudrait pas avoir vécu dans le monde, pour n'avoir pas, par-devers soi, de nombreux exemples de la solidarité des mœurs conjugales.

Si c'est du côté de la femme que vient l'infraction, et que le mari soit exempt de reproche, il y a de fortes présomptions d'incurie ou de faiblesse de la part de celui-ci; parce que s'il s'était attaché à réprimer les premiers écarts d'une imagination trop ardente ou trop légère, il eût réussi, le plus fréquemment du moins, à s'éviter la douloureuse nécessité de la répression, et la honte du scandale.

Que si aucun de ces torts ne peut être attribué au mari, si sa femme est foncièrement vicieuse et incorrigible, il méritera encore, et à plus juste titre, peut-être, d'expier son imprudence ou sa précipitation à contracter une union qui devait forcément lui devenir funeste.

Et puis, enfin, s'il arrivait que le joug matrimonial, devenant trop pesant à l'un des conjoints, il se résolût, pour le secouer et reconquérir sa liberté, à commettre volontairement, et avec préméditation, l'un des actes coupables qui légitiment le divorce, comment la morale s'arrangerait-elle de cette dépravation factice, inventée dans le seul but de jouir du bénéfice de la loi?

elle devient inévitable. Le divorce, réclamé ou subi, intervient comme une chance fatale, dans tous les projets de la vie, pour en arrêter l'élan; dans tous les mouvements du cœur, pour les refroidir; dans toutes les paroles d'amour, pour y jeter quelque chose de contestable. A-t-on bien calculé tous les ravages que peut exercer dans le sein d'un mari, cette idée que toute femme qui s'offre à ses yeux est une épouse possible? Le désir se laissera-t-il enchaîner par la nécessité d'un devoir, ou même par celle d'un double divorce? Que de fois des mariages qui,

du reste, paraissent heureux, auront été dissous dans le fond du cœur, au milieu de ces fêtes brillantes, où le luxe épuise toutes ses ressources pour attiser le feu des passions! Que de rêveries profondes d'où l'on ne sortira plus que pour se retrouver près d'un époux, près d'une épouse, que tout à l'heure on abandonnera (1)! »

D'ailleurs, on sait avec quelle rapidité se fane la jeunesse chez la femme, combien se flétrissent vite les plus remarquables beautés, au milieu des travaux et des soucis de la famille. En bien! si le législateur ne fait pas de l'épouse qui a souffert avec son mari, et souvent pour lui-même, un être à part et qu'aucun autre ne puisse remplacer, n'est-il pas à craindre que des hommes corrompus ne s'autorisent d'un tel changement, pour caresser des projets de divorce?

Que si, cependant, une méprise funeste, un changement dans les mœurs ou une antipathie invincible, rendaient la vie commune absolument intolérable à l'un des époux, il resterait

<sup>(1)</sup> Du Divorce, par Hennequin, p. 4.

la ressource de la séparation de corps qui est loin d'avoir les inconvénients du divorce, à cause même de la situation difficile qu'elle crée à ceux qui y ont recours. Ainsi, tandis que la séparation de corps n'offre pour perspective qu'un veuvage anticipé, avec ses tristes conséquences : l'abandon et l'isolement, le divorce s'accompagne d'heureuses espérances, capables de séduire un époux impatient de briser des chaînes trop pesantes.

« Ajoutons que le divorce est le père de la ruse et du mensonge. Il corrompt les voies de la justice. Tout est souvent faux et trompeur dans une instance en divorce, parce que là il s'agit de changer de mariage; tout est vrai, tout est légal, du côté de l'épouse du moins, dans une instance en séparation, où l'on ne peut se promettre que de changer de malheur (1). »

On le voit donc bien, les causes de divorce, rangées sous les deux premières catégories, justifient pleinement les reproches que nous avons spécifiés plus haut, et dont elles ont été l'objet

<sup>(1)</sup> Henn quin, loc. cit., p. 9.

de la part des auteurs qui ont écrit sur cette matière.

La flétrissure de l'un des époux, par sa condamnation à une peine infamante, pourrait être regardée, par des esprits superficiels, comme justifiant avec plus de raison l'annulation du contrat matrimonial.

On peut, en effet, se demander jusqu'à quel point l'innocent doit porter la honte du coupable, et le crime de l'un obliger l'autre à un veuvage quelquefois perpétuel. Eh bien! pour peu qu'on y songe, on verra combien il est difficile de séparer le sort de deux êtres aussi étroitement liés entre eux que le mari et la femme. En vertu du principe de solidarité qui doit nécessairement peser sur leur existence, tout doit être commun pour eux, le mal comme le bien; une sorte de complicité morale peut, à bon droit, être imputée, ce nous semble, à celui des deux époux que la loi n'a point frappé, par ce seul motif, que l'exemple et la suggestion jouent un rôle incontestable dans la vie domestique. C'est pourquoi nous croyons qu'il est équitable que les conjoints répondent, dans une certaine mesure, l'un pour l'autre. Les mœurs publiques ne peuvent que gagner à l'application de cette doctrine.

D'ailleurs, est-ce que le divorce, même dans ces cas graves, aurait la puissance de rompre complétement les liens du mariage, à ce point que les époux se considérassent, désormais, comme dégagés de toute responsabilité réciproque? Peut-on admettre que la veuve d'un mari vivant, arrache si facilement de son cœur le trait d'union qui la rattache au passé?

Il faudrait, pour le croire, s'être créé une déplorable idée de la nature humaine.

Enfin, s'il est juste que la femme puisse répudier un nom voué au pilori, s'il est cruel de la laisser à jamais rivée à ce nom devenu un stigmate d'infamie, pourquoi les enfants, assurément plus innocents que leur mère, le conserveraient-ils?

Il y a là, il faut en convenir, une lacune que la loi ne peut combler, quant à présent. La lumière qui doit éclairer ce point de la science sociale, n'est pas encore venue jusqu'à nous. Il ne s'agirait de rien moins, en effet, que de concilier, par une sage transaction, la divergence, apparente dans les termes, d'un problème qui touche aux fondements mêmes de notre législation sur le mariage.

Abstenons-nous prudemment d'en dire plus long sur ce sujet.

Pour le moment, laissons à l'époux coupable les consolations et l'appui de l'épouse qui est restée dans le droit chemin de la vertu. Ce spectacle sera moins affligeant, que de voir celle-ci repousser d'un pied dédaigneux le malheureux qui n'a plus qu'elle, pour le plaindre et l'attacher à la vie.

Reste donc le consentement mutuel des époux pour légitimer le divorce. Le législateur a dû prévoir qu'il y aurait là un mobile aux plus honteux débordements, et, par conséquent, une source de périls pour la famille. Aussi, les restrictions et les obstacles fourmillent-ils autour de cette disposition légale, pour en rendre l'application aussi rare que possible : et surtout des conditions pécuniaires irréalisables au plus grand nombre, d'où résultait un monopole en faveur de l'opulence, c'est-à-dire une injustice, entée sur une cause d'abus. En second lieu, des for-

malités de toutes sortes et des atermoiements calculés, avaient pour but d'arrêter les uns par d'insurmontables difficultés, et de laisser aux autres le temps de venir à résipiscence, si l'impatience et l'aveuglement étaient pour quelque chose dans leur détermination,

Néanmoins, il faut reconnaître que le danger restait tout entier pour les hautes classes de la société. Quant au peuple, « ce n'est pas à lui que s'adresse le divorce. Il n'y a guère d'exemples qu'il en ait usé. Le divorce est plutôt recherché par les esprits blasés ou inquiets; par ces existences oisives, tourmentées et romanesques, qui font tourner contre leur propre bonheur la culture de leur intelligence, et se rendent malades, par où d'autres ont coutume de se guérir (1).

Le divorce serait inefficace à rompre complétement les chaînes du mariage. Leurs anneaux peuvent s'étendre, se développer, mais se briser jamais. En effet, comment pourraient devenir tout à fait étrangers l'un à l'autre, deux êtres qui se rappelleront toujours, quoiqu'ils

<sup>(1)</sup> Troplong, loc. cit., préface, p. vIII.

soient divorcés, le passé qui leur est commun, les jours de calme et d'orage traversés ensemble, et les impressions ineffaçables des joies et des peines qui constituent l'histoire du sanctuaire conjugal?

Nous n'avons encore rien dit du sort de la famille. Sans doute, la loi peut pourvoir à ses intérêts matériels; mais où seront le père et la mère, lorsqu'il n'y aura plus d'époux, et lequel des deux l'enfant devra-t-il aimer ou maudire?

A ce point de vue particulier, on peut affirmer que le divorce est la violation la plus inique des droits acquis à la famille.

- « Le pouvoir politique, dit M. de Bonald, n'intervient, par ses officiers, dans le contrat d'union des époux, que parce qu'il y représente l'enfant à naître, seul objet social du mariage.
- » L'engagement conjugal est donc réellement formé entre trois personnes, présentes ou représentées.
- » L'engagement formé entre trois ne peut donc être rompu par deux, au préjudice du tiers, puisque cette troisième personne est,

sinon le première, du moins la plus importante; que c'est à elle seule que tout se rapporte, et qu'elle est la raison sociale de l'union des deux autres; le père et la mère qui font divorce, sont réellement deux forts qui s'arrangent pour dépouiller un faible, et l'État qui y consent est complice de leur brigandage (1).

L'éducation des enfants réclame impérieusement le concours simultané du père et de la mère. Privés trop tôt des soins maternels, ils sont exposés à toutes les chances de mort, accumulées autour de leur berceau; et qui préparera leur avenir, si la sollicitude d'un père ne veille, sans relâche, à refréner en eux les passions de la jeunesse, à aplanir les obstacles qui se dressent sous leurs pas, et ne leur sert de guide, dans le choix d'une carrière?

Parmi les peuples où le divorce était en usage, c'était encore un titre que de n'en point profiter. Ainsi, lorsque les Romains voulaient rendre hommage à la vertu d'une femme, ils inscrivaient sur sa tombe ces mots : Conjugi univiræ.

<sup>(1)</sup> De Ponald, Du Divorce, p. 112, édition de 1818.

Si le fondateur de la ville éternelle, n'osant point interdire aux hommes qu'il cherchait à rallier sous sa puissance, le privilége dont jouissaient les maris parmi les nations voisines : celui de répudier leurs femmes, du moins voulut-il en conjurer les abus, en l'assujettissant à des restrictions sévères.

En effet, les lois royales disposent qu'un mari ne pourra faire divorce d'avec sa femme que dans les cas suivants: si elle a empoisonné ses enfants, fabriqué de fausses clefs ou commis l'adultère; mais si quelqu'un répudie sa femme pour quelque autre raison, les mêmes lois ordonnent que la moitié de son bien soit adjugée à la femme, l'autre moitié consacrée à Cérès, et qu'il soit dévoué, lui-même, aux dieux infernaux (1).

Cependant le droit de répudiation était réservé seulement au mari. C'est pourquoi Plutarque appelle cette loi, une loi très-dure.

Il s'écoula plus de deux siècles, depuis la promulgation des lois que Rome avait empruntées à la Grèce, sans que le privilége exorbitant

<sup>(1)</sup> Plutarque, trad. de Darcier, édition de 1762. Romulus, t. I, p. 142.

qui livrait la femme à la merci du mari, eût reçu son application. Ce ne fut qu'en 523 que Spurius Carvilius Ruga eut le courage de répudier sa compagne pour cause de stérilité. Malheureusement cet exemple devint bientôt contagieux, et le divorce pénétra rapidement dans les mœurs.

Le mariage doit être d'une durée illimitée, parce que ce n'est pas le corps seulement qui s'y trouve engagé, mais encore l'esprit, c'est-àdire tout ce qui compose l'être moral. Que si, par une aberration de la raison générale, il pouvait jamais arriver que l'aliénation du corps, pour un temps défini, entrât dans nos mœurs, comment le cœur et la pensée se trouveraientils mêlés à un tel pacte?

Il y aura, peut-être, dans les âges futurs, une époque où l'indissolubilité du mariage ne sera plus nécessaire. Ce sera alors que régnera le véritable amour dont nous avons à peine conscience aujourd'hui, et dont l'essence est d'être éternel. Ce sera surtout alors que le mariage lui-même, ou l'institution qui le remplacera, ne réunira que des individus qui auront, les uns pour les autres, de véritables affinités, tant au

physique qu'au moral. Dans ces temps fortunés dont certains esprits d'élite ont entrevu et décrit minutieusement le mécanisme social, le divorce sera sans danger, parce qu'il deviendra infiniment rare, et que l'humanité dans son développement aura préparé les moyens d'en atténuer les effets.

Notre civilisation a ses exigences, et il serait déraisonnable de lui demander des rouages que ne réclamerait pas sa fonction actuelle; car la vie de l'humanité est soumise à la même loi de progression qui régit les êtres. Par exemple, la sécrétion du sperme ne commence qu'à l'époque de la puberté, parce qu'auparavant elle serait sans but. Si elle existait chez l'enfant, ce serait une monstruosité. Il en est de même des fonctions sociales, dont les organes, si nous pouvons ainsi dire, apparaissent successivement, en temps opportun, pour réaliser les vues de la Providence.

Nous ne nous étendrons pas plus longuement sur ce chapitre, dont le sujet s'éloigne trop de notre compétence; nous avons voulu, seulement, mettre sous les yeux du lecteur, les raisons qui plaident en faveur de l'indissolubilité du mariage, malgré les cas, hélas! trop fréquents, où la liberté serait d'un si grand prix à deux existences sans sympathies, et qui détestent les liens qui les tiennent enchaînées.

Encore un coup, on ne saurait méconnaître qu'il y a là quelque lacune à combler, un vaste champ d'étude pour le philosophe et le jurisconsulte. Mais dans l'état actuel de la question, toute solution serait prématurée et funeste à une institution qu'on peut regarder à bon droit. comme la pierre angulaire de notre société. On l'a si bien senti, qu'une proposition pour le rétablissement du divorce, ayant été portée devant l'Assemblée constituante, en 1848, fut retirée spontanément par son auteur, dans la séance du 23 septembre de la même année. Jusqu'à présent donc, la séparation qui laisse une porte ouverte à l'indulgence et au repentir, est le meilleur succédané du divorce, justement effacé de nos codes.

FIN

SAINT-GERMAIN. - INPRIMERIE TOINON ET C'.

The state of the s 6







